LES DERNIERS JANSÉNISTES

DEPUIS LA RUINE DE PORT-ROYAL

JUSQU'A NOS JOURS

(1710-1870)

PAR

LÉON SÉCHÉ

TOME II

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie LIBRAIRES-EDITEURS

35, Quai des Grands-Augustins, 35

1891

Tous droits réservés.

LES DERNIERS JANSÉNISTES

DU MÊME AUTEUR

POÉSIES.

La **Chanson de la Vie**, 1 vol. in-18, librairie académique Didier, 1889 (ouvrage couronné par l'Académie française).

Le Dies Iræ du Mexique, 1 vol. in-16, 1873, *épuisé*.

PROSE.

Le **Petit Lyré de Joachim du Bellay**, 1 vol. grand in-8 orné de deux eaux-fortes, librairie académique Didier, 1878, *épuisé*.

La **Question cléricale**, 1 vol. in-18, chez André Sagnier, éditeur, 1878, *épuisé*.

Contes et figures de mon pays, 1 vol. in-18, chez Dentu, 1879, *épuisé*

Jules Vallès. — 1 vol. in-18, *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, 1886.

Jules Simon, sa vie et son œuvre, 1 vol. in-18 avec portraits et autographes, librairie Dupret, 1887, *épuisé*.

Rose Epoudry, roman, 1 vol. in-18 illustré par Léofanti, librairie académique, Didier 1889.

SOUS PRESSE.

L'Angevine. — Épisodes de la guerre de Vendée.

Portraits à l'encre. — Études et variétés littéraires.

LES DERNIERS JANSÉNISTES

DEPUIS LA RUINE DE PORT-ROYAL

JUSQU'A NOS JOURS

(1710-1870)

PAR

LÉON SÉCHÉ

TOME II

330744
28. 8. 36.

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie LIBRAIRES-EDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1891

Tous droits réservés.

CHICAGO PUBLIC LIBRARY

LES

DERNIERS JANSÉNISTES

CHAPITRE PREMIER

Vie de M. François Jacquemont, curé de Saint-Médard en Forez.

Pour écrire la vie de M. Jacquemont et faire l'historique du mouvement janséniste dans le Lyonnais et le Forez, j'ai eu la bonne fortune, ainsi que je le dis dans l'*Avertissement* de cet ouvrage, de trouver à la bibliothèque de Saint-Étienne le manuscrit Taveau.

Ce manuscrit rédigé en 1845, soit dix ans après la mort du curé de Saint-Médard, fut déposé en 1868 à la bibliothèque de Saint-Étienne. Vers la même époque, M. Buisson, receveur municipal, léguait à cette bibliothèque tous les livres de la petite église port-royaliste de la Loire, dont il était le dernier survivant. Il y avait là des choses curieuses : la première édition des *Pensées* de Pascal, deux exemplaires du pamphlet : *Jésus-Christ sous l'anathème*[1], et deux

[1] L'auteur de ce pamphlet janséniste est M. Gudvert, ancien curé de Saint-Pierre-le-Vieil, à Laon. Quoiqu'il fût attaché à la doctrine de saint Augustin et aux grands principes de la morale

volumes mal reliés contenant des pièces sur les agissements des Jansénistes sous la Restauration. Mais ces pièces sont loin d'avoir la valeur historique du manuscrit Taveau.

L'auteur, M. Jacques Taveau, avait été, dans sa jeunesse, attaché à l'établissement des sourds-muets fondé à Saint-Étienne par Marguerite Mirandon. Il avait puisé dans la société de cette fille charitable, auprès des vieux Oratoriens réfugiés dans cette ville, et surtout dans le commerce de M. Jacquemont, le culte des doctrines de Port-Royal.

« Je n'avais que dix-neuf ans, écrit-il dans la préface de son manuscrit, quand je connus ce saint prêtre et que je fus admis parmi ses pénitents ; pendant le peu d'années que j'eus l'avantage d'être sous sa direction, j'avais eu un certain nombre d'entretiens avec lui. Ces entretiens me sont si fortement restés imprimés dans la mémoire, qu'il me semble encore aujourd'hui que ce n'est qu'hier que je jouissais de ses douces et graves conversations Je puis dire de lui ce que saint Irénée dit de saint Polycarpe, son maître, que j'ai retenu non-seulement ce que je lui ai entendu

chrétienne, il se laissa aller au torrent, dit l'*Avertissement* de ce ouvrage, et publia en 1714, quoique avec beaucoup de répugnance, la Bulle et le mandement de son évêque. Mais il ne tarda pas à s'en repentir. Après avoir adhéré à l'appel que son évêque M. de Clermont, avait interjeté au futur concile, il se joignit à ceux qui protestèrent publiquement contre le fameux accommodement de 1720. Et lorsque M. de Saint-Albin fut nommé évêque de Laon, il ne craignit pas de refuser sa signature au Formulaire Interdit pour ce fait, dépouillé de son bénéfice et déclaré incapable d'en posséder d'autres dans l'avenir, il embrassa une vie cachée et y persévéra jusqu'à la mort. Outre *Jésus-Christ sous l'anathème*, il a publié différents petits ouvrages tels que la *Constitution avec des remarques* et des *Entretiens sur les miracles*. Il mourut le 3 septembre 1737, après avoir reçu les sacrements de l'Église et renouvelé tous les actes d'appel, de réappel et d'adhésion à MM. de Senez et de Montpellier.

dire, mais que j'imitais dans le temps, au naturel, ses manières, et jusqu'à son timbre de voix, jusqu'au caractère de son écriture.

» J'étais du reste lié avec la généralité des personnes qui l'avaient connu de longue main et qui avaient vécu dans son intimité, entre autres M. Théolière-Duchossy, de sorte qu'il me fut très facile de recueillir pour mon travail tous les renseignements nécessaires. S'il n'a pas d'autre mérite, il a au moins celui de l'exactitude. »

Ces lignes sont datées du 3 février 1868. Depuis lors, M. Jacques Taveau a rejoint son modèle dans l'autre monde. Je puis donc dire, sans crainte d'offenser sa modestie, tout le bien que je pense de son ouvrage. En le lisant, je songeais à ces notices si naïves « dans leurs respectueuses longueurs » que les disciples de Port-Royal ont écrites sur quelques-uns de nos Messieurs, à la vie, entre autres, de M. l'abbé de Pontchâteau par M. de Beaubrun. J'aurais voulu le publier tel quel ; les exigences du livre m'ont fait un devoir de l'abréger un peu. Mais je l'ai suivi page à page et j'ai reproduit textuellement tous les passages qui auraient trop perdu à l'analyse. De la sorte, mes lecteurs pourront encore goûter le charme particulier, la saveur mystique de l'original.

I

Sa naissance et son éducation.

François Jacquemont naquit à Boën, petite ville du département de la Loire, le 21 septembre 1757. Ses parents, sans être riches, possédaient une belle aisance. Cela leur permit de donner une bonne éducation à leurs six enfants, dont François était le troisième. Ayant montré dès l'âge le plus tendre les plus heureuses dispositions pour l'état ecclésiastique, il fut placé d'abord au collège de Montbrison, tenu par les Oratoriens, puis chez les Dominicains de Lyon, où il fit sa philosophie et sa première année de théologie qu'il acheva au séminaire de Saint-Joseph[1]. Il se distingua dans ces trois maisons par les plus rares qualités de l'esprit et du cœur et mérita d'être complimenté publiquement, à la fin de ses études, par M. de Montazet, archevêque de Lyon. Voici dans quelles circonstances : M. de Montazet, en vue d'exciter l'émulation des jeunes théologiens de son diocèse, avait fondé six prix

[1] M. de Montazet, dont nous avons eu l'occasion de parler dans le tome précédent, avait formé, en arrivant à Lyon, deux nouveaux séminaires : l'un, chez les Pères de l'Oratoire auxquels il avait fait donner le collège de la ville ; l'autre, chez les Prêtres de la Congrégation de Saint-Joseph. Il exigeait que tous les élèves de Saint-Sulpice allassent passer quelque temps dans l'une ou l'autre de ces maisons avant de prendre les ordres.

qui se distribuaient dans chacun de ses séminaires à l'entrée des vacances. On choisissait pour cela les six meilleurs séminaristes. Les deux premiers se disputaient la première ou la seconde couronne, les deux suivants la troisième ou la quatrième, et enfin les deux derniers la cinquième et la sixième.

Celui qui faisait les objections était assis auprès de l'archevêque ; celui qui devait y répondre était en chaire vis-à-vis de lui.

François Jacquemont avait toujours remporté le premier prix. La dernière fois, comme il était encore en chaire, M . de Montazet lui adressa ces élogieuses paroles : « Monsieur Jacquemont, pour rendre hommage à la vérité, je suis bien aise de le déclarer en présence de MM. les supérieurs et professeurs : J'ai suivi les cours de Sorbonne avec tout l'intérêt que commande la science de la religion ; eh bien, je n'ai jamais entendu ni maître ni disciple répondre avec autant de force et de sagesse, ni d'une manière aussi lumineuse que vous venez de le faire aux objections de M. T... Aussi ne serez-vous point étonné si je vous réserve les premières places de mon diocèse. »

II

Il est ordonné prêtre. — Ses premiers travaux dans le ministère. — Il revient de ses préventions favorables à la Bulle *Unigenitus* et au Formulaire d'Alexandre VII.

Cet éloge public avait suscité bien des envieux au jeune théologien. A peine était-il ordonné prêtre[1], que l'entourage de l'archevêque profita de l'absence de M. de Montazet[2] pour l'écarter de Lyon, et le nomma vicaire à Boën, sa ville natale.

[1] Il reçut l'ordination des mains de l'évêque de Sarepte.

[2] Une véritable plaie dans l'église à cette époque était le non résidence des évêques ; voici ce qu'en disent les auteurs d'une requête des fidèles de Nos seigneurs les évêques pour être présentée à l'Assemblée générale du clergé de France de 1780. « Paris est devenu le séjour ordinaire de la plus grande partie des évêques de France. Des vues d'ambition, le simple ennui les porte à fuir leurs diocèses. Ils viennent se délasser ici des fatigues d'une représentation qui mettait leurs penchants à la gêne. Il leur tarde de déposer un personnage auquel un reste de bienséance les force mais qui coûte trop à leurs passions. Il faut à leurs goûts plus de liberté, et c'est dans la capitale qu'ils la trouvent. Ils se flattent de l'y cacher dans la foule, et d'échapper par ce moyen à la censure publique. On peut juger de la vie qu'ils y mènent par l'attrait qui les y conduit ou qui les y retient. L'un passe les matinées à courir les rues dans un appareil qui ne met pas à l'abri de l'insulte, et qui protège nécessairement le mépris. L'autre a la fureur du jeu et il y consume une ample portion du patrimoine des pauvres. On ne voit celui-ci qu'à table ou dans les bois. On ne trouve celui-là que chez les financiers, parce qu'il y est plus libre et qu'en s'avilissant il y reçoit plus d'hommages,

« Il y parut, nous dit son biographe, avec ce quelque chose de fort, de royal et d'austère qui suit toujours une grande vertu. Il avait l'abord éminemment sacerdotal ; tout en lui révélait le prêtre, le ministre du Très-Haut. Le jeune vicaire eut, en débutant, la prudence et la sagesse d'un vieillard. Il n'accordait à ses parents et amis que juste ce que la bienséance exige On ne le vit jamais perdre à la table ou au jeu, ni en conversations ou en promenades inutiles, un temps qu'il sut toujours employer fructueusement dans le silence de sa chambre. Il n'y avait rien en lui qui annonçât le néophyte ; il parut de suite dans la chaire de vérité et au tribunal de la pénitence ce qu'il a toujours été, dans l'une de ces fonctions, un messager de la parole de Dieu dans toute sa force ; dans l'autre, un guide éclairé, un médecin habile et prudent. Les saintes règles qu'il avait puisées dans les *Instructions* de saint Charles et autres sources aussi pures, furent toujours sa boussole au sacré

etc. *Requête*, pages 53 et 54. » — La remarquable pièce que je cite se trouve à la suite d'un mandement de M. de Montazet, en réponse à une critique anonyme de son catéchisme, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Sans charger M. de Montazet de tout ce que cette requête reproche aux évêques, il est certain que, bien qu'il fût recommandable sous le rapport de sa science et de sa bonne doctrine ainsi que de son esprit de tolérance, il ne fut pas irréprochable sous celui de la résidence. J'ai entendu dire à une vieille demoiselle, mademoiselle Bodet, sœur du curé de la Grand'église de Saint-Étienne, avant la Révolution française, que durant un épiscopat de 30 ans, on n'avait vu M. de Montazet que deux fois à Saint-Étienne. Si ce fait est exact il faut avouer qu'il ménageait ses visites pastorales (Note de M. Taveau).

Cette remarque est fort juste, mais la pièce citée par M. Taveau n'est pas la seule où les fidèles du temps se plaignent de la non résidence des évêques Nous trouvons l'écho de ces doléances dans un grand nombre de cahiers de 1789, notamment dans le cahier du tiers-état de Paris ; et c'est pour couper court à cet abus que les rédacteurs de la Constitution civile y introduisirent le titre IV sur la résidence.

tribunal[1]. Jamais il ne composa avec le crime, et il exigea toujours une conversion sincère pour qu'il accordât à ses pénitents le bienfait de l'absolution.

« Une conduite si ferme chez notre jeune vicaire offrait un contraste frappant avec celle qu'avait tenue son prédécesseur, M. Heurtier, qui était d'un naturel si doux et en même temps si peu éclairé sur les règles de l'Église, qu'il ne savait jamais refuser l'absolution quand il avait renvoyé son pénitent deux ou trois fois. Il avait gagné, par sa tolérance toute molinienne, l'affection de la paroisse, de sorte que, si l'abbé Jacquemont, son successeur, se fit respecter par sa vertu et ses mœurs austères, M. Heurtier avait emporté l'amitié de tous les dévots demi-chrétiens qui formaient le grand nombre.

« En quittant Boën, M. Heurtier s'était retiré au Chambon-Feugerolles, lieu de sa naissance, où il desservit la chapelle domestique du comte de Feugerolles, seigneur de l'endroit. Il venait de temps en temps à Boën visiter les amis qu'il y avait laissés, et prenait son logement chez le curé. Ce fut pour M. Jacquemont l'occasion de l'entretenir de son ancien ministère dans la paroisse et de lui faire sentir, sur la manière dont il l'avait exercé, de combien d'épines il avait embarrassé cette partie de la vigne du Seigneur. Ces représentations douces et sévères, faites avec bonté, l'Écriture sainte et la tradition à la main, firent comprendre à M Heurtier qu'en effet il avait semé de l'ivraie dans le champ qu'il avait quitté. Il commença dès lors, à en faire pénitence, et alla si loin dans cette voie que M. Jacquemont qui était devenu son guide crut devoir modérer son zèle à satisfaire la justice divine.

[1] On se rappelle que les *Instructions de Charles Borromée sur la Pénitence* furent imprimées aux frais et par ordre de l'assemblée générale du clergé, en 1656, comme étant la règle en pareille matière. Arnauld en faisait le plus grand cas. Lire à ce sujet le tome II, p. 176 de *Port-Royal*, par Sainte-Beuve.

« Les services que lui rendit M. Jacquemont en cette circonstance, ne se bornèrent pas à lui faire connaître les véritables règles de l'Église sur la pénitence ; il lui fit part aussi des nouvelles lumières dont il venait d'être éclairé lui-même au sujet de la Bulle et du Formulaire. »

Il faut dire que M. Jacquemont s'était fait au séminaire une fausse idée de l'obéissance due au Formulaire d'Alexandre VII et à la Bulle *Unigenitus*.

L'épreuve des persécutions qu'un essai de résistance à ces rescrits avaient attirées à la Congrégation de Saint-Joseph, celles qu'elle avait à craindre, un intérêt de corps porté trop loin, une politique timide, tous ces motifs avaient déterminé cet ordre religieux à courber la tête, contre la propre conviction de ses membres. Après bien des tergiversations, devenus constitutionnaires soumis, MM. de Saint-Joseph « inculquèrent à leurs élèves le misérable système de paix et de neutralité qu'ils s'étaient forgé à eux-mêmes pour rassurer leurs consciences. » Aussi, bien que la tolérance de M. de Montazet ait dispensé M. Jacquemont de la signature du Formulaire, le vicaire de Boën se serait fait un scrupule d'entrer dans l'examen des disputes qu'il avait déchaînées. Il était fermement attaché à la doctrine de saint Augustin, il la tenait pour la seule vraie, mais il avait une secrète horreur de la controverse.

Or, un jour qu'il était occupé à ranger la bibliothèque curiale, il lui tomba sous la main un ouvrage d'un docteur en Sorbonne. Il l'ouvrit par curiosité et lut un passage où l'auteur, « pour soutenir la Bulle

Unigenitus avançait hardiment qu'il ne faut pas juger de la foi de l'Église, sur le rapport de nos actions à Dieu, par le témoignage de saint Augustin, mais du témoignage de saint Augustin par l'enseignement actuel de l'Église, c'est-à-dire, selon lui, par la Bulle. »

Cette impertinence le mit hors de lui. « Il faut que cette cause soit bien mauvaise, se dit-il, pour qu'on ose l'étayer sur de semblables arguments. Insulter à saint Augustin pour soutenir la Bulle, c'est par trop fort ! » Dès ce moment, elle lui devint suspecte. Il se mit à lire avec soin les ouvrages pour et contre, et il n'eut pas besoin d'en lire beaucoup pour être convaincu que la Bulle était dans l'erreur.

Quelques années après, un missionnaire du nom de Gatus s'étant permis de lui reprocher ses lectures jansénistes, M. Jacquemont lui répondit :

« Quoique vous m'accusiez de ne lire que des livres jansénistes, j'ai lu, il y a plus de douze ans, un soi-disant docteur de Sorbonne qui, pour soutenir la Bulle, disait entre autres sottises pareilles, que l'on ne doit pas juger de la foi de l'Église sur l'obligation de rapporter nos actions à Dieu, par le témoignage de saint Augustin, mais de la doctrine de saint Augustin par l'enseignement actuel de l'Église. Je dois même vous apprendre à ce sujet que c'est ce docteur qui m'a converti au Jansénisme, car j'avais jusque-là de fortes préventions que j'avais puisées dans la *Théologie* de Collet[1],

[1] La *Théologie* du P. Vallat, connue sous le nom de *Théologie de Lyon*, n'était pas encore publiée à l'époque où M. Jacquemont faisait ses études, mais quoique MM. de Saint-Joseph se ser-

mais je vis tant de faux principes, tant d'erreurs, tant de mauvaise foi dans ce prétendu docteur, que je ne balançai pas à chercher ailleurs la vérité. Grâce à Dieu, je l'ai trouvée, j'en fais mes délices et je n'aspire qu'au bonheur de la répandre et de souffrir pour elle.

« Puissiez-vous, Monsieur, la connaître enfin vous-même après l'avoir combattue! Puissiez-vous la chercher avec autant de zèle que vous en avez mis à lui tourner le dos. Oui, mon cher et très cher Monsieur, défiez-vous de cette apparence qui vous en impose en faveur de la Bulle et du Formulaire. »

Le vœu de M. Jacquemont ne fut point exaucé. Tout au contraire, ce missionnaire ne s'en montra que plus ardent à le signaler comme hérétique et schismatique.

Cependant le vicaire de Boën se signalait dans sa paroisse par des actes frappés au coin du sentiment religieux le plus sévère. Il rêvait d'y transporter les mœurs édifiants de la petite église de Sompuis, en Champagne, et faisait de son mieux pour ressembler à M. Collard.

vissent de la *Théologie* de Collet, il est certain qu'ils suppléaient dans leurs cours à ce qu'elle avait de défectueux principalement sur la grâce, quant à la partie dogmatique. Pour la morale, tout le monde sait que cette congrégation était très exacte sur les règles de la pénitence et que dans les missions qu'ils faisaient, ils étaient loin d'aller aussi vite en fait de conversion que nos missionnaires actuels. Ils ne connurent jamais ces communions générales qui clôturent nos missions. Ils allaient plus lentement, marchant sur les traces des Pères de l'Église. (Note de M. Taveau). — J'ajouterai que la *Théologie* Vallat fut publiée sous les auspices de M. de Montazet et avec la collaboration de Tabaraud, qui appartenait à l'Oratoire et avait été envoyé à Lyon, en 1773, après avoir enseigné à Nantes et à Arles.

Le seigneur de l'endroit avait un frère qui ne pensait qu'au plaisir. C'est à lui qu'il s'attaqua en premier lieu. Un jour qu'il s'était entendu avec sa belle-sœur pour réunir dans une fête champêtre toute la jeunesse des environs, M. Jacquemont manœuvra de telle sorte, il fit à la grand'messe un si beau sermon sur les dangers de la danse, que toutes les mères, convaincues, touchées, repentantes, s'empressèrent de faire des excuses à la dame du château, et que la jeunesse s'abstint d'y paraître.

On juge du désappointement du jeune homme. En apprenant de quelle façon il avait été joué, il entra dans une violente colère et promit de se venger de M. Jacquemont. En effet, soit dans l'intention d'exécuter sa menace, soit par simple bravade de sa part, il arriva le dimanche suivant à Boën, armé de deux pistolets, et se plaça d'un côté de la porte de l'église, en attendant la sortie du vicaire. Cela se passait pendant les vêpres. Le père de M. Jacquemont, averti du danger que courait son fils accourut immédiatement avec une hache et se posta d'un air résolu en face du jeune seigneur. Quelques minutes après le vicaire sortait de l'église. Mais les pistolets ne partirent point : ils avaient eu peur de la hache, et le fanfaron qui les tenait s'en retourna tranquillement au château en dévorant son dépit.

—

III

Il prend possession de la cure de Saint-Médard. — Ses travaux dans cette paroisse — Il résiste à son archevêque qui veut le nommer grand vicaire.

Cette petite aventure en mettant en relief la fermeté sacerdotale de M. Jacquemont l'avait rendu très populaire dans sa paroisse. Mais il ne devait pas y demeurer longtemps.

« Après avoir exercé le saint ministère à Boën pendant environ deux ans, la Providence lui désigna le poste où elle voulait qu'il servît désormais l'Église. Les prêtres de Saint-Joseph, ses anciens maîtres, étant venus faire une mission dans la petite paroisse de Saint-Médard que dirigeait alors un bon vieux curé du nom de Massacrier, celui-ci s'ouvrit à ces messieurs de l'intention où il était, en raison de son grand âge et de ses infirmités, de résigner sa cure en faveur d'un prêtre qui eut la ferme volonté de faire le bien. — Puisque vous êtes dans cette intention, lui dirent-ils, nous connaissons un sujet très digne et très propre à remplir vos intentions. C'est M. Jacquemont, vicaire à Boën que nous avons eu pour élève. Le portrait qu'ils en firent était si avantageux, qu'il se décida sur-le-champ à lui donner la préférence. Après les formalités légales pour la résignation du titulaire, M. Jacquemont vint prendre possession de sa cure le 14 septembre 1784. »

L'Église de Saint-Médard n'avait rien de séduisant. C'était un pauvre village perdu dans les montagnes du Forez, à une lieue de la petite ville de Saint-Galmier. Mais il portait un nom prédestiné, et sa pauvreté même lui donnait un charme de plus aux yeux de M. Jacquemont. L'instruction religieuse de ses paroissiens laissant beaucoup à désirer, il n'épargna ni soins ni travaux, ni peines ni fatigues pour les faire parvenir à la connaissance, à l'amour de la vérité.

« Afin de leur procurer plus de facilité pour s'instruire, il fonda une école gratuite pour les enfants et pour tous ceux qui voulaient en profiter. On y apprenait non-seulement à lire, mais on s'y appliquait surtout d'une manière toute particulière à former le cœur. Pour pouvoir exercer une surveillance plus active sur ses élèves, il fit construire une maison attenant au presbytère, et il se procura une maîtresse d'école d'un rare mérite et d'une piété exemplaire : mademoiselle Françoise Aubert, de Montbrison. Cette sainte fille s'acquitta avec beaucoup de zèle de cette importante fonction. Elle avait toute la tendresse d'une mère pour les enfants, elle portait ses soins sur les besoins corporels de ceux qui étaient pauvres avec une délicate sagacité, et elle fut toujours un exemple vivant de toutes les vertus chrétiennes. Le curé eut en elle un puissant auxiliaire ; elle catéchisait le dimanche après vêpres. Comme une humilité profonde résidait en elle, jamais elle ne voulut tirer de son propre fonds ce qu'elle disait à cette assemblée, quoiqu'elle fût très capable de le faire. Elle exigea toujours que le curé lui écrivît ce qu'elle avait à dire, se bornant à expliquer et à développer le cahier qu'elle tenait en main. C'est de là que nous sont venues les explications

sur les Épîtres et Évangiles des dimanches et fêtes de l'année, ainsi que l'explication du catéchisme du diocèse que nous avons en manuscrit de M. Jacquemont, ouvrages qui, pour la clarté et la simplicité, sont de vrais chefs-d'œuvre en ce genre. »

C'est que M. Jacquemont, comme le dit son biographe, était loin de croire que la lettre du catéchisme suffisait pour être instruit de la religion. Il exigeait que les adultes comme les enfants s'appliquassent à la lecture des bons livres et que tous fissent de la religion l'étude de leur vie. Dans ce but, il avait répandu dans sa paroisse une foule d'ouvrages port-royalistes, des Nouveaux Testaments, des livres d'heures où l'office de l'Église se trouvait en français. La bibliothèque pour ainsi dire obligée de chaque famille comprenait : le *Catéchisme* de Naples[1] ou de Montpellier ; l'*Exposition de la doctrine chrétienne* et l'*Abrégé* de l'Ancien Testament de Mesenguy ; les *Réflexions morales* du P. Quesnel ; les *Essais de morale* de Nicole ; les ouvrages de Du Guet et Treuvé ; les *Instructions chrétiennes* de Singlin ; l'*Histoire ecclésiastique* de Racine ; divers traités de l'abbé Fleury, etc... Il n'était pas rare de rencon-

[1] Ce catéchisme écrit par Gourlin est devenu très rare. J'en ai trouvé récemment, dans la boîte d'un bouquiniste, un exemplaire en bon état portant à la première page l'inscription manuscrite suivante : *Prix donné par le Bureau de Bienfaisance des Thermes à Marguerite Martial pour sa science, sa sagesse et son assiduité. Paris, le* 20 *août* 1805, *signée : Le Camus, président, et Croullebois, secrétaire.* Peut-être ce Le Camus était-il parent du cardinal.

trer chez les cultivateurs une collection d'une centaine de volumes et plus, qui servaient de nourriture intellectuelle à ces populations rurales. Aussi l'esprit de la paroisse fut-il bientôt méconnaissable. Autant il y avait d'âmes faibles et de faux dévôts, avant le ministère de M. Jacquemont, autant il y eut, sous sa direction, de parfaits chrétiens et de vrais pénitents. Mais M. Jacquemont n'en était pas plus fier pour cela. Toujours humble, toujours petit, il semblait ignorer tout le bien qu'il faisait autour de lui, comme médecin du corps et de l'âme. Car il ne se bornait pas à diriger les consciences de ses paroissiens, il se prêtait volontiers à leur donner des avis, des conseils sur leurs affaires temporelles, trop heureux quand il pouvait arranger leurs différends. Et la meilleure preuve de son humilité, du désintéressement absolu de sa conduite, c'est qu'étant curé de Saint-Médard il refusa le poste de grand vicaire que lui offrait M. de Montazet.

IV

Son attachement à l'œuvre des Convulsions. — Sa réserve sur cette matière. — Zèle avec lequel il rejette tout ce qui dans cette œuvre s'écarte de la règle de la foi et des mœurs.

Pourquoi faut-il que ce digne prêtre ait donné lui aussi dans le travers des Convulsions ? Son biographe

se montre scandalisé de ce que l'abbé Grégoire l'ait blâmé dans son *Histoire des sectes religieuses* d'avoir cru à de pareilles inepties. Le mot est dur, j'en conviens mais il n'est que juste. Et c'est en vain que dans sons *Avis aux fidèles*[1] M. Jacquemont a tenté de se disculper du reproche de fanatisme que ses ennemis lui faisaient de tous côtés.

« On crie, dit-il, au fanatisme, parce que nous regardons l'œuvre des Convulsions comme une œuvre divine et comme un signe de la proximité des secours que Dieu prépare à son Église. Nos ennemis ne peuvent nous pardonner notre attachement à cette œuvre si féconde en merveilles, et afin de nous couvrir d'opprobre, ils nous chargent sans pudeur de tous les excès où sont tombés de faux convulsionnaires. Il est de notre devoir de repousser la calomnie et de montrer quelle est l'œuvre à laquelle nous nous attachons et quelle est celle que nous rejetons.

« Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit de ce grand événement dans notre *Instruction sur la vérité et les avantages de la religion*[2] (chap. XI, XII et XIII). Nous vous exhortons, mes chers frères, à relire ces trois chapitres qui contiennent un désaveu formel des fausses Convulsions, et une idée nette des véritables. Nous sommes persuadés que cette œuvre est la voie du ciel qui nous avertit que les menaces faites à la Gentilité par saint Paul sont sur le point d'être exécutées, et que le rétablissement de toutes choses

[1] Cet ouvrage, paru en 1796, était approuvé et recommandé au clergé et aux fidèles du diocèse d'Aix. Les additions qui le terminent sont de M. Desflour de Génetière, mort à Lyon, sa ville natale, vers 1820.

[2] 1 vol. in-8°, 1795.

prédit par Jésus-Christ est près d'arriver. Nous la regardons comme un prélude mystérieux, qui dispose tout pour l'avénement d'Élie et pour la conversion des Juifs. Nous pensons avec le grand Colbert, chef de l'Appel, *qu'on ne doit pas mépriser les avertissements qu'elle présente et qu'il est de la piété de s'y rendre attentifs* (lettre 658) ; elle nous paraît comme à cet illustre évêque *si importante, que nous voulons y donner toute notre attention* (ibid), et nous nous croyons comme lui *obligés d'annoncer à tous ceux qui attendent la rédemption d'Israël que le Seigneur est proche et qu'il ne tardera pas.* Si c'est être fanatique et visionnaire que de regarder les Convulsions sous ce point de vue, nous avouons sans rougir que nous le sommes, nous faisant gloire d'un tel fanatisme, et nous voulons, comme M. Colbert, *être de ces insensés qui croient que Dieu seul peut faire parmi nous de si grandes choses.*

« Sommes-nous fanatiques, parce que nous ne craignons pas d'être fous, *afin de devenir sages !* Sommes-nous visionnaires parce que nous attribuons à Dieu des prédictions, des miracles et des prodiges qui ne peuvent venir que de lui ? Et si l'on s'obstine à nous dire, comme Festus à saint Paul, que nous sommes insensés, que nous reste-t-il sinon de répondre avec ce grand apôtre : *Nous ne sommes point insensés ; mais les paroles que nous venons de dire sont des paroles de vérité et de bon sens ?...* Plût à Dieu, ajouterons-nous avec lui, que tous ceux qui nous écoutent devinssent tels que nous sommes, à la réserve des persécutions injustes qu'on nous fait souffrir (act. 26). » — *Avis aux fidèles*, pp. 373 et suivantes.

Voilà pourtant où le Figurisme, cher à Du Guet et à son école, conduisit les meilleurs chrétiens. M. Jacquemont était d'autant moins excusable de s'être attaché ainsi à l'œuvre des Convulsions que, quelques années

auparavant, vers 1787, il avait vu naître sous ses yeux une nouvelle secte de Convulsionnaires plus ridicule encore que toutes les autres. Je veux parler des Béguins de Saint-Jean-Bonnefonds. Ces Béguins n'étaient en somme que des Margoulistes, mais il avaient un système à part. Ils attendaient Élie qui, selon saint Mathieu, doit venir rétablir toutes choses. Or Élie ne venant pas assez vite à leur gré, parce que les choses n'étaient pas encore assez dans la confusion, ils se prirent à commettre le plus de crimes possible, afin que, les règles de la morale étant renversées, le Prophète arrivât plus vite. On a peine à croire à une telle aberration de l'esprit humain, et cependant telles furent les idées de ces illuminés. Il se réclamaient des prodiges opérés par des Convulsionnaires qui prêchaient ces doctrines et qui les appuyaient de plusieurs exemples tirés de la Bible et de l'histoire ecclésiastique.

« Un jour, raconte M. Taveau, arriva à Saint-Médard, un de ces malheureux prêtres nouvellement séduits, M. l'abbé Lafay, lequel cherchait à faire des prosélytes. Etant entré à la cure, dans un moment où le curé se trouvait occupé dans sa chambre, il lia, en attendant, conversation avec les personnes qui se trouvaient dans la salle au rez-de-chaussée, et tout préoccupé qu'il était de son abominable système, il se mit à les en entretenir, vantant les prodiges opérés par les Convulsionnaires et qui en prouvaient, disait-il, le surnaturel. Mademoiselle Aubert fit avertir M. Jacquemont de ce qui se passait. Il descendit aussitôt, pressa le séducteur de questions, et sur ses réponses qui ne lui permirent pas de douter de l'exactitude du

rapport de mademoiselle Aubert, il l'éconduisit bien vite, non-seulement de la cure mais du territoire de la paroisse. De ce pas, l'abbé Lafay se rendit à Saint-Jean-Bonnefonds dont le curé, M. Drevet, se montra tout disposé à l'écouter. La chute de ce pasteur entraîna celle de son église, et c'est ainsi que se forma la secte connue vulgairement sous le nom de Béguins[1]. »

M. Taveau ajoute, en manière de conclusion :

« Il a fallu que la conviction de M. Jacquemont sur la divinité de l'œuvre des Convulsions fût bien profonde, pour qu'après tous les scandales occasionnés par cette malheureuse secte des Béguins, il n'en soit pas moins demeuré fidèle à tout ce que les Convulsions présentaient de bon, de conforme aux règles et à l'analogie de la foi de l'Église. »

C'était une raison de plus, selon moi, pour que M. Jacquemont reconnût son erreur. Mais il parait qu'on ne revient pas de la croyance à l'absurde. Ren-

[1] Outre MM. Lafay et Drevet, l'Église de Lyon vit tomber dans le béguinisme plusieurs autres prêtres, tels que MM. Bonjour aîné, Bonjour cadet, Ferlet, Fialin, Souchon, Javelle, Milhion aîné. etc. Vers 1850, les Béguins de Saint-Jean sortirent de l'obscurité qui les couvrait depuis longtemps et s'attachèrent à un nommé Digonnet plus comme sous le nom de *Petit bon Dieu* de Saint-Jean. Digonnet avait su jouer admirablement son rôle. Il n'était pas le bon Dieu, comme on l'a cru, mais bien le prophète Élie toujours attendu, et c'est à ce titre que les Béguins lui firent bon accueil. Le prophète Élie devant apparaître sous l'aspect d'un homme pauvre, ignorant, méprisable pour son extérieur, Digonnet qui était instruit des mystères de la secte avait tout ce qu'il fallait pour réussir auprès d'elle. Cela ne l'empêcha pas de mourir en prison. (Note de M. Taveau.)

dons-lui pourtant justice : quand, à l'époque de la publication du Concordat, certains Convulsionnaires prêchèrent la séparation ou la non communication avec le nouveau clergé, M. Jacquemont combattit de toutes ses forces ces tendances schismatiques. Il fit plus : lorsque le schisme des anticoncordataires fut consommé, il ne cessa de déplorer ce malheur et de montrer, avec la nécessité de l'unité de l'église, la parfaite légitimité du ministère exercé par le clergé en vertu du Concordat,

V

Il est visité par le Père Caffe, dominicain. — Quelques mots sur ce religieux. — Éloge qu'il fait de M. Jacquemont.

Voilà donc M. Jacquemont devenu janséniste achevé. Il ne lui manque plus que d'être persécuté, comme dit M. Taveau, pour devenir un apôtre de Jésus-Christ. Les persécutions ne lui manquèrent pas. Elles lui vinrent de tous les côtés à la fois : de l'archevêché de Lyon qui, à la mort de M. de Montazet, tomba aux mains d'un moliniste ardent ; du pouvoir central qui lui fit payer de plusieurs mois de prison son opposition à la Constitution civile du clergé, à laquelle il avait d'abord prêté serment.

Il était lié à cette époque avec tout ce que le diocèse

de Lyon comptait de prêtres vertueux, et jouissait parmi eux d'une estime particulière. C'est ainsi que le Père Caffe, dominicain, qui avait séjourné quelque temps à Saint-Médard, disait à qui voulait l'entendre qu'il avait rencontré, dans ses voyages à travers la France et les Pays-Bas, bien des curés méritants et célèbres, mais qu'il n'en avait pas vu un seul qui égalât M. Jacquemont sous le rapport de la piété et des lumières.

« Le Père Caffe était né à Chambéry, en 1744. Après avoir fait de bonnes études, il fut ordonné prêtre, en 1768, par M. de Beaumont, archevêque de Paris. Quatre ans plus tard, ayant reconnu l'iniquité de la Bulle et du Formulaire, il réracta solennellement les signatures qu'il avait données à ces décrets de la Cour de Rome et embrassa dès lors la pénitence la plus austère. Persécuté de ce chef, il se retira en Hollande auprès de M. Barchmann, archevêque d'Utrecht et se lia avec lui. Il revint à Chambéry en 1775, parut à Auxerre, en 1778, entra en 1785, chez les Dominicains de Toulouse et fut envoyé, en 1787, au Puy pour y prêcher le Jubilé. Du Puy-en-Velay, il passa dans le Lyonnais et le Forez où il visita les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâce et ceux de Montbrison. Il voulut mener une vie de cénobite, mais M. de Montazet s'y opposa, disant qu'il ne pouvait pas priver l'Église des bienfaits de ses prédications.

« Il se retira de nouveau à Chambéry où il fut persécuté par l'évêque, et conçut le dessein de vivre à Paris d'une vie ignorée, mais déjà grondait dans la capitale l'orage révolutionnaire. Il gagna le diocèse de Gênes dont l'évêque lui était favorable et vécut, à Nole, en solitaire, ne sortant que pour aller à l'église, vêtu d'une robe grossière, la barbe inculte, ayant pour lit une planche nue, pour meubles un banc et une table, avec une croix, une bible et une tête de

mort, mangeant au coucher du soleil un morceau de pain et buvant deux verres d'eau.

« Tel était cet homme extraordinaire, lorsqu'une personne amie de Lyon vint le visiter au commencement du siècle. Quand il vit que le lieu de sa retraite était découvert, il alla se cacher en Sicile où il gagnait sa vie en ramassant des fagots de bois sec. On ignore l'époque de la mort de ce grand serviteur de Dieu. Le Père Caffe avait des connaissances profondes en théologie et un talent remarquable pour la prédication.

« Ainsi que je l'ai dit, il était chez les Dominicains de Toulouse, quand ses supérieurs lui ordonnèrent d'aller au Puy-en-Velay occuper la chaire de Saint-Laurent, durant le Jubilé de 1787. A peine arrivé, il commença les stations et les continua quarante jours de suite dans la vaste église des Dominicains où un auditoire nombreux se pressait pour entendre cet autre Jean-Baptiste, dont l'extérieur annonçait d'une manière non équivoque qu'il pratiquait le premier ce qu'il enseignait aux autres. Le Jubilé fini, il reprit son bâton de voyage et vint à Montbrison visiter quelques Pères de l'Oratoire que leur amour de la vérité lui rendait chers. Il visita ensuite ceux de Notre-Dame-de-Grâce, maison qui possédait alors plusieurs hommes vénérables venus plus tard à Saint-Étienne où ils sont morts en odeur de sainteté.

« Ce fut sur ce qu'il apprit, dans ces maisons, du mérite de M. Jacquemont, qu'il voulut faire sa connaissance. Il arriva à Saint-Médard une après-dîner, pendant que le curé était occupé à faire le catéchisme aux enfants dans l'église. Après avoir passé un moment en prière, il aborda le curé ; ensuite étant entré à la sacristie, ils se donnèrent le témoignage de la plus affectueuse charité. M. Jacquemont emmena le Père Caffe chez lui et n'eut pas à se mettre en frais pour le restaurer : du pain bis, une carafe d'eau,

tel était son régime habituel. Quand il eut pris ce qu'il lui fallait, un long entretien s'engagea entre eux. M. Jacquemont lui ouvrit son âme tout entière, lui mit à nu ses dispositions les plus secrètes, ses craintes, ses peines dans l'exercice du ministère. Le Père Caffe, encouragé par ses confidences, se fit un devoir de lui répondre sur tous les points ; il ne lui dissimula rien de ce qu'il croyait le plus conforme aux règles de l'Évangile et de la tradition. L'humble disciple crut voir et entendre la voix de Jean-Baptiste accouru du désert. Il ne perdit pas un mot de ces âpres leçons, les grava dans sa mémoire et les imprima dans son cœur. Toutefois il sentit frémir sa nature quand il lui entendit prononcer cette maxime : *qu'un curé qui voulait s'acquitter en tout de ses devoirs, n'avait pas pour dix ans de vie, quelque robuste qu'il fût.*

« Ce rigide prédicateur ayant repris M. Jacquemont du soin qu'il apportait à sa chevelure, le sacrifice en fut décidé assitôt et le soir même les ciseaux en faisaient justice. »

Enfin, après un séjour dont la charité et les devoirs réglèrent la durée, notre voyageur prit congé de son hôte. M. Jacquemont demeura tout embaumé de la vertu de l'austère dominicain, tandis que le Père Caffe rendait grâce à Dieu de lui avoir procuré la connaissance du plus saint curé qu'il eût jamais rencontré.

VI

Plusieurs saints prêtres avec qui M. Jacquemont fut étroitement lié.

Les amis de M. Jacquemont étaient pour la plupart des curés de campagne, mais des hommes remarquables par leurs vertus, leur mérite et leur savoir. Les courtes notices qui suivent vont nous permettre d'apprécier les richesses que possédait à cette époque l'antique église de Lyon.

Parlons d'abord de M. Martin Michel, prêtre du diocèse, que M. Jacquemont attira à Saint-Médard en qualité de chapelain et où il mourut le 25 mars 1788, à l'âge de 32 ans.

Il était né au village de Saint-Georges-sur-Couzan. Ses parents, qui étaient cultivateurs, l'avaient dressé de bonne heure aux travaux de la campagne ; mais bientôt il fut envoyé au collège de Boën et de là à celui de Montbrison où il fit ses humanités.

Étant tombé gravement malade, il prit la résolution de consacrer sa vie à Dieu, s'il revenait à la santé, et sitôt guéri, se mit sous la conduite du Père Eyrard, supérieur du collège de Montbrison, homme d'une grande simplicité et d'une piété exemplaire. Ce fut avec

une sainte frayeur qu'il vit venir le temps de son ordination sacerdotale. Après avoir reçu le diaconat, il resta quelque temps dans une petite paroisse du Forez où il se prépara à la prêtrise en s'appliquant à l'étude et en instruisant les enfants ; puis, comme il avait un talent merveilleux pour proportionner aux esprits les plus grossiers les vérités les plus sublimes de la religion, ses supérieurs, une fois qu'il fut ordonné, le laissèrent libre d'aller travailler où il voudrait à la conversion des âmes.

Il revint dans la paroisse où il avait déjà demeuré pendant le temps de son diaconat et y reprit ses fonctions de catéchiste. La vue de ses misères que son humilité lui faisait paraître innombrables le remplissait de crainte, quand il était sur le point de monter à l'autel. Il y montait en se prosternant, avec une foi si vive, une modestie si touchante, qu'on ne pouvait l'y voir sans être édifié et ravi d'admiration. Il n'achevait jamais le sacrifice sans mêler ses larmes au sang de Jésus-Christ sur l'autel. Il avouait à ses amis que le saint sacrifice était pour lui la source des plus grandes consolations, que son cœur y était enivré d'un torrent de délices. Partout ailleurs, on avait beaucoup de peine à l'entendre, tant sa voix était faible. A l'autel, il prononçait toutes les prières d'une voix très nette et très distincte.

Enfin, M. Michel suivait en tout avec la plus parfaite docilité les avis de son confesseur qui était M. Jacquemont. L'esprit de pénitence était si accompli en lui,

que, huit jours avant sa mort, il portait encore une ceinture de fer hérissée de pointes qui mettait sa chair en sang. Durant sa longue et douloureuse maladie, il ne laissa échapper aucune plainte. Il était, au contraire, très content de voir la dissolution de son corps s'opérer par degrés ; il s'éteignit doucement comme une lampe.

« Plus d'un lecteur, dit M. Taveau, sera peut-être étonné de me voir entrer dans tous ces détails de la vie d'un modeste prêtre en qui rien d'éclatant ne se rencontre, mais qu'on veuille bien réfléchir qu'aux yeux de la religion la véritable grandeur est précisément celle qu'on trouve dans la vraie humilité. »

Un autre ami de M. Jacquemont était M. Rollet, homme d'un rare mérite et d'un jugement sûr. Il avait été longtemps aumônier des Ursulines de Montbrison, mais son attachement à l'œuvre des Convulsions lui avait fait perdre cet emploi. Pour l'en dédommager, M. Jacquemont lui offrit, à la mort de M. Michel, le poste de chapelain qu'il accepta ; dès lors ils vécurent tous deux dans une union parfaite. M. Rollet était encore à Saint-Médard, en 1793, quand il fut arrêté à la place de M. Jacquemont, dans les circonstances suivantes : M. Jacquemont ayant retracté son serment à la Constitution civile était poursuivi comme réfractaire. Un jour, une troupe de soldats révolutionnaires fut envoyée à Saint-Médard pour s'emparer de sa personne. Mais il avait été prévenu à temps et put se cacher. Furieux de leur déconvenue, ces forcenés se vengèrent

sur la bibliothèque et ne se retirèrent qu'après avoir jeté la plus grande partie des livres par la fenêtre. Mais voilà qu'aux portes de Saint-Galmier, ils aperçurent à quelque distance devant eux un homme vêtu de bure grise qui d'un pas pressé traversait le chemin et avait l'air de fuir. Aussitôt d'aller à lui et de l'arrêter. Quel plaisir pour eux! c'était un prêtre, — M. Rollet. Ils l'emmenèrent à Saint-Galmier et de là à Lyon où il refusa de livrer ses lettres de prêtrise. Condamné à mort pour ce fait, il subit le martyre avec les 209 victimes qui furent d'un seul coup mitraillées aux Brotteaux.

Il paraît que cette mort lui avait été prédite avec tous ses préliminaires par une convulsionnaire du pays, Voici comment M. Taveau raconte la chose :

« C'était en 1788, M. Rollet avait été invité par un de ses amis à une assemblée de Convulsionnaires où devait se trouver la sœur Catherine. Il s'y rendit avec une sorte de répugnance, car c'était l'éclat qu'elle avait fait qui était cause de sa disgrâce de la part de l'autorité diocésaine. Cette disposition craintive lui fut reprochée par la convulsionnaire devant tous les spectateurs : « Approche, lui dit-elle, toi qui crains de te prononcer pour l'œuvre du Seigneur. Au jour où tu seras conduit à la mort avec un habit laïque blanc, accompagné d'une religieuse, tu seras bien forcé d'y croire. »

« Étourdi tout d'abord par cette triste annonce il rougit, se troubla, mais la raison reprenant le dessus, il n'eut pas de peine à se rassurer en envisageant l'invraisemblance des circonstances que la convulsionnaire avait dit devoir lui arriver. En effet, comment croire que lui, prêtre, serait affublé d'un habit de laïque blanc et qu'une reli-

gieuse cloitrée formerait tout son cortège funèbre ? Ce sont là, disait-il, des rêveries impossibles à adopter comme inspiration divine, elles portent certainement la marque d'une imagination de travers.

« Ainsi raisonnait M. Rollet au sujet de cette aventure, chaque fois que l'occasion s'en présentait. Un jour, entre autres, que plusieurs de ses amis étaient réunis chez M. Jacquemont, la conversation étant tombée sur ce chapitre, il s'écria : Quoi ! moi, prêtre, que Dieu, je l'espère, préservera de commettre un des crimes que la justice humaine punit de la mort, j'y serais condamné et traîné en habit blanc, et, qui pis est, j'aurais pour m'accompagner au supplice une religieuse ! vraiment notre sœur Catherine est une rêveuse. Et le bon abbé riait de bon cœur en ajoutant : « Me voyez-vous quitter ma soutane noire pour prendre un habit laïque blanc » !.... Il y avait présentes à cette conversation, deux personnes qui m'ont raconté ce fait plusieurs fois et toujours dans les mêmes termes.

« Cependant cinq ans plus tard, on se trouvait en pleine terreur, et la prédiction vint s'accomplir très ponctuellement avec toutes les circonstances qui avaient paru invraisemblables à ce bon M. Rollet.

« D'abord, pour se soustraire aux insultes de la populace ameutée contre les prêtres, dès le début de la Révolution, il crut devoir, à l'imitation de ses confrères, quitter l'habit ecclésiastique. Cette résolution prise, sur plusieurs pièces d'étoffes qu'on lui mit sous les yeux pour se faire un habit laïque, il se décida pour un drap gris blanc, et sur l'observation qu'on lui fit que cette couleur était trop éclatante, il répondit avec son enjouement ordinaire ; « C'est bien la couleur qu'il me faut, puisqu'elle est opposée à celle de mon état, elle me déguisera bien. Je ressemblerai pour le coup à un vrai meunier. » — Cet habit confectionné fut le seul dont il fit usage ; il en était vêtu quand il fut arrêté. Première circonstance prédite et exactement vérifiée.

« La seconde, relative à la religieuse, ne tarda pas à s'accomplir. Madame Sainte-Pélagie, religieuse ursuline de Montbrison chassée de son couvent, vivait chez ses parents et nécessairement en habit laïque. Ayant été prévenue de l'arrestation de M. Rollet et de son départ pour Lyon, elle se rendit dans cette ville et obtint la permission de le voir dans sa prison. Il lui fut même permis de lui porter de la nourriture et de pourvoir à ses besoins. Enfin, quand il fut condamné à mort, cette courageuse fille eut la force de se mêler à la foule et de suivre les victimes jusque sur le lieu de l'exécution. Ainsi s'accomplit de point en point cette prédiction qui, cinq ans auparavant, avait paru si invraisemblable. »

Un autre ami de M. Jacquemont était M. François Chavanes[1], curé de la petite paroisse de la Tourette, près de la ville de Saint-Bonnet-le-Château. C'était un prêtre d'une foi vive, d'une charité ardente et sans bornes. Son ministère produisit des fruits si abondants qu'autant sa paroisse était pauvre des biens de la terre, autant elle devint riche de ceux de la foi. Pour répandre l'instruction parmi ses pauvres cultivateurs, il fonda des écoles dans les villages et y plaça des maîtresses formées par lui et d'une capacité, d'une piété qui lui étaient connues. Il distribua libéralement un grand nombre de bons livres tels que Nouveaux Testaments, livres d'église où tout l'office se trouvait en français, et se lia avec les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâce, maison assez voisine de la Tou-

[1] Né à Izieux, près Saint-Chamond, dans le diocèse de Lyon, le 28 août 1749.

rette. Ce fut par ce canal qu'il entra dans la connaissance des vérités dont il n'avait eu jusque-là que des idées vagues et imparfaites. *Le Traité de la prière publique et des dispositions aux saints mystères*, de Du Guet, fit sur lui une impression des plus profondes. Il se mit dès lors à la recherche des livres de Port-Royal, et au fait des questions agitées dans le sein de l'Église, et conforma en tout sa conduite aux principes de cette grande école.

J'ai dit que sa charité pour les pauvres était sans limites. Il leur avait distribué tout son patrimoine en arrivant à la Tourette ; quand ses ressources furent épuisées, il s'en alla frapper à la porte de ses paroissiens aisés qui, devant le puissant exemple qu'il leur avait donné, ne lui refusèrent jamais rien.

Du reste, ils menaient tous une vie qui ressemblait à celle des premiers chrétiens, à telle enseigne qu'il n'y eut bientôt plus pour ainsi dire parmi eux ni de *tien* ni de *mien*. Le curé était devenu l'arbitre de la de la fortune privée de ses paroissiens. A la fin, il n'y avait plus ni pauvres ni riches. Tous s'aimaient et s'entr'aidaient comme des frères.

Ce spectacle faisait l'admiration et l'envie de tout le voisinage. Car ni M. Jacquemont, ni aucun autre curé n'étaient arrivés à voir dans leurs paroisses la grâce divine opérer, d'une manière si générale, une telle transformation. M. Taveau raconte que, plus de trente ans après la mort de Chavanes, il connut plusieurs de ses paroissiens, derniers survivants de cette génération de

chrétiens fervents et éclairés, et qu'il fut étonné de trouver chez eux une érudition telle, que peu de prêtres en possédaient une aussi étendue et aussi féconde.

M. Chavanes vivait lui-même comme son troupeau : de pain noir, de soupe, de lard et de pommes de terre. M. Jacquemont allait le visiter tous les ans et revenait émerveillé de l'abondance de grâces que Dieu répandait autour de lui. M. Chavanes venait aussi de temps en temps à Saint-Médard, car ces saints prêtres entretenaient entre eux des relations qui tournaient toujours à leur avancement réciproque dans la vertu.

Croirait-on que M. Chavanes fut dénoncé par des confrères jaloux comme anticoncordataire, en 1801, et qu'il fut enfermé comme tel pendant neuf mois ! Quand son innocence fut reconnue, il fut rendu à la liberté et retourna dans sa paroisse. Mais pendant ce temps-là son église avait été mise au pillage par le curé de Saint-Bonnet-le-Château, sous prétexte que la paroisse de la Tourette avait été réunie à la sienne par le Concordat — ce qui était contraire à la vérité.

Ce fut un coup terrible pour M. Chavanes. Mais habitué qu'il était à tout souffrir pour l'amour de Dieu, loin de se plaindre il donna l'exemple de la soumission en assistant aux offices de Saint-Bonnet, et tous ses paroissiens l'imitèrent. Cependant il ne survécut pas longtemps à ces scandales. Se sentant près de sa fin, il fit appeler M. Bonnet, son soi-disant curé, qui lui demanda de signer le Formulaire et d'adhérer à la Bulle *Unigenitus*. Il s'y refusa énergiquement et mourut,

privé des sacrements et de la sépulture ecclésiastique, le 19 septembre 1804, âgé de cinquante-quatre ans.

Cette paroisse fut rétablie environ vingt-cinq ans plus tard, sur les réclamations des habitants de la Tourette, car, dit M. Taveau, cette suppression n'avait été ni plus ni moins qu'une menée des zélanti placés à la tête de l'administration du diocèse pour éteindre d'un seul coup ce qu'ils appelaient le nid de l'hérésie jansénienne.

VI

Suite du même sujet.

En poursuivant nos recherches sur les vertueux amis de M. Jacquemont, nous voyons qu'il entretint d'excellentes relations avec M. Chevalier, curé de Saint-Jean-Soleymieux, homme simple et droit de cœur dont les bonnes traditions se conservaient encore dans beaucoup de familles un demi-siècle après sa mort.

Il était très lié aussi avec M. Brunel, curé de Marols, qui a laissé le même souvenir à ses paroissiens. M. Brunel n'avait pas les talents de M. Chavanes, mais c'était un prêtre solidement instruit. Il avait commis la faute de livrer ses lettres de prêtrise pour sauver sa tête, mais la manière dont il la répara fait son éloge.

Ayant mandé presque aussitôt ses amis, Jacquemont,

Chavanes et autres, il leur déclara, après s'être humblement confessé, qu'il avait l'intention d'aller au devant du martyre. Ceux-ci, affligés mais consolés en même temps de la détermination où ils le trouvèrent, lui donnèrent le conseil d'attendre que Dieu lui eût fait connaître ses vues à cet égard, et le mirent en pénitence publique. Il descendit de l'autel, demanda pardon à ses paroissiens du scandale qu'il venait de leur causer et se confondit dans la foule. M. Charréreau, son vicaire, exerça à sa place. On lui prescrivit des jeûnes au pain et à l'eau et autres œuvres pénibles, on le laissa quinze mois porter publiquement le poids de sa faute, après quoi ses amis le réintégrèrent dans ses fonctions.

M. Tisson, curé de St-Maurice-sur-Dargoire (Rhône), avait connu M. Jacquemont au séminaire. Il eut toujours pour lui l'attachement le plus tendre et le plus affectueux, sentant la supériorité du curé de Saint-Médard et s'effaçant en toutes circonstances devant lui. Son allure était celle d'un patriarche, sa piété douce et tranquille, mais sous sa douceur naturelle se cachait une foi robuste. Durant la Terreur, il ne voulut pas quitter sa paroisse qui était le lieu de sa naissance. Arrêté et jeté dans les prisons de Lyon, il fut condamné à mort avec plusieurs autres prêtres qu'il exhortait au martyre avec sa tranquillité ordinaire, mais la chute de Robespierre lui rendit la liberté. Le Concordat l'ayant mis de côté comme la plupart des prêtres réputés jansénites, il se retira et vécut chez son frère,

cultivateur dans la même paroisse. Il prenait plaisir à venir plusieurs fois par an visiter son ami Jacquemont et faisait ces voyages à pied, quoique octogénaire, sans en être le moins du monde incommodé. Il mourut le 12 juin 1839.

Un autre ami de M. Jacquemont fut M. Melchior de Forbins, ci-devant grand vicaire du diocèse d'Aix. Issu d'une famille distinguée, il était sur la voie de la fortune ecclésiastique, quand il ouvrit les yeux sur l'indignité et le vide de la vie facile et mondaine qu'il avait menée jusque-là. Dès lors, il commença à se sentir coupable de beaucoup de fautes commises dans l'exercice de ses fonctions et il embrassa la pénitence la plus austère. Il était si plein d'humilité que chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, il faisait l'aveu de ses faiblesses au clergé et aux fidèles du diocèse d'Aix.

C'est ainsi que dans l'approbation qu'il donna au livre intitulé *Les trois états de l'homme*, en 1795, il dit ces belles paroles : « Toujours animé du désir de concilier ainsi l'état de silence et d'humiliation auquel les canons de l'Église me condamnent pour l'inutilité et la mondanité dont je ne vous ai que trop donné l'exemple, avec le soin que je dois avoir de réparer cet exemple funeste, je saisis avec joie l'occasion qui se présente de remplir ce devoir important, en vous recommandant la lecture d'un ouvrage excellent... »

La même année, 1795, il avait déjà approuvé et recommandé aux fidèles et au clergé d'Aix le livre de M. Jacquemont intitulé *Vérité et avantages de la Religion chrétienne.*

C'est ainsi, dit M. Taveau, que ce grand vicaire pénitent tâchait de réparer les scandales d'une vie qu'on ne trouverait pas aujourd'hui irrégulière, mais qui, pesée au poids du sanctuaire, lui paraissait très criminelle. Il vécut à Lyon dans l'obscurité la plus profonde et y mourut sous la Restauration, privé des sacrements et de la sépulture ecclésiastique, précisément à cause des approbations données aux ouvrages dont je viens de parler.

Tels étaient les principaux amis de M. Jacquemont dont la connaissance soit venue jusqu'à nous.

Il eut aussi d'intimes liaisons avec plusieurs prêtres de l'Oratoire, notamment avec les Pères Popin et Poissy, qui ont vécu à Saint-Étienne et qui y sont morts en odeur de sainteté.

Le Père Popin était compatriote de M. Jacquemont ; il était toujours demeuré attaché à l'Oratoire et avait enseigné dans divers collèges. Il prêta le serment à la Constitution civile et persista dans la croyance qu'elle n'avait rien de mauvais. Cette divergence d'opinion avec M. Jacquemont ne refroidit nullement les liens de l'amitié qui les unissait. La Révolution l'ayant chassé de l'Oratoire, il se retira à Saint-Galmier avec le Père Poissy, son confrère, qui était natif de cette ville.

Cette grande paroisse se trouvait sans pasteur, les événements ayant probablement fait fuir le titulaire. Les magistrats qui connaissaient le mérite de ces deux religieux les pressèrent de remplir jusqu'à nouvel ordre les fonctions pastorales. Ils acceptèrent dans

l'unique intention d'être utile à cette population privée de secours religieux.

Des prédications fréquentes et solides, la lecture des livres de Port-Royal mise en honneur, une sage prudence dans l'administration des sacrements, opérèrent un grand renouvellement dans cette paroisse, nonobstant la triste époque où l'on se trouvait alors. Ils restèrent à Saint-Galmier jusqu'au Concordat. A dater de ce moment, ils furent en butte aux mêmes colomnies que M. Chavanes et, comme lui, eurent à subir neuf mois de prison.

Une fois relâchés, ils vinrent se fixer à Saint-Étienne où ils étaient depuis longtemps avantageusement connus ; ils ouvrirent une classe et se livrèrent à l'enseignement jusqu'à un âge assez avancé. Ils ne furent jamais interdits non plus que les autres prêtres qui partagèrent leur sort, mais on les laissa sans emploi.

Le Père Popin avait quelques talents poétiques. Il a traduit en vers français les hymnes du bréviaire gallican et composé plusieurs cantiques imprimés à Clermont. Quelques-unes de ses compositions sont passées dans les recueils de cantiques à l'usage des missionnaires, qui en ignorent probablement l'origine. Il avait une si haute idée de M. Jacquemont, qu'il exprimait souvent le désir d'être évêque, seulement vingt-quatre heures, pour pouvoir sacrer le curé de Saint-Médard.

« En parlant du ministère des Pères Popin et Poissy, à Saint-Galmier, j'ai omis, dit M. Taveau, un événement miraculeux qui y eut lieu, et qui doit trouver sa place ici.

« C'est une dévotion populaire à Saint-Galmier de baiser le bas de la chasuble du prêtre qui porte le Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu. Cette année-là, une petite fille âgée de douze ans, percluse de ses deux jambes qui étaient desséchées et repliées en angle aigu sur les cuisses, se sentit animée d'une confiance en Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie. Elle se fit porter par une parente sur le passage de la procession, et, quand le Saint-Sacrement passa devant elle, elle s'élança des bras de la personne qui la soutenait, baisa l'ornement du prêtre qui portait l'ostensoir et marcha à la suite de la procession jusqu'à l'église. Après les cérémonies de la solennité du jour, ces messieurs firent venir l'enfant à la cure, prirent les informations juridiques et en envoyèrent une relation détaillée à l'archevêché. Le Père Popin avait consacré l'hostie ; le Père Popin avait adhéré à la Constitution civile du clergé. Donc les prêtres constitutionnels n'étaient pas schismatiques. Telle fut la conséquence qu'on tira de ce miracle, conséquence aussi logique que celle que tirèrent les appelants de celui qui s'opéra en semblables circonstances sur madame Lafosse, à Paris, dans la paroisse de Sainte-Marguerite, en 1725. Plusieurs personnes qui par prévention contre le serment avaient eu de la répugnance à communiquer avec ces messieurs, malgré la bonne idée qu'elles avaient de leur mérite, se rendirent à l'évidence de cette merveille. M. Jacquemont lui-même qui avait, quelques années avant, rétracté son serment, rabattit de ses préventions contre les prêtres constitutionnels en présence de cet événement miraculeux.

« Mais une autre merveille qui eut bien plus d'éclat encore, ce fut la délivrance d'une femme possédée du démon, obtenue par les exorcismes du Père Popin à Saint-Étienne, environ deux ans avant sa mort, vers 1820 ou 1821, dans son domicile, rue Tarentaise, 10, en présence de nombreux témoins.

« Cette femme, qui était mariée, habitait Bas-en-Basset,

chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Issengeaux (Haute-Loire) ; elle était dans un état effrayant. Ses parents l'ayant amenée à Saint-Étienne, logèrent à l'auberge Mautraud[1], alors très fréquentée par les gens des montagnes de la Haute-Loire.

« Arrivée là, on la présenta d'abord à divers médecins qui finirent par déclarer ne rien comprendre à son état ; des médecins, elle fut présentée à plusieurs prêtres du clergé stéphanois sans plus de succès. Ce fut alors que sur l'instigation des maîtres de l'auberge Mautraud, on la présenta au Père Popin qui demeurait en face. Celui-ci touché du déplorable état de cette femme voulut bien se charger de lui faire les prières et exorcisme en usage dans l'Église catholique. Ces exercices eurent nécessairement lieu dans la chambre du Père Popin qui, plus qu'octogénaire, vivait retiré et passait aux yeux de beaucoup de gens pour un prêtre interdit. Mais bien qu'ayant lieu dans une chambre, ces exercices eurent un grand nombre de témoins, plusieurs étant nécessaires pour tenir cette femme dans les violents accès dont elle était agitée, dès qu'elle se trouvait en présence de ce vieillard. Il fallait souvent huit à dix hommes d'une force non commune pour la maintenir. Cependant ces exercices religieux duraient depuis huit jours sans qu'on ait vu le moindre changement dans l'état de cette malheureuse, quand enfin elle fut délivrée le neuvième.

« Le Père Popin conjurait le démon de cette sorte : *Au nom de Jésus-Christ, ton maître, je t'ordonne de sortir de ce corps.* Le diable parlant par la bouche de cette femme répondait : *Si je sors, je veux brûler les personnes et les propriétés environnantes.*

[1] Cette auberge Mautraud, rue Tarentaise, presque en face de la maison portant le n° 10, était tenue par la veuve Epitalon, la mère de la famille Epitalon qui existe encore aujourd'hui. M. Denis Epitalon et son frère ont été témoins oculaires de ce fait. (Note de M. Taveau.)

« D'après le récit qui m'a été fait plusieurs fois par des témoins de ces scènes, les colloques qui s'établissaient entre le démon et le Père Popin devenaient parfois si effrayants que plusieurs témoins refusèrent d'y assister jusqu'à la fin. Le neuvième jour, après un de ces colloques, suivi d'une secousse terrible, cette femme s'écria tout à coup : Je suis guérie, je suis délivrée ! Et en effet, cette femme a été depuis parfaitement tranquille, pleine de santé, vaquant aux travaux ordinaires aux ménagères de la campagne.

« Le bruit de cette guérison ne tarda pas à se répandre dans tous les quartiers de la ville, le clergé qui comptait le Père Popin pour hérétique en fut au désespoir. Du haut de la chaire de vérité, on déclama avec force contre lui, on exhuma le Jansénisme, ce pot au noir dont les Jésuites ne manquaient jamais de se servir pour barbouiller la figure de leurs ennemis. On alla plus loin encore, on en vint à tracasser les personnes qui avaient été témoins du fait, au tribunal de la pénitence. On exigeait d'elles qu'elles déclarassent qu'il n'était pas vrai qu'elles eussent vu ce qu'elles affirmaient, et sur leur refus, on leur refusait l'absolution. »

La mémoire du Père Popin, mort en 1823, âgé de 85 ans, est demeurée en grande vénération. Il s'est opéré des miracles sur son tombeau.

Le Père Poissy qui survécut dix ans au Père Popin, mourut deux ans avant M. Jacquemont (le 10 mai 1833).

C'était un prêtre très austère. Il était à Notre-Dame-de-Grâce quand la Révolution éclata ; chargé du temporel de la maison, il y demeura le dernier, attendant que la nation vînt se rendre maîtresse des biens du couvent, et il exposa sa vie pour empêcher les dégradations des voleurs dans ces temps de troubles.

Retiré plus tard à Saint-Galmier avec le Père Popin, comme il a été dit, il vint avec lui à Saint-Étienne. Sa maison fut pendant de longues années le rendez-vous de toutes les personnes de la ville de Saint-Étienne, restées attachées aux principes de Port-Royal.

Il avait été ordonné prêtre à l'âge de 35 ans. Atteint d'une affection nerveuse qui l'empêchait de remplir toutes les fonctions du ministère, il se borna à diriger quelques âmes pieuses. Comme directeur, il était d'une sévérité peut-être portée trop loin, aussi ne conduisait-il que quelques personnes d'une vertu consommée.

A sa mort, canonisé par la voix du peuple, son curé crut devoir lui refuser la sépulture ecclésiastique et les sacrements, au grand scandale de la population stéphanoise ; mais si le clergé fit défaut à ses funérailles, un cortège des plus nombreux, composé de citoyens de toutes les classes, principalement du barreau et du commerce, sembla vouloir protester contre les injustes préventions du clergé par son empressement à honorer son convoi ; de sorte que le *Mercure Ségusien*, rendant compte de cet enterrement, répéta ce que tout le public avait dit en le voyant passer : *Que d'habits noirs pour un surplis !*

M. Jacquemont avait toujours été très lié avec ce saint prêtre ; il venait le visiter à chaque voyage qu'il faisait à Saint-Étienne et dans une lettre qu'il écrivit à l'occasion de sa mort, M. Jacquemont dit de lui que *c'était un fruit mûr pour le ciel.*

« Une chose qui paraîtra une anomalie à certains

lecteurs, dit M. Taveau, c'est qu'avec la piété la plus tendre, la rigidité de mœurs la plus sévère, le Père Poissy était franchement républicain. Mais il ne faut pas s'en étonner, le fond du christianisme n'est-il pas tout liberté et fraternité ? »

Nous dirons deux mots encore d'un autre enfant de Saint-Étienne, ami de M. Jacquemont. C'est M. Peurière, premier curé de la paroisse de de Saint-Ennemond que je veux désigner. Il avait été vicaire à la Grand' église de Saint-Étienne avant la Révolution, sous le respectable M. Bodet, enfant de cette cité. M. Peurière, mort en 1827, était un homme fort spirituel, d'un esprit délié, bon musicien et au-dessus de tous les préjuges jésuitiques. Sans être de la haute piété des Jacquemont, des Popin, des Poissy, c'était un prêtre solidement vertueux, très charitable, très simple dans ses manières, étant né sur sa paroisse. Sans craindre de se compromettre avec l'Archevêché, il honorait les Jansénistes et leur rendait tous les services de son ministère.

Quand vint la mission de 1821, il refusa de recevoir des missionnaires dans sa paroisse, prétextant d'abord qu'elle était trop pauvre, et disant ensuite qu'il se sentait la capacité d'instruire ses paroissiens.

Peu lié avec les autres curés de la ville, à cause de ses sentiments peu favorables au Jésuitisme, sa paroisse était le rendez-vous des prêtres qui partageaient ses principes. C'est là que venaient officier dans les grandes occasions, M. l'abbé Blachon, prêtre stéphanois, mort

pensionnaire à l'hospice de la Charité de Saint-Étienne où il s'était retiré. Un autre prêtre, ami de M. Jacquemont et qui, en qualité de compatriote, était très lié au curé Peurière, c'était M. Faure, ancien dominicain, mort près de Grenoble. Il venait tous les ans à Saint-Étienne visiter ses parents, et M. Peurière ne manquait pas de le faire prêcher, car il avait un vrai talent comme prédicateur et avait occupé plusieurs chaires à Lyon.

Revenons maintenant au curé de Saint-Médard.

VIII

Ce que M. Jacquemont eut à souffrir durant la Révolution. — Il ne cessa d'encourager ses paroissiens qu'il ne put se résoudre à quitter. — Il prêta serment à la Constitution civile et se rétracta ensuite dans le fort de la Terreur.

Quand vinrent les mauvais jours de la Révolution française, M. Jacquemont ne voulut pas abandonner son troupeau et se tint caché dans des masures où il manqua souvent du nécessaire. Il ne sortait que la nuit pour porter les secours de la religion aux malades non-seulement de sa paroisse mais des paroisses voisines. Il allait ainsi jusqu'à Saint-Étienne. Lorsque le culte extérieur fut aboli, il assembla encore une fois ses chères ouailles, malgré les lois sanguinaires alors en vigueur, et leur parla de l'obligation où sont les chrétiens de rendre

témoignage de leur foi aux dépens de tout et de la vie même.

Ce fut en pleine Terreur qu'il rétracta le serment qu'il avait prêté à la Constitution civile, en 1791, au risque d'être arrêté comme réfractaire. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet à M. Silvy, en 1815 : « L'amour de mon troupeau, le désir de conserver les rapports qui doivent toujours exister entre l'Église et l'État me firent fléchir le genou devant l'idole (la Constitution civile). Je joignis à ce premier crime la lecture d'un mandement de l'évêque intrus, et je n'ouvris les yeux que lorsque le bon Louis XVI monta à l'échafaud.

« Je demeurai néanmoins encore un an *in reatu* et il ne fallut rien moins que l'enlèvement et le martyre d'un excellent prêtre, M. Rollet, qui demeurait avec moi et qui fut pris à ma place, pour me décider à rétracter toutes les fausses démarches que j'avais faites. La voix de son sang cria miséricorde en ma faveur et je fis dans le temps de la plus grande Terreur, la Réparation publique que je devais à Dieu et à l'Église. Dieu me fit ensuite la grâce d'expier cette faute par huit mois de prison. »

Commme on le voit par cet extrait, M. Jacquemont considéra toujours comme un crime d'avoir prêté serment à la Constitution civile. N'oublions pas que, lorsque la paix fut rendue à l'Église après le Concordat, il communiqua avec ceux d'entre ses amis qui ne trouvaient rien à reprendre dans la Constitution civile à laquelle ils avaient adhéré, tels que les Pères Popin, Poissy, etc.

IX

Sa prison. — Diverses lettres à ses paroissiens.

C'était au mois de décembre 1798, à l'époque où le gouvernement du Directoire pesait de tout son poids sur la France et succombait lui-même sous le propre fardeau de ses crimes. La persécution qui s'exerçait depuis longtemps contre le sacerdoce s'était ralentie ; les prêtres constitutionnels étaient rentrés dans les temples où ils exerçaient publiquement.

Les insermentés mêmes paraissaient oubliés et jouissaient d'une tolérance tacite, mais ils étaient néanmoins toujours sous l'influence des lois sévères non encore rapportées et dont pouvaient user les agents du pouvoir enclins par caractère à persécuter. C'est ce qui arriva à M. Jacquemont, du fait d'un nommé Martin, homme farouche, ennemi des prêtres par système.

« Il fut avisé, dit M. Taveau, que le curé de Saint-Médard, déjà coupable d'avoir rétracté son serment, exerçait publiquement dans son église.

« Il lança contre lui un mandat d'amener, et en commit l'exécution au lieutenant de gendarmerie Neigne, homme habile dans ces sortes d'expéditions. Il arriva à Saint-Médard de bon matin, avec trois brigades, et se présenta au presbytère. Le respectable curé n'eut pas le temps de fuir ; pris au collet et descendu au rez-de-chaussée, on lui passa la fatale chaînette. Pendant ce temps, on fit avertir deux

de ses amis qui se trouvaient à Saint-Médard, MM. Fayolle, dominicain, et Louis Bergasse.

« M. Fayolle, arrivé le premier, ne put retenir ses larmes en voyant son ami chargé de chaînes ; cette marque d'amitié fut un crime aux yeux du sbire qui l'arrêta aussi, au mépris de toutes les lois. Quelques minutes après, lorsque arriva M. Bergasse, ce dernier ayant témoigné son indignation et sa surprise, eut le même sort.

« Après avoir mené sa mission à si bonne fin, Neigne partit avec ses prisonniers pour Chevrières où il avait à prendre quelques malheureux arrêtés pour d'autres causes. Ils y séjournèrent jusqu'au lendemain qu'ils se mirent en marche pour Montbrison.

« M. Jacquemont fut mis à cheval par une distinction qu'il dut à sa grande faiblesse. Il faisait très grand froid. Comme il ne voulut pas rompre son jeûne (c'était la vigile de Noël), cela contribua à le faire souffrir pendant cette journée.

« La charité de mademoiselle de Boën qui vivait à Saint-Médard dans la retraite la plus absolue, sous la conduite de M. Jacquemont, avait pourvu au besoin de ces pauvres prisonniers ; elle avait dépêché à Montbrison une fille intelligente pour préparer leur repas et leur rendre différents services.

« Grâce à cette délicate attention, ils purent à leur entrée en prison réparer leurs forces épuisées. Après s'être suffisamment restaurés, ils s'attendaient à passer ensemble dans une chambre commune, ce qui eût été une grande consolation pour eux ; elle leur fut refusée, et, par ordre du farouche Martin, M. Jacquemont fut mis dans un cachot réservé aux malfaiteurs. En l'y introduisant, un geôlier aussi insolent que cruel se mit en devoir de lui mettre les fers aux pieds, comme on le pratique envers les condamnés. Ce ne fut que sur de fortes représentations

qu'on lui fit, qu'il renonça à cet acte. M. Jacquemont fut profondément affligé de se voir séparer de ses deux amis et de se trouver avec une troupe de misérables destinés au bagne, qui à son entrée vinrent l'entourer et lui demander la bienvenue avec une joie insultante. Il n'hésita pas à leur payer généreusement ce tribut que l'usage impose au nouvel arrivé dans l'affreuse demeure. Toutefois, ce fut pour lui une nouvelle souffrance de voir ces misérables se procurer du vin et de la viande au mépris des lois de l'abstinence et du jeûne. Ils s'en gorgèrent et accompagnèrent leurs libations de chansons obscènes et de propos orduriers, de mille bouffonneries ridicules, enfin de jurements qui lui déchirèrent les oreilles et les entrailles.

« Tel fut le spectacle qu'il eut à soutenir durant quatre ou cinq jours ; il ne paraît pas, néanmoins, que ces tristes compagnons lui aient fait des injures directes et personnelles ; ils le laissèrent se servir dans un coin du cachot où il s'était cantonné, récitant comme il pouvait ses offices.

« Enfin, grâce aux démarches et à l'influence de son frère aîné, il fut tiré du cachot et réuni à ses deux amis.

« Ce fut pour lui l'entrée dans une ère nouvelle. Ses liens furent plus doux, ils eussent été même un sujet de joie à ses yeux s'il n'eût été que simple laïque ; mais, pasteur d'un nombreux troupeau, comment eût-il pu goûter une joie exempte de tristesse en s'en voyant séparé par la violence des hommes ? Aussi tâchait-il de suppléer par de fréquentes lettres au vide préjudiciable que son absence pouvait causer à sa paroisse.

« Ces lettres dont la plus grande partie est perdue étaient des épîtres d'une éloquence tout apostolique, des pièces dignes d'être conservées à la postérité. Il est à regretter qu'elles n'aient pas été réunies; elles devaient être assez nombreuses. Il est à regretter aussi qu'on n'ait pas conservé les réponses des paroissiens à leur curé, on y trouverait cer-

tainement un langage profondément chrétien et digne de fidèles solidement instruits, comme l'étaient à cette époque les catholiques gouvernés par des curés soi-disant jansénistes.

« Bien des jours s'étaient déjà écoulés pour nos trois prisonniers, lorsque enfin la justice aux pieds boiteux arriva jusqu'à eux. Le tribunal qui devait les juger songea qu'ils étaient en prison et instruisit leur affaire.

« Messieurs Bergasse et Fayolle furent bientôt expédiés: comme il n'existait pas de charges contre eux, ils furent interrogés pour la forme et acquittés aussitôt qu'entendus. Il n'en fut pas de même de M. Jacquemont contre lequel parlait trop haut le fait même de sa qualité de prêtre réfractaire exerçant publiquement le ministère contrairement aux lois. Il avait, ce qui était pis, pour accusateur le farouche Martin, ennemi implacable des prêtres ; aussi se ressentit-il visiblement de l'influence que cet agent du pouvoir judiciaire exerçait sur le tribunal. Martin le traita sévèrement dans son rapport, et sa conclusion ne fut pas moins que la déportation, maximum des peines appliquées au cas qui était le sien. L'opinion publique était que le jugement allait être rendu dans ce sens, ses amis et lui-même s'y attendaient, lorsque la Providence qui préside et idirge toutes les démarches des hommes, l'en garantit par l'heureuse nouvelle de la destitution de Martin qu'apporta le courrier de Paris.

« Le nommé Ferrand qui le remplaçait était compatriote de M. Jacquemont ; d'ailleurs, c'était un homme doux et humain, naturellement disposé à mettre ses actes en rapport avec l'esprit du gouvernement qui chaque jour devenait plus tolérant. En effet, notre saint curé fut condamné à la simple réclusion ; il fut même question de le mettre dans une chambre plus vaste et plus aérée que celle où il avait passé cinq mois, ce qui s'exécuta peu après son jugement,

« Quelques-uns des amis qui venaient souvent le visiter, s'aperçurent que le local où il avait été transféré favorisait un projet d'évasion. On lui en fit d'abord une première ouverture qu'il rejeta, mais peu à peu, de nouvelles réflexions et surtout le désir de secourir ses paroissiens surmontèrent ses premières répugnances et il consentit à tout. Le jour et l'heure de la nuit arrêtés, une personne dévouée devait se trouver sous sa croisée et lui jeter une corde, à l'aide de laquelle il devait descendre dans la rue qui était peu fréquentée et de là aller rejoindre, à quelque distance, un autre ami qui l'attendait pour le mener à Marols. Tout s'exécuta heureusement, et après être resté caché quelques jours dans ce village, il se rendit auprès de ses paroissiens pour ne plus les quitter.

« En sortant de prison, il laissa une lettre sur la table dans laquelle il déclarait que le geôlier n'avait eu aucune part à son évasion, qu'il l'avait exécutée à l'aide de ses amis et qu'il s'y était déterminé parce que sa présence était plus utile ailleurs.

« La durée de sa captivité fut de huit mois et quelques jours. »

X

M. Jacquemont persécuté depuis la mort de M. de Montazet. — Changements opérés dans ce diocèse, sous le successeur de ce grand évêque. — Publication de son *Avis aux fidèles*. — Sa lettre M. à Rulli, grand vicaire.

Ce que nous avons vu jusqu'ici des peines et des souffrances qu'eut à endurer M. Jacquemont à cette triste époque est bien quelque chose, mais ces peines

physiques ne furent pas pour lui les plus sensibles. Les peines morales qu'il eut à endurer dès la mort de M. de Montazet sont autrement poignantes. Pour le comprendre, une observation rétrospective est nécessaire. M. de Montazet, qui sans doute, par suite de la direction donnée à ses études cléricales, s'était trouvé formé à l'école de saint Thomas, fut toujours attaché aux doctrines de Port-Royal ; bien jeune encore, il fut grand vicaire de M. Fitz-James, évêque de Soissons, et partageait sincèrement les sentiments de cet illustre prélat.

Devenu archevêque de Lyon, où il succéda au trop célèbre Tencin, il y trouva le molinisme en honneur, et l'ultramontanisme vivace. Il n'en eut que plus de mérite à répandre, comme il le fit, la doctrine de saint Augustin. Son mandement pour le carême de 1768, contient les instructions les plus lumineuses pour l'administration du sacrement de pénitence, et l'on peut lire encore avec profit son instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité, publiée en 1776 ; c'est un vrai chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne[1].

[1] On rapporte qu'un jour à la cour de Louis XVI, M. de Montazet dit à un seigneur avec qui il discutait sur la religion : « Avez-vous lu mon mandement ? » — Celui-ci lui répondit : « Et vous, Monseigneur, l'avez-vous lu ? » Tant il était ordinaire alors aux évêques de faire faire leurs mandements. Il est cependant certain que M. de Montazet est lui-même l'auteur du mandement dont il est question, celui sur les sources de l'incrédulité, au moins de la première partie ; on dit que le père Lambert avait travaillé à la seconde.

On rapporte encore que J.-J. Rousseau étant à Lyon, fut entendre un sermon prêché dans l'église métropolitaine, par Monseigneur l'archevêque. On demanda à Jean-Jacques, comment il

Il eut le bon goût de s'entourer de théologiens de mérite, entre autres du célèbre dominicain, le Père Lambert, des Pères Chaix et Caussonnels, du même ordre, des Pères Vallat et Guibaud, de l'Oratoire. Ce fut avec le secours de ces puissants auxiliaires qu'il put arriver à réformer les études et répandre la bonne semence dans ce vaste diocèse.

En 1767, il donna le catéchisme qui porte son nom, et est encore en usage, bien qu'il ait été mutilé en 1815.

En 1770, il donna le fameux bréviaire qui de nos jours est accusé de jansénisme et auquel M. de Bonald a fait subir un examen des plus sérieux. Il est sorti de cette épreuve, mais il n'en continuera pas moins d'être en état de suspicion aux yeux de nos fougueux ultramontains.

Plus tard, il publia une Théologie et une Philosophie, et enfin un Rituel.

Mais malgré cette impulsion donnée aux bonnes études, malgré ces preuves multiples de son amour pour la bonne doctrine, M. de Montazet eut la faiblesse de laisser les Sulpiciens maîtres de l'enseignement dans leurs séminaires, et former ainsi des ecclésiastiques dans l'esprit de cette congrégation. Peut-être trouva-t-il

avait trouvé le sermon de Monseigneur. Il prêche, répondit Rousseau, comme un évêque qui n'a pas besoin qu'on lui fasse ses mandements.

Tout le monde convient que les portes de l'Académie française ne s'ouvrirent pour lui qu'en considération de ses talents, sans nul égard à son crédit.

C'est de M. Jacquemont lui-même, que je tiens ces détails sur M. de Montazet. (Note de M. Taveau.)

l'esprit jésuitique trop vivace et ce parti trop puissant pour oser l'attaquer de front, peut-être des vues politiques entrèrent-elles dans le système qu'il suivit, toujours est-il que le diocèse de Lyon offrit alors ce bizarre amalgame de deux écoles diamétralement opposées : dans l'une, les jeunes lévites étudiaient et étaient formés selon les plus pures traditions, de l'autre, il sortait des jeunes prêtres avec de fortes préventions contre l'enseignement officiel de leur évêque et pleins de tous les préjugés jésuitiques.

Sans prétendre pénétrer plus avant dans les motifs qui tinrent l'illustre prélat dans cette tolérance pour l'erreur, on peut bien affirmer qu'un évêque, en tout digne de ce nom, n'aurait pas usé de tant de ménagements vis-à-vis d'elle.

En résumé il se forma, sous son administration, un bon nombre d'ecclésiastiques pieux, éclairés, très attachés à la doctrine de saint Augustin : c'étaient ceux qui sortaient des écoles dirigées par les maîtres dont on vient de parler ; mais de l'école sulpicienne, il sortit des molinistes ardents, des ultramontains ambitieux qui par brigues se poussaient et s'emparaient des meilleurs postes du diocèse, tandis que les prêtres vraiment pieux, formés à l'école de saint Thomas et de saint Augustin, hommes sans ambition, se trouvaient relégués dans les postes les plus humbles et les plus modestes. Ainsi M. Jacquemont et ses amis, malgré leurs vertus et leur grand mérite, furent toujours confinés dans de pauvres paroisses de campagne. Si leur modestie s'en

trouva bien servie, cet état de choses n'en contribua pas moins à laisser prendre au parti contraire un éclat et une force dangereuse et imméritée.

Ce qui arriva à la mort de M. de Montazet confirme en tout point ce que je viens de dire. A peine fut-il descendu dans la tombe que l'on vit la faction molinienne, aidée du reste par son successeur, se hâter de détruire, sans rencontrer la moindre résistance, tout ce que le défunt archevêque avait édifié.

On substitua un catéchisme sans nom au catéchisme Montazet, et une théologie molinienne remplaça celle du Père Vallat. Le Formulaire et la Bulle furent remis en honneur, et, ce qui est plus fort, défense fut faite aux Oratoriens de prononcer l'oraison funèbre du prélat défunt. On s'empressa d'expulser de Lyon les professeurs célèbres qui avaient fait briller les études dans les écoles.

Le Père Chaix qui avait quitté la Provence parce que le climat l'avait conduit deux fois aux portes du tombeau, fut contraint d'y retourner. Le Père Guibaud, vieillard respectable, âgé de 78 ans, fut obligé de quitter promptement Lyon, quoique accablé de douleur et de faiblesse.

Le molinisme remis en honneur par M. de Marbœuf, l'ancienne doctrine fut traitée d'hérésie, les prêtres attachés à la doctrine augustinienne furent qualifiés de Jansénistes. Les épithètes d'hérétiques, de schismatiques, de novateurs leur furent prodiguées par leurs confrères dans le sacerdoce, et cela au commencement de la Révolution, alors que le clergé ultramontain aurait dû porter ailleurs son zèle.

Le pieux Jacquemont à qui ses lumières donnaient un certain relief parmi les prêtres augustiniens ou jansénistes, ne fut pas ménagé par les clameurs furibondes de l'école molinienne ; il fut même dès lors signalé comme chef de parti.

Ce furent ces accusations calomnieuses, répandues sur tous les points du diocèse, principalement par les missionnaires sulpiciens, qui le décidèrent à composer et publier son *Avis aux fidèles* (1790).

Cet avis qui est demeuré sans réplique est un de ces rares ouvrages de polémique religieuse qu'on lit avec plaisir, quoique l'actualité qui les a fait naître soit passée.

Peu après sa sortie de prison, il écrivit une lettre à M. Rulli, grand vicaire, pour se plaindre de ce qu'on envoyait contre son gré dans sa paroisse des missionnaires qui s'élevaient contre lui avec la dernière indécence, comme s'il n'avait plus eu le droit d'y exercer les fonctions curiales. On voit clairement par cette lettre que M. Jacquemont était loin d'avoir les bonnes grâces de l'administration diocésaine, et que les choses étaient bien changées pour lui depuis la mort de M. de Montazet. Toutefois, les temps orageux que l'on traversait alors n'étaient pas favorables pour le frapper d'un de ces coups d'autorité arbitraire, devenus si communs après la publication du Concordat ; on se contentait de lui faire une guerre surnoise et de tous les jours.

Il avait beau justifier sa foi, protester de la pureté de ses intentions, faire l'apologie de ses principes, il parlait

à des hommes qui n'avaient pas d'oreilles pour l'entendre, à des hommes dont toute la politique est, suivant l'expression de Pascal, *d'intriguer beaucoup, de parler peu et de ne point écrire.*

XI

Il se présente à M. de Mérinville qui lui accorde des lettres de communion, sur une déclaration qu'il laisse à cet évêque. — Faux bruits répandus à ce sujet. — Il est remplacé.

Monseigneur de Mérinville, évêque de Chambéry, ayant été envoyé à Lyon au sortir de l'orage révolutionnaire, pour réorganissr ce diocèse, M. Jacquemont se présenta à lui pour avoir des lettres de communion ; il les lui refusa d'abord, parce qu'il ne voulait pas signer le Formulaire, mais il finit par les lui délivrer, sur la déclaration suivante qu'il lui laissa par écrit :

« Je condamne très sincèrement les Cinq propositions, dans tous les sens où l'Eglise les condamne, et je reconnais qu'elles se trouvaient dans l'exemplaire de l'*Augustinus,* qui fut soumis au jugement du pape Alexandre VII. Signé : Jacquemont. »

Cette déclaration ne disait pas qu'il reconnût et qu'il jurât sur les saints Évangiles que les Cinq propositions soient effectivement dans le livre de l'évêque d'Ypres,

mais seulement dans l'exemplaire présenté au Pape.

M. Jacquemont, et avec lui plusieurs personnes croyaient, en effet, et cela sur la foi de l'historien ecclésiastique, l'abbé Racine, que l'on avait imprimé sur une feuille intercalée dans l'exemplaire présenté au Pape le contenu des Cinq propositions pour convaincre sa Sainteté que réellement elles étaient dans le livre de Jansénius. Cette manière d'expliquer ce fait justifie le Pape d'avoir voulu en imposer à l'Église ou d'avoir agi trop légèrement en cette affaire.

Cependant, les adversaires de M. Jacquemont donnèrent à sa déclaration, une portée qu'elle n'avait pas. En vain demanda-t-il qu'il lui en fût délivré une expédition afin qu'en la produisant il pût démontrer la différence qui existait entre elle et le Formulaire ; on n'eut garde de lui accorder cette satisfaction. Il publia alors une lettre adressée à M. Girard, grand vicaire où il montra jusqu'à l'évidence l'énorme différence qui existait entre sa déclaration et la signature pure et simple du Formulaire.

Comme on peut bien le penser, ce procédé de sa part déplut fortement à l'autorité, qui lui aurait permis de penser conformément à ses principes pourvu qu'il eût gardé le silence et laissé croire au public qu'il avait signé le Formulaire, mais son amour pour la sincérité ne lui permit pas de biaiser avec ses principes ; il considérait comme un crime toutes ces voies tortueuses de la politique humaine, qui jouent un si grand rôle dans le monde civil et dans le monde reli-

gieux. Cette sincérité le mena droit à sa perte ; on ne chercha plus qu'une occasion pour le briser. Irréprochable dans ses mœurs, inattaquable dans sa foi, voici le stratagème qu'employa l'autorité pour l'évincer de sa cure.

Il faisait tous les ans un voyage à Lyon pour visiter les membres de sa famille établis dans cette ville et les nombreux amis qu'il y comptait. Mais il avait soin de ne s'absenter que dans les jours non fériés d'une semaine, de manière à être de retour pour le dimanche suivant. Durant le dernier voyage qu'il fit dans cette ville, en 1803, un faux frère lui écrivit de ne pas se gêner pour revenir, qu'un de ses collègues qu'il lui désignait irait officier et tenir sa place le dimanche. Il le crut, mais il n'en fut rien, de sorte que ce dimanche il n'y eut aucun service religieux à Saint-Médard. L'autorité dépêcha immédiatement un prêtre pour le remplacer, sous prétexte qu'il s'absentait de sa paroisse. Quand il revint dans le courant de la semaine suivante, il trouva son poste occupé, à sa grande surprise.

Il comprit de suite, sans doute, que cette iniquité avait été concertée d'accord avec ses supérieurs, car il garda le silence le plus absolu, respecta le nouvel ordre de choses et bénit Dieu de l'avoir déchargé du fardeau de sa cure par cet événement inattendu.

Nous allons le voir maintenant dans sa retraite qui dura ans, trente-deux c'est-à-dire jusqu'à sa mort[1].

[1] Dans les pages qui précèdent, je n'ai retranché que fort peu de chose du manuscrit de M. Taveau.

DEUXIÈME PARTIE

I.

Les occupations de M. Jacquemont dans sa retraite. — Distribution de son temps. — Caractère et portrait de M. Jacquemont.

Pour expliquer le contentement intérieur qu'il éprouva lorsqu'on l'eut relevé de ses fonctions curiales, M. Taveau nous dit que M. Jacquemont, à l'exemple des saints pasteurs de l'antiquité, était dans un tremblement continuel en envisageant la grandeur et la hauteur de sa mission de curé. Il se considérait comme un médecin entouré de morts et de mourants ; il était prêtre à l'église, prêtre dans son presbytère, prêtre dans les visites qu'il rendait, prêtre enfin jusque dans ses courtes et rares récréations.

Devenu libre, il songea à vivre dans la plus étroite

retraite ; il se retira dans la maison qui jusque-là avait servi à l'école paroissiale et qu'il avait fait construire pour cet usage. Voici quelle était la distribution de son temps durant les trente-deux dernières années de son existence :

« Il était toujours levé avant cinq heures en hiver comme comme en été ; il faisait immédiatement après la prière avec les quelques personnes de sa maison. Elle était suivie de l'office de Laudes et Primes et se terminait par une méditation improvisée tirée de l'Évangile du jour. Quelquefois, il célébrait les saints mystères, s'étant fait une chapelle dans sa chambre, mais il assistait toujours à la messe du desservant à l'église de la paroisse, comme laïque bien entendu.

» Après son déjeûner qui consistait en une soupe, il montait dans sa chambre et s'occupait d'études jusqu'à onze heures qu'il récitait en commun l'office de Tierce et Sexte ; il se remettait au travail jusqu'à midi, heure de son dîner après lequel il prenait une demi-heure de récréation qu'il passait ordinairement à son jardin qu'il cultivait lui-même. Il disait ensuite None et Vêpres et reprenait l'étude jusqu'au soir sans interruption. Il faisait ensuite la prière et s'occupait, le reste de la veillée, à tricoter des bas pour les pauvres[1] ; pendant ce temps il se faisait lire la *Vie des Saints* ou autres livres de piété. A neuf heures il remontait dans sa chambre, où il disait seul Matines, et ne se couchait jamais avant dix heures. Telle était la règle que ce saint prêtre s'était imposée et de laquelle il ne s'écarta jamais, à moins que quelque devoir de charité ne l'y obligeât.

« Jamais on ne le vit perdre à la table ou au jeu un temps qu'il sut toujours employer utilement. D'une gaieté franche

[1] Sans doute en souvenir du diacre Pâris.

dans le commerce de l'amitié, d'une cordiale amabilité lorsqu'il se trouvait en société, il y avait néanmoins toujours en lui, même dans ces rares moments d'épanchement, le type chrétien et sacerdotal.

« M. Jacquemont était d'une haute stature, bien fait de sa personne, le port droit et majestueux, même dans l'âge le plus avancé, les traits caractéristiques, le front vaste, le nez aquilin, la bouche fine. Sa physionomie était tempérée de douceur et de gravité, et même sous l'habit laïque, tout en lui révélait le prêtre, le docteur et cette sévère majesté des Pères de l'Église qui saisit et qu'on ne peut définir.

« A l'âge de 78 ans, bien que plein d'infirmités cachées, rien n'en paraissait au dehors, sa marche était assurée comme s'il eût été dans la force de l'âge. Il lisait sans lunettes, sa main traçait en écrivant des caractères fermes ; il prenait une nourriture commune sans en être incommodé, et, ce qui est plus étonnant, son esprit avait conservé toute sa vigueur. Sa mémoire qui était prodigieuse ne lui faisait jamais défaut.

« Il possédait à un haut degré le don de la parole. Sa conversation d'un langage pur, ses expressions distinguées, sans la moindre affectation, tout en lui révélait le talent.

« Il aimait la propreté autant qu'il haïssait le luxe. Il avait cette aisance et ces manières de distinction qui révèlent l'homme né dans la classe aisée, et tout chez lui accusait l'ancienne politesse française et l'urbanité des hommes du siècle de Louis XIV.

« On aurait aisément cru, en le voyant, que, survivant de ce grand siècle, il avait passé sa vie au milieu des hommes illustres de cette époque, tandis qu'il avait blanchi dans un pauvre village ignoré des montagnes du Forez. »

II

Sa charité, son amour de la pauvreté, son humilité, sa patience, son esprit de prière et de pénitence.

M. Jacquemont aimait les pauvres comme ses frères et ne souffrait pas qu'on leur parlât avec hauteur, ni qu'on les fît attendre. Il allait généralement au-devant de leurs besoins, se dépouillait de ses vêtements en faveur des plus nécessiteux et payait, en cas de maladie, tous les frais de médecin et de pharmacien. Un jour qu'un vieillard refusait d'accepter le manteau qu'il voulait lui donner : « Mon ami, lui dit-il, vous pouvez le prendre sans scrupule, j'en aurai deux demain. » Le lendemain, en effet, il recevait de Saint-Étienne un présent de deux vêtements[1].

« Il avait un soin extrême de cacher ses œuvres de charité aux personnes mêmes de sa maison. Quand il sortait, il

[1] M. Jacquemont n'était pas riche, mais par ses relations il avait des ressources pour ainsi dire inépuisables, dont profitèrent toujours les pauvres de sa paroisse. Ce n'est pas à ses obsessions qu'il devait les dons qui lui arrivaient, car jamais homme ne fut moins obséquieux que lui, jamais prêtre ne fut moins adulateur auprès des personnes favorisées de la fortune. L'ascendant que lui donnait son mérite faisait qu'il recevait sans rien demander (Note de M. Taveau).

était toujours muni de pièces de cinquante centimes, et il les glissait si adroitement dans la main des malheureux qu'il ne manquait pas de rencontrer sur son passage, que personne ne s'apercevait de ce qu'il donnait.

« Chaque année, le jour de l'an ramenait chez lui une foule de pauvres et beaucoup d'enfants ; il donnait à chacun un pain blanc d'une livre et une pièce de cinquante centimes ; c'étaient leurs étrennes annuelles.

« Non-seulement, M. Jacquemont aimait les pauvres, mais il aimait la pauvreté. Ses meubles plus que modestes annonçaient la pauvreté décente et amie de l'ordre et de la propreté. Jamais il ne songea à devenir riche ni plus aisé. Avec un peu d'ambition, rien ne lui eût été plus facile que d'occuper les postes les plus avantageux, sous l'administration de M. de Montazet, mais on a vu, par ce qui en a été dit, qu'il sut résister à la volonté qu'avait cet archevêque de le faire avancer.

« Non-seulement il aima la pauvreté, mais il méprisa les richesses. Aussi, loin d'avoir des égards de condescendance pour les personnes riches dont il dirigeait la conscience, loin de les flagorner comme il n'arrive que trop souvent aux directeurs, il avait pour elles plus de sévérité et plus de froideur que pour ses pauvres.

« Il n'accepta qu'avec peine une pension viagère de 500 fr. que lui laissa madame de la Rivoire. En 1834, une inondation ayant causé de fâcheux désastres à Saint-Galmier et aux environs, il vendit en faveur des victimes le peu d'argenterie qu'il avait, n'ayant pas autre chose à donner.

« Sa bibliothèque, quoique assez nombreuse, ne comptait pas un seul livre de luxe ; il ne possédait ni tableaux, ni gravures, ni aucun objet d'art de quelque valeur.

« Bien loin de se prévaloir du relief que pouvait lui procurer ses talents, on peut dire qu'il faisait tout son possible pour se dérober à l'éclat qu'ils auraient pu lui procurer. Inconnu

des gens de lettres, bien qu'il ait pu figurer parmi les écrivains de son époque, s'il prit la plume en diverses circonstances, ce fut toujours pour accomplir ce qu'il croyait être un devoir. »

Cela ne l'empêcha pas d'être abreuvé d'humiliations, car telles sont les voies que Dieu fraye ordinairement à ses élus. A partir de la mort de M. de Montazet, il fut non-seulement décrié comme hérétique, mais laissé de côté comme un vase impur et, pendant trente-deux ans, exposé aux yeux de tout le diocèse de Lyon comme un excommunié. Souvent même, il eut la douleur de s'entendre traiter, du haut de la chaire, d'*hypocrite*, d'*infâme*, d'*écrivassier*, de *monstre*, de *voleur*, d'*impudique*, de *loup*, de mille autres épithètes de ce genre, et cela devant ses paroissiens, par les desservants qui lui succédèrent. Il ne se plaignit jamais de ces fureurs indécentes qui lui fournissaient l'occasion de s'abîmer davantage aux pieds de la croix. Il jeûnait au pain et à l'eau pendant le carême et l'avent, ainsi que tous les vendredis de l'année. Il ne faisait jamais de feu dans sa chambre, couchait sur une simple paillasse et portait à nu sur la chair une ceinture de fer hérissée de pointes.

III.

Son amour pour l'Église. — Combien il était pénétré de ses maux. — Peinture qu'il en fait.

Mais la sollicitude et la charité de M. Jacquemont ne se bornaient pas à sa paroisse. Pour nous donner une juste idée de son amour pour l'Église, M. Taveau nous dit qu'il ne peut mieux faire que de lui appliquer ce qu'il a écrit lui-même sur son ami M. Chavanes dans sa biographie parue en 1831.

« Il portait dans son cœur l'Église tout entière ; il ne cessait de représenter ses besoins et ses vœux au trône de son divin époux. On pouvait dire de lui ce que Possidius dit de saint Augustin : qu'il s'intéressait vivement à tout ce qui la regarde, qu'il se réjouissait de ses gains et s'affligeait de ses pertes ; qu'elle était comme autrefois Jérusalem, à l'égard des juifs captifs à Babylone, l'unique objet de son souvenir, de sa tendresse et de ses larmes. Il s'était fait une règle de réciter tous les jours pour elle le psaume LXXIX, et c'était toujours avec une ferveur nouvelle qu'il conjurait le Dieu des armées de regarder du haut du ciel, de voir, de visiter cette vigne que ses mains ont plantée. Il était percé de douleur en considérant que Satan règne dans presque tous les cœurs; que la plus grande partie de la terre est remplie de juifs, de païens, de mahométans, d'hérétiques, de schismatiques ; que l'héritage de J.-C., l'Église catholique, se trouve aujour-

d'hui resserré dans des bornes étroites après avoir rempli le monde entier, et que parmi ceux-mêmes qui n'ont pas abjuré le nom chrétien, la foi et la piété sont rares, la charité presque éteinte, le dérèglement presque universel. Il gémissait amèrement des ravages de l'incrédulité et de la fausse justice, des désordres et des scandales qui perdent une infinité d'âmes, de la profanation des choses saintes, de la corruption effroyable qui règne dans tous les états. Il était inconsolable sur les maux causés dans l'Église par la Bulle *Unigenitus*, sur les plaies que ce malheureux décret a faites à la foi, à la morale et à la discipline, sur les parjures, la persécution des gens de bien et tant d'autres maux qu'il a apportés en naissant, et qui maintenant sont à leur comble ; et il s'écriait comme autrefois le généreux Mathatias : Malheur à moi, suis-je donc né pour voir l'affliction de mon peuple et le renversement de la ville sainte ! Tout ce que nous avions de beau, d'éclatant a été désolé et profané, pourquoi donc vivrai-je encore ?

. . . . . .

« C'était surtout vers la mission d'Élie et la conversion d'Israël, qu'il portait ses regards pour trouver quelque soulagement à sa douleur et à son amertume, et il tâchait de hâter par ses soupirs et ses bonnes œuvres cet heureux événement qu'il regardait comme l'unique ressource de l'Église dans les maux dont elle était accablée. » (*Vie* de M. Chavanes.)

« Tel est le portrait frappant de ressemblance que M. Jacquemont a fait de lui-même en traçant celui de son ami le curé de la Tourette.

« Dans son livre intitulé : *Instruction sur la vérité et les avantages de la religion chrétienne*, publié en 1795, nous voyons une touchante peinture des maux de l'Église. Quelques expressions peuvent y paraître trop fortes au lecteur, mais il faut se rappeler que c'était en 1795 que M. Jacquemont faisait entendre ces tristes accents.

« Nous ne dissimulerons pas du reste que ce langage peut et doit paraître singulier et bien extraordinaire au commun des catholiques de nos jours ; cependant c'est sur ce ton qu'ont parlé tous les saints et savants personnages des âges passés. Tous ont gémi sur les désordres de leur temps. Aujourd'hui ces plaintes ne se font plus entendre, les prêtres et le peuple semblent croire que l'Église est dans un état florissant. La pompe et l'éclat extérieur des cérémonies, une nombreuse affluence dans nos temples aux jours de grandes solennités, telles sont les manifestations qui contentent et satisfont les catholiques du XIXe siècle ; mais la foi, mais la charité, mais l'esprit de l'Évangile, mais cette sainte gravité des mœurs chrétiennes que sont-ils devenus ? Tout le monde lettré conviendra sans peine que la société catholique, aux siècles derniers, présentait quelque chose de plus grave, de plus sérieux qu'aujourd'hui. La foi était plus forte et plus entière, la piété plus mâle et plus éclairée. Cependant, toutes les grandes lumières de cette époque, appartenant à l'Église, faisaient entendre des plaintes amères sur les maux qui affligeaient cette même Église ; entre autres, je citerai un de nos grands prédicateurs, Massillon, toujours si vrai dans ses peintures et néanmoins si modéré, qu'on ne peut pas l'affubler du manteau du Jansénisme. »

IV

Son zèle pour la pureté du dogme et de la morale, son respect pour l'antiquité. — Sa vénération pour la doctrine de saint Augustin. — Étendue de ses connaissances dans la science ecclésiastique.

Il est à remarquer que les théologiens qui ont été le plus pénétrés des maux de l'Église ont été en même temps ceux qui ont montré le plus de zèle pour la pureté du dogme et de la morale.

M. Jacquemont, marchant sur les traces du savant abbé Duguet[1] et de Bossuet, ne trouvait de consolation

[1] Jacques-Joseph Duguet, cette illustration du département de la Loire, et la gloire de Montbrison, sa ville natale, dont les savants ouvrages sont si peu lus et si peu connus de nos jours, fut intimement lié avec l'illustre évêque de Meaux. Ce fut l'abbé Duguet qui initia Bossuet à la connaissance de ce renouvellement de l'Église par la conversion des Juifs à la foi catholique, ce dont le savant prélat a fait usage dans son *Discours sur l'histoire universelle*. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire ecclésiastique*, par l'abbé Racine, tome XII : « On trouve dans l'admirable *Discours sur l'histoire universelle* dont nous parlons des vues très sublimes sur la réprobation des Gentils et la vocation des Juifs et le retour de ces derniers à la foi. M. Bossuet avait reçu ces vues si précieuses du célèbre M. Duguet, qui avait de si bonne heure médité le plan et l'économie des des desseins de Dieu dans les divines Écritures. M. Bossuet qui de son côté réfléchissait sérieusement sur l'état où se trouvait l'Église, alla un jour rendre visite à l'abbé Duguet, étant accom-

que dans les promesses faites à l'Église et notamment dans l'espoir de la conversion des juifs qu'il considérait comme le seul moyen de la régénérer. De là, son respect pour la sainte antiquité ; de là son amour ardent pour les écrits des saints Pères et surtout pour ceux de saint Augustin et de saint Bernard qui firent toujours ses plus chastes délices.

pagné de M. Fleury, depuis évêque de Fréjus et plus tard cardinal-ministre, qui regarda comme une grande faveur d'être témoin de la conversation échangée entre ces deux génies si élevés. M. Bossuet témoigna son embarras à la vue des maux sans nombre, et des scandales de tous genres, dont l'Église était inondée. Tous deux suivirent cette longue chaîne d'iniquités qui se forment depuis tant de siècles. Ils jetèrent les yeux sur l'état de la religion dans les différentes parties du monde, et repassèrent les divers jugements que Dieu avait exercés sur son peuple. Quel remède donc, demandait M. Bossuet, quelle issue, quelle ressource ? Alors M. Duguet dit : Monseigneur, il nous faut un peuple nouveau ; et tout de suite, il développa le plan des Écritures conformément au chapitre onzième de l'épître aux Romains.

M. Bossuet fut ravi des ouvertures importantes que lui donnait M. Duguet, il en fit usage dans son *Discours sur l'histoire universelle*, chapitre XX. »

De ce fait rapporté par un historien aussi véridique que l'abbé Racine, il résulte à mon avis qu'il fallait que l'abbé Duguet, bien jeune encore, eût une grande réputation parmi ses contemporains pour avoir eu des relations aussi intimes avec Bossuet, âgé de plus de 30 ans que lui. Il est fâcheux que les biographes et historiens de Bossuet soient restés muets sur ce trait, mais on n'entraîne pas l'esprit de système. Il est aussi bien étonnant de voir une si grande célébrité que celle dont jouit Duguet parmi ses contemporains, si ignorée de nos jours, même dans sa patrie Comment ne se trouve-t-il pas dans la Loire ou dans le Rhône un écrivain qui veuille consacrer un travail à cet homme célèbre ? (Note de de M. Taveau.)

Lire, au sujet de cette conversation de Bossuet et de Duguet, ce qu'en dit Sainte-Beuve, t. VI, pp. 53 et suiv. de *Port-Royal*.

Doué d'une mémoire prodigieuse, M. Jacquemont possédait parfaitement tout ce qui dans la science ecclésiastique intéresse le cœur. L'Écriture sainte lui était aussi familière que sa langue et il citait les Pères de l'église avec un à-propos remarquable.

« Son érudition était telle sous ce rapport, dit M. Taveau, que je n'hésite pas à croire qu'aucun ecclésiastique de notre temps puisse lui être comparé. Mais quant à la science considérée comme recherches purement curieuses, jamais il n'y donna son temps. Il étudiait purement et simplement pour acquérir les lumières propres à un pasteur ; il puisait ses connaissances dans les meilleurs ouvrages produits par les savants des dix-septième et dix-huitième siècles, mais ne cherchait nullement à aller au-delà, c'est-à-dire, que loin de chercher à devenir savant, il ne tâcha que de devenir érudit.

« Les livres de Port-Royal et de son école tenaient aussi une large place dans ses études et il s'était rendu très habile dans cette partie importante de notre littérature religieuse. C'est par une lecture assidue des œuvres immortelles de Nicole, d'Arnauld, de Sacy, de Tillemont, de Bossuet et cent autres célèbres écrivains, qu'il avait acquis cette force de raisonnement dont se ressentent ses écrits où tout révèle le vrai savant, l'homme parfaitement maître de ses matières.

« Du reste, ses contemporains ont rendu hommage à son savoir et le Père Lambert a comblé d'éloges son *Avis aux fidèles*, publié en 1796.

La *Chronique religieuse*[1], rendant compte de l'écrit intitulé : *Les Maximes gallicanes victorieuses des attaques des modernes ultramontains* (Lyon, 1818, in-8°), fait le plus grand

[1] La *Chronique religieuse* était rédigée par l'abbé Grégoire, Agier, Lanjuinais et Tabaraud. Elle parut de 1818 à 1821.

cas de la science de l'auteur, et, ce qui est plus remarquable, Feller lui-même, à l'article du Père Archange contre un ouvrage duquel cet écrit est dirigé, appelle excellente la réfutation de M. Jacquemont. Enfin l'abbé Grégoire, dans son histoire des *Sectes religieuses*, rend hommage au mérite de M. Jacquemont qu'il dit être un homme distingué par sa conduite intègre et ses talents.

« Ses ennemis eux-mêmes ont plusieurs fois rendu témoignage à sa supériorité, et quand ils n'auraient pas fait des aveux si formels, leur conduite prouve assez combien ils craignaient d'entrer en lice avec lui. Sur une vingtaine d'écrits imprimés que nous avons de lui, aucun n'a été réfuté. C'est que, quand le talent est employé uniquement à la défense de la vérité, il jette une lumière si brillante, qu'il est difficile de l'obscurcir. »

V

Ses principes dans la direction des âmes. — Sa méthode au tribunal de la pénitence. — Comment il décidait divers cas de conscience. — Avis qu'il donnait à ses pénitents.

« Ainsi que je l'ai déjà dit, — c'est M. Taveau qui parle, — M. Jacquemont se montra, dès son début dans l'exercice du saint ministère, un confesseur exact à suivre les règles de l'Église, autant que pouvait le permettre le relâchement des chrétiens de ces derniers temps et l'état actuel de la discipline de l'Église. C'est qu'il avait été formé à bonne école !

« Il y a actuellement des ténèbres si épaisses sur la matière du sacrement de pénitence, qu'il semble que les choses ont toujours marché comme elles marchent aujourd'hui. En effet, qu'entend-on aujourd'hui par le sacrement de pénitence, si ce n'est d'aller se confesser, recevoir l'absolution et participer incontinent aux saints mystères. Tout se résume en cela.

« Cependant, si nous remontons seulement à un demi-siècle dans l'histoire de l'Église de Lyon, nous y trouvons un certain nombre de confesseurs exacts, qui exigeaient de leurs pénitents, un changement de mœurs avant de leur accorder le bienfait de l'absolution. La confession qui est tout dans cette affaire, à l'heure actuelle, était alors la moindre partie du sacrement de pénitence. La conversion du cœur, l'esprit de pénitence, une satisfaction proportionnée et sérieuse, telles étaient les conditions auxquelles était accordée l'absolution sacramentelle. Cette méthode beaucoup moins facile, beaucoup plus lente, attirait sans doute un moins grand nombre de personnes au confessionnal, mais par contre elle formait de vrais disciples de J.-C., c'est-à-dire que, quand un pénitent était absous, c'était ordinairement un chrétien solide dont la course en cette vie n'était plus interrompue par des chutes graves.

« La méthode de M. Jacquemont en confession était d'écouter silencieusement l'accusation de son pénitent sans l'interrompre ; mais après qu'elle était terminée, il reprenait cette accusation de point en point et, par les mouvements les plus pathétiques, il faisait rentrer son pénitent en lui-même et lui traçait une règle de conduite qui était d'abord de s'instruire des devoirs de la vie chrétienne, de la connaissance de Dieu et de soi-même. Rien d'extraordinaire ne se remarquait dans la règle de conduite, on n'y voyait aucune de ces pratiques de surérogations si communes de nos jours. Prière du matin et du soir, une lecture du saint

Évangile, élever son cœur à Dieu dans la journée, travailler en esprit de pénitence ; c'était là à quoi se bornait le plan de vie qu'il traçait au pénitent qui s'adressait à lui pour la première fois. Il le renvoyait ainsi pour six semaines à deux mois ; au bout de ce laps de temps, si ce pénitent semblait avoir fait quelques progrès dans la vie chrétienne, il lui faisait voir combien il était loin encore du terme, combien il était important de réformer son cœur, combien la connaissance de soi-même est difficile, combien la prière et l'humilité sont nécessaires pour obtenir une conversion solide. Si au bout d'un certain temps son pénitent se montrait fidèle à suivre ses avis, si sa conduite ne présentait plus de rechûte dans les fautes mortelles, il lui accordait le bienfait de l'absolution, sans le retenir plus longtemps.

« On passait toujours au moins une heure aux pieds de ce saint prêtre, chaque fois qu'on se présentait à lui, et l'on en sortait toujours profondément remué et impressionné, tant était grande et efficace l'éloquente onction de ses exhortations.

« Casuiste exact, jamais il ne balança devant un devoir de justice. Un de ses pénitents étant devenu acquéreur d'une maison sise en la ville de Saint-Étienne, le notaire n'avait pas porté sur l'acte de vente la somme intégrale de cet immeuble, selon que la chose se pratique généralement, pour frustrer le fisc d'une partie de ses droits. Le pénitent, homme d'une grande droiture, en ayant parlé à son directeur, celui-ci l'obligea à porter de suite chez le receveur des domaines la somme qui avait été ainsi soustraite, soit 1300 francs. Le fonctionnaire, peu habitué à de pareilles restitutions, ne put s'empêcher de rire au nez de ce délicat acquéreur,

« Je pourrais rapporter plus d'un trait de ce genre et reproduire ici quelques-uns des avis qu'il donnait par écrit à ses pénitents quand il était empêché de le faire de vive voix.

« Soit qu'il parlât aux riches, soit qu'il parlât aux pauvres c'était toujours le même fonds, toujours les mêmes règles ; seulement il était moins rigoureux pour ces derniers, parce que les peines du pauvre font partie de sa pénitence, tandis que le riche ayant infiniment plus de tentations, ne fût-ce que par sa vie oisive, a besoin d'être chargé de plus d'exercices spirituels. »

VI

Tableau du bien produit par la direction de M. Jacquemont. — Situation faite aux fidèles réputés jansénistes dans le diocèse de Lyon. — Coup d'œil sur la vie de plusieurs d'entre eux. — Madame de la Rivoire. — M. Théolière-Duchossy. — Angélique Marion. — Marguerite Mirandon, etc.

Examinons maintenant la situation dans laquelle se trouvèrent les fidèles du diocèse de Lyon, réputés jansénistes, après la publication du Concordat.

La généralité du clergé concordataire considérait comme hérétiques non-seulement l'ancien clergé, mais les fidèles qui étaient restés attachés aux principes de l'ancienne Église. Aussi vit-on quantité de catholiques privés des sacrements et de la sépulture ecclésiastique, parce qu'ils n'avaient pas voulu renoncer à ce qu'on appelait l'hérésie, — autrement dit

se séparer de leurs anciens pasteurs, recevoir la Bulle *Unigenitus*, et brûler les livres religieux dont ils s'étaient servis jusqu'alors.

Les anciens pasteurs, en face de la position lamentable faite à la partie la plus pure de leurs anciennes ouailles, s'élevèrent au-dessus de la lettre de la loi nouvelle et continuèrent à administrer le sacrement de pénitence, malgré la défense de l'archevêque. Mais, à part cela, M. Jacquemont et les catholiques demeurés fidèles à sa doctrine se gardèrent bien de faire schisme avec le clergé concordataire. Ils communiquèrent dès le premier jour avec lui pour tous les exercices du culte et furent les plus assidus à tous les offices de la paroisse.

La plupart des pénitents de M. Jacquemont étaient des cultivateurs disséminés dans les montagnes de la Loire et dans les villes. Quelques-uns appartenaient au commerce de Saint-Étienne.

« J'ai connu un certain nombre de ces personnes, dit M. Taveau. Elles étaient déjà avancées en âge et la mort les a moissonnées au moment où je trace ces lignes, quoiqu'il n'y ait que dix ans que M. Jacquemont soit mort, mais par le peu qui reste de ces soi-disant Jansénistes, nos contemporains peuvent encore témoigner qu'ils présentent un type chrétien, grave, sérieux ; type qui va de plus en plus en s'effaçant dans l'Église et qui était très commun autrefois. Il est fâcheux que je ne puisse pas signaler plus particulièrement certains laïques qui vivent encore et qui sont de précieux restes de cette phalange chrétienne, la richesse et

l'ornement de l'Église au siècle dernier[1], mais je puis jeter un regard rétrospectif sur quelques-unes de ces personnes.

« La plus illustre par son rang, était madame de la Rivoire. Voici comment en parle M. Duchossy.

« Cette dame, dont la plume de M. Jacquemont nous a tracé un éloge imprimé, était de Lyon. Fille de M. Lemot de Talencey, receveur des tailles, elle fut mariée à M. Gonin de Lurieu de La Rivoire, propriétaire distingué dans le ci-devant comté du Forez, où il résidait toute l'année, dans son manoir de la Merlée, sur les bords de la Loire, à peu de distance du bourg de Saint-Just, vivant honorablement, justement considéré de ses voisins, tant par son rang que par son mérite et ses qualités sociales. Elle-même, par son extrême bonté et le liant de son caractère, l'aimable

[1] En prenant cette copie en 1868, je n'ai plus à craindre de blesser la modestie des quelques personnes que j'avais en vue à l'époque où j'écrivais ceci. Je puis donc en dire quelques mots aujourd'hui qu'elles sont mortes déjà une quinzaine d'années.

1° J'avais d'abord en vue M. Déromas, neveu du Père Poissy, dont il a été parlé au chapitre VII de la première partie du présent écrit. Il était natif de Lyon, vint fort jeune à Saint-Galmier où il demeura toujours attaché à l'atelier de teinture de M. Ramel, son parent. En 1835, il se retira à Saint-Étienne ; il était alors âgé de près de 60 ans. Il prit une chambre dans la maison des demoiselles Marguerite ; rue Tarantaise, où il vécut encore près de 25 ans dans la pratique la plus parfaite de toutes les vertus chrétiennes. Il avait toujours été conduit par M. Jacquemont ; c'était le plus saint laïque que j'aie connu. Vivant très pauvrement, constamment occupé à la prière et à la méditation.

2° M. Théolière-Duchossy, natif de Saint-Etienne, appartenait à une famille distinguée et très connue dans cette ville. Bien jeune encore, il se mit sous la conduite de M. Jacquemont. Retiré à Saint-Galmier où il possédait des propriétés venant de sa famille, il y vécut dans le célibat, constamment occupé des soins de son salut : sa maison, composée d'un domestique et d'une servante, était comme le monastère le plus réglé ; il récitait le bréviaire

franchise de son ton et de ses manières, s'était acquis une estime générale qui la faisait rechercher et accueillir avec empressement dans la société dont elle faisait les délices, et où elle n'avait ni ennemis ni envieux. C'est ce dont j'ai été à portée de juger par moi-même, ayant eu l'avantage de la connaître dès le bas âge. Du reste elle vivait comme une femme du monde, s'en tenant à la mesure de piété qui s'y pratique et l'alliant avec les divers plaisirs qui composent le passe-temps ordinaire des honnêtes gens qui vivent à la campagne.

« Cette dame avait alors à son service une jeune personne d'un rare mérite qui remplissait l'office de femme de chambre. Elle était née à Lyon et s'appelait Angélique Marion ; son père, jadis négociant, avait éprouvé des malheurs qui le ruinèrent. Elle fut élevée par les soins d'une

avec la régularité d'un moine. Jamais M. Jacquemont ne lui permit d'agrandir ses terres; après son strict nécessaire tous ses revenus étaient consacrés en bonnes œuvres.

Ayant passé son existence dans le voisinage et dans l'intimité de M. Jacquemont, il avait été à même de le connaître de près, lui et ses amis.

Cet homme respectable me remit dans le temps des notes qui m'ont beaucoup servi dans le premier travail. Il mena une vie très pénitente. D'un caractère très vif, il lui arrivait parfois des saillies d'impatience envers des pauvres qui abusaient de sa charité pour eux. On le voyait ensuite revenir à lui et demander pardon à ces personnes qui venaient d'essuyer ses boutades.

M. de la Tour-Varan, bibliothécaire de la ville de Saint-Étienne, parle de cet homme de bien dans sa *Chronique des Châteaux du Forez*.

Par son testament, il légua à la ville de Saint-Galmier et à l'hospice, des sommes importantes. Il est mort en 1852, dans un âge assez avancé.

Je pourrais faire connaître beaucoup d'autres personnes d'une vertu exemplaire qui furent formées par la direction de M. Jacquemont; j'en trouverais à Saint-Étienne, à Lyon et ailleurs, mais ce sujet me mènerait trop loin. (Note de M. Taveau).

tante qui lui donna une éducation soignée, quoique appropriée à la condition laborieuse à laquelle la Providence la destinait, mais surtout une éducation très chrétienne.

« Ayant reçu du ciel un bon esprit et un cœur docile, elle profita très bien de toutes les instructions qui lui furent données, et cultivant ces premières semences par des lectures faites avec réflexion, elle acquit des connaissances assez variées, qui ornèrent son esprit sans nuire à son cœur, Elle parlait et même écrivait bien, ce dont celui qui trace ces lignes peut rendre un témoignage certain, l'ayant beaucoup connue et ayant recueilli après sa mort quelques petits écrits de sa composition, qui donnent d'elle l'idée la plus avantageuse[1].

« Cet excellent esprit réunissant les qualités du cœur les plus propres à prêter des charmes à la piété la plus sincère et la plus éclairée, beaucoup de prudence, de modestie et de prévenances, toutes vertus provenant en elle d'une charité et d'une humilité portées au plus haut degré, on ne sera pas étonné de la voir aimée et respectée même par sa maîtresse et son époux, dès qu'ils l'eurent connue et appréciée. Elle était dans sa première jeunesse quand elle fut placée auprès de madame de la Rivoire, et si ce fut pour elle un bonheur, ce n'en fut pas un moindre pour cette dame de la posséder à son service ; et, en effet, une mère tendre et une fille affectionnée ne peuvent pas s'aimer et s'attacher plus l'une à l'autre que le firent bientôt la maîtresse et la servante ; mais quant à celle-ci, ce nom ne fut plus que

[1] Ces écrits sont probablement perdus. J'ai cru ne presque rien retrancher au mémoire de M. Théolière-Duchossy sur madame de la Rivoire et sa maison, car ces détails racontés un peu longuement, respirent le doux parfum de la plus tendre piété, et me paraissent intéressants, même au point de vue de notre histoire locale, ou tout au moins des mœurs de l'époque. (Note de M Taveau.)

pour sa propre humilité qui voulut se le conserver, car sa bonne maîtresse ne tarda pas à ne plus la traiter comme telle, mais comme sa demoiselle de compagnie, la faisant manger à sa table, distinction du reste dont elle ne se prévalut jamais auprès des autres personnes de service qu'elle traita toujours en égales. Elle fut tout à la fois la surintendante des affaires intérieures de leur maison et de leur ménage par sa surveillance, son esprit d'ordre et d'économie, et en partie de celles du dehors par les bons et excellents conseils qu'on lui demandait et qu'elle donnait avec modestie et une rare sagacité. Au jour de l'adversité (la Terreur), monsieur et madame de la Rivoire trouvèrent encore en elle une consolatrice, un conseiller, un confident sûr ; enfin, ils lui durent ce qui a assuré leur bonheur, c'est-à-dire le retour à une piété solide et éclairée dans aquelle elle leur servit d'introductrice.

» Sur la recommandation d'une pieuse demoiselle de Saint-Galmier, mademoiselle Marion fut reçue par M. Jacquemont au nombre des personnes qu'il dirigeait en dehors de sa paroisse, et se trouva ainsi introduite dans les sentiers d'une piété plus parfaite que celle qu'elle avait pratiquée jusqu'alors. Elle fit insensiblement part à sa maîtresse des doux parfums de piété dont son âme s'enrichissait sous cette direction, et ce fut à ses insinuations, après Dieu, qu'il faut attribuer le changement qui s'opéra dans madame de la Rivoire, laquelle prit la résolution de se donner entièrement à Dieu, en se retirant pour cela des sociétés mondaines et en se mettant sous la direction de M. Jacquemont. Ce fut peu avant la Révolution que ces liens spirituels commencèrent à unir ces deux belles âmes.

« Au milieu des orages révolutionnaires, pendant et par lesquels elle se vit privée de son fils unique, fusillé à Lyon, après le siège, comme aide-de-camp du général du Pressy, elle trouva dans M. Jacquemont un guide, un soutien, un

consolateur qui lui aida à porter le poids de ses afflictions, et par ses soins elle avança rapidement dans les voies de la plus haute perfection. Son époux quoique ayant toujours partagé avec elle ses sentiments de vénération pour M. Jacquemont qu'il recevait dès lors avec joie dans sa maison, ne se mit pas d'abord sous sa conduite ; ce ne fut qu'après la mort de son fils que, touché de Dieu d'une manière plus particulière, à l'occasion de ce fâcheux événement, d'un très honnête homme il devint un chrétien fidèle et fervent, sous la conduite du saint directeur de sa maison. Il mourut douze ans plus tard entre ses bras. Sa piété, au moins à l'extérieur, paraissait peut-être moins affectueuse que celle de son épouse, mais au fond elle n'était pas moins solide ; sa foi surtout était ferme et généreuse et très élevée au-dessus du respect humain. »

« J'ai à ajouter à ce récit circonstancié de M. Duchossy, que M. Jacquemont, déplacé, fréquenta plus souvent la maison de madame de la Rivoire. Le manoir de la Merlée, devint alors une sorte d'hôtellerie où se rendaient les pénitents de ce saint directeur qui se trouvaient disséminés dans les montagnes des environs de Saint-Bonnet-le-Château, tels que les habitants de la Tourette. Ils venaient recevoir là, avec les secours spirituels, une hospitalité toute chrétienne.

« Madame de la Rivoix mourut le 6 septembre 1820, pleurée et regrettée de tous les pauvres de sa commune et des paroisses voisines dont elle était comme la nourrice. Le curé de sa paroisse, qui lui refusa les sacrements à la mort, partit de bon matin le jour où devaient avoir lieu les funérailles, emportant avec lui les clefs de l'église et de la sacristie pour rendre impossible toute tentative de cérémonie religieuse. La population, irritée de ce manque d'égards envers la pieuse défunte qui était considérée comme une sainte, courut en foule, le maire en tête, et sur l'ordre de

cet officier civil la porte de l'église et celle de la sacristie furent enfoncées. Trois prêtres accourus de Saint-Étienne présidèrent à cette triste cérémonie où l'on déploya toute la pompe possible, n'ayant pas ménagé la cire de la fabrique.

« L'éloge, ou plutôt l'oraison funèbre de la défunte fut prononcée par M. Peurière, curé de la paroisse de Saint-Ennemond, de Saint-Étienne, en présence d'une foule immense.

« Mademoiselle Angélique Marion, dont il est si largement question, dans le mémoire de M. Duchossy, que nous venons de citer, après avoir pieusement fermé les yeux à sa chère maîtresse se retira à Saint-Médard où elle mourut vers 1830, en odeur de très grande piété. Madame de la Rivoire lui avait assuré par son testament une existence facile.

« Je dirai ici quelques mots sur deux vénérables filles appelées les Marguerite, dont la maison était à Saint-Étienne ce qu'était le manoir de madame de la Rivoire à Saint-Just-sur-Loire, c'est-à-dire le rendez-vous des amis de la vérité.

« L'une, mademoiselle Marguerite Mirandon, était originaire du Chambon-Feugerolles; l'autre, Marguerite Meynard, de Saint-Victor-sur-Loire. S'étant connues dès leur première jeunesse, elles s'unirent et vécurent en commun, s'occupant du travail des mains pour subvenir d'abord à leurs besoins, et ensuite se dévouant à toutes les bonnes œuvres que la charité leur suggérait : école à l'enfance, assistance aux pauvres, aux malades et en général aux affligés de n'importe quelle nature. Durant la Terreur, elles cachaient des prêtres et les accompagnaient dans leurs courses nocturnes qu'ils étaient souvent obligés de faire pour porter les secours de la religion aux malades.

« Elles habitaient alors le Chambon, et elles étaient en relation avec tous les prêtres du Forez, attachés à la vérité. Elles vinrent plus tard habiter Saint-Étienne et demeurèrent durant de longues années, auprès du Père Poissy ;

après sa mort, leur maison continua d'être le lieu de réunion des amis de la vérité. On y récitait aux différentes heures, l'office de l'Église en français. Le dimanche, après vêpres, il s'y rendait de tous les quartiers de la ville les personnes qui leur étaient unies de sentiment ; on expliquait l'Évangile du jour. C'était ordinairement M. Déromas ou mademoiselle Robert de la Tourette qui faisait cette instruction, qui était suivie de l'office de la nuit et des Laudes.

« Il arrivait parfois que ces assemblées étaient très nombreuses. Tout s'y passait de la manière la plus édifiante.

« Ce sont ces demoiselles qui ont fondé et dirigé longtemps l'Institution des sourds-muets de Saint-Étienne, car on ne saurait dire tout ce que leur zèle leur faisait entreprendre. M. Jacquemont descendait plusieurs jours chez elles à chaque voyage qu'il faisait à Saint-Étienne. Leur maison était comme un oratoire, un temple où Dieu était constamment adoré, glorifié, un Port-Royal habité par de saintes âmes et visité par les disciples de cette école.

« L'une, Marguerite Meynard est morte en 1835 et l'autre, Marguerite Mirandon, en 1841. Leur maison située rue Tarantaise est encore habitée par les faibles restes des amis de la vérité. »

VII

Rapports de M. Jacquemont avec l'Église de Hollande. Ses relations intimes avec M. Silvy de Paris.

« L'Église catholique de Hollande si injustement persécutée par la cour de Rome depuis 150 ans, intéresse trop les cœurs vraiment chrétiens, pour que M. Jacquemont

soit resté étranger à ce qui regarde cette portion chérie de la vigne du Seigneur. Je ne connais pas l'origine des rapports qu'il a eus avec le clergé de cette Église persécutée pour la même cause que lui, mes recherches sur ce sujet ne m'ont amené qu'à la découverte de quelques lettres écrites par M. Jacquemont à un M. Morillot, habitant une ville du nord de la France, lequel étant en correspondance directe avec l'Église de Hollande, informait M. Jacquemont de tout ce qui intéressait cette Église. Ces lettres embrassent la période de 1825 à 1835, époque de sa mort. Mais il paraît certain qu'à une époque bien antérieure, M. Jacquemont eut des rapports directs avec l'archevêque d'Utrecht : c'est ce qui résulte de la lettre suivante :

« Lyon, le 28 juillet 1825.

» Monsieur,

« Vous me rendez justice en me mettant au nombre de ceux qui s'intéressent particulièrement à tout ce qui regarde une Église digne des premiers siècles. J'ai beaucoup étudié son histoire, j'ai eu l'honneur d'écrire deux fois à Monseigneur Van Os et je conserve ses réponses comme des reliques Vous avez bien raison de regarder cette portion, comme appartenant à l'Église catholique, malgré les anathèmes que Rome fait pleuvoir sur elle Non-seulement elle est membre de l'Église, mais elle en est encore la partie la plus précieuse aux yeux de Dieu par son amour pour la vérité et par la persécution qu'elle souffre si persévéramment pour la justice.

« Veuillez donc, Monsieur, continuer à m'instruire de tous les événements qui pourront la concerner, notamment de la consécration de Monseigneur l'archevêque d'Utrecht.»

« C'était de la nomination de Monseigneur Jean Wan-San-Ten qu'il était ici question. Par cet extrait on voit, ainsi que je l'ai dit, que M. Jacquemont avait eu des rapports directs avec l'Église de Hollande à une époque bien antérieure. On sait du reste que son mérite était connu et justement apprécié du clergé de cette Église.

« Mais voici une autre lettre qui contient les sentiments dont il était rempli pour cette vénérable Église, qui malgré les persécutions et les excommunications de Rome se soutint ferme dans son attachement à la pureté du dogme et de la morale évangélique :

« Saint-Médard, 10 novembre 1825.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance la nouvelle que vous avez bien voulu me donner de la prochaine consécration de Mgr l'archevêque d'Utrecht. Il n'est pas possible d'aimer les vérités saintes qui sont aujourd'hui sous l'anathème, et de ne pas s'intéresser tendrement au sort d'une Église qui souffre persécution pour elles depuis si longtemps. Nous devons donc à Dieu de sincères actions de grâces de ce qu'il veille sur ce troupeau choisi, de ce qu'il n'abandonne pas à la fureur des loups ces âmes privilégiées, de ce qu'il leur donne malgré les plus grands obstacles une suite de pasteurs selon son cœur, pour les conduire dans les paturages de la science et de la doctrine.

« Uni de cœur et d'esprit à cette sainte et laborieuse portion du corps de Jésus-Christ, je joins mes prières aux siennes en faveur du nouvel archevêque, afin qu'il soit abondamment rempli de l'esprit avec lequel ces saints prédécesseurs ont rempli leur ministère ; qu'il soit un digne successeur des Nercassel, des Codde, des Varlet, des Barchmann, des Van Os dont les noms sont écrits au livre de vie.

» La postérité pourra-t-elle se persuader que le premier siège du monde chrétien a persécuté, avec un acharnement incroyable, une Église dont tout le crime est de n'avoir pas consenti à son anéantissement et d'avoir persévéré *invariablement* dans la doctrine de ses pères. »

« On voit par ces deux extraits de lettres combien notre saint curé était plein de vénération pour cette Église persécutée. Il ne cessa de s'intéresser à son sort, puisque à la date du 14 mars 1835, c'est-à-dire quatre mois avant sa mort, nous trouvons encore une lettre au même correspondant où il est longuement question de l'Église de Hollande.

« Vers la fin de l'Empire ou au commencement de la Restauration, M. Jacquemont se lia intimement avec un homme également distingué, par sa piété, ses connaissances et sa position sociale, je veux parler de M. Silvy, ancien conseiller à la Cour des Comptes, devenu plus tard propriétaire des ruines de l'ancienne abbaye de Port-Royal des Champs. Il y vit au moment où je trace ces lignes, loin du monde, en vrai cénobite, se nourrissant des doctrines dont ces précieuses ruines lui rappellent sans cesse les grands maîtres et leurs immortels travaux.

« Ce respectable patriarche, possesseur d'une grande fortune, l'a employée en différentes bonnes œuvres, principalement en fondation d'écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, et il s'est réduit à un modeste nécessaire.

« Je l'ai vu à Port-Royal en 1842. C'est un vieillard plus qu'octogénaire, encore plein de vigueur, vivant de souvenirs, menant une vie de prière. Il me répéta plusieurs fois qu'il considérait M. Jacquemont comme un grand saint et le dernier des appelants célèbres. Ils ont eu entre eux un commerce de lettres très suivi durant plus de vingt ans, pendant lesquels ces deux belles âmes ont dû épancher l'une à l'autre leurs plus intimes sentiments.

« M. Silvy, retiré de la vie active depuis longtemps occupa ses loisirs à des recherches historiques sur l'histoire ecclésiastique aux XVIIe et XVIIIe siècles. Lors du séjour de Pie VII à Fontainebleau, il obtint de fouiller les archives amenées du Vatican à Paris. Elles furent mises à sa disposition et il y trouva des pièces très curieuses relatives aux affaires de la Bulle *Unigenitus*.

« Il publia un grand nombre de brochures contre l'ultramontanisme, contre les Jésuites, etc. Il a aussi édité un ouvrage devenu aussi rare qu'il est curieux. C'est l'extrait des discours de Mademoiselle Fronteau, connue dans l'œuvre des Convulsions sous le nom de sœur Holda (5 vol. in-12, Paris 1817[1]).

M. Silvy a été l'éditeur de tous les écrits de M. Jacquemont imprimés à Paris.

« Je laisse dans sa sainte solitude cet homme de bien qu'à son allure on prendrait volontiers pour le dernier survivant des anciens solitaires de ce désert, regrettant de ne pouvoir coucher ici quelques pages de ce que ces deux amis se sont écrit[1] ».

VIII

Sa visite au cardinal Fesch. — Celle qu'il rendit plus tard à Mgr d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon.

Malgré l'estime et la confiance dont il jouissait parmi ses anciens paroissiens, M. Jacquemont n'en était pas

[1] Voir au tome I de cet ouvrage, chapitre X, l'article que je lui ai consacré.

moins sensible à l'état de suspicion dans lequel il se trouvait aux yeux de tout le diocèse. Aussi fit-il, en diverses circonstances, plusieurs tentatives demeurées infructueuses pour obtenir sinon une réhabilitation complète, au moins la permission de monter à l'autel dans l'église de village dont il avait été curé pendant vingt ans.

Dès que le cardinal Fesch eut pris possession du siège de l'Église de Lyon, il s'empressa de lui faire visite. Plus tard, sous l'administration de M. de Pins, il se présenta également devant lui.

Voici, mot pour mot, le récit de l'entretien qu'il eut avec le cardinal Fesch.

M. Jacquemont. — Je suis, Monseigneur, un ancien curé, qui a été évincé de sa place pour je ne sais quelles raisons et qui vient auprès de votre Eminence pour obtenir la permission de dire la messe dans la paroisse dont j'ai été curé pendant vingt ans. On a fait valoir pour me priver de cette consolation le prétexte d'un schisme. Cependant je puis vous assurer qu'il n'y en a jamais eu la moindre apparence puisque tout le monde ainsi que moi communique avec le nouveau curé.

Le cardinal Fesch. — Monsieur, je ne vous connais pas ; je connais un M. Jacquemont qui est un chef de parti.

M. Jacquemont. — Ah ! Monseigneur, c'est une calomnie! Si j'étais chef de parti, j'attirerais le monde à moi et je ne briguerais pas vos bonnes grâces. Ma démarche auprès de vous me justifie sur ce chef d'accusation

Le Cardinal. — On dit que vous ne reconnaissez pas le gouvernement ?

M. Jacquemont. — C'est encore une calomnie, Monseigneur ; j'ai toujours reconnu le gouvernement et même je vous proteste que la France n'a jamais été gouvernée par un si grand monarque que depuis qu'elle l'est par Napoléon Bonaparte, votre neveu.

Le Cardinal. — Vous ne cessez de faire imprimer des livres sans notre permission.

M. Jacquemont. — Il est vrai, Monseigneur, que j'en ai fait imprimer plusieurs avant que vous fussiez monté sur ce siège, mais depuis que vous êtes mon archevêque, je n'en ai fait imprimer aucun.

Le Cardinal. — Oui, mais vous avez enseigné des erreurs dans votre *Avis aux fidèles.*

M. Jacquemont. — Votre Éminence voudrait-elle bien me faire voir ces erreurs ? Quand M. Courbon me parla dans le temps de mon *Avis aux fidèles*, il me signala quelques opinions libres qui n'étaient pas de son goût, mais il ne fut nullement question d'erreur contre la foi, et si vous m'en montrez une seule, je brûle mon *Avis aux fidèles* devant vous, Monseigneur !

Sur quoi le cardinal tira une sonnette et demanda M. Courbon, sans doute pour se débarrasser au plus tôt de M. Jacquemont M. Courbon parut bientôt, mais à peine entré dans le salon, il eut un moment d'hésitation en voyant l'ancien curé de Saint-Médard. Alors celui-ci d'aller au devant de lui et de l'aborder en ces termes : « Je disais à son Éminence que lorsque vous me parlâtes de mon *Avis aux fidèles*, vous ne me reprochâtes que quelques opinions libres et non des erreurs contre la foi ; n'est-ce pas la vérité, Monsieur ?

M. Courbon. — Oui, mais je ne vous parlai pas de ce que vous y dites, au commencement, contre le Formulaire et contre la Bulle *Unigenitus ;* ce sont là cependant des lois de l'Église.

M. Jacquemont. — Oh ! pour le coup, si vous regardez ces deux pièces comme deux lois de l'Église, nous ne serons pas si tôt d'accord, car je suis loin de leur faire un pareil honneur ; mais comment me feriez-vous un crime de ne pas recevoir cette Bulle puisque vous ne la recevez pas vous-même ?

M. Courbon. — Je reçois bien la Bulle et je la reconnais bien pour loi de l'Église.

M. Jacquemont. — Je m'en vais vous prouver le contraire. Comment condamneriez-vous cette proposition qui est la 24e, ainsi conçue : *L'idée juste qu'a le centenier de la puissance de J.-C. sur les corps pour les guérir par le seul mouvement de sa volonté est l'image de la toute-puissance de la grâce pour guérir les âmes de la cupidité.* Or, quelle différence faites-vous entre cette poposition condamnée par la Bulle et cette prière que vous dites trois fois à la messe avant la communion : *Dites seulement une parole et mon âme sera guérie.*

« M. Courbon demeura muet ainsi que le cardinal, et pendant le temps que dura ce silence, M. Courbon le rompit plusieurs fois en disant : « M. Jacquemont, M. Jacquemont, unissez-vous à nous ! »

M. Jacquemont. — Et que faut-il donc que je fasse ?

M. Courbon. — Il faut brûler votre *Avis aux fidèles.*

M. Jacquemont. — Convainquez-moi d'y avoir enseigné une seule erreur et je le brûle à l'instant même.

« Ici la conversation tomba de nouveau ; alors M. Jacquemont s'adressant à son Éminence lui dit : Monseigneur, le pape Benoit XIV, dans sa lettre encyclique aux évêques de France de 1756, nous traite bien plus favorablement que vous. Il y prononce qu'il ne faut jamais refuser les sacrements à l'article de la mort à ceux qui communient à

Pâques dans leur paroisse, et dans votre diocèse il n'en est pas ainsi, Monseigneur.

« Le cardinal garda le silence, mais M. Courbon répondit : Il est bien vrai que Benoit XIV dit cela en 1756, mais en 1765, il dit bien le contraire.

M. Jacquemont. — Il est donc revenu de l'autre monde pour le dire.

M. Courbon. — Et pourquoi ?

M. Jacquemont. — Il faut bien que cela soit ainsi, car Benoît XIV est mort en 1758. Il faut donc qu'il soit revenu de l'autre monde pour avoir dit en 1765 le contraire de ce qu'il avait dit en 1756[1].

» M. Courbon et son Éminence gardèrent le silence. Alors M. Jacquemont voyant qu'il n'avait rien à espérer, fit une profonde révérence et se retira. Son Éminence le conduisit très poliment jusqu'à la porte du salon. M. Jacquemont en rapportant cet entretien *in-extenso*, ajouta qu'en sortant de chez le cardinal, il se disait à lui-même : Pas tant de politesse et un peu plus de justice !

Dans les premières années de l'administration de M. de Pins, M. Jacquemont, toujours dans l'intention de se voir réhabiliter, lui rendit une visite. Il fut à l'archevêché accompagné d'un de ses neveux qui

[1] Il faut avouer que si l'érudition de M. Courbon n'était pas profonde, celle du cardinal était beaucoup plus courte, car dans une autre circonstance où M. Jacquemont lui disait : Montrez-moi les cinq propositions dans le livre de Jansénius, et je signe de suite le Formulaire purement et simplement. Le cardinal lui répondit : « Je n'ai pas le temps de m'amuser à vous chercher ces propositions dans un livre qui est peut-être aussi gros que mon bréviaire. » — Le moindre écolier sait que l'*Augustinus de Jansénius* est un énorme in-folio. (Note de M. Taveau.)

par la position et le rang qu'il tenait à Lyon, était un introducteur d'une certaine considération. Ils furent en effet accueillis très gracieusement, et il fut très sérieusement question de lui faire justice ; mais malheureusement il publia dans ces conjonctures, un écrit de circonstance contre le rétablissement des Jésuites en France. C'est l'ouvrage intitulé : *Examen impartial du Jésuitisme ancien et moderne* (Lyon, 1828, in-8°). C'en fut assez pour rendre nulles les promesses faites. Il nous apprend lui-même cette circonstance par une lettre insérée dans un écrit périodique intitulé : *Nouvelles archives du Rhône*, tome Ier, page 274, où il dit : « Il est vrai qu'un grand vicaire de Lyon reconnut, il y a quelque temps, l'injustice du traitement que j'éprouve et qu'il allait déclarer mon innocence et me rétablir dans mes droits, lorsqu'il prit connaissance d'un écrit intitulé *Examen impartial*, etc., écrit dont je suis l'auteur. Cet écrit lui déplut, et une question de fait, celle de l'utilité ou des dangers pour la religion, du rétablissement d'un ordre religieux, devint en quelque sorte une question de foi. Et pour avoir soutenu la seconde de ces deux propositions, je vis s'évanouir l'espérance de la réparation à laquelle j'avais le droit de prétendre »

IX.

Petite Église de Lyon. — Travaux de M. Jacquemont pour ramener à l'Unité catholique les dissidents anticoncordataires.

Tout le monde sait que le Concordat de 1801 occasionna un schisme connu sous le nom d'anticoncordataire ; or, comme la ville de Lyon fut le centre de ce schisme les dissidents reçurent le nom de Petite Église de Lyon, bien que cette Église comptât des adeptes dans plusieurs départements.

Un attachement inflexible aux lois disciplinaires de l'Église, et aussi, il faut le dire, une crédulité opiniâtre et fanatique aux prédictions de certaines convulsionnaires, tels furent les motifs qui retinrent quelques membres de l'ancien clergé dans le refus de reconnaître la légitimité du clergé établi en vertu du Concordat.

Des laïques influents par leurs connaissances, leurs talents et leurs vertus, tels que M. Desflour de Génetière, M. Pont et d'autres, devinrent les chefs de ce parti schismatique qui après un demi-siècle se perpétue sans prêtres et sans temples. Les membres de cette petite Église sont en général de mœurs exemplaires, attachés à la cause de l'Appel et à ses suites légitimes. M. Jacquemont s'était lié d'amitié avec les principaux

d'entre eux qui, d'ailleurs, partageaient ses sentiments ; mais loin de les suivre dans leur séparation, lors de la publication du Concordat, il communiqua sans hésiter avec les concordataires, car tout en reconnaissant que ce concordat était une brèche faite à la discipline de l'Église, ses défauts ne l'arrêtèrent pas ; il considéra le but de cet acte de Pie VII, qui était de faire cesser le schisme et de mettre fin aux troubles causés par la Constitution civile du clergé. Or, la paix rendue à l'Église de France était selon lui un bien qui couvrait tous les vices et les irrégularités qu'on pouvait reprocher au Concordat.

Les membres de la petite Église, sans communiquer en aucune façon avec le clergé actuel passent pour Jansénistes et le sont en effet, si l'on entend par ce terme des personnes attachées aux doctrines de Port-Royal, Mais on a tort de les confondre avec les chrétiens qui, fidèles aux mêmes doctrines, suivent l'exemple des appelants de la Bulle *Unigenitus*, lesquels, bien que persécutés, ne se séparèrent jamais de la communion des acceptants. Ces chrétiens communiquent avec le clergé concordataire et loin de se retirer des assemblées ecclésiastiques, montrent par toute leur conduite combien ils sont attachés à l'unité catholique. Il y a donc une différence capitale entre les uns et les autres. Ceux-ci, persécutés par les pasteurs concordataires, à cause de leur attachement à la cause de l'Appel montrent l'exemple le plus touchant de leur amour pour l'Église, remplissant dans toute leur étendue leurs

devoirs de paroissiens. Ceux-là bien qu'ayant les mêmes doctrines, rompent l'unité, font bande à part et vivent privés de tous les secours extérieurs du culte catholique. Malgré cette différence essentielle dans la conduite des uns et des autres, si l'on demande aujourd'hui à Lyon ce que c'est qu'un Janséniste, on répond : Ce sont des personnes qui ne vont jamais à l'Église. Ce qui n'est vrai que des membres de la société des anticoncordataires.

La calomnie est allée plusieurs fois jusqu'à dire que M. Jacquemont était schismatique. N'est-ce pas quelque chose de révoltant, dit M. Taveau, de voir notre saint curé dégradé, conspué, flétri par le clergé concordataire, non-seulement donner le bon exemple à ses paroissiens, en communiquant avec son successeur, mais élever la voix, prendre la plume pour défendre cette Église concordataire qui le persécute, et faire tous ses efforts pour ramener dans son sein les rebelles qui ne veulent pas reconnaître la légitimité du ministère des nouveaux pasteurs ?

« Il serait difficile de donner une analyse exacte de tous les travaux relatifs au schisme des anticoncordataires, cette polémique ayant duré trente ans et la presque généralité de ces écrits, qui sont demeurés manuscrits, n'ayant circulé qu'entre peu de mains. Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs, que j'aie une connaissance exacte de tout ce qui a été écrit par M. Jacquemont sur ce sujet. Ses antagonistes étaient des ergoteurs habiles et érudits, qui se jetaient à tout moment sur des questions incidentes, des points historiques présentés adroitement comme étant favorables à leur cause

et rabâchaient sans cesse les mêmes arguments. M. Jacquemont les suivait pied à pied, et ne laissait pas pierre sur pierre de l'édifice que ces messieurs échafaudaient contre lui.

« Pour donner au lecteur une idée de cette dispute, je vais produire quelques passages détachés des principaux écrits de M. Jacquemont contre la Petite Église ; mais avant, je crois qu'il est bon d'exposer en peu de mots les circonstances qui donnèrent lieu à ses écrits.

« Ce fut peu après la publication du Concordat, qu'eurent lieu entre M. Jacquemont et les chefs des opposants, des discussions par lettres et de vive voix ; elles commencèrent à l'occasion des miracles opérés au tombeau de M. Chavanes, curé de la Tourette, mort en 1804. Ce saint curé était mort ainsi qu'il a été dit (1re partie) en pleine et sincère communication avec le nouveau clergé ; il ne cessa jusqu'au dernier soupir de recommander à ses anciens paroissiens de ne jamais se séparer. Or Dieu ayant glorifié son serviteur Chavanes, il s'ensuit que le clergé concordataire exerce un ministère légitime, puisque les miracles ne s'opérant jamais hors de la véritable Église, Dieu n'en aurait pas opéré sur le tombeau de M. Chavanes, si celui-ci était mort dans le parti de l'erreur en mourant dans le parti du Concordat.

« M. Jacquemont, appuyé de l'autorité des miracles opérés sur le tombeau de son ami, M. Chavanes, appuyé sur d'autres merveilles de ce genre, opérées dans l'Église de Fourvières à Lyon, attaquait avec ces armes le parti des dissidents. Messieurs de la Petite Église, battus sur le terrain des miracles, ce livre des simples qui ne demande que des yeux pour voir et convaincre, se hâtèrent de se jeter dans les broussailles d'une discussion purement théologique. Ils se rabattirent sans cesse sur la réclamation signée par trente-huit évêques dépossédés de leurs sièges par le Concordat, et sur

les irrégularités qui se rencontrent dans cet acte de Pie VII.

« M. Jacquemont suivit ses érudits contradicteurs avec une fermeté et une patience inébranlables sur le vaste terrain où ils se placèrent. Il opposa à leurs récriminations contre le Concordat, un écrit d'assez longue haleine sous ce modeste titre *Notes sur le dernier écrit des amis de Lyon.* Ceci se passait en 1818 ou 1819, époque où cette dispute qui, comme je l'ai déjà dit avait commencé peu à près la publication du Concordat, semble ici avoir pris plus de développement.

« En 1821, eurent lieu à Lyon deux conférences entre M. Jacquemont, seul de son côté, ayant pour antagonistes dix des plus fervents d'entre les dissidents. Ceux-ci ayant refusé d'admettre indifféremment leurs adeptes à ces conférences, où ils ne voulurent avoir que peu de témoins de leur bord, tandis que M. Jacquemont y laissait assister tous ceux de ses amis qui voulurent y être présents, cette réserve seule produisit un sentiment de défiance chez un certain nombre d'adeptes de la Petite Église qui comprirent qu'il fallait que leurs chefs eussent des doutes sur la bonté de leur cause pour craindre d'avoir leurs adhérents comme témoins de cette lutte. Ayant appris qu'en effet, M. Jacquemont, dans ces conférences, avait plusieurs fois réduit au silence ses dix contradicteurs, un certain nombre de personnes se rendirent à la communication.

« Ce fut après ces conférences que M. Jacquemont fit imprimer un écrit d'une logique irrésistible intitulé *Projet de conciliation.* Cette brochure répandue parmi les anti-concordaires ébranla et détermina plusieurs membres de la Petite Église à rentrer dans la communication.

« Elle causa beaucoup d'anxiété parmi les chefs de cette société ; ils y opposèrent une longue et fastidieuse réponse qui leur coûta 14 mois de travail.

« M. Jacquemont leur répondit par un écrit qui a pour

titre *Observations sommaires sur la réponse au projet de conciliation.* Ce travail, plein d'une grande force de raisonnement est de 1823.

« Enfin, en 1832, alors que cette société n'avait plus aucun prêtre, M. Jacquemont fit imprimer et distribuer parmi les adeptes un écrit intitulé *Motifs de réunion,* dans lequel il leur fait envisager, de la manière la plus pathétique, la triste situation où ils se trouvaient désormais, sans prêtres, sans sacrifice et sans sacrements.

« Ce sont là les principaux écrits faits à l'occasion de ce schisme, mais en dehors de ces compositions, que de lettres que de démarches auprès de ceux qui, ébranlés par ces écrits avaient ensuite recours à des entretiens particuliers pour achever d'éclairer leurs doutes avant de se déterminer à la communication.

« Comme les matières traitées dans cette controverse sont peu connues, je vais puiser à travers les écrits de M. Jacquemont sur ce sujet quelques passages qui donneront aux lecteurs une idée des difficultés qu'opposaient les auteurs et fauteurs de ce schisme, dont l'histoire appartient à l'histoire ecclésiastique contemporaine.

« Voici d'abord un raisonnement bien simple auquel M. Jacquemont revient souvent dans cette longue dispute :

« Le diocèse de Lyon, leur dit-il, étant vacant par la mort de M. de Marbœuf, le nouvel évêque, M. Fesch, ne s'en est point emparé contre la justice, il ne s'est point séparé de l'ancien, il n'a pas usurpé la place, et les fidèles n'ont point abandonné un pasteur légitime pour suivre un intrus ; donc ils sont innocents du schisme que vous leur imputez.

« Par ce court raisonnement, il leur faisait comprendre qu'alors même qu'il y eût eu un moment d'hésitation de la part des fidèles qui se trouvaient posés dans les diocèses où les anciens évêques étaient vivants, lorsque le Concordat

en avait établi de nouveaux, le diocèse de Lyon ne s'étant pas trouvé dans ce cas, il n'y avait jamais eu la moindre ombre de raison pour les fidèles de ce diocèse d'hésiter à communiquer avec les nouveaux pasteurs marchant sous l'autorité du nouvel évêque.

« Vous savez très bien, leur dit-il, dans un autre endroit, que je n'ai pas hésité un seul instant à reconnaître Mgr Fesch pour mon légitime évêque[1] et que j'ai toujours cru et répété que les fidèles des diocèses dont les évêques étaient vivants, doivent s'attacher à ces évêques jusqu'à ce qu'ils soient autorisés par eux à reconnaître les nouveaux, ou que ceux-ci soient reconnus par toute l'Église. Vous savez très bien que presque tous les évêques démissionnaires recommandèrent dans le temps à leurs diocésains de communiquer avec les nouveaux pasteurs et qu'ainsi ni eux ni moi n'avons perdu la vraie boussole des catholiques comme il vous plaît de le supposer. »

« Ailleurs, il leur dit encore ;

« Pourquoi faites-vous semblant d'ignorer ce que je vous ai dit tant de fois, que je me suis conduit d'après ce principe fort simple et fort assuré que le siège de Lyon étant vacant par la mort de M. de Marbœuf et ayant été rempli

[1] Quant à l'ordre civil, M. Jacquemont, en vrai disciple de Port-Royal, était franchement royaliste ; mais croyant que toute puissance vient de Dieu, il honora sincèrement tous les gouvernements qui se sont succédé. La Petite Église au contraire, plus royaliste que le Roi, a constamment considéré l'Empire et le gouvernement de Juillet, comme illégitimes et les chefs de ces gouvernements comme des usurpateurs.

Il était si royaliste, que dans sa brochure parue sous le titre : *Remède unique aux maux de l'Église et de l'État*, il demandait pourquoi la France ne jeûnait pas le jour anniversaire de la mort de Louis XVI, comme l'Angleterre en celui de la mort de Charles Ier. — Il aurait voulu qu'on fît pénitence publique de ce crime. (Note de M. Taveau).

canoniquement par l'institution donnée à Mgr Fesch, les fidèles de ce diocèse ont dû le reconnaître pour leur évêque. »

« Les dissidents criaient à satiété que le Pape avait surpassé ses pouvoirs dans l'affaire du Concordat, etc., M. Jacquemont leur répondit sur tous les tons :

« Vous niez que l'Église ait le droit d'imposer même à un seul évêque l'obligation de descendre de son siège, lorsque le bien de ses enfants exige le sacrifice ? Il vous sied bien de me taxer d'erreur en avançant vous-mêmes une erreur aussi monstrueuse. Quoi ! l'Église a pu commander à des Papes d'abdiquer la papauté, et elle ne pourra pas forcer un évêque à renoncer à son siège ? Ne voyez-vous pas que vous justifiez par là l'inflexible opiniâtreté de Benoit XIII à conserver son titre, et que vous ôtez à l'Église tout moyen de remédier à un schisme !

« Si l'Église est supérieure à son chef, comment ne le serait-elle pas à chacun de ses pasteurs particuliers ? Ne sont-ils pas ses ministres ? Peuvent-ils se rendre indépendants ? N'est-ce pas en son nom qu'ils agissent ? Elle peut les transférer d'un siège à un autre malgré eux, comme elle transféra saint Eustache de Bège à Antioche malgré lui, et elle ne pourra pas, je ne dis pas arbitrairement, à Dieu ne plaise, mais pour le salut de ses enfants, les laisser sans siège, et conférer à d'autres l'autorité qu'ils tiennent d'elle ? Et chaque évêque particulier se rendant juge dans sa propre cause, pourra préférer son sentiment à celui de l'Église, et paralyser le zèle qui, dans ce temps de trouble et de schisme, l'a portée à exiger de ses ministres et même de son chef le renoncement à leurs dignités ? Qui le croira ? Le croyez-vous vous-mêmes ? Et si votre écrivain était aussi habile dans l'art de penser que dans celui d'écrire, eût-il jamais avancé une erreur si palpable, un paradoxe aussi insensé !

« Et vous osez me dire encore par là que je fais la loi aux évêques qui ont refusé leur démission. Eh ! ne la faites-vous pas vous-mêmes à ceux qui l'ont donnée ? N'êtes-vous pas comme moi des ecclésiastiques du second ordre ? Nous sommes donc à deux de jeu. Pourquoi donc blâmez-vous en moi ce que vous faites et ce que je n'ai fait qu'à votre exemple ? N'est-ce pas avoir deux poids et deux mesures ?

« Vous prétendez qu'un Concile général violerait les lois constitutives de l'Épiscopat en exigeant la démission de tous les évêques d'une grande Église nationale ; mais vous vous récriez contre ce procédé, comme contre une injustice manifeste. C'est toujours votre même méthode, vous avez besoin de brouiller et de confondre les lois constitutives de l'Épiscopat avec les lois par lesquelles il a plu à l'Église de rendre les évêques amovibles.

« Les premières sont immuables, les secondes le sont si peu que, suivant les meilleurs théologiens, et suivant Bellarmin lui-même, tout ultramontain qu'il est, l'autorité de l'Église peut transférer la primauté du Pape à un autre évêque, celui de Milan, de Paris, etc.

« L'Église a ce pouvoir sur son chef et elle ne l'aurait pas sur les évêques d'une Église nationale ? Si un concile de 19 évêques assemblé à Rome, a pu destituer les évêques d'Afrique qui était au nombre de plus de 300, un Concile général ne pourra pas obliger 80 à 100 évêques de France à abdiquer leur titre quand il juge que ce renoncement est nécessaire au salut du peuple qui est la loi suprême de l'Église, selon cette règle si connue *Salus populi suprema lex esto.* »

« Il faudrait transcrire des volumes entiers, s'il fallait rapporter tous les raisonnements péremptoires que notre savant curé a employés contre les sophismes nombreux et habilement présentés par les écrivains de la Petite Église.

On y verrait combien M. Jacquemont était favorable à l'autorité de Pie VII, dont il justifie la conduite dans l'affaire du Concordat, et avec quelle force il soutient la légitimité du nouveau clergé.

« Il avait affaire à des disputeurs sans fin, à des ergoteurs déliés qui tournaient sans cesse les mêmes arguments sous toutes les formes possibles et se rattachaient à toutes espèces de moyens de défense. Voici un passage qui pourra donner une idée de la subtilité de messieurs de la Petite Église :

« Vous me dites que vous m'avez prouvé par des faits incontestables que les anciens évêques étendaient leur surveillance sur tous les diocèses de France, vous deviez dire, non pas que vous l'avez prouvé, mais que vous l'avez assuré. Je vous défie hardiment d'en produire un seul. Comment le feriez-vous, puisque le seul évêque qui tienne à vos principes (l'évêque de Blois) vous rejette de sa communion ? Comment étend-il sa surveillance sur vous, puisqu'il ne veut pas vous reconnaître pour ses ouailles ? Mais vous vous imaginez une ressource qui ne vous manquera jamais, c'est de reconnaître tous les évêques *orthodoxes*, soit de France, soit des contrées voisines, soit des régions éloignées, (page 76). Voilà ce qui s'appelle savoir se tirer d'affaire ? Si les Luciférien eussent eu autant d'esprit que vous, ils auraient pu se perpétuer jusqu'à nos jours, au lieu qu'ils se laissèrent bientôt éteindre faute de reconnaître les évêques *orthodoxes* des régions éloignées. Vous n'avez pas à craindre un tel malheur tant qu'il existera sur la terre un seul évêque orthodoxe, fût-il en Chine ou au Canada, vous vous unirez à lui et par lui au chef de l'Église.

« Qu'importe que cet évêque vous sache au monde et qu'il vous laisse sans secours spirituels, vous n'en serez pas moins les seuls catholiques de l'Église de France. C'est sans doute pour vous habituer à cette privation dont vous êtes

menacés, que vous passez dès à présent des années entières sans aller à la messe et sans participer aux sacrements[1] et que pour ne pas violer les lois de l'Église sur la succession légitime des évêques, vous violez sons scrupules les préceptes qu'elle donne à ses enfants touchant l'assistance à la messe.

« Plaignez après cela votre aveuglement, et applaudissez-vous tout à votre aise de vos lumières. Je suis loin de vous porter envie, et les mille et une prédications de votre visionnaire qui vous promettent ma conversion à vos principes sont loin de leur accomplissement. La tête m'aura tourné si j'adopte jamais de pareilles rêveries[2].

[1] A l'époque où M. Jacquemont écrivait ceci, en 1823, la Petite Eglise n'avait plus que deux prêtres très âgés. Les adeptes demeurant loin de Lyon étaient à peu près privés de tout secours religieux et totalement privés de tout exercice du culte extérieur. Mais ces schismatiques étaient très strictes à observer la récitation de toutes les prières de l'Église. Ils s'assemblaient et s'assemblent encore régulièrement dans des chambres, pour la récitation de l'office et autres exercices de piété, quoique sans prêtres.

[2] Cette visionnaire est connue sous le nom de Sœur Marie, mais avant celle-ci, il y avait une autre visionnaire, nommée Sœur Angélique, qui avait fait force prédictions, entre autres, celle-ci que M. Jacquemont leur rappelle ironiquement dans l'écrit dont je détache le morceau ci-dessus ; il leur en parle en ces termes : « Que s'il était possible de vous faire honte de votre inconcevable crédulité aux rêveries de cette illuminée, rien ne serait plus aisé que de mettre sous vos yeux une partie des fausses annonces qu'elle vous a faites, comme, que M. Grand, prêtre anti-concordataire, serait martyrisé par les méchants ; que Madame X... devait être guillotinée sur la place des Minimes ; que M. Concordant était guéri ; que M. Chavanes devait adopter vos sentiments ; que moi-même je ne devais sortir de prison qu'après y avoir souscrit ; que les nouveaux pasteurs ne devaient pas avoir le temps d'user leurs surplis ; qu'ils devaient les uns, tomber morts aux pieds des autels, et les autres, massacrés dans les rues ; que le père Lombard devait dire la messe à Aubenas ; que Pie VII ne devait pas sortir de Paris, qu'il ferait ce qu'on exigerait de lui, et que dans ce cas il serait infirme ou ne le serait pas (car l'Esprit qui

« Enfin, après avoir prouvé tout à votre aise, par les suffrages de *Petrus Aurelius*, de Saint-Cyprien, du Pape Symmaque, ce que personne ne vous a jamais contesté, à savoir les principes importants de la solidarité, vous essayez, page 77, d'en faire l'application aux sièges qui étaient vacants à l'époque du Concordat ; dans cette vue vous renouvelez une vieille chicane à laquelle j'ai répondu autant de fois que vous l'avez reproduite, mais dont vous ne vous désistez pas, parce que c'est le seul argument dont vous puissiez appuyer votre séparation ; c'est, dites-vous, que le Pape Pie VII a renversé par ces Bulles tous les anciens sièges de l'Église de France et qu'il en a créé de nouveaux ; d'où vous concluez que ce qu'il vous plaît d'appeler concordataire est une Église nouvelle, et qu'ainsi Mgr Fesch, n'est pas le successeur de saint Pothin, mais le premier évêque d'un siège tout nouveau.

« Ici votre mauvaise foi saute aux yeux de tout le monde. En effet, croyez-vous vous-mêmes ce que vous tâchez de persuader aux autres, que le Pape ait eu l'intention de détruire l'Église établie sur le fondement des apôtres, pour en créer une nouvelle ? Croyez-vous qu'il ait renoncé au titre de chef de l'Église pour se mettre à la tête d'une société étrangère à cette Église ? Il n'est pas possible que le délire aille jusqu'à soutenir de pareilles chimères, ni que vous fassiez une pareille injure à Pie VII.

« Est-ce sérieusement que vous prenez à la lettre l'expression de *Renversement des anciens sièges et de création de nouveaux* ? Votre conscience ne vous dit-elle pas que le Pape

animait la prophétesse ne le savait pas au juste) et qu'alors on le ferait périr ; que Bonaparte devait sortir de Sainte-Hélène et chasser encore une fois les Bourbons, etc., etc. Toutes ces prédictions fausses, sont de la Sœur Angélique ; il est certain qu'elles ont servi à tenir dans l'illusion bon nombre d'adeptes de la Petite Église. (Note de M. Taveau).

n'a voulu renverser, et n'a renversé en effet que le trouble, les divisions et la discorde que causait en France l'état des Églises occupées par deux sortes de pasteurs opposés les uns aux autres ? Ne vous dit-elle pas que le terme de création dont il s'est servi, ne se rapporte qu'aux sièges qu'il a établis dans les villes où il n'y en avait point auparavant, comme Versailles ? Peut-on raisonnablement lui supposer un autre sens et ne devriez-vous pas rougir d'imiter les plaideurs de mauvaise foi qui, ayant tort sur le fond, chicanent sur les termes ?

« Si l'Église concordataire est une nouvelle Église, comment l'Église ancienne trouve-t-elle en elle une sorte d'existence comme vous le reconnaissez (page 66) ? Est-ce que la véritable Église a besoin des sociétés schismatiques pour exister ? A-t-elle jamais emprunté son existence des Grecs et des Protestants ? N'est-ce pas de votre part une contradiction évidente, qui prouve que, comme des gens qui se noient, vous saisissez tout ce qui vous tombe sous la main quelque inutile qu'il soit pour vous tirer du péril. »

En d'autres occasions, M. Jacquemont leur opposait ce grand principe pris d'un savant docteur : « *Toutes les fois que le petit nombre se sépare du grand nombre, il se retranche lui-même de l'Église, car si l'Église se trouvait dans le petit nombre, elle ne serait plus catholique.* D'ailleurs, ajoutait M. Jacquemont, le petit nombre n'a jamais plus d'autorité que le grand, donc il ne peut point l'excommunier, et par conséquent il doit demeurer dans sa communion, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre ce passage de saint Augustin « *qu'il n'y a jamais de juste nécessité de rompre l'unité.* »

Ces ergoteurs sans pareils convenaient que la com-

munion des fidèles avec le Saint-Siège, s'établit d'abord et immédiatement avec leur curé légitime, puis d'une manière médiate à l'aide de ce premier degré avec leur légitime évêque, et enfin par ce second degré avec le Saint-Siège auquels ils se rattachent par leur premier pasteur, comme au centre commun de l'unité, par la communion de chaque Église particulière.

A cette déclaration de principes, M. Jacquemont leur répondait : « C'est encore par votre propre bouche que vous vous condamnez, car où sont vos curés ? Où est votre évêque ? Si, comme il est vrai, vous ne pouvez être unis au Saint-Siège que par vos pasteurs ordinaires, concluez que vous êtes hors de sa communion, puisque vous ne sauriez nommer ni le premier, ni le dernier.

« Vous prenez en bloc à la vérité vos cinq à six évêques[1], mais aucun d'eux n'est le vôtre, aucun n'est titulaire de l'Église de Lyon ; vous n'en nommez sans doute aucun au canon de la messe Vous ne recevez d'aucun d'eux les mandements, les approbations, encore moins les sacrements de confirmation et de l'ordre ; vous n'avez donc point d'évêques, vous n'avez point non plus de curés ; les prêtres qui exercent parmi vous sont sans titres pour vous assembler, pour célébrer la messe de paroisse, pour administrer

[1] A l'époque où M. Jacquemont écrivait ces lignes, en 1818, il paraît qu'il y avait encore 5 à 6 évêques survivants des 38 qui avaient réclamé contre le Concordat. Les chefs de la Petite Église avaient toujours l'air de se rattacher à eux, bien que ceux-ci ne leur eussent jamais donné signe de communication, pas plus l'évêque de Blois que les autres; ce dernier qui ne mourut qu'en 1831, ne les avait jamais engagés à ne pas communiquer, il n'avait même jamais voulu entretenir de rapports avec messieurs de la Petite Église. (Note de M. Taveau).

qui requiert la présence du propre pasteur, etc., etc. Donc vous n'êtes unis au Saint-Siège ni par le premier ni par le second degré, donc vous êtes étrangers à sa communion.

« Considérez donc enfin que vous vous percez de vos propres traits, et que vos principes militent contre vous. Songez d'abord à vous procurer un évêque et des curés en titre ; renoncez à une société acceptable où vous ne pouvez vous élever par aucun degré jusqu'au centre de la communion ecclésiastique et de l'unité catholique, vous comblerez de joie des amis que votre séparation afflige depuis longtemps. »

Ces citations peut-être trop longues m'ont cependant paru nécessaires pour donner une idée de cet étrange schisme.

Je n'ai rien dit de l'autorité des miracles que M. Jacquemont opposa dès les commencements de cette longue polémique, mais je crois devoir présenter une objection assez spécieuse présentée par les anticoncordaires sur cette matière, et la réponse qui fut faite par notre auteur.

« Il s'opéra, disent ces messieurs, un miracle à Arras, dans l'église des Jésuites ; donc les miracles ne sont pas toujours une preuve de la bonté d'une cause, car les Jésuites, bien qu'appartenant à la communion extérieure de l'Église, sont loin de tenir à la pureté du dogme et de la morale.

Réponse. — « *Le Gazetier ecclésiastique*[1] avait raison de soutenir aux Jésuites qu'ils n'en pouvaient rien conclure en

[1] Ce que M. Jacquemont appelle le *Gazetier* est la feuille hebdomadaire intitulée *Nouvelles ecclésiastiques* qui parut de 1728 à 1803.

leur faveur, parce qu'ils n'y étaient pour rien, et qu'on ne leur contestait pas d'être membres de l'Église. Ce n'était point par l'intercession d'un jésuite mort dans l'attachement à la Bulle *Unigenitus* et au Probabilisme, mais par un crucifix que le miracle s'était fait ; mais à la Tourette c'est par l'intercession d'un prêtre mort dans une communion que vous traitez de schismatique, de nouvelle Église — ce qui est bien différent. Vous n'ignorez pas qu'on a toujours mis une grande différence entre les miracles qu'un homme opérerait de son vivant, et ceux qui se font par son intercession après sa mort ; à plus forte raison entre les miracles de ce dernier genre et ceux où personne n'intervient comme celui d'Arras, mais où le Tout-Puissant fait tout par lui-même, sans y employer ses créatures. En un mot, ce miracle ne prouve rien pour personne, parce qu'il n'est fait par personne. Mais les miracles du curé de la Tourette prouvent pour ceux qui pensent comme lui et contre ceux qui lui sont opposés de sentiments ; et comme je peux en tirer des conséquences contre les ennemis de l'Appel et de l'œuvre des Convulsions auxquelles ce saint prêtre a été attaché jusqu'à sa mort, ainsi je peux en tirer contre vos sentiments auxquels il a été persévéramment opposé et en faveur de la communication avec les nouveaux pasteurs, auxquels il a été uni jusqu'au dernier soupir. »

Et M. Taveau de conclure ainsi :

» Après tant de marques de son amour pour l'Unité catholique et nonobstant tous les travaux entrepris pour arracher au schisme des prêtres et des fidèles, la postérité aura peine à comprendre qu'il ait pu lui-même être traité de schismatique et d'hérétique, précisément dans le diocèse qui a dû d'autant plus connaître ces travaux, que c'était la

ville de Lyon qui était le centre, le noyau de la Petite Église qu'il a combattue avec tant de véhémence et tant de talent. Mais quand nous voyons Arnauld et Nicole accusés, de leur temps et dans le centre de leur patrie, d'être d'intelligence avec Genève, alors qu'ils combattaient le protestantisme par leurs immortels travaux, rien ne doit plus nous étonner.

X.

Sa mort. — Ses funérailles.

Sous les dehors d'un tempérament fort et robuste, M. Jacquemont portait en lui une infirmité qui, née avec lui, le rendit valétudinaire toute sa vie et fit dépendre la santé précaire dont il jouissait de l'usage fréquent de remèdes. A partir de la mort de certaines personnes qui l'entouraient de leurs soins, il ressentit plusieurs fois les assauts du mal qui devait l'emporter.

Le 6 juillet 1835, à la veille de faire un de ces voyages qu'on peut qualifier d'apostolique, il se sentit, en récitant sa prière du soir, saisi de frissons et de douleurs entre les épaules. La nuit qui suivit ne le débarrassa pas de ce malaise ; elle fut sans sommeil, très agitée et accompagnée de fièvre.

Toutefois le lendemain, il essaya de se lever et de

faire la prière, mais il ne put l'achever. Il se rejeta sur son lit tout habillé. La domestique qui le servait crut devoir faire avertir M. Duchossy à Saint-Galmier. Le médecin arriva. Dès qu'il l'eut vu, à l'embarras de la tête et autres symptômes, il parut redouter une apoplexie qu'il tâcha de combattre par une application de sangsues. Il revint le lendemain matin, accompagné d'un confrère ; tous deux s'accordèrent à signaler la présence d'une fièvre cérébrale. Cependant une légère amélioration survint dans son état.

Le cerveau était plus libre, la connaissance et la parole étaient revenues, la fièvre avait baissé : ce changement inespéré fit renaître l'espoir. Alors on vit arriver le curé de Saint-Galmier accompagné du desservant de Saint-Médard. Ils venaient rendre visite au respectable malade, dans l'intention de sonder ses dispositions, mais ce jour-là, la visite se borna à des civilités d'usage.

Ces messieurs recommandèrent en se retirant de ne pas manquer de les appeler, si on voyait le malade en danger. La journée du surlendemain ayant été mauvaise et la maladie ayant pris un caractère alarmant, on les fit prévenir, du consentement de M. Jacquemont. Mais à peine étaient-ils dans sa chambre, que, sans autre préambule, ils lui demandèrent la signature du Formulaire, la soumission à la Bulle *Unigenitus* et enfin la condamnation du ministère qu'il exerçait clandestinement depuis qu'il n'était plus en possession de sa cure. Le pieux malade ramassant toutes ses forces rejeta d'un mot toutes ces propositions qui blessaient sa foi, et l'entretien prit fin.

Le lendemain, 12 juillet, on prévint le respectable M. Tisson, ancien curé dépossédé comme lui, et son ami dès le séminaire. Il accourut malgré son grand âge et eut la consolation de lui administrer les sacrements. Il le trouva en pleine connaissance, et les deux amis persécutés pour la même cause purent s'embrasser pour la dernière fois.

Le mardi matin, à 6 heures (14 juillet), il s'endormit dans le Seigneur après une douce agonie.

« Ce fut en vain que le maire de Saint-Médard pria le desservant de ne pas refuser les honneurs de la sépulture à un homme qui s'était constamment sacrifié pour la paroisse et l'avait comblée de bienfaits pendant plus de cinquante ans. Celui-ci demeura ferme dans son refus, et le jour où devaient avoir lieu les funérailles, il eut soin de déserter de la paroisse, en emportant avec lui les clefs de l'église.

« Ce bon maire aurait dû connaître le décret du 23 prairial, an XII, sur la police des inhumations, il aurait dû savoir qu'en pareil cas, c'est à l'autorité civile qu'incombe le droit de faire commettre un autre prêtre, sur la réquisition de la famille du défunt.

« Ainsi fut traité un prêtre, un ancien curé, qui avait tant donné de marques d'amour à sa paroisse. On vit les portes de son église fermées pour lui à son décès !

« Ses funérailles, on ne peut en douter, furent célébrées par les Anges, et si les cloches restèrent muettes, les larmes de ses enfants, les gémissements des pauvres, les regrets de tous les gens de bien, honorèrent son convoi d'une manière plus grave encore que ne l'eussent fait les chants et les cérémonies de l'Église.

« Le sanctuaire où il avait exercé un ministère si pur

pendant si longtemps, où il avait prêché l'Évangile dans toute son intégrité, lui fut fermé, le signe du salut ne marcha pas à la tête de son convoi, mais les prières ferventes, mais un recueillement triste et profond, mais un saisissement religieux peint sur tous les visages, furent une compensation avantageuse à l'ignominie dont le desservant avait cru le couvrir.

« En passant devant l'église, le convoi s'arrêta, le saint corps fut déposé sur le seuil de la porte et après la récitation grave de quelques psaumes, on reprit lentement le chemin du cimetière où la fosse avait été creusée dans un lieu qui depuis trente ans était affecté par le fanatisme des desservants aux soi-disant Jansénistes.

« Déjà reposaient en ce lieu plus de quatre-vingts de ces chrétiens, il était bien juste que leur père, leur conducteur, leur maître, se trouvât au milieu de ses disciples.

« Deux ans avant sa mort, il avait par acte authentique vendu sa maison à M. de la Ferrière, moyennant une rente de quarante boisseaux de blé, annuelle et perpétuelle pour les pauvres de la paroisse. Par ce même acte il donnait à la fabrique de Saint-Médard, un calice et divers ornements qu'il tenait de madame de la Rivoire ; il disposa aussi de son mobilier en faveur des pauvres, ne réservant que sa bibliothèque en faveur de ses neveux.

« Croirait-on que le fanatisme du curé le porta à refuser le don de M. Jacquemont ! mais le conseil de fabrique s'y opposa.

« Toutefois, quelques années plus tard, il vendit ces objets à Lyon pour la modique somme de quatre à cinq cents francs. Sans doute qu'ils offusquaient sa vue par leur présence à la sacristie de Saint-Médard.

« A une époque moins sceptique que celle où nous vivons, on aurait pu parler ici de plusieurs guérisons miraculeuses opérées sur son tombeau et par lesquelles Dieu

s'est plu à manifester la gloire dont il a couronné cet athlète invincible de J.-C., mais de nos jours on doit se contenter de dire ce qu'on aurait pu constater par des preuves dans un temps moins mauvais.

« Je crois fermement qu'il viendra un temps où la mémoire de ce saint prêtre, mort sous l'anathème, sera réhabilitée, ainsi que celles de beaucoup de saints personnages qui depuis deux siècles sont morts comme lui, sous l'excommunication la plus inique et la plus injuste.

« L'Église, débarrassée un jour du joug jésuitique qui l'étreint et l'étouffe comptera parmi ses Pères et ses Docteurs, ces hommes d'une vertu éminente, d'une science sûre et profonde que le malheur des temps a vus persécutés et méconnus. »

XI

Son testament spirituel.

Quelques années avant sa mort, M. Jacquemont écrivit son testament spirituel. L'original de cette pièce est entre les mains de M. Théolière-Duchossy. Elle fut imprimée immédiatement après sa mort, et n'eut pas moins de quarante éditions.

Je vais la reproduire ici en entier, car c'est l'expression pure et claire de sa foi sur les matières qui lui ont valu les persécutions dont il fut abreuvé pendant les quarante dernières années de sa longue carrière.

« † Je soussigné François Jacquemont, prêtre du diocèse de Lyon, ancien curé de Saint-Médard, considérant l'incertitude de l'heure de la mort, et voulant laisser après moi un témoignage par écrit, de mon attachement à la saine doctrine, déclare qu'avec le secours de la grâce divine, je veux vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine; que je crois toutes les vérités qu'elle croit et enseigne ; que je condamne toutes les erreurs qu'elle condamne ; que je suis sincèrement soumis d'esprit et de cœur à toutes ses décisions.

« Mais je suis, grâce à Dieu, infiniment éloigné de mettre au nombre de ses jugements, les Bulles qui attribuent à Jansenius, évêque d'Ypres, les cinq fameuses propositions et la Constitution *Unigenitus* de Clément XI.

» Je bénis le Seigneur de m'avoir préservé de la signature du Formulaire d'Alexandre VII, par lequel on atteste avec serment et imprécation que Jansenius a enseigné cinq hérésies. Je condamne ces hérésies avec toute l'Église ; mais je n'ai garde de prendre Dieu à témoin qu'elles se trouvent dans le livre de cet évêque où personne n'a jamais pu les montrer.

« J'ai lu deux fois ce livre avec grande attention, et bien loin de les y trouver, excepté la première qui y est dans un sens catholique, j'ai vu avec plaisir les vérités contraires. Fasse le ciel que l'exaction d'un serment si injuste, cesse enfin pour toujours dans l'Église et qu'elle jouisse de la paix qui est le fruit de la vérité !

« Quant à la Bulle *Unigenitus*, je la regrette de tout mon cœur et la regarde comme un des plus grands scandales qui soient jamais arrivés dans l'Église, parce qu'elle frappe d'anathème les plus importantes vérités de la religion : la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme, la nécessité et l'efficacité de la grâce, l'obligation de rapporter nos actions à Dieu par amour, la distinction des

deux alliances, les règles de la pénitence, l'utilité de la lecture de l'Écriture sainte et autres vérités qui ont été constamment enseignées depuis les apôtres jusqu'à nous. Je m'unis à l'appel canonique que plus de vingt évêques de France interjetèrent de cette Bulle, et j'attends avec soumission le jugement définitif d'un Concile général sur cette affaire.

« Je suis intimement convaincu de la réalité des merveilles sans nombre que le Tout-Puissant a opérées par l'intercession de plusieurs appelants, et entre autres de MM. Gérard Rousse, François de Pâris, Jean Soanen, évêque de Senez et François Chavanes, curé de la Tourette. Je plains l'aveuglement de ceux qui ferment les yeux à une si vive lumière, et je prie le maître des cœurs de les éclairer afin qu'ils cessent de résister à la vérité.

« Je rends grâces à Dieu de m'avoir appelé dans sa miséricorde à la connaissance de l'œuvre merveilleuse qui a pris naissance au tombeau du saint diacre François de Pâris, qui a été si féconde en miracles, en prédictions et en prodiges de toutes espèces, et qui est visiblement le signe avant-coureur de la réprobation de la Gentilité, de la mission prochaine du saint prophète Élie et de la conversion des Juifs. Je ne balance pas à regarder cette œuvre comme marquée au sceau du Tout-Puissant. Je veux être de ces insensés, au jugement du monde, qui croient que Dieu seul peut faire de si grandes merveilles, mais je condamne de tout mon cœur les fausses œuvres qui s'écartent des principes de la foi et des règles de la morale.

« J'adhère aux quatre articles de l'Assemblée du clergé de France de 1682 ; je vois avec douleur que presque tout le clergé de ce royaume est imbu des maximes ultramontaines, des erreurs des Semi-Pélagiens, et de la morale corrompue des Jésuites. Je gémis des maux de l'Église qui sont à leur comble, je conjure le Seigneur de lui accorder

bientôt le puissant secours qu'il lui a promis pour réparer ses pertes et renouveler sa jeunesse comme celle de l'aigle : *fiat, fiat !*

« O Vérité dont la malice et la politique des hommes se jouent depuis longtemps ! Vérité couverte des opprobres que méritent le mensonge et l'erreur, je vous adore et vous rends grâces de m'avoir mis au nombre de vos disciples sans aucun mérite de ma part. Conservez moi une si grande grâce, tout indigne que j'en suis. Faites que je vous aime plus que toutes choses ; que je sois toujours prêt à vous rendre témoignage aux dépens de tout et de ma vie même ; que je partage de bon cœur ici-bas les ignominies où vous voulez bien vous réduire, et que je mérite par là de vous contempler et de vous posséder dans la bienheureuse éternité.

« *Amen.*

« Fait à Saint-Médard, le 3 mai 1827.

« Signé : Jacquemont, prêtre. »

Après avoir lu cette vie édifiante, j'ai voulu savoir si les habitants de Saint-Médard avaient gardé le souvenir de leur ancien curé. J'ai donc écrit au maire de cette commune qui m'a répondu, à la date du 23 janvier 1890 : « Tous les anciens qui ont connu M. Jacquemont le vénèrent et parlent de sa charité, mais ceux-là deviennent chaque jour plus rares. Cependant, sa mémoire nous est demeurée chère, et ce qui la perpétue, c'est une rente de quarante doubles décalitres de blé-seigle qui est distribuée tous les ans, en son nom, aux pauvres de la commune.

« Sa tombe existe toujours : elle est dans un coin du

nouveau cimetière où on a transporté ses os il y a environ vingt-cinq ans, mais l'herbe y foisonne et la recouvre. »

Il me semble que la paroisse de Saint-Médard s'honorerait en entretenant en bon état de propreté la tombe de ce saint qui fut son bienfaiteur.

CHAPITRE II

La Petite Église. — Les anticoncordataires dans l'Isère, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Mâconnais, l'Agénois et les Hautes-Alpes. — Les Illuminés du Lot. — La secte des Fareinistes. — La religion de Parménie. — M. Marion, la Sainte-Mère et Claude Dubia. — Ils sont traduits devant la cour d'assises de Grenoble. — Les derniers Jansénistes de Lyon. — Le crâne de l'ancien évêque de Senez. — La secte de Darier-Roy. — Un catéchisme anticoncordataire inédit. — Les Jansénistes de Notre-Dame-de-Vaulx. — Comment ils embrassèrent la doctrine de Port-Royal.

Nous avons vu que parmi les Jansénistes de l'Assemblée constituante il y en avait un certain nombre qui avaient refusé de voter la Constitution civile, et qu'en dehors de cette Assemblée beaucoup d'autres la condamnaient. La plupart de ces Jansénistes se rallièrent à la *Petite Église* ou *Église blanche*[1], issue de la révolte

[1] Ainsi nommée à cause de Blanchard, son principal défenseur avec Châteaugiron. Blanchard a publié à Londres en 1802, 1805, 1806, les trois parties de sa *Controverse pacifique sur les questions qui divisent et troublent l'Église gallicane.*

des évêques insermentés qui refusèrent de donner leur démission au Pape, lors des négociations du Concordat. Elle ne comptait pas moins de trente-six évêques[1], en 1802, mais à la rentrée des Bourbons elle éprouva une défection de cinq prélats, et, en 1818, la mort n'avait laissé debout que Villedieu, évêque de Digne ; Amelot, évêque de Vannes ; Vintimille, évêque de Carcassonne et Thémines, évêque de Blois. Ces évêques avaient entraîné avec eux une foule de prêtres qui constituèrent des groupes plus ou moins importants, voire même différentes sectes, dans un certain nombre de départements. On retrouve encore aujourd'hui, sous divers noms, de ces anticoncordataires en Bretagne, en

[1] Ces évêques étaient : Alexandre Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims ; Arthur-Richard de Dillon, arch. de Narbonne ; de Montmorency-Laval, évêque de Metz ; Jean-Baptiste-Marion Champion de Cicé, évêque d'Auxerre ; de Malide, évêque de Montpellier ; de Bonsac, évêque d'Agen ; de Clugny, évêque de Riez ; de Flamarens, évêque de Périgueux ; de Belbeuf, évêque d'Avranches ; Amelot évêque de Vannes ; de Sabran, évêque de Laon ; de Cahusac, évêque d'Aire ; du Chilleau, évêque de Châlon-sur-Saône ; de Villedieu, évêque de Digne ; de Vareilles, évêque de Gap ; de la Fare, évêque de Nancy ; de Messey, évêque de Valence ; de Bovet, évêque de Sistéron ; de Coucy, évêque de La Rochelle ; Louis-Charles Duplessis-d'Argentré, évêque de Limoges ; de Cougié, évêque d'Arras ; de Grimaldi, évêque de Noyon ; de Nicolaï, évêque de Béziers ; de la Marche, évêque de Léon ; Jean-Baptiste Duplessis-d'Argentré, évêque de Séez ; Gallard de Tarraube, évêque du Puy ; de Lauzières Thémines, évêque de Blois ; de Béthisy, évêque d'Uzès ; Seignelay-Colbert de Castle-Hill, évêque de Rhodez ; de la Laurancie, évêque de Nantes ; d'Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême ; Illion de Castellane-Mazangues, évêque de Toulon ; de Chauvigny de Blot, évêque de Lombez ; de Vintimille, évêque de Carcassonne ; du Lau d'Allemans, évêque de Grenoble ; Asseline, évêque de Boulogne.

Vendée, dans les Deux-Sèvres, le Mâconnais, le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, l'Agénois et jusqu'au fond des Hautes-Alpes. Seulement, comme ils n'ont plus de prêtres pour célébrer le culte, ils se réunissent entre eux, de village en village, ou, quand ils sont trop dispersés, ils se contentent de prier chacun dans leurs maisons, avant et après leur journée de travail. Presque tous sont cultivateurs. J'ai passé une huitaine de jours, il y a quelques années, dans une famille janséniste de l'Isère; je suis revenu de mon voyage profondément édifié de la façon dont ces cœurs droits et simples entendent les choses de la religion. Ils n'ont aucun rapport avec le clergé de leurs paroisses qu'ils regardent comme des intrus ; ils ne se marient qu'entre eux et font eux-mêmes les cérémonies des baptêmes, des mariages et des enterrements, d'après les rites de l'ancienne Église. Leurs livres préférés sont, en dehors du vieux paroissien gallican, les petits *Traités de morale* de Nicole et les *Réflexions* du P. Quesnel. Ils ont une grande confiance dans la médecine de M. Hamon, et quand ils perdent quelqu'un des leurs, un parent ou un ami, ils le conduisent directement au cimetière, derrière une croix que porte un petit clergeon, et en récitant des psaumes. Ils célèbrent régulièrement toutes les fêtes de la Vierge, la nativité, l'annonciation, l'assomption, mais repoussent, bien entendu, le dogme de l'Immaculée conception. Quoique la persécution les ait rendus méfiants et quelque peu sauvages, ils entretiennent des relations assez suivies avec leurs coréligionnaires des autres dé-

partements. C'est comme les membres épars d'une grande famille qui se cherchent pour se réunir. Mais leur nombre diminue chaque jour, faute de prêtres. Ils ont tenté d'en faire venir un ou deux de l'Église d'Utrecht, mais n'ont point réussi. En attendant, ils sont encore plus de deux mille, rien que dans l'Isère, à Notre-Dame-de-Vaux, autour de Grenoble et de Rives, qui soupirent après la venue du prophète Élie.

En Vendée et dans les Deux-Sèvres, sur les marches du Saumurois et du Poitou, ils sont environ cinq mille. Dans l'arrondissement de Charolles, en Saône-et-Loire, ils sont disséminés un peu partout, mais plus particulièrement dans les cantons de Chauffailles et de Paray-le-Monial. Le jour de la Fête-Dieu, qu'ils ont en grande vénération, ils se réunissent au lieu dit la *Corne d'Artus*, monticule élevé, couronné d'un vieux château en ruines, et situé dans la commune de Beaubery, canton de Saint-Bonnet-de-Joux. Ils arrivent là de tous les points de l'horizon, bien avant le lever du soleil, se rassemblent dans les rochers qui abondent en cet endroit, et, à genoux, les yeux tournés vers l'Orient et comme en extase, ils commencent leurs prières et chantent des cantiques. On dit aussi qu'ils profitent de cette sorte de pardon pour fiancer entre eux leurs jeunes gens et leurs jeunes filles. De ce côté-là, ils sont connus sous le nom d'anti-concordataires. Dans le Lot-et-Garonne on les appelle des *Illuminés*, et c'est bien le nom qu'ils méritent. Un groupe de ces *Illuminés* est établi depuis une trentaine d'années au lieu dit Bachelier, commune de Gontaud, arrondisse-

ment de Marmande, sous la direction d'une femme charitable et qui s'est fait une réputation par son amour des livres[1]. Les coréligionnaires de mademoiselle Gonin partagent leur temps entre le travail et la prière. Ils cultivent avec beaucoup de soins un très beau vignoble situé à Hautes-Vignes dont la création est due au père de cette demoiselle et qui jusqu'ici a été préservé, comme par miracle, des atteintes du phyltoxera.

Mais cette petite secte est en somme aussi éloignée de Port-Royal que celle des Fareinistes[2] créée par M. Bonjour, à Fareins, sur les bords de la Saône, ou celle des Béguins de Saint-Étienne, créée par M. Digonnet, à Saint-Jean-Bonnefonds. On rencontre encore quelquefois, m'écrivait naguère M. Vingtrinier, conservateur de la bibliothèque de Lyon, on rencontre encore quelquefois, les jours de foire ou de marché, à Saint-Étienne, des hommes qui ont un cordon noir autour de leurs cheveux (le chapeau couvre le cordon), ou des femmes dont le bonnet très simple et très modeste est entouré d'une torsade de rubans rouges et blancs. Ce sont des Béguins. Ces Béguins-là auraient fait sourire l'abbé Marion, s'il les avait connus, et pourtant ils n'étaient pas plus ridicules que les Dauphinois qui le suivaient.

[1] Voir la brochure intitulée : *La Bibliothèque de mademoiselle Gonin*, Agen, 1885.

[2] Consulter sur le Fareinisme : le *Crucifiement de Fareins*, par le juge Sirand, brochure parue à Bourg vers 1830 ; — l'ouvrage de M. Jarrin, président de la Société d'émulation de l'Ain, sur la matière ; — et *les Curiosités historiques de l'Ain*, 3 vol. in-12, par Philibert Le Duc.

II

L'abbé Marion est le fondateur de la Religion des Saints ou de Parménie.

Après avoir prêté serment à la Constitution civile, il se rétracta et se réfugia à Lyon, en attendant la fin des mauvais jours. Vint le Concordat. Il gagna, en manière de protestation, la montagne de Parménie située non loin de l'Isère, entre Tullins, Rives, Beaucroissant et Izeau, où se trouvaient un couvent, une chapelle et quelques terres, et y établit le culte de la Petite Église, nommée aussi des *Appelants*, parce que cette religion appelait de la religion du Concordat à un nouveau concile. Ses dogmes, on les connaît : elle considérait comme hérétiques la Bulle *Unigenitus*, le Formulaire d'Alexandre VII, la Constitution civile du clergé et le Concordat ; elle regardait comme intrus tous les prêtres et les évêques concordataires ; elle croyait à un avénement intermédiaire annoncé par saint Jean dans l'Apocalypse, et par divers prophètes ; elle attendait un règne de mille ans, où la paix et la justice devaient habiter sur la terre ; en un mot, elle croyait servilement à toutes les prophéties du Nouveau-Testament, des Actes des Apôtres, et même à celles de l'Apocalypse.

M. Marion, à peine installé à Parménie donna asile

à une sorte d'illuminée nommée Anne Bonneton et qui était connue dans le pays sous le sobriquet de la *Sainte-Mère*. Cette femme se disait enceinte du Messie ; elle devait très prochainement faire ses couches, et son fils, Dieu, devait être l'unique sauve-garde contre un déluge de feu qui ne tarderait pas à dévorer tout le reste des habitants de la terre. En attendant, la Sainte-Mère faisait des miracles : elle avait rendu la parole à une jeune fille, Thérèse Thermoz, qui vivait auprès d'elle, et qui était muette ; et pour charmer sa solitude, la Sainte-Mère entretenait de fréquentes relations avec le Ciel. On peut s'étonner tout d'abord que les paysans des environs se soient laissé prendre à la glu de pareilles inepties, mais il faut se souvenir que ces simples d'esprit avaient été frappés de terreur par la tourmente révolutionnaire et qu'ils sont naturellement portés à croire au merveilleux. Ils accoururent donc en foule au haut de la montagne de Parménie et se prosternèrent devant M. Marion et la Sainte-Mère. Si bien qu'en très peu de temps, la religion nouvelle se propagea dans plusieurs communes de la Tour-du-Pin et jusqu'aux portes de Lyon[1]. En 1806, elle ne comptait pas moins de dix mille fidèles.

Cependant, l'autorité administrative ne tarda pas à s'émouvoir du développement que prenait cette secte. Le 30 novembre 1807 M. Marion recevait du préfet de l'Isère l'ordre de se rendre à Grenoble, *par mesure de haute police*, mais après avoir habité quelques mois

[1] Voir le chap. précédent, pages 91 et suivantes.

dans cette ville, sous la surveillance du maire, on lui rendit la liberté, et il revint à Parménie, entouré aux yeux de ses fidèles de l'auréole du martyre.

C'est alors qu'il s'adjoignit Claude Dubia, qui était originaire de l'Acenas, près de Villefranche. Dubia lui avait offert un asile à Lyon, pendant la Terreur, et ils s'étaient liés tous deux d'une amitié d'autant plus durable, qu'ils avaient l'un et l'autre les mêmes sentiments religieux. Dubia vint donc à Parménie. Mais comme il n'était pas prêtre, il se contentait d'assister aux prières de la Religion des Saints, d'aider M. Marion dans ses instructions publiques, se gardant bien de monter jamais dans la chaire de la prédication et de revêtir aucun ornement du sacerdoce. Ces détails ont leur importance, car, trente ans plus tard, il devait être traduit en police correctionnelle et condamné à deux ans de prison pour outrage envers la religion catholique et pour escroquerie. Le ministère public avait persuadé au tribunal, en dépit de tous les témoignages, que Dubia était un faux prophète, un imposteur ; que, tout en professant le mépris des richesses, il s'appropriait le bien des malheureux qu'il trompait ; qu'il vendait des places en paradis ; qu'il se donnait pour le prophète Élie ; que, comme lui, il avait un corbeau pour messager ; qu'il se disait plus vieux qu'Abraham ; qu'il se faisait baiser les pieds ; que sur un hêtre de Parménie, on avait vu flotter un étendard annonçant le déluge, etc., etc.

Or, il est acquis et prouvé que Dubia expliquait purement et simplement l'Évangile, les Actes des Apôtres,

l'Apocalypse. Quelquefois, il est vrai, il parlait aux fidèles d'un déluge de feu, des catastrophes de la fin du monde et de l'antechrist, mais, comme le faisait remarquer son avocat, ce langage n'était que le langage des Écritures. N'importe : on voulait enterrer la Religion des Saints, et c'est dans ce but que l'Église romaine avait eu recours contre Dubia au bras séculier. Si Anne Bonneton avait vécu à cette époque, nul doute qu'on l'eût poursuivie et condamnée comme complice. Mais la Sainte-Mère était morte en 1819, précédant de quelques mois seulement M. Marion dans la tombe, et, depuis, Parménie était déserte. Plus de messe, plus de prédication, plus d'offices. Personne, dans l'ancien clergé, n'avait osé revêtir en public la chemise ornée de dentelles et de rubans, ni mettre sur sa tête le casque chamaré d'or et d'argent dont l'abbé Marion s'affublait dans sa petite église.

La montagne de Parménie est restée la montagne sainte, mais on n'y va plus que de loin en loin en pèlerinage. Depuis que Dubia est parti, les fidèles sont abandonnés à leur propre inspiration. On me dit qu'ils élisent encore des chefs, sorte d'évêques laïques, chargés de veiller aux intérêts de la communauté. Mais ce sont plutôt des fidéi-commis que des évêques. Car ils ont eux aussi leur « boîte à Perrette » et des biens considérables dont le revenu sert à entretenir des bibliothèques[1] et des

[1] En 1882, ils ont fait imprimer à Lyon chez Mougin-Rusand, aux dépens de leur société, un *Recueil de prières tiré principalement de l'Écriture sainte et des offices de l'Église.*

écoles, et à secourir les malheureux[1]. La société des Jansénistes de Lyon possède encore dans le Beaujolais une vigne où l'on récolte actuellement plusieurs centaines d'hectolitres de vin, des terres labourables et des prés pour nourrir les bestiaux. Cette propriété lui fut léguée jadis par M. Germain, l'un des derniers prêtres insermentés du diocèse de Lyon. Il m'a été donné de visiter la bibliothèque qu'elle a dans cette ville. Elle est fort belle et contient un grand nombre d'ouvrages très curieux sur la doctrine du parti, mais elle n'est guère connue que du conservateur.

III

Vers le temps où florissait la Religion de Parménie, le curé de Villars de Lans signalait dans sa paroisse l'existence d'une autre secte d'Illuminés qui ne reconnaissait pas les autorités ecclésiastiques et vivait dans l'attente du prophète Élie. Celui qui la dirigeait était

[1] Sous le premier empire, un M. Dufour, de Lyon, avait mis sa fortune au service de ces idées. Depuis lors le Jansénisme a gardé un certain nombre d'adeptes dans le gros commerce et la haute société de Lyon. Tout récemment encore, on lisait le fait-divers suivant dans les journaux de la localité :

« Un procès, curieux par les souvenirs qu'il rappelle, est actuellement inscrit au rôle du tribunal civil de Lyon.

« Il s'agit du crâne d'un janséniste, Jean Soanen, évêque de Senez, dans les Basses-Alpes, qui fut du nombre des évêques qui

un prêtre nommé Leroy ou Darier-Roy. Il avait pour auxiliaires François Beaudoin, Pierre Rey-Giraud et Antoine Fayollot surnommé le Grand Pontife. Tous furent poursuivis, en 1807, par-devant le jury d'accusation. Darier-Roy fut emprisonné pendant plus de deux ans. En 1809, il fut envoyé en surveillance à la Mure où il recommença ses prédications contre le Concordat et se fit de nouveau arrêter. A cette époque, les membres de cette petite Église se réunissaient à Grenoble, place des Tilleuls, dans la maison de Madeleine Bontoux, dite Gaudin, sous la direction de Darier-Roy. Il avait fait quelques prosélytes dans les Hautes-Alpes. On cite entre autres une ancienne religieuse connue sous le nom de sœur Saint-Louis, un certain Blanc, de Gap, et un abbé de 85 ans, nommé Richaud, qui demeurait à Saint-André-de-Royans.

protestèrent contre la Bulle *Unigenitus* et fut pour ce fait suspendu de ses fonctions et exilé par ordre du roi : on sait que les Jansénistes le considèrent comme un saint. Or, il existe encore, à Lyon une véritable communauté janséniste, peu nombreuse il est vrai, mais comprenant quelques honorables et riches familles.

« Le crâne de l'évêque de Soanen, considéré comme une sainte relique, se trouva un jour la propriété d'un jeune fils de famille qui le vendit avec quelques bibelots à un antiquaire du quartier des Terreaux. Ce dernier se trouvait très embarrassé de son acquisition, lorsqu'un sieur B., courtier en bric-à-brac, ayant par hasard appris que ce crâne était celui de Jean Soanen, se rappela qu'une de ses clientes, madame X..., janséniste convaincue, possédait la mâchoire inférieure du saint évêque ; il se hâta de la prévenir et la conduisit chez l'antiquaire.

« Le négociant tint la dragée haute et finalement céda le crâne moyennant un billet de 1,000 francs. La vente faite, B..., le courtier, réclama une remise de 500 francs sur le prix ; le brocanteur refusa et ne voulut donner que 25 francs. De là, le procès. »

Le 24 novembre 1810, Darier-Roy fut par ordre de la police transféré dans la prison d'État de Pierre Châtel, département de l'Ain. Il fut probablement remis en liberté, en 1815, car, en 1818, le ministre de la police générale le signalait de nouveau à l'attention du préfet. On ignore la date de sa mort.

Il avait rédigé un petit *Traité de l'Église* où est résumée sous forme de catéchisme son opinion sur le Concordat. Ce traité, demeuré manuscrit, m'a été communiqué par M. Prud'homme, archiviste du département de l'Isère à qui je dois également les renseignements sur Darier-Roy. Je le reproduis *in-extenso* à titre de curiosité.

CATÉCHISME

DES ANTICONCORDATAIRES DE L'ISÈRE

D. — *Pourquoi le prêtre demande-t-il, dans la personne de son parrain, à celui qui doit être baptisé : que demandez-vous à l'Église de Dieu? Et pourquoi celui-ci répond-t-il* : je demande la foi ?

R. — Parce que c'est en effet à l'Église qu'il faut s'adresser pour recevoir les sacrements et la lumière de la foi.

D. — *Pourquoi cela ?*

R. — Parce qu'elle est la Colonne de la vérité, la Maison de Dieu, l'Arche-Sainte qui nous doit sauver du déluge, et que celui qui ne la reconnaît pas pour mère, ne peut avoir Dieu pour père.

D. — *Il est donc bien important de distinguer la véritable Église, de celle qui s'en attribue faussement le titre ?*

R. — De telle importance « que ni le Baptême, ni les aumônes quoique distribuées avec profusion, ni « le courage de mourir pour le nom de Jésus-« Christ, ne servent de rien pour le salut à tout « homme qui n'est pas attaché à l'unité de l'Église. »

D. — *Le savant comme l'ignorant peuvent-ils également faire ce discernement ?*

R. — Ce discernement est aussi facile à l'ignorant qu'au savant, quand ils savent l'ancien catéchisme de leur diocèse.

D. — *Quand il y a deux Sociétés qui se disent l'Église, comment voulez-vous que le simple peuple distingue la véritable de la fausse avec son catéchisme ?*

R. — Je prends, par exemple, le catéchisme ancien de ce diocèse. Je me demande qu'est-ce que l'Église ? Je réponds, c'est l'assemblée ou l'union des fidèles chrétiens, etc. Je fais l'application de ces paroles à chacune des Sociétés qui se disent l'Église, et je vois que la fausse Église ne peut pas tenir devant cette pierre de touche.

D. — *La Société formée par le Concordat se dit la véritable Église, elle traite d'imposteurs et de schismatiques ceux qui ne veulent pas communiquer avec elle, voudriez-vous en suivant l'ordre que vous m'avez indiqué me montrer qui a raison ?*

R. — Je le veux bien ? et je dis l'Église est l'assemblée des

fidèles chrétiens...., un fidèle chrétien est fixé et invariable, il croit aujourd'hui ce qu'il croyait hier, il rejette aujourd'hui ce qu'il rejetait hier, je ne puis pas en dire autant de la société formée par le Corcordat, elle n'est donc pas la portion de fidèles chrétiens. Pour peu que je l'examine, je vois qu'elle n'est fidèle ni à Dieu, ni aux hommes.

Elle désobéit à Dieu en troublant l'ordre qu'il avait établi dans son Église, en violant ses commandements en matière essentielle, en se parjurant.

Elle désobéit aux hommes en se donnant tantôt un chef, tantôt un autre.

On ne peut pas non plus dire qu'elle fasse profession de croire en Jésus-Christ, puisqu'elle rejette la profession publique et solennelle de la perfection évangélique, c'est-à-dire des vœux religieux (*a*) ; qu'elle reçoit la doctrine d'autres mains que des mains de ceux que Jésus-Christ a envoyés, telle que son catéchisme, sa liturgie, qu'elle a reçus de l'autorité temporelle.

Quant aux sacrements, elle permet que l'autorité temporelle empiète dessus, annule leur effet : comme le sacrement de mariage qui ne paraît plus recevoir sa force que de l'autorité civile, qui peut être dissous par le divorce, qui n'est plus considéré que comme une cérémonie religieuse, et le sacrement de l'ordre qui est mis sous la dépendance du gouvernement, comme si Jésus-

(*a*) Cela est si vrai qu'elle souffre que les religieux et religieuses recoivent le titre d'ex-religieux, ou ci-devant religieux, qu'elle ne proteste point contre leur suppression, qu'au contraire elle souffre la réunion des sociétés formées sous la condition bien expresse qu'elles se conformeront aux lois de l'État qui prohibent ces vœux.

Christ avait dû attendre l'approbation et la licence de la puissance temporelle dans la vocation de ses apôtres et de ses disciples ; pour les autres sacrements, ils auront bientôt le même sort, si Dieu n'y met un terme.....

Sous ce point de vue, la société formée par le Concordat, n'est donc pas l'assemblée des fidèles chrétiens qui font profession de croire à Jésus-Christ et qui participe aux mêmes sacrements sous l'autorité des pasteurs légitimes.

D. — *Elle n'est donc pas sous l'autorité des pasteurs légitimes ?*

R. — Non, parce qu'elle a rejeté les anciens pasteurs, les évêques légitimes pour y substituer des évêques intrus, apostats.

D. — *En a-t-elle fait de même des curés ?*

R. — Non seulement elle a reçu dans son sein les prêtres jureurs sans rétractation, mais elle a admis indistinctement les prêtres renégats mariés et a béni solennellement le mariage de ceux qui l'ont voulu.

D. — *Peut-elle se vanter d'être sous l'autorité de Notre Saint-Père le Pape, le regarde-t-elle dans la pratique comme vicaire en terre de Notre Seigneur Jésus-Christ ?*

R. — Pour tromper le monde, séduire le pauvre peuple, elle s'en vante bien haut ; mais en ouvrant le livre de sa nouvelle discipline, on voit bien clairement qu'on donne au Pape le titre, et qu'on lui en ôte le droit, et que le vrai chef de cette Église est le ministre des cultes, qui en bon français veut dire Souverain Pontife de tous les cultes,

comme chez les payens on donnait à l'Empereur le titre de Souverain Pontife de tous les Dieux.

D. — *On dit que le Pape a fait le Concordat, que l'Église a parlé ?*

R. — Si le Pape avait fait le Concordat, il aurait fait une sottise, et il en ferait pénitence comme saint Pierre après avoir renié Notre Seigneur Jésus-Christ, mais rien ne l'atteste car il aurait été publié à Rome, d'abord dans la principale église de cette capitale du monde, ensuite il aurait été affiché sur les principales places de cette ville, et ses bulles de ratification nous seraient parvenues comme celles de Pie VII, par la voie de nos légitimes pasteurs qui y auraient attaché le dernier sceau de leur approbation ; or cela n'ayant pas été observé, c'est une injure faire au Souverain Pontife que de le supposer.....

D. — *On dit que le Légat du Pape qui est son représentant, l'a publié en France par l'autorisation du pape ?*

R. — Ce Légat a bien fait d'autres sottises et il n'est pas le premier de ceux qui ont trahi les intérêts de l'Église, mais tant que le Concordat ne nous est pas parvenu par l'autorité de nos pasteurs légitimes, qu'on a eu soin d'écarter comme suspects, il faut le regarder comme non avenu ; car il est écrit : « Peuples, obéissez et demeurez soumis aux con- « ducteurs qui veillent pour le bien de vos âmes, « comme en devant rendre compte à Dieu » : (Saint Paul aux Hébreux, ch. XIII, v. 17), ce qui faisait dire à saint Ignace martyr : *Brebis, suivez votre pasteur*, c'est-à-dire *votre évêque, et considérez-le comme le père de votre âme et ne l'abandonnez jamais.*

Si le Légat voulait donc me faire recevoir le Concordat comme une décision de l'Église, c'est par l'autorité de mon pasteur légitime qu'il devait me le transmettre, puisque c'est sous cette autorité que je dois faire profession de croire en Jésus-Christ, et non exiger sa démission ou l'interdire quand il s'agit d'un si grand intérêt et pour le pasteur et pour les brebis.

D. — *Le Légat y a satisfait en donnant aux fidèles de nouveaux pasteurs qui ont accepté et publié le Concordat ?*

R. — Cela est vrai, mais c'est une entreprise inouïe, qui n'a point d'exemple dans les annales de l'Église ; on pourrait par ce moyen introduire toutes les nouveautés imaginables.

D. — *On dit que le Pape les a institués.*

R. — Cela est encore possible, mais le Pape a pu encore être trompé, il a pu croire instruire de simples administrateurs en attendant que tout fût rentré dans l'ordre en France, mais les nouveaux évêques ne se présentent pas sous ce titre. Ils viennent en vertu et avec le Concordat, or le Concordat étant comme vous l'avez vu non avenu, en cas qu'il existe, les évêques qui en sont le fruit, doivent être considérés de même, fussent-ils envoyés comme délégués du Pape, dès qu'il est prouvé qu'il ne sont pas orthodoxes et qu'ils communiquent avec des évêques et prêtres condamnés, qui n'ont point publiquement rr rue ereljetécur. Tout fidèle catholique doit les fuir.

D. — *Le Pape en venant en France a tout autorisé.*

R. — Le Pape, comme homme, n'est pas impeccable. Tant qu'en sa qualité de chef de l'Église, il ne

nous propose pas le Concordat comme la doctrine de l'Église, je ne vois en lui que le simple particulier dont la dignité me pénètre de respect, mais non le souverain de l'Église qui décide et parle, parce qu'il doit parler en souverain et avec les solennités usitées dans ce cas, ce qu'il n'a pas fait ni voulu faire. Si le Pape avait tout approuvé comme on le dit, on aurait eu immédiatement de lui un Jubilé, comme cela se pratiquait anciennement, d'abord le Jubilé séculaire, le Jubilé de son exaltation ; il ne serait pas traité comme il l'est, on ne se serait pas emparé de ses États, il ne se serait pas vu obligé de révoquer son légat, on aurait correspondu directement avec lui pour les dispenses, ce qui n'a pas eu lieu ; l'ancienne harmonie qui existait entre la France et Rome aurait été rétablie, Rome n'aurait pas été dominée comme une ville de siège par les troupes françaises ni commandée par les généraux — ce qui prouve que le Pape n'a pas eu sa liberté, qu'il n'a pu agir en souverain, qu'il y a du louche ou que du moins le Pape, en bon père qui ne veut pas perdre ses enfants — a tout toléré dans l'espérance de leur retour, attendant qu'ils se soumettraient à lui, au lieu de lui donner la loi. Ainsi il est aisé de voir, quand on ne veut pas fermer les yeux à la lumière, que l'Église n'a pas parlé par le Concordat, mais qu'au contraire elle est opprimée par cette œuvre d'iniquité.

Il nous reste à examiner si les caractères que nous donne notre catéchisme de la véritable Église, sont applicables à la société formée par le Concordat.

D. — *Combien y a-t-il d'Églises ?*

R. — Il n'y en a qu'une seule véritable, savoir la sainte

Église, catholique, apostolique et romaine hors de laquelle il n'y a point de salut.

La société formée par le Concordat n'est une, ni pour le temps, ni pour les personnes, ni pour les lieux.

Elle n'appartient point à l'universalité des temps.

Elle n'est pas une pour les personnes ; elle n'est pas d'accord avec elle-même, on y distingue encore, quoique dans la même communion, de bons et de mauvais prêtres. Elle est en opposition manifeste avec nos anciens et légitimes pasteurs, à qui l'on ne peut reprocher que leur constante persévérance à souffrir pour l'Église, et leur opposition pour toute espèce de nouveauté.

Elle n'a pas pour elle, l'unité de lieux, car, par la grâce de Dieu, le Concordat est inconnu dans les autres Églises de l'Univers.

Elle n'est donc une ni pour le temps, ni pour les lieux, ni pour les personnes.

Elle n'est pas sainte. Ses maximes sont nouvelles, sa doctrine est corrompue, ses sacrements profanés ou diminués ; elle n'est plus l'Église que Jésus-Christ a établie, puisqu'elle est le résultat de la politique, qu'elle ne saurait montrer de saints dans son sein, par les miracles et les prodiges toujours subsistant dans la véritable Église.

Elle n'est pas catholique ; elle n'est pas étendue par toute la terre. L'ambition de celui qui la gouverne voudrait bien la faire prévaloir, mais le bon Dieu ne le permettra pas, à cause de l'assistance qu'il lui a promise.

Elle n'est pas apostolique : 1° parce qu'elle ne croit pas et n'enseigne pas tout ce que les apôtres ont dit d'enseigner, 2° parce que les fondements

posés par les apôtres ou leurs successeurs en sont arrachés par le Concordat qui a supprimé et détruit tous les anciens diocèses fondés par les apôtres ou leurs successeurs pour en former de nouveaux ; qu'enfin elle n'est pas gouvernée par les successeurs des apôtres, les uns ayant été contraints par le Concordat de renoncer à leur titre, et les autres en étant chassés à jamais par la violence et la persécution.

Elle n'est pas romaine, puisqu'elle dépouille, sans réclamation par les lois auxquelles elle s'est soumise, le Pape de son autorité spirituelle et temporelle.

D — *Les membres épars de l'ancienne Église de France doivent-ils être considérés comme interdits et sans pouvoirs ?*

R. — C'est comme si vous disiez que l'Ante-Christ, s'il venait sur la terre, aurait le pouvoir d'interdire les saints qui auront la force de lui résister.

Ce catéchisme résume à merveille l'opinion que les Jansénistes de l'Isère ont gardée jusqu'à ce jour de l'Église concordataire. Quelle singulière existence que celle de ces braves gens ! Le hasard m'ayant mis en rapport avec quelques-uns d'entre eux, j'ai pu les étudier de près. Eh bien, je le dis en toute sincérité, je ne les comprends pas, mais je les admire. Qu'ils habitent à Notre-Dame-de-Vaulx où ils sont en majorité, ou qu'ils soient dispersés sur les bords du Réaumont, dans le canton de Rives, ils se ressemblent tous, ils sont tous les mêmes : pieux, sévères, stoïques, renfermés

dans leurs croyances, comme dans une citadelle, et n'ayant qu'une haine commune : Rome[1]. Mais la communauté de Notre-Dame-de-Vaulx, se distingue des autres en ce sens qu'elle est restée fidèle à la doctrine de Port-Royal sur la grâce. Cela tient évidemment à ses origines, qui datent de la fin du dix-huitième siècle. On m'a raconté à ce propos une anecdote bien caractéristique. Le prêtre qui catéchisa cette paroisse était un enfant de Notre-Dame-de-Vaulx, du nom de Morin. Après avoir reçu l'ordination, il écrivit à ses parents et amis de venir au-devant de lui, tel jour, avec toutes leurs charrettes, ajoutant qu'il n'y en aurait pas de trop pour enlever les trésors qu'il apportait. Aussitôt tout le bourg de se mettre en mouvement et d'aller à sa rencontre.

On juge de la surprise de ces campagnards, quand il leur montra, à la place des trésors attendus, d'énormes ballots de livres. Ils crurent d'abord qu'il s'était moqué d'eux, mais il leur fit comprendre qu'il s'agissait des trésors du ciel. C'est avec ces livres tirés des bibliothèques jansénistes que fut renouvelé l'esprit de Notre-

[1] Cependant, lors du concile du Vatican, la petite Église de Lyon à laquelle ils se rattachent, délégua deux de ses membres les plus éminents pour exposer sa position et traiter la question délicate de sa rentrée dans le sein de la grande Église. Les délégués partirent de Lyon à la fin de 1869, mais ils ne furent pas entendus à Rome et s'en revinrent en protestant contre le refus systématique de les entendre et en annonçant qu'ils en appelaient au prochain concile œcuménique. Néanmoins on s'occupa d'eux ; l'archevêque de Malines voulait qu'on fulminât contre eux les anathèmes de l'Église. Il fut combattu par huit ou dix évêques et particulièrement par l'évêque de Luçon.

Dame-de-Vaulx ; depuis lors toutes les prédications des missionnaires catholiques n'ont pu le changer et je doute que cette petite colonie abandonne jamais ses croyances.

Il y a quelques années, un curé plus zélé qu'habile s'attaqua ouvertement, pendant le carême, aux Jansénistes de cette paroisse. Mal lui en prit. Il s'attira de la part de l'un d'eux une des répliques les plus fortes que j'aie lues sur la question. Elle commençait par ces mots : « *Menta fiant labia dolosa.* Ps. 30, v. 19. Vous avez demandé à Mgr l'évêque la permission de faire le catéchisme à cette population composée de pauvres paysans ignorants et entêtés ; vous avez promis de les ramener de l'erreur à la vérité comme par un *tour de main,* de tirer au clair les matières contestées et vous n'avez jusqu'ici réussi qu'à les embrouiller. » Elle se terminait par ces paroles : « Peut-être vos confrères réunis essayeront-ils de vous fournir de vieilles chaussures, comme firent les Gabaonites pour faire croire à Josué qu'ils venaient de loin, mais nous sommes prêts à vous déchausser et à vous dire d'où viennent vos points de doctrine, en opposition aux nôtres qui font partie du dépôt sacré confié par J.-C. à son Église[1]. »

Cela prouve, comme je le disais tout à l'heure, qu'ils n'ont pas changé et que, quoi qu'on fasse, ils mourront dans l'impénitence finale.

[1] Voir ce document à l'*Appendice.*

CHAPITRE III

Le mouvement janséniste à Troyes au dix-huitième siècle. — Du Guet et Nicole à Troyes. — Le collège des Oratoriens. — C'est par l'Oratoire que le Jansénisme entre dans la ville. — Un crucifix janséniste. — La collection Sémillard et les *Mémoires* de Grosley. — Le testament de François Pithou. — Sa haine des Jésuites. — L'Oratoire et le P. Quesnel. — L'épiscopat de M. Bossuet. — La rétractation du curé de Saint-Nizier. — M. Bossuet, de Troyes, s'entoure de tous les appelants de qualité. — Il prend fait et cause pour M. de Senez. — L'esprit janséniste dans les couvents. — Une lettre du cardinal de Fleury à l'Intendant de Champagne. — M. Bossuet est remplacé par M. Poncet de la Rivière. — Les *Souvenirs* de l'abbé Simonnot. — La lutte de M. Poncet contre le Parlement. — Ses démêlés avec le balliage. — Histoire comique d'un canonicat. — M. Simonnot et le Chapitre de Troyes. — Intervention de M. de Saint-Florentin. — Le Chapitre capitule — L'incident Jorry. — Les meubles de M. de Poncet sont vendus en place publique par ordre du Bailliage et pour refus de sacrements. — M. Poncet est exilé à Méry-sur-Seine. — Voyage de M. Simonnot en Provence. — Une malle compromettante. — L'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes sur le schisme.* —

Cette *Instruction* est condamnée par arrêt du Parlement à être lacérée et brûlée. — Le chevalier de la Guerche chez les Sœurs du Saint-Sacrement. — Madame Marie des Anges et les Constitutionnaires. — M. Poncet exilé à Murbach. — Sa rentrée à Troyes, sa démission. — La vie et les œuvres de M. Herluison. — La dernière fleur du Jansénisme à Troyes. — La *Théologie réconciliée avec le patriotisme.* — Lettres de M. Herluison au curé Dubourg — Persécuté par les terroristes, il est nommé au concours bibliothécaire de la ville de Troyes. — Son cours d'études au collège. — Son *discours sur le Fanatisme.* — Sa méthode de classement à la Bibliothèque. — Ses dernières années, sa mort. — M. de Boulogne, évêque, défend à ses anciens élèves d'aller prier sur son cercueil.

I

Troyes, qui fut au dix-huitième siècle un des foyers les plus ardents du Jansénisme, se souvient à peine aujourd'hui des grandes luttes théologiques dont elle fut le théâtre. La ville a toujours l'aspect claustral que lui donnent ses nombreuses églises et ses anciennes rues étroites, bordées de maisons en bois couvertes en tuiles; mais du Jansénisme proprement dit, elle n'a absolument rien gardé, si ce n'est les livres du parti qu'on trouve encore en abondance chez les libraires ou dans les bibliothèques privées, mais qu'on ne lit plus. C'est même un fait curieux que cette disparition complète, à cent ans de distance, d'une doctrine qui secoua

si fortement le pays. On serait tenté de croire que le mouvement janséniste fut tout de surface en cet endroit, et que la politique y joua un plus grand rôle que la religion.

Lors du récent voyage que je fis à Troyes pour étudier ce mouvement sur place, je demandai de différents côtés si l'on pouvait m'indiquer la maison qu'habita Du Guet, de 1725 à 1732, et celle où Nicole avait pratiqué la fameuse trappe qu'il ouvrait d'un coup de pied pour faire rentrer en terre sa table de travail, en cas de visite importune. Personne ne put me renseigner à cet égard. Le catéchisme que Du Guet fit avec tant de succès aux pauvres de la paroisse de Saint-Rémy n'a pas laissé dans la mémoire des Troyens plus de souvenirs que la fondation par Nicole de la communauté des *Sœurs noires*. Je ne vois, en fait de reliques précieuses de ces temps de troubles, que le beau crucifix janséniste, don de M. l'abbé Dollat, qui figure au musée de sculpture, et que les manuscrits de toutes sortes enfermés dans les volumineux cartons de la bibliothèque publique.

L'histoire même du Jansénisme à Troyes est encore à écrire, et je ne comprends pas qu'elle n'ait pas tenté quelque membre érudit de la société académique de l'Aube. Il n'y aurait qu'à dépouiller la très importante collection Sémillard[1], les archives du département et

[1] Michel Sémillard, avocat à Troyes, décédé en 1796, est l'auteur de trois grandes collections de pièces. La bibliothèque de la ville de Troyes en possède deux ; la première, intitulée : *Mémoires*

les *Mémoires* inestimables de Grosley, *pour servir de supplément aux antiquités ecclésiastiques du diocèse de Troyes.*

Ce que personne n'a fait, je vais essayer de le faire sommairement, à l'aide de ces documents et d'un tout petit volume de souvenirs[1] qui, pour n'être point inédit, n'en est pas moins ignoré du public, puisqu'il n'a été tiré qu'à un un très petit nombre d'exemplaires et qu'il n'a pas été mis dans le commerce.

Ce fut par le canal de l'Oratoire que s'infiltrèrent peu à peu dans le clergé troyen les idées jansénistes.

Troyes possédait un vieux collège mal installé, mal dirigé, et qui, faute de ressources suffisantes s'en allait périclitant d'année en année. Il était gouverné par un principal soumis à l'élection des échevins et par cinq maîtres à qui la ville faisait une pension de 850 livres.

Dans son testament, en date du 10 novembre 1617, François Pithou, qui savait à quelles intrigues se livraient les Jésuites pour se faire agréer comme régents, légua à la ville de Troyes sa maison, sa bibliothèque et une partie de ses biens, pour la fondation d'un collège, à la

historiques sur Troyes, *recueil de pièces*, 7 vol. in-folio, ms,. n° 2317 ; la seconde, intitulée : *Recueil de pièces sur l'épiscopat de Mathias Poncet de la Rivière*, 4 vol. in-4°, ms., n° 2318 ; la troisième appartient aux Archives départementales, 3 vol. in-f°.

[1] Ce petit livre intitulé : *Mes souvenirs, récit de Nicolas-Zacharie Simonnot, chanoine de l'église de Troyes, épisodes de l'histoire du Jansénisme*, a été publié en 1878, par les soins de M. Léon Pijot qui me l'a communiqué, chez M. Bertrand-Hu, imprimeur libraire à Troyes.

condition expresse qu'on ne le confierait pas à la Compagnie de Jésus. « Autrement, disait-il, je désire que le tout soit vendu pour estre employé aux pauvres. »

Après quelques négociations, au cours desquelles les Jésuites firent un dernier et inutile effort pour s'en emparer, la ville de Troyes, se conformant au désir de Louis XIII[1], céda et abandonna pour toujours son collége aux Pères de l'Oratoire qui, depuis 1617, avaient été appelés à l'hôpital du Saint-Esprit ainsi qu'à l'église qui en dépendait. Et le collège transféré dans la maison de Pithou prit le nom de *Collegium Treco-Pithanœum* en souvenir de son bienfaiteur.

Vint la querelle de la Bulle *Unigenitus*. L'Oratoire qui jusque-là s'était gardé de prendre parti pour les Jansénistes, à propos de l'*Augustinus*, embrassa la cause du P. Quesnel, moins par sympathie pour sa personne que par haine des Jésuites. Le P. Quesnel avait appartenu longtemps à l'Oratoire ; s'il en était sorti avec Du Guet, à la suite de l'Assemblée générale de 1678, il avait conservé des intelligences dans la place, et beaucoup d'Oratoriens s'imaginaient qu'en frappant un de leurs confrères d'autrefois, les Jésuites,

[1] On lit à ce sujet, page 85 de *l'Histoire de l'Éducation dans l'ancien Oratoire de France*, par Paul Lallemand : « Et sur ces entrefaites, Louis XIII, partant pour l'Italie, traversa Troyes. Le P. de Condren venait de réussir, après divers voyages en Lorraine, à ménager un accommodement, Louis XIII lui dit que « pendant qu'il avait travaillé pour son service, lui de son côté, avait travaillé à servir sa congrégation, en lui procurant le collège de Troyes. »

responsables de la Bulle, n'avaient eu d'autre but que de déprécier l'Ordre tout entier.

Cependant les Oratoriens de Troyes attendirent, pour protester contre la Constitution, que M. Bossuet fût nommé évêque.

Ce fut M. Lejeune, curé de Saint-Nizier et supérieur du Petit-Séminaire, qui donna le signal de la révolte. M. Lejeune avait, en son temps, lu au prône le mandement par lequel M. D.-F. de Chavigny publiait la Constitution[1]. Par sa lettre du 16 novembre 1716, intitulée *Rétractation de M. Lejeune curé de Saint-Nizier*, il demanda très humblement pardon à Dieu et à l'Église du scandale qu'il avait donné en publiant la Constitution *Unigenitus*. Il expliqua « que la crainte de se voir seul du second ordre, dans tout le diocèse, l'appréhension de quelque procès, la crainte de quelque lettre de cachet et par-dessus tout, le profond respect qu'il avait toujours eu pour les ordres de son Illustrissime Prélat, l'avaient emporté sur son devoir et lui avaient fait lâchement publier la condamnation de maximes pour lesquelles il aurait dû verser son sang. »

Quelques jours après, huit Pères de l'Oratoire et des abbayes de Saint-Loup et de Saint-Martin-ès-Aires, signifiaient leur appel, mais ils étaient obligés pour cela de recourir au ministère d'un notaire de Bar-sur-Aube.

[1] M. D.-F. de Chavigny faisait partie de l'Assemblée du clergé de 1714 et fut un des 41 évêques qui déclarèrent adhérer à la Constitution.

ceux de Troyes ayant refusé de recevoir leur déclaration : ce qui prouve, entre parenthèses, que le Jansénisme n'avait pas encore conquis la ville. Il n'en devint complètement maître que sous l'épiscopat de M. Bossuet. D'abord, le petit neveu du grand oncle — comme le nommaient les Constitutionnaires — s'entoura de tous les appelants de marque et de qualité qui avaient fui devant la persécution. Du Guet fut chargé du cours de philosophie au Grand-Séminaire et gagna tous les cœurs avec son catéchisme populaire de Saint-Rémy. Collard reçut la direction du Petit-Séminaire et puis du Grand-Séminaire tenu par les Lazzaristes. Les abbayes de Saint-Loup et de Saint-Martin-ès-Aires donnèrent asile à une foule de curés proscrits à cause de l'Appel, et M. Bossuet rétablit dans tous leurs pouvoirs les prêtres de l'Oratoire qui avaient été frappés de censures par son prédécesseur.

Il ne s'en tint pas à ces mesures défensives. Batailleur de sa nature, ayant pris le goût des disputes théologiques dans le procès qu'il instruisit à Rome contre les *Maximes des Saints* de Fénelon, il attaqua la Bulle avec une extrême violence. Après avoir fait échouer, à l'Assemblée de 1725, la proposition de rédaction d'un formulaire en faveur de la Constitution, il fut du nombre des évêques qui, lors de la suspension de M. Soanen par le Concile d'Embrun, écrivirent au Roi une lettre rendue publique pour s'élever contre ce jugement. Il fit mieux, il voulut que son diocèse prît fait et cause pour l'évêque de Senez, et une adresse

signée de 159 prêtres et religieux[1] fut, en effet, déposée aux pieds du prélat pour le féliciter de « sa glorieuse démarche en signant la lettre du 28 octobre 1727. »

Comment s'étonner qu'au bout de vingt-cinq ans d'un pareil régime — et ce fut exactement la durée de l'épiscopat de M. Bossuet — la fièvre janséniste, de bénigne et d'intermittente qu'elle était tout d'abord, ait dégénéré en fièvre réglée et soit devenue épidémique ! J'ai à peine besoin de dire que les communautés de femmes n'y échappèrent pas. Partout où le mal éclata, à n'importe quelle période de la crise, les femmes du monde ou des couvents furent les premières atteintes et les dernières guéries. Il y avait alors à Troyes cinq communautés de religieuses : la Visitation, les Carmélites, les Ursulines, les Sœurs de Notre-Dame et les Sœurs régentes, dites *Sœurs noires*. Après le départ de M. Bossuet, l'esprit d'opposition fut tel dans ces couvents, que leur dispersion devint nécessaire.

« On prétend, écrivait le cardinal de Fleury, ministre d'État à l'Intendant de Champagne, dans une lettre confidentielle en date du 17 avril 1739, on prétend que tout le diocèse est gâté, aussi bien que les monastères, et que le Petit-Séminaire fait un très grand mal. Les Pères de la Mission (les Lazzaristes) sont résolus à

[1] Cette adresse était signée de 99 prêtres, 5 bénédictins de Moutier-la-Celle, 8 religieux bénédictins de Montiéramey, 9 chanoines réguliers de Saint-Martin-ès-Aires, 2 religieux de Saint-Loup, 5 religieux Jacobins et 30 prêtres de l'Oratoire, y compris ceux du collège.

ne point envoyer de directeur au Grand-Séminaire, parce que M. de Troyes leur a dit nettement qu'il ne voulait point que l'on fît de distinction entre les constitutionnaires et les appelants et qu'il n'approuverait aucun prêtre qui pensât autrement[1]. »

Cette lettre nous explique pourquoi le choix du successeur de M. Bossuet s'arrêta sur M. Mathias Poncet de la Rivière. M. Poncet passait à juste titre pour un adversaire déclaré du Jansénisme. Sa nomination, arrivée en avril 1742, au moment où personne ne s'attendait à la retraite de M. Bossuet, fit l'effet d'une pierre jetée au beau milieu d'un étang de grenouilles. Seulement les Jansénistes ne désarmèrent point devant lui, au contraire. Comme le chapitre de Troyes, à deux ou trois exceptions près, était composé de leurs amis, ils s'appuyèrent sur le chapitre et en firent leur centre de résistance.

Cependant M. Poncet de la Rivière avait déjà pris ses dispositions pour mâter la « secte. » A peine installé sur le siège de Troyes, il publia un mandement par lequel il ordonnait que tous les vicaires, chapelains, prêtres séculiers et réguliers de son diocèse seraient tenus, pour la confirmation de leurs pouvoirs, de se présenter en personne dans des délais déterminés, passé lesquels leurs pouvoirs cesseraient de fait. Et comme personne n'avait obéi, il crut devoir faire des exemples. Il commença par retirer leurs pouvoirs à deux

[1] *Archives de l'Aube*, G., liasse 1848.

anciens curés de Paris, exilés à cause de leur opposition à la Bulle, et qui résidaient à l'abbaye de Saint-Loup, puis il étendit cette mesure à plusieurs prêtres du diocese, notamment aux Oratoriens auxquels il interdit jusqu'à la confession de leurs élèves.

Mais ces rigueurs disciplinaires loin de venir à bout de la résistance, ne firent qu'exciter les esprits. Au mois d'avril 1744, le curé de Moussey ayant prêché aux Calendes de l'Archiprêtré[1], en présence de M. Poncet de la Rivière, sur la nécessité de la fréquente communion, les curés des paroisses de Saint-Jean-au-Marché, de Saint-Pantaléon, de Saint-Jacques, de Sainte-Madeleine et de Saint-Nizier rédigèrent un *factum* pour protester contre cette doctrine. Cette protestation mécontenta l'évêque qui s'en plaignit au Roi, et quelques jours après, le curé de Saint-Jean fut exilé à l'abbaye de Barbeaux près de Nemours. Les autres curés virent restreindre leurs pouvoirs à la confession de leurs seuls paroissiens.

Si l'interdit dont les appelants étaient frappés à Troyes et ailleurs n'avait eu d'autres conséquences que de les humilier devant les constitutionnaires, le Parlement ne s'en serait probablement jamais occupé. Par malheur, il avait amené beaucoup d'évêques de France à recommander spécialement aux curés, vicaires et prêtres ayant charge de paroisse, d'exiger des personnes réclamant les sacrements, qu'elles fissent connaître le

[1] On appelait *Calendes* les réunions des prêtres des doyennés. Ces réunions avaient été établies par M. D.-F. de Chavigny ; elles étaient analogues aux *Conférences* d'aujourd'hui.

confesseur qui leur avait donné l'absolution, et ces instructions pastorales avaient abouti à de nombreux refus de sacrements. D'où scandales et dénonciations au Parlement de Paris qui, le 18 avril 1752, rendit le fameux arrêt par lequel il était fait défense à tous les ecclésiastiques de faire aucuns actes tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public des sacrements sous prétexte de défaut de billet de confession ou de déclaration du nom de confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Nous allons voir par les souvenirs de Nicolas-Zacharie Simonnot, chanoine de l'Église de Troyes, comment M. Poncet de la Rivière exécuta l'arrêt du Parlement et dans quelle triste situation était tombé son diocèse à la suite de ses démêlés avec le Bailliage.

II

M. Simonnot était un enfant du pays qui avait commencé ses études au Petit-Séminaire de Troyes et les avait terminées à Paris chez les Sulpiciens qui l'avaient rendu moliniste.

Tour à tour vicaire à Saint-Nizier et à Saint-Rémy, curé de Saint-Jacques et de Sainte-Madeleine, le Bailliage l'avait décrété de prise de corps, pour refus

de sacrements à la tourière des Sœurs noires, mais un huissier de la chaîne s'était rendu à Troyes, qui avait bâtonné par ordre du Roi tous les actes faits contre lui, et il était retourné dans sa cure. Sur ces entrefaites, M. de la Rivière le nomma chanoine. Ce fut le commencement de toutes ses tribulations.

« Il est d'usage écrit-il, qu'un chanoine récipiendiaire fasse des visites de bienséance à chacun des membres du chapitre, j'en fus quitte en un moment, car la plupart se firent céler. Un des opposants, M. Varenne, vint à sa porte lui-même, la tenant d'une main et se montrant couvert d'un gros bonnet de laine, fort gras, les sourcils hérissés, les yeux étincelants, le visage enflammé, me dit d'un ton âcre qu'il protestait contre ma visite, et me jeta la porte au nez. J'étais accompagné d'un confrère, le pieux et savant M. Jeoffroy, nous restâmes stupéfaits ; mais de quoi n'est pas capable le faux zèle !

« Le lendemain (21 avril 1753) était la veille de Pâques. A l'issue des complies, je me présentai à la porte du chapitre, accompagné de deux notaires ; je n'y trouvai qu'environ une douzaine de chanoines bien intentionnés, mais ils n'avaient rien à leur disposition. Après toutes les sommations ordinaires, on fut réduit à me recevoir dans la cour du chapitre ; comme on actait, le sieur Varenne, poussé par la curiosité, parut ; le notaire qui l'aperçut, lui dit qu'il allait faire acte de sa comparution. « Je n'y suis pas, répondit ce fier à bras. — Eh bien, dit le sieur Boulanger[1], je vais dire dans mon acte que vous dites que vous n'y êtes pas. » Ce qu'il fit ; cette plaisanterie amusa les spectateurs.

[1] Un des notaires.

« Un moment après, on vit paraître M. Langlois, aussi chanoine, il partageait bien sincèrement l'indignation de M. Varenne, son confrère ; voulant aussi donner des preuves de son zèle, il arracha le brevet des mains du notaire, s'efforça de le déchirer, mais comme il était en parchemin, il échappa à l'audace du sieur Langlois. M. Poncet n'avait pas prêté le serment de fidélité ; la régale était ouverte, alors le Roi nommait à tous les canonicats. De quoi n'est pas capable un homme qui n'écoute que sa passion !

« Le jour de Pâques, je me présentai à la porte du chœur à l'heure des matines, toujours escorté de mes deux notaires, je sommai le grand chantre de m'installer pour commencer mon stage. Animé du même esprit que le sieur Varenne qui était alors le despote absolu du chapitre, il protesta contre ma demande, on me donna acte de tout, et je me retirai.

« M. de Saint-Florentin, ministre d'État, instruit de tous ces procédés par Monsieur l'évêque, en rendit compte à Sa Majesté, qui lui ordonna de notifier ses intentions au chapitre ; en voici la teneur :

« Messieurs,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 22 de ce mois, au sujet des raisons qui vous ont engagés à vous opposer à la réception du sieur Simonnot dans un canonicat de votre Église, auquel il a été nommé par le Roi. J'en ai rendu compte à Sa Majesté qui a été d'autant plus surprise du peu d'égards que l'on a eu aux provisions qu'elle lui en avait fait expédier, que vous auriez dû commencer d'abord par vous conformer à ce qu'elles portaient. Elle m'a chargé en conséquence, de vous marquer d'installer ledit sieur Simonnot dans ce canonicat, se réservant de se faire rendre compte de la manière dont les choses se sont passées et les

indécences qui se sont commises en cette occasion ; vous ne manquerez pas de me certifier de votre soumission à ce que je vous fais savoir des intentions de sa Majesté.

« Je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur.

« Signé : St-Florentin.

« A Versailles, le 28 avril 1753. »

« Cette lettre produisit l'effet que l'on en attendait ; le chapitre, qui peu de jours auparavant croyait ne pouvoir m'admettre au canonicat, obéit ; la crainte fit disparaître tous les motifs de conscience, que la religion de ces Messieurs leur dictait.

« Sur le refus du grand chantre, je m'étais retiré. Feu Madame la marquise de Rouverai, avec qui je conférai de la conduite du chapitre à mon égard, ainsi que de ma position — n'ayant plus d'asile à moi dans la ville — voulut que j'acceptasse sa table et un appartement chez elle. J'y étais fort tranquille, lorsqu'un ecclésiastique, appariteur du chapitre, vint m'avertir de m'y rendre. J'y allai, ces Messieurs étaient assemblés, on m'assigna ma place, je la pris et déclarai que j'entendais continuer mon stage, dont je fixais l'époque au jour que l'on m'avait refusé. Ceci donna lieu à une nouvelle querelle, on prétendit que n'ayant pas été reçu selon les us et coutumes ordinaires, je ne pouvais jouir des droits et émoluments attachés à la prébende. M. de Saint-Florentin, instruit de cette difficulté, écrivit une seconde fois au chapitre en ces termes :

« Messieurs,

« Vous avez vu par la lettre que je vous ai écrite, le 28 du mois d'avril dernier, que le Roi désirait que le sieur Simonnot fût installé dans le canonicat, auquel il avait été nommé par Sa Majesté ; je sais que cette formalité a été

remplie de votre part, mais l'intention de Sa Majesté étant qu'il jouisse de tous les fruits, généralement quelconques, qui peuvent être attachés à sa place, je vous en donne avis, afin qu'il ne lui soit fait à cet égard aucune difficulté et qu'il soit payé de tout ce qui peut naturellement lui revenir.

« Je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur.

Signé : St-Forentin.

16 juin 1753.

Cette lettre mit fin à toutes les tracasseries du chapitre. On laissa M. Simonnot tranquille. Mais ce calme n'était que passager, et il essuya bientôt une nouvelle bourrasque, à propos de l'administration des sacrements.

La femme d'un tailleur, nommé Jorry, étant tombée gravement malade, le curé de Sainte-Madeleine et ses vicaires se transportèrent plusieurs fois près d'elle mais ne purent jamais la déterminer à déclarer le nom du prêtre à qui elle s'était confessée. Fatigués de son obstination, ils se retirèrent sans l'administrer. Aussitôt le Bailliage s'assemble et décrète de prise du corps le curé et ses vicaires. M. Poncet de la Rivière, se rend auprès de la malade, au milieu d'une foule énorme qu'il a peine à percer. Le sieur Jorry, « après avoir exclu de la chambre tout ceux que le désir de faire une scène y avait attirés, » se place au pied du lit et dit à sa femme : « Ma femme, tu dois l'obéissance à Monsieur de Troyes, comme ton évêque ; il exige de toi le nom de ton confesseur, mais moi je te défends de le lui déclarer. Je suis ton mari et tu dois m'obéir de préférence. »

Cette défense, dit M. Simonnot, fut pour cette femme un arrêt qui lui ferma absolument la bouche ; le prélat était éloquent, les circonstances étaient touchantes ; aussi, au rapport de M. Duparque, supérieur du Grand-Séminaire, qui était présent, lui fit-il l'exhortation la plus pathétique. Mais tout fut inutile, le prélat désolé se retira, et peu d'heures après la malade expira sans avoir été administrée.

Sur ces entrefaites, le sieur Jorry tomba malade à son tour et demanda les derniers sacrements.

« M. le curé de Sainte-Madeleine et ses vicaires, pour éviter les suites des décrets, s'étaient réfugiés à Malines ; la paroisse était sans prêtres. Monsieur l'évêque avait signifié au Bailliage que, vu les circonstances, on s'adresserait à lui seul pour tous les besoins de cette paroisse, qu'il se chargeait d'y pourvoir en personne ; il tint sa promesse, et à compter de ce moment nous vîmes tous les jours ce digne prélat porter l'extrême-onction aux malades, leur administrer le saint Viatique, leur rendre de fréquentes visites[1], spécialement à Jorry, à l'égard duquel sa charité et son zèle restèrent sans succès, ce dont il était singulièrement affecté. Espérant que je pourrais peut-être, comme son ancien pasteur, faire quelque impression sur l'esprit de ce moribond, il me proposa de le voir. J'y courus. Jorry était à deux doigts de la mort, cependant il avait toute sa connais-

[1] Les *Nouvelles ecclésiastiques* du temps ne racontent pas précisément les faits de la même façon ; ce qu'il y a de sûr c'est que la signature de M. l'évêque de Troyes figure sur les registres de la paroisse de Sainte-Madeleine, en fin d'un certain nombre d'actes, dans la période du 23 décembre 1754 au 6 janvier 1755.

sance ; j'essaie d'en profiter pour le déterminer à donner à son évêque les preuves de la soumission qu'il lui devait. Persuadé qu'il s'était confessé à un prêtre sans pouvoirs, je lui proposai de choisir entre tous les ecclésiastiques approuvés celui qu'il voudrait, et avec qui il réparerait la nullité de sa confession ; il ne me répondit, pendant une demi-heure que je passai avec lui, que ces paroles : « Je demande mes sacrements. » Aussi arrêté dans ses sentiments que sa femme, il finit comme elle. Telle est la force du préjugé ! mais devant Dieu quelles en sont les suites ? La mort de Jorry fit un éclat étonnant. Le Bailliage qui se tenait assemblé depuis huit jours, n'avait cesssé de faire des sommations à Monsieur l'évêque pour le contraindre à administrer ce malade. Il en était venu jusqu'à arrêter que si cela ne s'exécutait pas dans les vingt-quatre heures, le prélat paierait trois mille livres sans déport, et, sur son refus, que des huisiers enlèveraient des meubles jusqu'à concurrence de la somme. La sentence fut exécutée ; on vendit à la Belle-Croix, place publique, une partie des meubles du prélat ; huit jours après, le Roi l'exila à Méry-sur-Seine.[1].

« Comme j'avais paru chez Jorry, on ne me perdit point de vue, on m'assigna pour répondre devant M. le lieutenant criminel sur les faits qui me seraient allégués ; ne sachant de quoi il s'agissait, je comparus, et je fus très surpris de la lecture d'un procès-verbal signé de deux témoins qui attestaient que j'avais refusé les sacrements à Jorry. Je m'inscrivis en faux, disant que n'étant ni curé, ni vicaire, ni desservant, je n'avais aucun droit d'administrer les sa-

[1] D'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, le produit de la vente des meubles de M. Poncet de la Rivière s'éleva à 2,480 livres, mais comme à raison des frais à déduire il fallait 1000 à 1200 l. pour parfaire le paiement de l'amende, des saisies-arrêts furent aussitôt pratiquées entre les mains des fermiers de l'évêché.

crements sur la paroisse de la Madeleine ; que pour refuser, il fallait avoir droit de donner. Malgré ma réclamation, on envoya les pièces au Parlement qui me décréta de prise de corps ; excédé de tant de vexations, je pris le parti de me retirer à Avignon. Il y avait alors une grande fermentation dans les Parlements contre le clergé. M. Poncet, craignant que l'on ne m'arrêtât, me fit quitter l'habit ecclésiastique, et m'enjoignit de prendre un habit séculier ; on me revêtit donc sous ses yeux et par son ordre d'un pourpoint vert, on me donna une perruque à bourse et une épée, et avec cet accoutrement je me rendis à Lyon. »

M. Simonnot ne dit pas ce qu'il allait faire à Avignon mais nous savons qu'il était chargé d'une mission confidentielle, et dans le récit qu'il nous a laissé de son voyage en Provence il est question d'une malle, remplie d'un ouvrage proscrit par les tribunaux, qui en dit là-dessus aussi long que le pourraient faire ses demi-confidences[1].

Cette malle contenait évidemment l'édition de l'*Instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de Troyes, sur le schisme*, instruction publiée par infraction à la déclaration du Roi du 2 septembre 1754, qui imposait

[1] J'avais résolu, dit-il, de déposer ma malle à Sens, mais je n'y connaissais personne à qui je pusse la confier, excepté le principal du collège des Jésuites et je craignis de le compromettre. Toujours convaincu qu'en pareilles circonstances, on est d'autant plus caché qu'on se voile moins, je déposai tout simplement le ballot au bureau des carrosses à l'adresse de M. Poncet, dans son exil, à Méry-sur-Seine. C'est ainsi que je me débarrassai d'un fardeau qui depuis longtemps me causait bien des tribulations (p. 129).

silence sur les matières religieuses, et condamnée par le Parlement de Paris du 12 avril 1756 à être lacérée et brûlée. Ce qui nous autorise à faire cette supposition c'est que ladite instruction pastorale. donnée à Méry-sur-Seine, le 23 mars 1755 et imprimée sur 142 pages in-12, ne porte ni nom de lieu ni date d'impression, qu'elle est précédée d'une lettre de M. l'abbé de *** à M*** chevalier de Malte, et que M. Simonnot, parlant de faits relatifs à l'exil de Monsieur de Troyes, prend la qualification du chevalier de Malte.

Au surplus, ce n'était pas la seule qualification qu'il eût prise en voyage. Comme il était sous le coup d'une arrestation et qu'il avait toujours peur d'être trahi par la malle qu'il traînait derrière lui, il s'était affublé aussi, pour dérouter la police, du titre de chevalier de la Guerche, et les Jésuites qui lui servaient de chaperons tout le long de la route, et les maisons religieuses où il descendait ne le connaissaient que sous ce nom-là. Il le portait très bien, d'ailleurs, et si je ne craignais de sortir de mon cadre, je vous le montrerais à Lyon dépensant gaiement les vingt-cinq louis que lui avait envoyés M. de la Rivière, ou, à son retour à Paris, se promenant cinq heures durant au clair de la lune, pour se débarrasser d'un personnage qu'il avait rencontré dans la diligence d'Auxerre et qui, au bureau des voitures, était monté tranquillement derrière son carrosse.

Mais voici un passage de ses *Souvenirs* qui vous le fera connaître sous ce nouveau jour. Il avait une lettre

de recommandation pour les dames du Saint-Sacrement, rue Cassette. Il y courut en arrivant.

« Une partie de la communauté vint au parloir, écrit-il; ma perruque à bourse, mon habit vert, mon épée et tout l'accoutrement amusa beaucoup ces dames ; l'entrevue se passa fort gaiement Deux jours après, je quittai l'uniforme du chevalier de la Guerche, et sa qualité ; remis dans mon état naturel, on m'appela l'abbé de la Guerche. Je restai six mois chez ces dames, logé dans une très petite chambre extérieure, d'où je ne sortais que pour aller au parloir et à la chapelle. M. Pavart, chanoine et syndic de l'Église d'Orléans, aussi décrété de prise de corps, logeait avec moi. Ce digne ecclésiastique, respectable par son esprit, son érudition et sa vertu, me faisait une société d'autant plus agréable, qu'il était plus spécialement marqué au coin des Orléanais ; il maniait supérieurement bien la parole, sa conversation était ecclésiastique mais intéressante ; il excellait dans la répartie. Un jour il se trouva à dîner chez un prélat qui en régalait dix autres ; pendant le repas on ménagea peu M. Poncet, à qui M. Pavart, était attaché. Ces propos le fatiguaient, mais comme il avait un très grand appétit, sa manière était d'abord de le bien satisfaire. Il écouta tout, ne dit mot, souffrit, mangea et garda le silence jusqu'au café inclusivement. Bien repu, n'attendant que les liqueurs, adressant la parole au maître de la maison, il lui dit avec un ton goguenard : « Monseigneur, il y a longtemps que l'on tire à boulets rouges sur M. Poncet que je respecte et aime infiniment. Le respect que je dois à Messeigneurs, ici présents, m'a fermé et me ferme encore la bouche » Le président qui lui connaissait la réplique toujours pleine de sel, exigea de lui qu'il dît ce qu'il pensait. L'Orléanais qu'avait agacé cet ordre prit son chapeau, et se tournant vers les dix prélats qui avaient les yeux fixés sur lui, il leur dit : « Messeigneurs, pendant tout le dîner, vous avez maltraité

le respectable M. Poncet, voulez-vous que je vous dise ce qui en est ? il y a un peu de jalousie dans votre fait ; adieu, Messeigneurs, je ne suis qu'un prêtre du second ordre et vous êtes les princes de l'Église. »

« Monsieur de Laval[1], évêque d'Orléans, exilé à Montmorency, quitta son évêché pour passer à Metz. M. Pavart l'apprit, alla le voir au lieu de son exil, et ne lui en dit rien ; Monsieur d'Orléans croyant qu'il n'en était pas instruit, le lui dit comme une nouvelle. « Monseigneur, lui répondit le brave Pavart, voilà le premier Montmorency, qui tourne le dos ! » Et il le quitta brusquement.

« Tel était le digne ecclésiastique avec qui je coutais les jours de ma captivité ; sans doute il contribuait beaucoup à en adoucir les peines. Madame des Anges, religieuse de la maison, fille d'une rare gaieté, m'appelait souvent à son parloir et me procurait tous les adoucissements dont elle était capable. M. le duc de Beauvilliers[2], demeurait à la porte du couvent, elle me procura sa connaissance ; insensiblement, il me prit en amitié, je passais mes soirées chez lui.

« Cependant ma santé s'altérait, non que j'éprouvasse aucun ennui, mais c'était l'effet d'une détention trop étroite et trop longue. Dans ces circonstances, un honnête gentilhomme du voisinage vint me voir ; instruit de ma situation, il voulut que j'acceptasse et sa maison et sa table. J y passai dix-huit mois tant à la ville qu'à la campagne, avec toute sorte d'agréments.

« Quoique je ne demeurasse plus à la maison du Saint-Sacrement, cependant je conservais avec Madame des Anges une correspondance très étroite ; à tous égards je le devais. Elle seule avait pourvu à tous mes besoins avec une délica-

[1] Louis-Joseph de Montmorency-Laval.

[2] Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, membre de l'Académie française.

tesse de sentiment qui donnait un prix infini à ses bienfaits. Je n'étais pas l'unique objet de son zèle, il s'étendait à tout. Nous étions cinq prêtres du diocèse de Troyes, deux de celui d'Orléans, tous sous l'anathème de la justice, sans asile dans Paris, absolument dépourvus. Nous trouvâmes tous, dans la charité ardente de cette digne religieuse, des secours aussi prompts qu'abondants. Son zèle également ingénieux et fécond à trouver des moyens, ne rencontrait point d'obstacles invincibles, son activité infatigable la rendit célèbre dans tout le clergé ; M. l'archevêque de Paris avait pour elle une estime toute spéciale. Le clergé était alors assemblé, il y eut peu de prélats qui ne s'empressassent de la voir, de faire sa connaissance, le Nonce même l'honorait souvent de sa visite, M. Poncet instruit de tout le bien qu'elle faisait à des prêtres qui lui étaient chers, eût bien désiré venir lui témoigner sa reconnaissance, mais les ordres du Roi le fixaient à Méry-sur-Seine. »

Il n'y resta pas longtemps, car à la suite de son *Instruction pastorale sur le schisme*, il reçut l'ordre de se rendre à l'abbaye de Murbarch, en Alsace, et le 4 décembre 1757, il rentrait dans sa bonne ville épiscopale en vertu de l'édit solennel qui mettait à néant tous les décrets rendus contre les ecclésiastiques du royaume pour refus de sacrements.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* racontent, au sujet du retour de M. Poncet, que le chapitre avait défendu de sonner les cloches à grande volée. Cependant, ajoutent-elles, la grande sonnerie de la cathédrale se fit entendre, ainsi que les carillons de Saint-Étienne et de diverses paroisses ; même, un feu de joie fut allumé devant la porte du palais épiscopal, mais il fut éteint tout de

suite par les ordres de M. Sémillard, probablement l'échevin de Troyes.

On dit aussi que le Roi donna à M. Poncet une somme de 15,000 livres, pour le dédommager de la vente de son mobilier et des dépenses que lui avaient occasionnées son exil. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en janvier 1758, le Roi lui demanda de se démettre de l'évêché de Troyes contre sa nomination à l'évêché d'Aire, et qu'il résigna ses fonctions sans accepter l'échange qui lui était proposé. Il mourut à Paris en 1780.

Quant à M. Simonnot, dont nous venons d'analyser les *Souvenirs*, il était écrit qu'il n'aurait ni trève ni repos. La querelle de la bulle était à peine finie, que la Révolution souffla le schisme dans l'Église de France. Obligé de fuir de nouveau devant la persécution, le Concordat lui rendit sa stalle de chanoine, mais pour quelques jours seulement. Dieu le rappela à lui le 24 juin 1805.

III

Il ne faudrait pas croire que le départ de M. Poncet de la Rivière, en ramenant un peu de calme dans les esprits, ait mis fin au Jansénisme, dans le diocèse de Troyes. La doctrine avait poussé des racines trop profondes pour disparaitre ainsi d'un jour à l'autre, d'autant

que le collège de l'Oratoire ne cessait de lui fournir de nouvelles recrues. Une des dernières fleurs du Jansénisme troyen, la plus belle de toutes sinon la dernière, celle qui jeta le plus d'éclat et répandit le plus de parfum, ce fut Grégoire-Pierre Herluison sur le compte duquel pourtant Grosley, dans ses *Troyens illustres*, s'est montré si chiche de renseignements.

Né dans le vieux faubourg Saint-Martin, le 4 novembre 1759, de parents qui n'avaient pour toute fortune qu'une nombreuse famille, Herluison n'en fit pas moins ses études au collége de sa ville natale, grâce à la protection de M. Doublet, ancien curé de Saint-Martin, et de M. Barral, évêque de Troyes. Ordonné prêtre, à l'âge de vingt-trois ans, il fut vicaire pendant trois années environ. Puis, s'étant mêlé aux disputes que le bréviaire avait suscitées, il se trouva en butte à des attaques qui le déterminèrent à se retirer dans sa famille et à s'abstenir, jusqu'à sa mort, de toute fonction sacerdotale. Il habitait chez ses parents une pauvre chambre carrelée, beaucoup plus basse que le sol, et dans laquelle il ne faisait point de feu. Il profita de ses loisirs pour étudier la théologie et les belles-lettres et apprit le grec et l'hébreu sans le secours d'aucun maître. Il avait alors vingt-sept ans. Cependant il rompit le silence, en 1790, et publia un volume intitulé la *Théologie réconciliée avec le patriotisme* où il établit, d'après les Pères de l'Église, que les nations ont le droit de se choisir le gouvernement qui leur convient. C'était, ains qu'on l'a remarqué, la doctrine de Jean-Jacques

Rousseau, mais c'était aussi la thèse que Daunou avait soutenue un an auparavant, dans le beau discours qu'il prononça à l'Oratoire.

Peu de temps après, M. Dubourg, curé de Saint-Benoist-sur-Seine, membre de la Société des amis de la Constitution, en la ville de Troyes, s'étant permis d'envoyer à l'Assemblée nationale une adresse où le célibat ecclésiastique était fort maltraité, Herluison lui répondit par six lettres rendues publiques où il mit tout son savoir, toute son indignation, toute son éloquence[1]. Je ne crois pas que la question du mariage

[1] Qu'on en juge par cette lettre qui sert en quelque sorte de préface aux autres :

Vous êtes donc, Monsieur, ennemi de notre liberté ; car elle en a de deux sortes : ceux qui la détestent et la décrient, à cause de l'abus que l'on en fait ; et ceux qui la déshonorent par l'abus qu'ils en font : et ces derniers ne sont ni les moins dangereux, ni les moins coupables. Vous servez les amis de l'ancien despotisme mieux que ne l'ont su faire les plus vigoureux apologistes de la tyrannie. Vous justifiez, autant qu'il est en vous, leurs regrets et leurs murmures. Vous leur donnez sujet de dire d'un ton insultant et avec un air de triomphe : Voilà donc un des fruits de cette liberté tant vantée ! Elle a ouvert des bouches dignes d'être retenues avec le mors et serrées avec la bride ; je vous avoue, Monsieur, que vous nous feriez honte, si vous étiez véritablement des nôtres ; et que quelque décidé que soit mon patriotisme, j'en rougis presque, en pensant que vous vous donnez le nom de patriote. Je réclame au nom de tous les vrais patriotes contre cette usurpation, et je vous cite au tribunal du public comme un ennemi de la religion et de la patrie. Si la Société des amis de la Constitution, qui vous a mis au nombre de ses membres, *très gratuitement*, comme vous le dites avec beaucoup

des prêtres, qui a donné lieu sous la Révolution à tant de controverses, ait jamais été traitée avec cette ampleur et cette verve. En lisant les lettres de M. Herluison, je me rappelais celle que la Mère Agnès écrivait à M. Le Maître sur le mariage en général et celle que M. Le Camus, évêque de Grenoble, adressait à M. de Pont-

de vérité, vous a admis sans vous connaître, j'admire sa facilité. J'ai un reproche bien plus sérieux à lui faire, si elle vous connaissait avant votre admission : mais je me réserve le droit de lui dire ce qu'elle méritera, si elle garde dans son sein un empoisonneur public tel que vous. Cette accusation est grave, et comme c'est devant le public que je l'intente, le public exigera des preuves. Il les a entre les mains, elles sont contenues dans votre adresse à l'Assemblée nationale, et je m'engage à lui en faire sentir toute la force.

Vous prendrez Monsieur, relativement à cette occasion, tel parti que vous jugerez à propos, ou celui de me répondre ou celui de vous taire : dans l'un et l'autre cas je soutiendrai avec vigueur ce que j'avance avec confiance.

Ennemi d'une discipline très sainte, vous l'attaquez avec les armes de la mauvaise foi. Détracteur de l'antiquité, vous vous efforcez de rendre odieux ce qu'elle a de plus auguste et de plus vénérable. Interprète infidèle de l'Écriture, vous tâchez de la rendre complice de vos erreurs. Vil contempteur des Pères de l'Église, vous voudriez faire tomber sur eux le mépris qui vous est dû. Agresseur impudent de la virginité, vous n'épargnez rien pour la déshonorer. Moraliste infâme, vous faites rougir ceux de vos lecteurs en qui il se trouve quelque pudeur. Apologiste de la plus honteuse de toutes les passions, vous débitez des principes qui en justifient tous les emportements et toutes les fureurs Votre bouche est un cloaque qui exhale l'odeur de l'impureté. Heureusement vous êtes un mauvais écrivain, car si aux principes d'une morale épicurienne vous joigniez encore les charmes d'un beau style, il y aurait peu d'hommes aussi dangereux que vous.

Mais le plus méprisable charlatan fait des dupes, et l'auteur le

château sur le mariage des prêtres en particulier[1]. Car M. Herluison avait hérité, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, des principes de Port-Royal. Il avait étudié la chose à fond dans les Pères de l'Église et dans l'histoire ecclésiastique, et le célibat des prêtres que M. Dubourg représentait comme un objet de scandale, une cause de désordres, était pour lui « une loi de décence » en même temps qu'une affaire de discipline.

« Celui-là, disait-il, connaît bien peu l'étendue des fonctions pastorales, qui croit qu'elles ne suffisent pas pour occuper un homme tout entier, et qui veut sur-

plus dégoûtant trouve des partisans. Je ne serais donc pas étonné que malgré tous les défauts de votre style ridicule et burlesque, malgré la licence révoltante de vos opinions, malgré l'absurdité de vos raisonnements et la vanité de vos déclamations, des lecteurs imprudents se laissassent séduire par votre écrit. Je prie donc ceux qui n'ont pas été indignés en le lisant, de suspendre leur jugement jusqu'à ce que je leur aie appris à le mettre à sa juste valeur. Pour remplir cet objet, je vous adresserai, Monsieur, par la voie de l'impression une lettre la semaine prochaine. une seconde la semaine d'après, et ainsi de suite jusqu'à ce que j'aie complètement vengé les vérités que vous avez si audacieusement attaquées. Je souhaite que cette correction fraternelle vous soit utile. Dans ce désir, j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

HERLUISON.

9 février 1791.

[1] « Quant au curé prétendu, il est vrai qu'il s'est marié devant le Saint-Sacrement pour plus grande solennité, et qu'il dit pour ses raisons que, puisque saint Pierre était marié, il pouvait bien en faire autant. » *Port-Royal*, t. IV, p. 543.

charger de soins domestiques un pasteur qui n'est déjà plus à lui-même, par la multitude et la variété aussi bien que par l'importance de ses devoirs.

« Un pasteur est le père des pauvres et des orphelins ; il doit employer à leur soulagement et les aumônes dont il est le dépositaire et son propre bien. S'il est environné d'une famille qui lui appartienne, sa charité va se concentrer dans sa maison. Il lui sera plus difficile de nourrir trois enfants qui soient à lui que de soulager trente orphelins.

« Permettre aux prêtres le mariage, c'est les inviter à entreprendre tout ce qui est nécessaire pour élever et établir des enfants. C'est les livrer aux occupations du commerce, aux tentations des richesses, c'est les plonger dans les affaires du siècle.

« Un prêtre est le docteur et le défenseur de la vérité, et quelquefois il en doit-être le martyr. Il est le prédicateur de la justice, et il doit être prêt à se sacrifier lui-même pour en soutenir les intérêts. Il faut donc qu'il soit disposé à souffrir les privations, les exils et la mort.

« Pourquoi donc multiplier les liens déjà trop forts qui l'attachent à ses biens, à sa famille, à sa vie ? Pourquoi l'environner encore de tentations et de pièges. »

J'ai cité toute la première lettre de M. Herluison. Voici les conclusions de la sixième et dernière :

« Il serait aisé d'étendre ces raisons et d'y en ajouter de nouvelles. Je pourrais aussi vous demander si votre inten-

tion serait qu'un ecclésiastique se contentât d'une somme de douze cents livres[1] pour élever une famille qui pourrait être très nombreuse ; si après sa mort vous feriez vivre les enfants et la veuve aux frais de l'Etat ; ou si pour éviter ces incongruités vous voudriez que chaque pasteur eût un métier ou exerçât une profession quelconque, faisant ainsi de la charge pastorale l'accessoire d'un autre état qui absorberait la plus grande partie de son temps et de ses soins. Mais, je ne me suis proposé que d'examiner la théologie de votre écrit, et je laisse à d'autres le soin de discuter les inconvénients politiques de votre système, pour relever succintement vos erreurs touchant l'état religieux ; c'est par là que je terminerai ma critique.

« Ennemi déclaré de la vertu la plus sublime, il était naturel que vous témoignassiez de l'horreur pour l'état religieux dont elle est la base. Vous appelez retraite forcée celle des personnes qui ont renoncé au monde, comme vous avez appelé célibat forcé celui des ecclésiastiques. On voit dans cette expression la perversité de votre système. Vous voulez faire entendre que les vœux qui consacrent l'homme à la chasteté, ou à un genre de vie qui la favorise, ne sont pas obligatoires, parce qu'ils ne sont pas libres. N'est-il donc pas de la nature de tout engagement de produire une obligation : et en contractant une obligation, peut-on conserver la liberté légale, c'est-à-dire le droit de l'accomplir ou non ? Mais une obligation quelconque, en astreignant à tel devoir par les liens de la justice, *vinculo juris*, détruit-elle le pouvoir naturel, la liberté qui fait que les actions de l'homme lui sont imputables ? En un mot une promesse qui tombe sur un objet qui n'est ni mauvais n impossible, ne produit-elle pas un devoir, et celui qui l'a faite n'est-il pas responsable de l'accomplissement de ce

[1] C'était le chiffre du traitement fixé par l'Assemblée nationale.

devoir ? Si vous aviez contracté une dette, il faudrait bien que vous la payassiez, et vous ne seriez pas recevable à en refuser le paiement sous prétexte que vous n'êtes pas libre ; car vous auriez le pouvoir de ne pas payer, ce qui constitue la liberté naturelle, mais vous n'en auriez pas le droit, ou autrement la liberté légale.

« Ainsi celui qui a fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance est tenu par la loi de la justice à l'accomplissement de ces devoirs, quoiqu'il ait le pouvoir naturel d'y être infidèle, et je ne croirai pas à la probité d'un casuiste qui lui déclarera que son engagement n'est pas obligatoire, parce qu'en ruinant la liberté naturelle on détruit la morale, qu'en niant la force obligatoire des promesses, on sape les fondements du droit, et que par cette double erreur, on anéantit les principes constitutifs de la société humaine.

« Vous dites que la *solitude religieuse, la retraite forcée, est un état violent pour l'homme.*

« C'est un état violent pour les passions que l'homme doit combattre, parce que ce sont là ses vrais maux, mais favorable à la naissance et aux progrès des vertus qui sont ses vrais biens.

« *Demeurer caché toute la vie n'est pas vivre : entre la mort et la retraite, entre le cloître et le tombeau, la différence est presque nulle.*

« Oui, Monsieur, les monastères sont des tombeaux, les religieux sont des morts. Eh ! plût à Dieu qu'on n'eût jamais vu ces morts sortir de leurs tombeaux ! Leur retraite était édifiante, leur silence éloquent. Ils sont devenus moins estimés, à proportion de ce qu'ils ont respiré l'air extérieur. Le monde même qui avait respecté leur mémoire tant qu'ils étaient demeurés invisibles, a été scandalisé de les voir. Croyez-vous qu'il se scandalise même d'entendre un prêtre déclamer contre la retraite, la vie cachée et la fuite du monde ? De moins scrupuleux en concluront que

vous ne croyez pas à l'Évangile, et que sous le nom de curé vous n'êtes qu'un fripon en soutane... »

Cette polémique n'était pas pour plaire aux amis de la Constitution dont faisait partie le curé Dubourg. Aussi M. Herluison fut-il, quelque temps après, dénoncé comme suspect au tribunal révolutionnaire et contraint de chercher son salut dans la fuite. Il ne sortit de sa retraite qu'en 1796, pour concourir à la place de bibliothécaire de l'École centrale ou départementale qu'il obtint d'emblée. Encore fut-il frappé de destitution jusqu'en 1800, pour avoir prononcé un discours des plus violents contre la Terreur. Huit ans plus tard, il fut chargé d'enseigner la rhétorique à l'École secondaire communale de Troyes, et le 2 septembre 1807, il profita de la distribution des prix de cette école pour prononcer un discours admirable sur le fanatisme envisagé au double point de vue religieux et philosophique.

« Qu'est-ce donc que le fanatisme philosophique, y lisons-nous ? Plus nous écartons les fausses idées de ce vice, plus nous approchons de sa vraie notion. Une religion, avons-nous dit, n'est pas coupable d'intolérance parce qu'elle prétend être seule divine et salutaire. Mais il est une intolérance véritable et proprement dite, par laquelle une religion emploie la violence pour acquérir des sujets. Là je ne trouve plus aucun caractère de divinité : j'y vois au contraire une profonde ignorance de la nature, des droits et des effets de la religion. Quelques courtes réflexions vont donner du jour à cette pensée. La violence éclaire-t-elle l'esprit ? gagne-t-elle le cœur ? tranquillise-t-elle la conscience ? Reprenons ces questions. La violence éclaire-t-elle

l'esprit ? A peu près comme un coup de massue sert à dessiller les yeux. Ce que je n'ai pas pu voir à l'aide de réflexions solitaires, de sages entretiens, de savants écrits le verrai-je mieux à l'éclat du fer ou à la lueur des feux ? Non sans doute. La violence est-elle propre à gagner les cœurs ? au contraire elle prévient, elle aliène, elle révolte : et celui qui extorque ainsi une profession de foi, réussira peut-être à faire un hypocrite, mais ne viendra jamais à bout de former un fidèle. Or je demande à quoi bon forcer un homme de dire de bouche ce que son cœur désavoue ? Est-ce pour tromper Dieu ? Il faudrait aller jusque-là pour sauver celui que l'on rend hypocrite. Mais que dis-je tromper Dieu ? On ne trompe pas même les hommes. Enfin la violence tranquillise-t-elle la conscience ? Quelle absurdité, dans le ministre d'une religion quelconque, de ne faire servir celle dont il se dit le vengeur qu'à faire des malheureux ! Cet homme, pourrait-on lui dire, à qui vous arrachez une confession de foi par des menaces ou des tourments, non seulement vous ne le réconciliez pas avec le ciel, mais vous ne le mettez pas en paix avec lui-même. Loin de purifier sa conscience, vous la souillez encore par un mensonge ; loin d'y établir le calme, vous y jetez les semences de l'inquiétude et du remords ; non ce n'est point ainsi que la vraie religion fait des conquêtes. Elle connaît mieux l'homme et la manière de le gagner : et quand elle a employé en vain ce qui est le plus capable d'éclairer, de toucher, de montrer le vrai bonheur où il est, elle laisse à lui-même ce disciple indocile : ou plutôt elle le recommande à celui qui, ayant fait le cœur de l'homme, saura bien par où le prendre. Là est la barrière du zèle. C'est là qu'il faut commencer à tolérer ce qui fait gémir. Vous avez, ô homme faible et borné, dans vos moyens, épuisé vos ressources, la parole, l'exemple, les soins officieux, la libéralité, la générosité ; l'objet de vos poursuites vous échappe, se rit de vos efforts, insulte à

votre charité : la patience de Dieu et sa bonté envers les errants sont alors pour vous un exemple et une leçon. »

Voilà pour le côté religieux du fanatisme. Passons maintenant au côté philosophique.

« Quel vaste champ n'aurai-je pas à parcourir, si je voulais exposer ce qu'a fait la haine de la religion, à l'époque où se trouvant libre, elle nous a pleinement dévoilé, non par des paroles seulement, mais encore plus par des actions, son génie et son caractère. Je renonce à cet avantage, pour m'en tenir à ce qui la distingue dans tous les temps ? Comparons donc ces soi-disant fléaux du fanatisme, ces hérauts de la tolérance, avec leurs adversaires. Ils se plaignent de quelques hommes qui ont, disent-ils, persécuté leurs semblables en ce monde, pour les rendre heureux dans une autre vie. Et eux que font-ils ? Ils tourmentent leurs semblables en cette vie, sans leur rien promettre pour l'autre. Je suppose, si vous le voulez, libres-penseurs que vous êtes, des hommes d'un génie transcendant, et que, comparés avec vous, nous ne sommes que des idiots ; que vous planez comme des aigles au-dessus des images dont le bruit et les éclats nous épouvantent ; que vous êtes affranchis des préjugés dont nous sommes esclaves. Je suppose encore que tous vos efforts ne tentent qu'à vous éclairer, qu'à vous désabuser, qu'à nous élever jusqu'à votre région sublime, si nos âmes ne sont pas pour cela trop matérielles et trop pesantes.

Vous voulez nous éclairer ? Mais permettez-moi de vous demander d'abord si vous en prenez le moyen ? Les dénominations injurieuses, les épithètes outrageantes, les mépris affectés, les apostrophes mortifiantes, le ridicule dont vous couvrez nos actions, le fiel que vous répandez sur les objets de notre vénération ; qu'y a-t-il dans tout cela de lumineux

et de persuasif ? Quand vous nous aurez avec autant d'élégance que de politesse, appelés caffards ou cagots, quand vous nous aurez décorés, avec autant d'amabilité que de goût, du nom de fanatiques, en pénétrerons-nous mieux les graves raisons de votre aversion ; en sentirons-nous moins les motifs de notre croyance ? Vous qui savez de si grandes et si belles choses, ne savez-vous pas que ce n'est pas ainsi que l'on gagne les hommes ?.....

« Ce n'est pas tout. Je suppose, ce que je suis loin de croire, que la religion est une folie. Si cependant elle fait le bonheur des hommes, pourquoi voulez-vous la leur ôter? Ce sont là, dites-vous avec dédain, les hochets de l'enfance. Hommes privilégiés, hommes au-dessus de la mesure commune de l'humanité, je révère, en m'humiliant, votre éminente raison. Mais si nous ne sommes, nous autres, que des enfants qui s'amusent, pourquoi nous arrachez-vous ce qui fait notre joie, surtout n'ayant rien de meilleur à nous donner ? Vous reprochez à vos ennemis de vouloir troubler votre sécurité, et vous les contrariez, dites-vous, par représailles. Par représailles ? Ah ! c'est donc une guerre que vous faites ? Vous ne parlez plus d'éclairer, de désabuser ; vous ne tenez plus le langage de la bienveillance : celui de la vengeance en a pris la place. Vous n'êtes plus, comme vous le disiez, des bienfaiteurs, vous êtes des ennemis ; mais avec cette différence entre vous et les objets de votre haine, qu'ils n'en veulent à votre bonheur que par la persuasion où ils sont qu'il est faux et pernicieux, et que vou en voulez au leur, quoique vous le teniez pour innocent.

Et M. Herluison concluait de tout ceci, que l'instruction est le plus puissant préservatif contre le fanatisme. Sans doute, ajoutait-il, elle doit varier dans son étendue, selon la capacité et la vocation des sujets. « Mais,

outre que les connaissances doivent être portées aussi loin qu'il est possible dans ceux qui sont destinés à l'instruction des autres ; outre qu'il serait honteux à ceux qui ont donné les plus belles années de leur vie à l'étude des lettres humaines, de n'être pas plus instruits que le vulgaire en matière de religion, l'instruction solide et lumineuse est un bien nécessaire à tous les hommes, ne fut-ce que pour ne pas tomber dans l'un des deux genres de fanatisme dont il vient d'être parlé. Il y a donc bien peu de sagesse dans certains déclamateurs, qui appellent leçons de fanatisme, l'instruction publique. Un poète chrétien appelle la théologie *Docta fides*, la foi éclairée. Plus en effet ceux qui croient connaîtront les motifs de leur foi, plus ils y seront attachés, et mieux aussi ils trouveront les moyens de la propager et de la répandre. C'est ainsi que la religion répandra dans le monde les bienfaits dont elle est la source ; bienfaits qui font l'admiration de tous ceux qui la connaissent, et le bonheur de tous ceux qui l'aiment. »

Docta fides ! je retiens le mot, car il pourrait servir d'épigraphe à la vie de M. Herluison. Je ne vois personne, parmi les théologiens de la fin du dix-huitième siècle, dont la foi ait été aussi large, aussi éclairée que la sienne. En transcrivant les passages que je viens de citer de son beau discours, je songeais involontairement à M. Royer-Collard tenant tête aux Jacobins du conseil des Cinq-Cents.

Sans compter, qu'en y regardant de près, on découvrirait entre ces deux hommes, issus de la même pro-

vince, plus d'un lien de parenté morale. D'abord ils ont reçu les mêmes principes et traversé les mêmes orages ; ensuite ils se rattachent par le culte des belles-lettres au Jansénisme des grands jours. La seule chose qui les distingue l'un de l'autre, c'est le style. M. Herluison avait la phrase courte et serrée des écrivains de son temps. M. Royer-Collard avait gardé la forme littéraire du grand siècle. Question de goût tout simplement. A part cela, il est clair qu'ils sont de la même lignée et qu'ils ont la même philosophie.

Le *Cours d'études* de M. Herluison est demeuré célèbre à Troyes. Comme bibliothécaire de la ville, le fait d'avoir classé plus de 80,000 volumes provenant de la bibliothèque des Pithou et surtout de la belle collection du président Bouhier[1], lui constitue des titres éternels à la gratitude de tous les travailleurs. Sa dissertation qui lui valut le prix au concours avait établi qu'il avait des connaissances très étendues ; la façon dont il classa la bibliothèque prouva l'excellence de sa méthode. Quel dommage que cette bibliothèque, si riche en elle-même, soit si misérablement installée dans la vieille abbaye de Saint-Loup ! L'immense salle où elle est rangée croule de toutes parts, l'air passe à travers le plancher vermoulu, et on a dû l'étayer naguère avec d'énormes poteaux. Malgré tout, le coup d'œil que présente cette salle est encore très imposant. Figurez-vous qu'elle a plus de cent mètres de long sur vingt

[1] Cette collection formait le fonds de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Clairvaux.

mètres de large, et que du haut en bas, sur une hauteur de douze à quinze mètres, les livres sont superposés sans qu'aucune galerie circulaire vienne rompre la ligne[1]. Deux échelles monumentales supportées par de grosses roues en cuivre courent d'un bout à l'autre de la salle pour les besoins du service, mais ces besoins sont extrêmement rares, car, hormis trois ou quatre savants du pays, qui de loin en loin y font des recherches, il n'y a guère que les visiteurs étrangers qui daignent franchir le seuil de la Bibliothèque. Les trois quarts de la population troyenne la regardent comme un sanctuaire interdit aux profanes. En sorte qu'on pourrait dire des trésors qu'elle enferme ce que Voltaire disait des hymnes de Lefranc de Pompignan : sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Sainte-Beuve y a découvert des documents précieux pour son histoire de *Port-Royal*. C'est de là que je compte tirer à mon tour la plupart des renseignements qui me sont nécessaires pour écrire l'histoire de l'école de Rhynwick.

Il y a dans le cabinet provisoire du bibliothécaire — je dis provisoire parce qu'on est entrain de reconstruire la Bibliothèque — un joli petit portrait gravé de M. Herluison. En le regardant, ma première impression fut qu'il avait un faux air d'André Chénier. La figure

[1] C'est dans cette salle que se trouvent les quatorze panneaux de vitraux, peints par Linard Gauthier en 1621 et représentant, entre autres choses, l'arrivée de Henri IV à Troyes. Ces vitraux passent à juste titre pour des merveilles incomparables.

est douce et l'aspect chagrin. Pourtant il est plus vieux sur ce portrait que le poète de la *Jeune captive*, et il ne faudrait pas croire que ce fut un triste. M. Herluison, au contraire, était rempli de cette belle et bonne humeur que nos Messieurs regardaient comme une vertu et qu'ils possédaient presque tous à un si haut degré. Il ne s'était pas contenté de la célébrer lui-même dans un de ses meilleurs discours, on en trouve la marque dans tous ses écrits, surtout dans ses polémiques, car il aimait son franc parler et savait dire très librement ce qu'il pensait.

Cet excès de franchise lui avait même coûté assez cher, mais, comme il le dit quelque part, il n'entendait rien aux leçons de prudence et il s'était toujours figuré « que les compliments, les flagorneries, la politique des courtisans, la gêne et la contrainte devaient se trouver sous le despotisme, et qu'au contraire l'aisance et la franchise étaient l'apanage de la liberté » ? Il mourut à cinquante-deux ans épuisé par les privations de sa jeunesse et aussi par le travail acharné, continu, auquel il soumettait son corps et son esprit. On raconte que M. de Boulogne, alors évêque de Troyes, défendit aux séminaristes qui avaient suivi le cours de rhétorique de M. Herluison d'aller prier sur son cercueil, sous prétexte qu'il avait la réputation d'être janséniste.

Cette interdiction fut vivement blâmée par la population qui n'avait pour M. Herluison que des sentiments d'estime et de respect, car, s'il était janséniste de cœur et d'éducation il avait soin de se garder des

vaines disputes théologiques. Le seul livre où ses doctrines augustiniennes se soient fait jour est celui qui a pour titre la *Religion révélée*[1]. Encore ne fut-il publié qu'après sa mort. Vers la fin de sa vie, il s'était adonné presque exclusivement à des travaux bibliographiques et littéraires, et l'un de ses derniers ouvrages fut une réponse fort spirituelle au proverbe désobligeant qui dit que quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. Cette réponse, parue sous la forme d'un discours, lui fournit l'occasion de passer en revue tous les hommes de valeur qui ont honoré dans tous les genres la Champagne pouilleuse, et il faut voir avec quel orgueil il parle de Gerson « le plus estimé et le plus estimable docteur du quatorzième siècle ; » de Clémangis « le plus zélé et le plus éloquent ennemi des abus qui régnaient dans le quinzième siècle ; » du docteur Almain « qui prit la défense de Louis XII contre le pape Jules II, dans un temps où l'on ne connaissait point de bornes à la puissance pontificale ; » de Pierre Pithou « qui donna aux libertés de l'Église gallicane un texte qui devint loi » ; d'Edouard Richer « le fléau de l'ultramontanisme ; » etc., etc. Car ce pays « de plaines arides et de terres ingrates, » qui a donné naissance à deux papes, était sous l'ancien régime la citadelle du

[1] *De la Religion révélée ou de la nécessité, des caractères et de l'authenticité de la révélation*, tel est le titre de cet ouvrage posthume qui passe avec raison pour l'ouvrage le plus considérable et le plus solide de M. Herluison. Je ne sais si M. Renan en a jamais eu connaissance, mais j'aurais aimé le voir le réfuter dans ses *Evangiles*, il en valait la peine.

gallicanisme, et l'on est fier, quand on passe dans les rues de Troyes, de voir s'étaler, sur les plaques indicatives, des noms qui rappellent les grandes luttes du pouvoir civil contre les empiétements de l'autorité ecclésiastique. Cela vous console des honteuses capitulations de nos jours.

Puisque l'on reconstruit la Bibliothèque de Troyes, la ville devrait bien ériger, dans la cour, un monument à M. Herluison. Il fut si modeste, que je me contenterais de son buste. On mettrait dessous les mots latins dont M. Thiers s'est fait une si noble devise : *Patriam dilexit, veritatem coluit,* et ses mânes seraient heureux.

CHAPITRE IV

La vie et les œuvres de M. Royer-Collard. — Son village natal, sa famille. — Angélique-Perpétue Collard, sa mère. — Ses études chez les Doctrinaires. — Son inscription au barreau de Paris. — Son passage à l'Hôtel-de-Ville. — Son discours sur la liberté des cultes au Conseil des Cinq-Cents. — Le coup d'État du 18 fructidor. — Comment M. Royer-Collard devint philosophe. — M. de Fontanes et M. Joubert. — Leur liaison à la fin du dix-huitième siècle. — L'éloge de Washington par M. de Fontanes. — Il est nommé grand-maître de l'Université. — M. Joubert à la tête du conseil de l'instruction publique. — Opinion de M. de Fontanes sur Voltaire et Rousseau. — MM. Laromiguière et Royer-Collard professeurs de philosophie. — Le droit divin, d'après M. Royer-Collard. — Ce qu'il appelait « le ministre de la Providence ». — M. Royer-Collard et Thomas Reid. — La philosophie de Locke et de Hume. — Parallèle entre Thomas Reid et M. Royer-Collard. — Comme quoi toutes écoles s'accordent en un seul point. — Les idéalistes et les sceptiques. — Les dépréciateurs de la nature humaine. — La théorie des idées considérées comme images intermédiaires. — Thomas Reid admirateur d'Arnauld. — Le rôle politique de M. Royer-Collard. —

Royaliste quand même. — Les Jésuites sous la Restauration. — La loi sur les pensions ecclésiatiques et la loi sur le sacrilège — La loi est-elle athée, ? — Le Concordat de 1801 jugé par M. Jean Wallon. — Une erreur de M. Lanfrey. — La vie privée de M. Royer-Collard. — Un mot de Fontenelle. — Les amis de M. Royer-Collard. — Ses goûts de campagnard. — Son intérieur, sa bibliothèque. — Sa religion janséniste. — Sa dernière maladie. — Ses derniers moments, sa mort.

I

Les biographes de M. Royer-Collard ne m'auraient rien laissé à dire sur la vie de ce grand homme, s'ils l'avaient étudiée au point de vue spécial qui est le mien, à l'aide des documents mis au jour en ces dernières années. Heureusement qu'il y a toujours à glaner dans le champ de l'histoire, et que MM. de Barante et Philippe ont négligé, involontairement ou à dessein, d'examiner la vie de M. Royer-Collard sous le côté janséniste Cela me rend la tâche plus agréable et plus facile. Au lieu de m'en tenir à des particularités qui fatalement auraient rétréci mon sujet, je vais pouvoir rechercher complaisamment, tout à mon aise, dans sa vie publique et privée, les affinités de nature et d'éducation, les rapports d'école que M. Royer-Collard eut avec nos Messieurs et ceux de leur lignée.

« Savez-vous bien, disait-il un jour à Sainte-Beuve qui lui parlait de Port-Royal, qu'il n'y a que vous et moi en ce temps-ci pour nous occuper de telles choses ! » — C'était peut-être exagéré, mais en tenant le mot pour juste, il est certain que, si l'illustre critique ne nous l'avait rapporté avec deux ou trois autres plus typiques encore, beaucoup de gens ne se seraient jamais doutés que M. Royer-Collard avait des sentiments jansénistes. Car il ne lui arriva qu'une ou deux fois, dans sa longue et glorieuse carrière, de parler publiquement de Port-Royal, et encore d'une façon tout à fait incidente et pour ainsi dire fortuite. La première fois, c'était dans son cours sur Thomas Reid. Le philosophe écossais, ayant excepté le grand Arnauld des philosophes dont il réfutait la théorie des idées considérées comme images intermédiaires, M. Royer-Collard s'était emparé avec joie de cette exception pour rendre hommage au génie d'Arnauld et à la rectitude de son jugement. La seconde fois, c'était dans une solennité de l'Académie française. On venait de faire l'éloge de Port-Royal. « Il applaudit avec émotion, nous dit M. de Rémusat, à l'éloge éloquent de cette élite immortelle d'honnêtes gens et de bons écrivains[1]. »

A part ces deux circonstances mémorables, je n'en vois pas d'autres où il nous ait donné des marques publiques de sa religion janséniste. Et pourtant on peut dire qu'il avait au plus haut degré le

[1] *Discours de réception à l'Académie française.*

culte des âmes et des idées de Port-Royal. Pourquoi s'en étonner, d'ailleurs? N'est-il pas tout naturel qu'un homme dont l'enfance s'est écoulée dans le milieu chrétien de Sompuis[1] ait gardé à tout jamais l'empreinte des habitudes contractées, de l'éducation reçue? M. Royer-Collard avait conservé de son village natal un si profond souvenir, que, lorsqu'il devint avocat au Parlement de Paris, il se fit inscrire au barreau sous le nom de Royer *de Sompuis*. Ce n'est que pendant la Terreur, et pour mieux échapper aux sbires de la Montagne, qu'il ajouta à son nom patronymique celui de sa mère. Il ne pouvait choisir un meilleur bouclier. On raconte, en effet, que le procureur-syndic de Vitry, chargé d'arrêter M. Royer-Collard qui s'était réfugié dans le district, fut frappé d'un tel respect à la vue de sa mère, qu'il s'écria en sortant de chez elle : « J'étais venu avec le projet de sauver son fils sans exposer ma tête ; à présent je monterais pour elle sur l'échafaud. »

Angélique-Perpétue Collard était le quatrième enfant de Louis Collard, notaire à Métiercelin. On lui avait donné le prénom d'Angélique, en mémoire de la Mère Angélique Arnauld, pour laquelle sa famille professait une grande admiration. Elle avait passé une partie de sa jeunesse, à Paris, chez son oncle Paul, après qu'il eût quitté le séminaire de Troyes. C'était, au dire de M. Philippe, une femme d'une intelligence d'élite.

[1] Voir au tome Ier, le chap. II de cet ouvrage.

Elle avait une physionomie fine, jolie et très expressive, avec des yeux bleus pleins de douceur. Mariée à vingt-huit ans à Antoine Royer, gros cultivateur de Sompuis, elle porta toute sa vie son costume villageois, ses bonnets simples à bandes plates et empesées.

Elle avait eu quatre enfants dont deux seulement survécurent ; Pierre-Paul, notre Royer-Collard, et Antoine-Athanase, qui se fit une réputation dans la médecine.

Elle avait destiné le premier à l'état ecclésiastique et le second à l'agriculture. Aucun d'eux ne réalisa ses espérances. Elle en conçut d'abord quelque chagrin, mais elle s'en consola plus tard quand elle vit l'emploi qu'ils faisaient de leurs facultés intellectuelles. Elle mourut, en 1804, en odeur de sainteté, et les femmes du pays se disputèrent l'honneur de porter son corps à l'église.

II

Pierre Paul, né le 21 juin 1763, fut placé à douze ans au collège des Doctrinaires de Chaumont que dirigeait son oncle Paul, deuxième du nom. De là il fut envoyé à Saint-Omer, où d'élève il devint novice, et fut chargé comme tel d'un cours de mathématiques.

Au bout de deux ans, il passa de Saint-Omer à

Moulins ; en dernier lieu il vint à Paris, où il fut reçu à bras ouverts dans la maison centrale de la Doctrine chrétienne qui était située tout au haut de la rue des Fossés-Saint-Victor, c'est-à-dire en plein quartier janséniste. Mais il s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas la vocation. Comme on ne faisait pas de vœux chez les Doctrinaires, il put se retirer librement, et après un stage de courte durée, chez un de ses parents, M. Royer de Vaugency, lequel était procureur au Parlement, il se fit recevoir avocat. On était en 1789. Les idées nouvelles avaient fini par gagner tous les cœurs, du haut en bas de l'échelle sociale. M. Royer-Collard embrassa la cause de la Révolution ; il fit même partie de la première municipalité de Paris avec Bailly et Camille Desmoulins, mais il ne tarda pas à se séparer des hommes qui déshonoraient la liberté par leurs violences, et son premier soin, passé le règne des terroristes, fut de réclamer la liberté des cultes dans le Conseil des Cinq-Cents où ses concitoyens l'avaient envoyé.

Nous avons le discours qu'il prononça dans cette circonstance[1]. C'est un des plus beaux qui soient tombés de ses lèvres d'or. Mais pour se faire une idée de l'impression qu'il produisit sur l'esprit du Conseil, il faut se rappeler que l'exercice du culte était interdit depuis plusieurs années et que les prêtres, assermentés ou non, étaient pourchassés comme des bêtes fauves. L'article 354 de la Constitution portait bien que « nul

[1] Le 26 messidor an V (14 juillet 1797.)

ne pouvait être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il avait choisi », mais cet article était demeuré à l'état de lettre morte, grâce à l'esprit d'intolérance et d'irréligion du Directoire. La majorité du Conseil des Cinq-Cents, recrutée parmi l'arrière-ban des Conventionnels, regardait le catholicisme comme une quantité négligeable, ne se doutant même pas que l'idée de Dieu qu'on avait persécutée sous toutes les formes, avait pu se réfugier au fond des consciences. Aussi, lorsque M. Royer-Collard s'écria que la religion catholique était la base de la morale populaire et qu'après avoir survécu à la monarchie dont elle avait précédé la naissance, elle venait de triompher de la tyrannie révolutionnaire, il y eut dans la salle un mouvement de stupéfaction d'autant plus compréhensible, que c'était la première fois, depuis les grandes discussions de l'Assemblée constituante, qu'un homme politique osait faire à la tribune l'apologie de la religion chrétienne. Il est vrai qu'un mois avant, M. Camille Jordan avait, dans un rapport mémorable, proposé une loi qui déclarait l'entière liberté des cultes, mais ce n'était là qu'un acte de courage et de bon sens politique. Le discours de M. Royer-Collard était avant tout un acte de foi. C'était le langage d'un revenant de la Terreur, qui avait été persécuté pour ses convictions, et qui, tout en défendant la religion catholique, défendait ses propres croyances.

Qu'on lise attentivement les lignes suivantes, je n'en connais pas de plus éloquentes dans les *Sermons* de

Bossuet. M. Royer-Collard commença d'abord par déclarer que la multitude a un impérieux besoin de croire, de s'élancer dans l'avenir, d'étendre ses espérances et ses craintes au-delà des bornes du monde physique et de la vie humaine. Puis, après avoir établi que la destruction du catholicisme ne pourrait s'opérer que de deux manières : ou par l'anéantissement de tout principe religieux ou par l'établissement d'une religion nouvelle qui deviendrait aussi la religion de la majorité, il s'écria :

« Mais, si les principes religieux sont inhérents à notre nature, en telle sorte que nous ne puissions pas, même par la pensée, en séparer l'existence des sociétés civiles, où est-elle, cette religion plus digne, si l'on veut, que la religion catholique, de la protection des lois, et prête à s'élever triomphante sur ses ruines ! O vous qui, dans la profondeur de votre ineptie, prétendriez substituer aux enseignements et aux dogmes d'une religion que dix-huit siècles ont couverte de leur vénérable poussière ; qui prétendriez, dis-je, y substituer je ne sais quelles niaiseries philosophiques, je ne sais quelle métaphysique inaccoutumée, froide conception d'un égoïsme antisocial ; savez-vous ce que c'est qu'une religion ? avez-vous dénombré, selon la magnifique expression de Montesquieu, les innombrables fils par lesquels elle nous attache ? Mais non ; c'est un but différent qui vous attire ; et sous le voile transparent de la religion de Robespierre, vous laissez apercevoir qu'il s'agit de rallier une secte politique, et non de fonder une secte religieuse.

« Cependant, représentants du peuple, dans la nécessité de l'alternative que j'ai présentée, si c'est la plus insensée comme la plus coupable des espérances, que celle de dé-

truire une religion généralement et depuis longtemps adoptée par le peuple, il est évident que le gouvernement qui s'obstinerait à la proscrire courrait le risque d'en être lui-même détruit, sinon par la violence insurrectionnelle, au moins par l'effet plus lent, mais plus sûr des mécontentements publics.

« Une nation n'est pas impunément troublée, offensée dans ses opinions religieuses ; et comme leur autorité est supérieure à toutes les autres autorités, comme les craintes qu'elles inspirent l'emportent sur toutes les autres craintes, il est impossible que ce ressort, imprudemment comprimé, ne réagisse avec plus de force contre le gouvernement compresseur. »

Ces principes posés, il démontra, l'histoire à la main, que l'intérêt du gouvernement républicain lui prescrivait d'organiser la liberté des cultes dans le sens de la plus grande extension qu'elle pût recevoir, en s'arrêtant seulement aux limites que la Constitution a posées ; il n'apercevait, disait-il, qu'une chance ouverte au rétablissement de la paix publique : celle de la liberté, de la confiance et de la justice. Enfin, comme pour exciter la pitié du Conseil, voici le tableau qu'il traça de l'Église de France :

« Elle n'est plus, cette antique corporation qui, sous le nom de clergé de France, propriétaire d'une partie des revenus fonciers de l'État, seule dépositaire de l'enseignement public, tantôt alliée, tantôt rivale de la puissance séculière, formait encore un des ordres de la constitution monarchique. Elle a perdu dans la Révolution la vie politique et civile ; ses membres dissous ont essuyé une guerre d'extermination qui en a détruit un grand nombre. Parmi

ceux qui survivent, les uns languissent encore dans l'exil : les autres, qui ont échappé au bannissement et aux massacres, sont maintenant dispersés dans les cachots de la France, ou épars sur son territoire, disputant la pitié publique à l'indigent qu'ils ont nourri, exposés aux menaces et aux outrages des agents exécutifs à qui des instructions spéciales enjoignent de désoler leur patience. Certes, ce serait la plus étrange des inconséquences, comme la plus atroce des dérisions, de les accuser de ce qu'ils furent dans ce qu'ils sont, et de soulever contre eux le souvenir d'une puissance si complètement évanouie, pour l'appeler aujourd'hui à la solution des questions législatives dont ils sont l'objet. »

Ce discours de M. Royer-Collard eut le don de réveiller les passions antireligieuses des révolutionnaires et fit dresser l'oreille au Directoire qui, loin de tirer profit de la leçon qui lui était donnée, ne songea qu'à en tirer vengeance. Tant il est vrai que les politiques ont été rarement des philosophes, comme le remarque M. de Rémusat. Ce n'est pourtant pas d'hier que Platon a écrit dans sa *République* : « Aussi longtemps que la puissance politique et la philosophie ne marcheront pas ensemble, il n'y aura point de remèdes aux maux qui désolent les États, ni même à ceux du genre humain[1] ».

Le conseil des Cinq-Cents vota la liberté des cultes sous la pression de l'opinion publique dont M. Royer-Collard n'avait été que l'éloquent interprète, mais quelque temps après, le Directoire fit le coup d'État du

[1] *République*, liv. V.

dix-huit fructidor sous prétexte de mâter la réaction. M. Royer-Collard fut naturellement parmi les victimes. Mais on n'osa pas le déporter : on se contenta d'annuler son élection. C'était lui faire de nouveaux loisirs. Il les employa dans l'étude de la philosophie qu'il avait négligée jusque-là pour les sciences et pour la politique proprement dite. Comment un esprit aussi profond que le sien n'aurait-il pas été poussé vers la philosophie par le flot des événements ? Si Volney avait attendu quelques années, il n'aurait pas eu besoin, pour écrire les *Ruines*, d'aller jusqu'en Égypte interroger le sphinx du désert. Il n'aurait eu qu'à regarder autour de lui pour être effrayé de la marche du temps et de l'œuvre des révolutions. Que restait-il, à la fin du dix-huitième siècle, de l'édifice social si laborieusement élevé par la monarchie française ? Un souvenir mêlé de regrets. La fureur des hommes, mille fois plus terrible que celle des éléments, avait fait table rase des traditions, des lois, des coutumes les plus anciennes et les plus respectables. Et l'arbre de la liberté, avant même d'avoir donné des fruits, avait été noyé dans le sang et dans les larmes des esprits généreux qui l'avaient planté. Il n'est donc pas étonnant que M. Royer-Collard et les vrais libéraux de son école aient tourné le dos à la République, après le dix-huit fructidor, et que le salut de la France leur ait apparu dans un retour sérieux à la monarchie.

M. Royer-Collard était né dans une vieille maison qui avait donné l'hospitalité, en 1632, à Louis XIII

revenant d'Allemagne. Ce souvenir de famille qu'il se plaisait à rappeler dans la conversation n'avait pas peu contribué à lui faire aimer la dynastie. D'ailleurs la monarchie constitutionnelle, telle qu'elle avait fonctionné sous le règne débonnaire de Louis XVI, n'avait pas cessé, malgré les fautes commises en son nom, d'être le gouvernement idéal des hommes d'ordre et de progrès. Elle avait le mérite à leurs yeux de représenter des traditions séculaires, un long passé de gloire, et d'avoir servi en quelque sorte de marraine à la liberté naissante. La courte et tragique expérience qu'on en avait faite ne les avait donc pas dégoûtés de ce régime, lorsque le 18 fructidor acheva de les convertir.

Nous verrons plus tard comment M. Royer-Collard comprit son rôle de royaliste, quand le malheur des temps eut ramené les Bourbons. En attendant, il lui fallut doubler une étape à laquelle il n'avait jamais songé et que personne n'avait prévue. Je veux parler du Consulat et de l'Empire. Ce fut M. de Fontanes qui lui en fournit les moyens.

II

M. de Fontanes, sans avoir jamais été du parti, avait, sinon des tendances, du moins des sympathies marquées pour le Jansénisme dont M. Royer-Collard était alors le plus noble représentant.

D'abord, il était allié par sa mère aux Fourquevaux de Toulouse, et nous avons vu quel rôle joua l'abbé Fourquevaux dans les affaires de la Bulle[1] ; ensuite, il avait été élevé chez les Oratoriens de Niort[2], et nous n'avons plus besoin d'établir que l'Oratoire était entaché de Jansénisme ; enfin, il s'était lié de bonne heure avec Joubert qui, plus âgé que lui de quelques années, avait inconsciemment sucé « le lait de la louve » chez les Pères de la Doctrine chrétienne de Toulouse. Ajoutez à cela que c'est Joubert qui maria M. de Fontanes, et vous aurez une idée des relations qui s'établirent à la fin du dix-huitième siècle entre ces deux nobles esprits.

M. Paul de Raynal, à qui nous devons de nous avoir révélé la piété touchante de madame de Beaumont pour Port-Royal, a mis tout récemment au jour la correspondance de M. de Fontanes avec Joubert, de 1785 à 1809. Ces lettres sont fort instructives. Elles m'ont expliqué des choses que je n'aurais jamais devinées sans elles, notamment les changements profonds qui se firent, durant cette période, non-seulement dans les idées mais dans la condition sociale de M. de Fontanes. En 1785, par exemple, il vivait chichement en

[1] Voir le tome Ier, p. 79 de cet ouvrage.

[2] Le collège de Niort datait de 1717. Ce fut, au dire de M. Paul Lallemand, un des rares collèges où l'Oratoire gagna quelques bénéfices : En 1774 il y a 1545 livres de revenu net atteignant en 1778, la somme de 2062 livres. M. de Fontanes était au collège à cette époque-là. (Voyez l'*Histoire de l'Éducation dans l'ancien Oratoire de France*, p. 104.)

Angleterre où il était allé quêter des souscriptions pour une revue qu'il rêvait de fonder avec Joubert. En 1809, il était sénateur et grand maître de l'Université.

Par quel secret ressort, par quel enchaînement, le ciel, comme dit Racine, avait-il conduit ce grand événement? C'est ce que nous apprend le livre de M. Paul de Raynal[1]. Si j'entre dans ces détails biographiques qui concernent d'autres vies que celle de mon héros, c'est qu'ils prouvent une fois de plus que les trois quarts des hommes doivent leur position autant à leurs amitiés qu'à leur talent ou à leur caractère, et que la fortune de M. de Fontanes fut le commencement de celle de M. Royer-Collard.

Le dix-huit fructidor avait obligé M. de Fontanes à se réfugier en Angleterre. Mais il s'était vite fatigué de l'exil, et nous le retrouvons, vers le mois de juillet 1798, dans le petit salon de la sœur de Bonaparte, qu'il voyait souvent en cachette. Madame Bachiocchi lui témoignait, en effet, beaucoup d'affection depuis la fameuse lettre qu'il avait écrite dans le *Mémorial* au glorieux chef de l'armée d'Italie. Après le coup d'État de brumaire, Bonaparte s'empressa de le rayer de la liste des déportés et, pour le remercier d'avoir été bon prophète[2], il le chargea, de préférence à Garat, Talley-

[1] *Les Correspondants de Joubert* 1 vol. in-18 chez Calmann Lévy, 1883.

[2] « J'ai déjà annoncé, écrivait-il dans le *Mémorial* que je ne vous craignais pas, quoique vous commandiez quatre vingt mille hommes et qu'on veuille nous *faire peur* en votre nom.... Je me promènerais avec la plus grande sérénité dans votre camp

rand et Chénier, de prononcer, dans la chapelle des Invalides, l'éloge funèbre de Washington à l'occasion de la remise des drapeaux conquis en Égypte. Cet éloge, pour ainsi dire improvisé, fit plus pour la réputation de M. de Fontanes que tout ce qu'il avait fait pendant vingt ans pour l'établir. A partir de ce moment il fut recherché, choyé, adulé ; on ne l'appela plus que le nouveau Bossuet ; les portes de l'Institut lui furent rouvertes et bientôt après il était nommé président du Corps législatif.

Mais où son action commença de se faire sentir, c'est en 1808, lorsqu'il devint grand maître de l'Université. Il avait toujours rêvé pour Joubert une situation en rapport avec son talent. Il le mit à la tête du Conseil de

peuplé de braves comme vous, et je conviens qu'il serait fort agréable de vous voir de près, de suivre votre politique, et même de la deviner, quand vous garderiez le silence. Savez-vous que dans mon coin je m'avise de vous prêter de grands desseins ? Ils doivent, si je ne me trompe, changer les destinées de l'Europe et de l'Asie.. . Vous préparez de mémorables événements à l'histoire. Il faut l'avouer, si les rentes étaient payées, et si l'on avait de l'argent, rien ne serait plus intéressant au fond que d'assister aux grands spectacles que vous allez donner au monde. »

M. de Fontanes n'était pas seul alors à penser de la sorte, il avait communiqué son enthousiasme à Joubert qui trouvait en Bonaparte un « inter-roi » admirable — voire même à Châteaubriand qui, tout fier de ce que le premier Consul avait fait insérer au *Moniteur* un compte-rendu officiel du *Génie du Christianisme*, le jour même du *Te Deum* chanté en l'honneur de la proclamation du Concordat, écrivait de Rome à madame Bachiocchi qu'il avait vu le Pape, qui lisait son livre et l'avait appelé son cher Chateaubriand. Mais l'enthousiasme de René ne fut pas de longue durée. On sait qu'il rompit définitivement avec Bonaparte après l'assassinat du duc d'Enghien.

l'instruction publique. « Ce choix, disait-il à l'Empereur, est celui auquel j'attache le plus d'importance. M. Joubert est le compagnon de ma vie, le confident de toutes mes pensées. Son âme et son esprit sont de la plus haute élévation. Je serai heureux si Votre Majesté veut m'accepter pour sa caution. » L'Empereur accepta Joubert de confiance. En agissant ainsi, M. de Fontanes ne payait pas seulement une dette à l'amitié, il rendait un signalé service à son pays, à l'Université, aux lettres françaises. Il éprouvait le besoin d'être soutenu, et personne ne pouvait lui être d'un plus grand secours que Joubert, dans la lutte sourde et de tous les jours qu'il se ménageait contre l'Empereur, en voulant imprimer à l'instruction publique une direction spiritualiste et chrétienne. Non certes que Napoléon ne sentît la nécessité d'un pareil enseignement. L'homme qui avait signé le Concordat et qui avait déjà recueilli les fruits de la pacification religieuse ne pouvait s'arrêter à mi-chemin dans l'œuvre du relèvement national ; mais il était entouré d'anciens Conventionnels qui lui reprochaient d'abandonner chaque jour un morceau du patrimoine révolutionnaire, et c'est pour cela qu'il modérait le zèle de son grand maître de l'Université. Car les derniers événements avaient appris à M. de Fontanes « qu'il faut de la religion aux hommes ou tout est perdu. » Il écrivait un jour à son ami Joubert qu'il aimerait mieux se refaire chrétien comme Pascal ou le père Ballan, son professeur, que de vivre à la merci de ses opinions ou sans principe, comme l'As-

semblée nationale. « Je hais les modernes, lui disait-il encore, à commencer par Rousseau, en dépit du Panthéon. J'ai un Voltaire incarcéré à Châlons, et je ne fais aucune démarche pour le faire élargir, quoique la chose soit facile. Je crains de le revoir et de le relire; j'aime mieux quelque pédant bien lourd et bien coriace[1]. »

S'il pensait ainsi dans les premières années de la Révolution, lorsqu'il avait encore les illusions de la jeunesse, à plus forte raison après la Terreur, quand il connut les responsabilités du pouvoir. Il savait ce qu'il en coûte à un peuple de « vivre sans principe, » sans religion, sans boussole; et c'est, parce qu'il le savait, qu'il se pressait d'introduire dans le conseil de l'instruction publique, sur la recommandation de Joubert, des hommes de science et de foi tels que Cuvier, Rendu, Jussieu, Laromiguière, de Beausset, de Bonald, l'abbé Émery et le père Ballan.

J'ai dit que Joubert avait été élevé chez les Pères de la Doctrine chrétienne à Toulouse. Je n'étonnerai personne en ajoutant qu'il avait gardé une admiration profonde pour les anciennes congrégations enseignantes, et surtout pour celle d'où il était sorti.

« L'enfant, disait-il, y était dressé à distinguer et à goûter tout ce qui doit charmer l'imagination et le cœur. On y faisait des littérateurs et non pas seulement des grammairiens; la jeunesse, au lieu de cette igno-

[1] Les *Correspondants de Joubert*.

rance qui s'ignore et de ce savoir qui se connaît, fruits pernicieux et repoussants de notre éducation actuelle, en sortait avec une ignorance qui se connaissait et un savoir qui s'ignorait, avide de s'instruire encore et pleine d'amour et de respect pour les hommes qu'on croyait instruits[1]. »

Ces quelques lignes, tout à la louange de ses anciens maîtres, nous expliquent pourquoi, sur les trois chaires de philosophie dont l'Empereur avait doté la Faculté des lettres de Paris, Joubert en fit donner une à M. Laromiguière et une autre à M. Royer-Collard. Tous deux, en effet, sortaient de la congrégation des Doctrinaires. M. de Rémusat raconte que l'Empereur choisit M. Royer-Collard sur la foi de ses principes. Cela fait grand honneur à son esprit politique, car il savait pertinemment que M. Royer-Collard n'avait pas appris son *Credo* dans le catéchisme impérial. Ce n'était alors un mystère pour personne, encore moins pour lui, Bonaparte, que de 1797 à 1803, il avait été l'âme et le principal rédacteur du Conseil royal institué par Louis XVIII « pour saisir les occasions de négocier en son nom avec les chefs du gouvernement républicain et pour exercer l'autorité du Roi jusqu'à son retour en France. »

N'est-ce pas par le canal de ce conseil secret, que le Premier Consul avait reçu les lettres de Louis XVIII, lui proposant de se faire le restaurateur de la

[1] *Les Correspondants de Joubert.*

monarchie ? Mais Napoléon ne pouvait décemment garder rancune aux royalistes d'avoir placé en lui leurs espérances, d'autant qu'il s'était plu lui-même à les entretenir, en différant sa réponse aux propositions du Roi. Tout ce qu'il était en droit de leur demander, c'était une adhésion franche et loyale à son gouvernement, et M. Royer-Collard n'était pas homme à trahir ceux que la nécessité politique lui commandait de servir. N'est-ce pas lui qui appelait la nécessité « le ministre de la Providence ? » Il ne mit jamais qu'une condition à son obéissance, c'est que les maîtres du pouvoir demeurassent fidèles aux principes de la Révolution qu'il honora toute sa vie et « dont il devait un jour défendre les résultats[1], » suivant M. de Rémusat, jusque sous le gouvernement de ses préférences.

Il a dit à ce sujet : « Le droit divin, transféré de l'Église dans l'État, est une fausseté historique. L'obéissance aux pouvoirs établis, quels qu'ils soient, est la seule doctrine politique que la religion enseigne[2]. » Et encore : « En aucun temps je n'ai fait profession d'être auxiliaire, je ne fais point aujourd'hui profession d'être adversaire. *Je cherche selon mes lumières, la vérité, la justice.* » Les Jansénistes dignes de ce nom n'ont jamais cherché autre chose.

[1] *Discours de réception de M. de Rémusat à l'Académie française.*

[2] *Discours sur l'hérédité de la pairie.*

III

Ce fut son discours au Conseil des Cinq-Cents et le solide article qu'il publia, en 1806, dans le *Journal des Débats* sur les *Éloges du maréchal de Catinat, du chancelier de l'Hospital et de mademoiselle de Lespinasse* par Guibert, qui révélèrent en M. Royer-Collard l'orateur et le philosophe que nous admirons. Cependant je n'oserais pas dire que ce fut l'unique raison qui détermina M. de Fontanes à lui confier la chaire de Pastoret, en 1811. Leur communauté de vues sur l'éducation de la jeunesse et sur la religion chrétienne les avait naturellement attirés l'un vers l'autre à l'époque du Consulat, et j'ai comme idée que M. de Fontanes ne fut pas étranger à l'engouement dont M. Royer-Collard se prit un beau jour pour Thomas Reid. M. de Barante dit bien que l'illustre Port-Royaliste n'avait jamais entendu parler du philosophe écossais lorsqu'il trouva, par hasard, un de ses ouvrages sur les quais ; mais j'ai des doutes sérieux à cet égard. Ce qui me les fait concevoir, c'est précisément le passage suivant que j'extrais d'une lettre écrite de Londres, en 1785, par M. de Fontanes à son ami Joubert : «... Je finirai aujourd'hui ces courtes observations par une dernière

qui vous paraîtra plus douteuse que toutes les autres, c'est que Locke en Angleterre n'est presque rien au moment où je vous parle ; sa métaphysique y paraît fausse, tout comme celle qu'il a détruite. On ne le donne plus à l'Université d'Oxford et de Cambridge. Je vous en dirai la raison quand j'aurai de la place[1]. »

M. de Fontanes a oublié de dire — du moins je ne vois rien qui s'y rapporte dans sa correspondance avec Joubert — quelle était la philosophie qui avait détrôné celle de Locke à Oxford et Cambridge, mais nous savons que ce n'était point celle de Reid. Sa renommée, quoique brillante, était trop jeune encore. Toutefois on avait déjà traduit ses *Recherches sur l'entendement humain*, et la polémique que Priestley[2], avait engagée et soutenue contre ce maître livre lui avait conquis l'estime et l'admiration du public indépendant.

Il est donc permis de supposer que M. de Fontanes — qui, durant son séjour en Angleterre, se tenait au courant du mouvement philosophique moins pour son propre plaisir, peut-être, que pour celui de renseigner son correspondant — avait appelé l'attention de M. Royer-Collard sur un philosophe dont on disait tant de bien à l'étranger. Cette hypothèse est d'autant plus admissible que M. Royer-Collard flottait alors entre les diffé-

[1] *Les Correspondants de Joubert*, p. 35.

[2] Le docteur Priestley se croyait infaillible. Après avoir combattu Thomas Reid avec des armes qui n'étaient pas toujours courtoises, il attaqua vertement Volney lors de la publication des *Ruines*. Mal lui en prit, car Volney avait bec et ongles pour se défendre, et sa réplique, rédigée en anglais, mit les rieurs de son côté.

rents systèmes philosophiques sans en trouver un seul qui réalisât son idéal de penseur chrétien. Où allait-il jeter l'ancre et fixer sa pensée? M. Laromiguière, tout en se rattachant à l'école de Condillac avait, dès 1805, commencé à le démolir en publiant ses *Paradoxes*. Or Condillac, c'était le clair de lune de Locke, c'est-à-dire cette philosophie de la sensation qui « ne montrait qu'un seul côté de la nature humaine, ne considérant que nos rapports avec le monde extérieur, et tout ce que l'expérience apporte à la raison, omettant la raison même. »

M. Royer-Collard en était là, quand le hasard lui fit tomber entre les mains les *Recherches sur l'entendement humain* de Reid. Le but du philosophe écossais était, comme il le dit lui-même, de renverser le scepticisme que Hume avait édifié sur les bases de la philosophie de Locke, *qui n'était pas sceptique*, et d'établir la *croyance* comme un principe fondamental et légitime de la raison humaine. » — « Aussi bien que le juste, écrivait-il, par un assez libre emploi de la parole sainte, l'injuste vit de foi. »

L'ouvrage de Reid produisit une impression considérable sur l esprit de M. Royer-Collard qui, de ce jour, se rallia à la philosophie écossaise. Il faut dire aussi que l'histoire de la vie de Thomas Reid était bien faite pour le séduire. En la lisant, je suis persuadé qu'il y trouva de grandes analogies avec la sienne. Nous sommes tous plus ou moins portés à nous chercher dans ceux qui éveillent notre sympathie.

Quand, par hasard, nous rencontrons une âme qui ressemble tant soit peu à la nôtre, nous nous plaisons à nous regarder en elle. On dirait que ses sentiments nous aident à démêler nos propres sentiments et qu'elle nous apprend à nous mieux connaître.

Sachez donc que Thomas Reid vint au monde l'année même de la ruine de Port-Royal ; qu'il appartenait par son père à une famille de pasteurs presbytériens[1] et qu'il exerça lui-même pendant quinze ans les fonctions pastorales à la cure de New Machar. Un des frères de sa mère était l'ami intime de Newton. Ce sont les trois oncles maternels de Reid qui firent connaître à l'Écosse le système newtonien ; sa mère elle-même avait un goût très prononcé pour les mathématiques. De là son penchant naturel vers les recherches scientifiques. Avant d'enseigner la philosophie à l'Université d'Aberdeen et de Glascow, il s'était adonné avec passion à l'étude des sciences exactes, et de même que Pascal pour lequel il avait une grande admiration, ce fut la géométrie qui le prépara à la métaphysique.

Mais là ne se bornent pas les particularités de sa vie qui s'accordent de près ou de loin avec celle de M. Royer-Collard. Ces deux puissants esprits avaient encore cela

[1] Du temps des grandes disputes sur la grâce, les Jésuites reprochaient aux solitaires de chercher leurs modèles dans le protestantisme. Ce reproche était absurde et tomba de lui-même. Cependant, sans être dupe des apparences, on est bien forcé de reconnaître que les idées de Port-Royal sur le gouvernement démocratique n'étaient pas très éloignées de celles qui avaient présidé à la constitution républicaine du clergé presbytérien.

de commun qu'ils improvisaient difficilement, qu'ils écrivaient la plupart de leurs leçons, comme professeurs, et qu'ils parlaient la langue grecque comme leur langue maternelle. Reid enseignait Euclide dans le texte original et récitait de mémoire des fragments de Sophocle et d'Euripide. M. Royer-Collard connaissait Platon comme son catéchisme et en avait fait son livre de chevet. Il écrivait à M. de Barante, au lendemain de la mort de M. de Serre : « Depuis votre départ, j'ai vécu seul et presque sans autre commerce que Platon. » Platon c'était pour lui « l'idée du saint, » suivant la définition de Sainte-Beuve. Il s'y réfugiait dans les trop courts loisirs que lui créait la politique, comme Thomas Reid se réfugiait dans la méditation pour échapper au bruit qui se faisait autour de lui. Et leurs seules distractions à tous les deux c'étaient la botanique et le jardinage.

« Chez les vieillards, disait encore Thomas Reid, il n'y a pas plus de mérite à quitter ce monde avec un calme parfait qu'à se lever d'un banquet quand on est rassasié. » Nous verrons plus loin comment M. Royer-Collard vérifia cette maxime à l'approche de la mort.

En attendant, il me serait facile de continuer cette sorte de parallèle et de trouver dans la philosophie de Reid plus d'un lien de parenté avec celle de Port-Royal, — car, « bienqu'il n'ait pas fait de théodicée, il pensait de la Providence et de nos devoirs envers elle tout ce que révèle une philosophie religieuse[1]. » Mais à quoi

[1] *Vie de Reid*, par M. Rémusat.

bon ? ne sait-on pas que les philosophes qui ont fait école n'ont pas inventé leur système de toutes pièces, qu'ils se sont tous emprunté plus ou moins en se réfutant ? Quel a été, par exemple, le point de départ de la philosophie de Kant et de celle de Reid ? Tout simplement l'argumentation sceptique de Hume. Les philosophies qui se disputent le domaine de l'âme ont beau se contredire et s'excommunier mutuellement, elles ne s'en rattachent pas moins l'une à l'autre par des racines communes, quoique mystérieuses. C'est comme un arbre magnifique qui porterait à la fois trois ou quatre espèces de fruits, selon les greffes qu'il aurait reçues.

« Il est singulier, mais il est prouvé, disait M. Royer-Collard[1], que les écoles qui se combattent sur presque tout le reste, s'accordent en ce seul point, qu'elles sont toutes *idéalistes*. Je ne dis pas qu'elles professent toutes l'idéalisme, ni le même idéalisme ; je dis seulement qu'avoué ou désavoué, manifeste ou caché, l'idéalisme est contenu dans toutes les doctrines modernes, et qu'il en sort nécessairement ; et je ne crains pas d'avancer qu'entre les philosophes dont les opinions et la gloire remplissent les deux derniers siècles, ceux-là seuls ont eu l'intelligence de leur propre doctrine, ceux-là seuls ont été conséquents, qui ont ou nié ou mis en question les objets extérieurs de nos pensées. En m'exprimant ainsi, je reste encore au-dessous de la vérité ; ceux-là seuls auraient été conséquents, qui auraient si parfaitement ignoré ce monde auquel ils disputent l'existence, que la dispute même eût été impossible.

« Leibnitz et Kant rencontrent l'idéalisme à leur point

[1] *Discours d'ouverture de son cours de troisième année.*

de départ, et par cette raison, il obtient dans leur philosophie le rang et l'autorité d'un principe. Il en est autrement de Descartes et de Locke, qui ne l'atteignent que dans la déduction et presque à l'extrémité de la carrière, et qui l'atteignent sans le reconnaître. Ce sont leurs disciples plus attentifs qui, l'ayant dégagé de ses voiles, le produisent comme une créature légitime de la raison. Descartes croit donc qu'il y a des corps ; il en a pour garant Dieu qui le lui persuade. Mais Malebranche abaisse bientôt la preuve de Descartes, de la certitude à la simple probabilité[1], en observant que Dieu pourrait nous représenter des corps, quoiqu'il n'y en eût point ; et par là il réduit le problème à une question de fait, qui est de savoir si Dieu lui-même nous apprend qu'il ait créé un monde matériel ; question que la révélation peut résoudre, mais non pas la philosophie. — *Quoique la connaissance des corps*, dit Locke, *ne soit ni directe ni évidente par elle-même*, nous pouvons la tirer *de nos idées de sensation, dont les corps sont les exemplaires, et qui ont avec eux toute la conformité que notre état exige* Mais Berkeley et Hume, plus clairvoyants que Locke, dissipent aisément le prestige de cette ressemblance, en prouvant que des idées ne peuvent ressembler qu'à des idées. — Condillac, errant tantôt sur les pas de Locke et tantôt sur ceux de Descartes, cherche le monde de bonne foi ; il le demande tour à tour à la sensation, à la raison ; la sensation est aveugle, et la raison est muette. Etonné de ne rencontrer que des abstractions logiques, il soupçonne qu'il *se pourrait bien que l'étendue n'eût pas plus de réalité extérieure que les sons et les odeurs* ; et il prononce enfin que, si cet univers existe, assurément *il n'est pas visible pour nous.* »

[1] C'est ainsi que Sainte-Beuve a pu dire : « Les idéalistes comme Malebranche font les affaires des sceptiques comme Bayle. » (*Port-Royal* t. V p. 442).

Ainsi parlait M. Royer-Collard. On objectera peut-être, pour marquer la distance qui sépare Thomas Reid des Jansénistes, que la doctrine de Jansenius, défendue et même poussée à l'extrême par Pascal, proclame la nature humaine mauvaise et misérable, et que Reid déteste précisément, ainsi qu'il en fait l'aveu, tous les systèmes philosophiques qui tendent à la déprécier. Je répondrai à cela que, dans leur dépréciation de la nature humaine, les Jansénistes poursuivaient un but diamétralement opposé à celui des philosophes que visait Reid, en ce sens qu'ils ne faisaient l'homme si misérable et si mauvais que pour donner plus d'importance au mystère de la Rédemption, tandis que les philosophes ne le rabaissaient, ne le dégradaient qu'afin de le convertir à la doctrine de l'athéisme et du néant.

La meilleure preuve, d'ailleurs que Thomas Reid sympathisait avec les solitaires, c'est qu'il accusait tous les philosophes, à l'exception du grand Arnauld, d'avoir donné dans l'erreur de la théorie des idées, considérées comme images intermédiaires.

J'ai déjà dit avec quelle joie M. Royer-Collard avait fait valoir cette glorieuse exception dans son cours de philosophie. On peut tenir pour certain qu'il n'aurait pas enseigné la philosophie écossaise, si Thomas Reid s'était montré, en matière de doctrine, l'adversaire déclaré de Port-Royal. Car, en religion comme en politique, il fut toute sa vie le disciple fidèle de cette forte école. On pourrait même dire qu'il marchait dans son rayonnement. Il avait beau n'en parler jamais, on sentait

qu'il y pensait toujours, et je suis persuadé que dans les grandes circonstances de sa vie publique il se posait mentalement cette question : Qu'est-ce que Nicole ou Arnauld feraient à ma place ? « De n'avoir jamais pensé à moi, cela me vient d'eux disait-il un jour à Sainte-Beuve. » Le fait est qu'il n'hésita jamais à sacrifier son intérêt à celui de la patrie et qu'il fut toujours l'esclave du devoir. Après cela, qu'il ait *senti* plutôt qu'il n'ait *pensé* comme Port-Royal[1], la chose est fort possible. Il avait trop de clairvoyance et d'indépendance d'esprit pour ne pas discerner le point faible de la doctrine des solitaires. Quel est, au surplus, le penseur chrétien qui oserait soutenir aujourd'hui leur thèse sur la grâce ? Mais, dogme à part, j'estime qu'il fut leur digne continuateur sous le rapport du caractère, de la pureté des mœurs et de l'austérité de la vie. J'ignore s'il aima tout ce qu'ils aimaient, mais ce dont je suis sûr c'est qu'il n'eut d'inimitié sérieuse et durable que pour leurs ennemis[2].

[1] *Discours de réception de M. de Rémusat à l'Académie française.*

[2] Je connais la lettre que M. Royer-Collard écrivit à M. de Ravignan pour lui accuser réception de sa brochure : De l'*Existence et de l'Institut des Jésuites*. Mais on se tromperait étrangement si on donnait à cette lettre la valeur d'un témoignage, d'autant que nous avons sur le même sujet les paroles suivantes qu'il adressait à Sainte-Beuve : « J'ai lu sa brochure, elle est bien, mais j'ai dit en finissant : *Voilà un homme qui se croit Jésuite.* Il a la candeur de croire qu'il l'est ; il est vrai que si on lui montrait ce que c'est que les Jésuites, il ne le croirait pas. Il y a place dans l'Ordre pour de tels hommes ; mais cela ne prouve rien, si ce n'est pour les individus. » (*Port-Royal*, t. III p. 144.)

On le vit bien sous la Restauration, lorsque l'alliance du trône et de l'autel devint si étroite, que l'opinion et la foi menacèrent de se confondre et de ne faire plus qu'un seul dogme. Il ne prononça pas une seule fois le nom des Jésuites, il évita même d'y faire allusion dans ses deux discours sur les *Pensions ecclésiastiques* et sur la *Loi du sacrilège*. Mais pour quiconque a l'habitude de lire entre les lignes, il est évident qu'il les visait.

IV

C'est qu'aussi bien les Jésuites étaient alors les maîtres, les directeurs occultes du gouvernement. M. de Villèle et ses collaborateurs n'agissaient que d'après leurs ordres. Cachés sous le nom de Paccanaristes ou de Pères de la foi, un certain nombre d'entre eux n'avaient jamais quitté Paris. Les autres y étaient rentrés, vers 1814, derrière les émigrés. Mais la congrégation politique, celle qui avait à sa tête le duc de Montmorency, puis MM. de Maistre, de Bonald et Lamennais, ne commença à s'agiter réellement qu'en 1818, entre la publication du livre *du Pape* et le procès de M. Roman. On connait cette affaire. M. Roman était un protestant de Vaucluse qui avait refusé de tendre sa maison pour la Fête-Dieu. Condamné de ce chef en première instance et en appel, il se pourvut en cassation. C'était

M. Odilon Barrot qui le défendait. L'illustre avocat ayant prononcé, au cours de sa plaidoirie, son mot fameux : « la loi est athée et elle doit l'être, » une effroyable tempête s'ensuivit dont le bruit est venu jusqu'à nous. — « Ainsi, disait M. de Lamennais, il est reconnu que la loi est athée, que l'État doit tolérer *toutes les morales* ! ainsi, on a vu des magistrats déclarer l'*abolition de la divinité* et prononcer légalement le meurtre de Dieu !.. A Rome on eût puni ce mot là comme un crime ! » Et le fougueux écrivain demandait la destruction des missions protestantes qu'il appelait « des missions d'anarchie religieuse. »

Cet appel à la violence ne fut que trop entendu. Fomentés par les missionnaires catholiques qui se levaient de toutes parts pour évangéliser la France, des troubles éclatèrent à Nîmes, à Rennes, à Brest, à Toulouse et ailleurs. Le *Conservateur* que dirigeait M. de Châteaubriand s'attaqua au ministère, au fanatisme révolutionnaire, à la libre-pensée des colléges, aux francs-maçons, enfin à tout ce qui représentait l'*esprit du siècle*. Il n'y avait de salut, aux yeux de M. de Bonald, que dans l'enseignement congréganiste. Et comme M. de Pradt, dans son livre des *Quatre Concordats* proposait de recourir à la séparation pour en finir avec tous les les différends sur les limites des deux puissances, M. de Genoude lui répondait que l'État doit servir l'Église et faire servir son autorité à l'observation des conciles. « Cette séparation prétendue de l'Église et de l'État, reprenait M. de Bonald, est la grande erreur de l'Europe

et la lourde méprise des gouvernements. Elle a été mise en pratique lorsqu'on a refusé d'insérer le mot de religion dans la loi qui punit les atteintes portées à l'ordre public. » Et M. de Lamennais qui, dix ans plus tard, devait rompre tant de lances en faveur de la séparation, prenait M. de Pradt directement à partie et s'écriait: « Il ne voit pas que le changement qu'il appelle de ses vœux serait la destruction *légale* du fondement *des droits et des devoirs* ; il ne voit pas enfin qu'il conseille de dissoudre la société, car la société civile ne subsiste que parce qu'elle est *avant tout* société religieuse. »

Les doctrines du *Conservateur* étaient donc très nettes sur ce point. Il voulait une religion d'État qui fût imposée à tous comme un dogme. Et c'est pour en arriver là qu'après l'assassinat du duc de Berry, la Chambre affolée vota la loi sur le sacrilège et porta la main sur le Concordat de 1801. Mais ce ne fut pas sans de longues et chaudes discussions. Car, si la majorité de la Chambre était catholique avant tout, la minorité, c'est-à-dire les libéraux[1] ou les doctrinaires, n'admettait

[1] Entre tous les libéraux qui se distinguèrent dans la lutte contre l'ultramontanisme sous la Restauration, je citerai, au premier rang, M. Duvergier de Hauranne tant à cause de ses liens de parenté avec Saint-Cyran que pour le talent dont il fit preuve dans toutes les discussions.

Né à Rouen le 21 mars 1771, M. Duvergier de Hauranne fut élu député en 1815 et rompit immédiatement avec la droite royaliste. Le 31 janvier 1816, il parla contre la proposition de loi tendant à confier exclusivement au clergé l'instruction publique. Dans le comité secret du 19 avril il s'opposa à ce que la tenue des registres de l'état-civil fut rendue aux curés et déclara qu'il fallait profiter de ce que la Révolution, malgré ses excès, avait produit d'utile et

pas que la société civile fût subordonnée à la société religieuse, encore moins que l'État se fît le gendarme de l'Église[1]. Écoutons là-dessus M. Royer-Collard :

« La religion, ses préceptes, ses dogmes, sa hiérarchie, en un mot tout ce qu'elle a de saint et de divin, ne tombe point, ne peut jamais tomber sous l'action des pouvoirs politiques. La religion est le commerce de la terre avec le ciel : son royaume, ainsi que l'a dit son divin fondateur, n'est pas de ce monde ; ses promesses et ses menaces ne s'accomplissent point ici-bas. La loi humaine, de son côté ne participe point aux croyances religieuses ; dans sa capacité temporelle, elle ne les connaît ni ne les confond ; au-delà des intérêts de cette vie, elle est frappée d'ignorance et d'impuis-

de conforme à la raison. Le 23 du même mois, dans un autre comité secret il s'opposa à ce qu'on rendît au clergé ses biens non vendus en y joignant une dotation de 51 millions de rentes.

En 1817, fidèle aux traditions de sa race, il dénonça l'introduction des Jésuites en France et fut un de leurs principaux adversaires dans la lutte qui aboutit à leur expulsion. Un jour même, M. Cornet-d'Incourt, petit-neveu de Cornet qui, le premier, se fit le dénonciateur des sept propositions dans l'assemblée du 1er juillet 1649, s'étant avisé de défendre les Jésuites contre M. Duvergier de Hauranne, toute la Chambre partit d'un éclat de rire, et l'écho, dit Sainte-Beuve, répéta l'oracle : *Pugnant ipsique nepotes.*

M. Duvergier de Hauranne mourut à Paris le 20 août 1831.

[1] Quand il s'agit de rédiger la Charte de 1814, M. Royer-Collard proposa pour secrétaire général M. Guizot à M. de Montesquiou. Et comme celui-ci s'en étonnait : « C'est pourtant bien simple, lui répondit M. Royer-Collard, vous êtes un ecclésiastique, et un ecclésiastique ministre de l'intérieur, c'est chose nouvelle en France. Le choix que le roi a fait de votre personne (sera bien accueilli si l'on voit un *protestant* auprès de vous. La *Viepublique et privée de M. Royer-Collard*, par M. Philippe.)

sance. Comme la religion n'est pas du monde visible ; la loi humaine n'est pas du monde invisible ; ces deux mondes qui se touchent ne sauraient jamais se confondre, le tombeau est leur limite. »

C'était, en termes plus respectueux, la paraphrase du mot de M. Odilon Barrot. M. Royer-Collard avait, en matière religieuse, hérité des idées de son oncle[1]. Il n'était pas très partisan des concordats qui lui faisaient l'effet « de protéger le clergé aux dépens de son indépendance ; » mais du moment que le Concordat de 1801 avait rétabli la paix dans l'Église de France, il ne comprenait pas que, vingt ans après, les ministres de Louis XVIII, sous prétexte d'augmenter les pensions ecclésiastiques, fussent assez imprudents pour le remettre en question.

« La loi dont nous avons besoin, disait-il, et qui déterminerait clairement les rapports du clergé avec l'état présent des choses, cette loi n'est pas mûre. Le gouvernement, la société, le clergé s'éprouvent : ils ont besoin de s'éprouver encore. Le clergé accuse le siècle ; il en est accusé à son tour ; tout n'est pas vrai sans doute, mais tout n'est pas faux dans ces accusations réciproques. Le temps seul éclaircira ce qui est encore obscur, et il fera sortir des choses toutes leurs conséquences. C'est à lui d'apprendre au siècle que, plus le clergé est faible dans l'État, plus il doit être fort dans la religion ; au clergé, que s'il reven-

[1] M. Paul Collard, après avoir dirigé le collège de Chaumont, avait été nommé curé de Bercy. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé, mais il se retracta plus tard et rentra dans la communion de l'Église romaine, en 1801. Il mourut en 1805.

dique toute la liberté religieuse à laquelle il a droit, il se retire du monde extérieur ; il cesse de présider à la vie civile et aux mœurs de la société.

C'était parler d'or, et le conseil d'un sage. Mais les ultras ont l'habitude de se moquer des philosophes. Le Concordat que beaucoup d'écrivains, M. Lanfrey entre autres[1], ont accusé d'avoir « relevé l'ultramontanisme », avait le tort à leurs yeux d'avoir fait les affaires des Gallicans. Ils lui reprochaient, non sans raison, d'avoir rempli les évêchés d'anciens prélats constitutionnels et de sujets généralement connus pour leur fidélité aux principes de 1682. C'est donc pour contrebalancer l'influence de l'élément gallican et janséniste, qu'ils voulaient conférer au Roi le droit de pourvoir à douze évêchés nouveaux dans les villes où il le jugerait convenable, sauf à porter ce nombre à trente dès que les ressources du budget le permettraient[2].

[1] Je suis sur ce point de l'avis de M. Jean Wallon :

« Le Concordat de 1801, qui défaisait et refaisait nos diocèses, qui disposait de provinces conquises et prescrivait un nouveau serment, fut certes le plus grand acte d'autorité pontificale ou d'ultramontanisme qu'on eût jamais vu, dans aucun temps, chez aucun peuple. Mais, pour être exact, il faut ajouter qu'il fut aussi le frein le plus puissant qu'on pût mettre au despotisme clérical puisqu'en reconnaissant au nouveau gouvernement « les droits et prérogatives dont avait joui l'ancien, » il autorisait formellement (on sait après quels terribles débats!) la rédaction des articles organiques, contre plusieurs desquels la Cour de Rome a protesté, comme pour mieux consacrer tous les autres. » (*La Cour de Rome et la France*, p. 10.)

[2] Déjà, en 1817, la Chambre introuvable avait tenté de reconstruire, dans un nouveau Concordat, l'édifice du clergé catho

L'opposition libérale, M. Royer-Collard en tête, n'eut pas grand'peine à démontrer que cette façon de procéder était contraire aux maximes de l'Église gallicane, qui veulent que la puissance législative ait seule qualité pour fonder les sièges épiscopaux.

Mais les ultras n'étaient pas hommes à s'embarrasser de si peu de chose : M. Royer-Collard et ses amis du centre-gauche perdirent une fois de plus leur procès. Ils n'en continuèrent pas moins de lutter pied à pied dans toutes les circonstances pour la défense des droits de la nation et aussi pour la sauvegarde de la monarchie que la contre-révolution compromettait comme à plaisir. Seulement, lorsque le trône fut emporté, M. Royer-Collard dit à M. de Châteaubriand qui parlait d'émigrer encore : « Moi, je ne quitte pas la France, je reste avec le pays, » — montrant par là qu'il préférait la « France du siècle à la royauté du passé. »

lique, comme s'il n'eût pas existé. Ce Concordat abrogeait celui de l'an IX et remettait en vigueur le Concordat de 1516, passé entre François Ier et Léon X. Il contenait en outre le principe de l'augmentation du nombre des diocèses, sans en fixer le chiffre. Le Concordat de 1801 et les Articles organiques avaient été acceptés et votés par le Corps Législatif : Leurs dispositions avaient pris place dans notre législation ; le vote des Chambres aurait donc été nécessaire pour les révoquer et confirmer le nouveau Concordat. Ce vote n'eut pas lieu. Un projet de ratification fut présenté aux Chambres ; mais le gouvernement fut obligé de le retirer avant la discussion, et le projet succomba sous les énergiques réclamations de l'opinion publique. On se contenta, par forme de transaction avec le Saint-Siège, d'augmenter le nombre des sièges archiépiscopaux et épiscopaux (loi du 4 juillet 1821).

V

Cependant sa carrière politique prit fin, ou peu s'en faut, à la chute de la dynastie des Bourbons. Soit lassitude ou découragement — et l'on conviendra qu'il avait de sérieux motifs d'être découragé — soit qu il sentit que son rôle était terminé, il ne prit que très rarement la parole dans les assemblées dont il fit partie sous la monarchie de juillet et mit, à la façon des hommes du grand siècle, un intervalle de quelques années entre la vie et la mort.

« La religion seule, disait Fontenelle dans son éloge du janséniste des Billettes, fait quelquefois des conversions surprenantes, mais elle ne fait guère toute une vie, égale et uniforme, si elle n'est entée sur un naturel philosophe. »

Il semble que cette phrase ait été écrite pour M. Royer-Collard. C'est, en effet, à la religion autant qu'à son naturel philosophe qu'il convient d'attribuer la belle et simple unité de sa vie.

J'ai montré qu'en politique il ne s'écarta jamais des traditions de Port-Royal. Il les suivit plus scrupuleusement encore au sein du foyer domestique. Il avait amené de Sompuis une ancienne servante de sa mère, Marie-Jeanne Gérard, fille d'une piété rigide et qui rappelait en toutes choses les domestiques pénitents du

premier Port-Royal. Il lui confia la tâche assez lourde de diriger sa maison et d'élever ses deux filles, et jamais il ne lui reprocha de les élever trop durement. Car il ne voulait pas en faire des demoiselles, mais des femmes de ménage, et il leur répétait souvent que, « pour soutenir sa faiblesse, la femme doit s'armer de l'exactitude d'une vie réglée, avoir l'amabilité de Rachel et la sagesse de Rebecca. »

Il était resté paysan dans ses mœurs et dans ses goûts : il était sobre, économe, ennemi du luxe, franc de la bouche, dédaigneux et railleur. C'est même ainsi qu'il faut expliquer les traits plutôt vifs que méchants — sorte de menue monnaie de son esprit — dont il s'amusait parfois à cribler ses amis les plus intimes, si tant est qu'on entrât jamais complètement dans son intimité. Il imposait tellement à ceux qui fréquentaient chez lui[1], avec sa haute taille, son masque sévère, la gravité de sa parole, le prestige éclatant de sa puissante individualité, qu'il leur inspirait plutôt du respect que de l'attachement. Lui-même semblait vouloir tenir ses amis à distance en ne les appelant jamais que Monsieur[2]. Ce mot-là, dit Sainte-Beuve, « était le seul titre en usage à Port-Royal et qui constituât comme le signe respectueux de la per-

[1] Parmi les amis de M. Royer-Collard il n'y en avait guère que trois ou quatre qui fussent Jansénistes de tradition et de doctrine. C'étaient MM. Molé, Montlosier, de Barante et le duc Pasquier. M. de Rémusat, qui lui succéda à l'Académie française, n'eut jamais que de la sympathie pour Port-Royal, sorte de piété philosophique qu'il tenait de sa mère.

[2] Et non-seulement ses amis, mais M. Andral, son gendre.

sonne humaine. » Il n'eut guère d'affection véritable que pour Camille Jordan « noble esprit, cœur généreux, créature éminente, député fidèle à la Religion, au Roi, au peuple » avec lequel il était entré dans la carrière publique. L'amitié qu'il portait à MM. de Serre et Quatremère de Quincy s'en était allée à la suite de divergences d'opinion, et cependant le petit mot qu'il écrivit à M. de Barante[1] après la mort de M. de Serre prouve qu'il en éprouva un profond chagrin. Quant à M. de Montesquiou, qui avait été son collègue dans le Conseil royal, il avait suffi d'un mot pour les refroidir. « L'abbé de Montesquiou, en arrivant au pouvoir, avait cru, dit M. de Barante, que donner des lettres d'anoblissement aux hommes du Tiers-État qui dans les assemblées avaient manifesté, ou du moins conservé des opinions et des sentiments royalistes, serait un honorable témoignage de la bienveillance du Roi, et il avait pensé à mettre M. Royer-Collard sur cette liste. Avant de lui en parler, il sut qu'en apprenant son intention il avait dit : j'ai assez de dévouement pour oublier cette impertinence, et lorsqu'il lui demanda, un peu en plaisantant : « Voulez-vous que le Roi vous fasse comte ? » Il répondit sur le même ton : « Comte vous même ! »

M. de Montesquiou ne le connaissait pas en supposant qu'on pouvait l'enchaîner avec des honneurs. D'abord il n'avait pas besoin de titre de noblesse : son nom de Royer-Collard lui suffisait. Et puis il était si

[1] Voir plus haut.

jaloux de son indépendance, qu'il aurait refusé toute fonction publique où elle eût cessé d'être entière, « Respectueux sans servilité, dévoué sans aveuglement. fidèle sans bassesse[1] », on peut dire qu'il fut le modèle des serviteurs. Si le roi Charles X n'avait eu que des courtisans de son espèce il serait mort sur le trône de France ; Napoléon aussi. Mais les souverains ne se contentent pas de l'encens, il leur faut de la poix, suivant l'expression de M. de Fontanes.

J'ai dit que M. Royer-Collard était resté paysan. Il avait encore cela de commun avec les gens de campagne, qu'il aimait les plats solides, les grosses soupes, les viandes lourdes et qu'il vivait modestement. Son intérieur était celui d'un petit propriétaire rural, d'un gentilhomme philosophe comme il y en avait tant à la fin du dix-huitième siècle. Son meilleur passe-temps, son seul luxe était sa bibliothèque. Elle était composée de sept à huit cents volumes, dont une trentaine d'ouvrages port-royalistes qui, selon lui, suffisaient à la connaissance de la nature humaine. Nicole, malgré son peu d'estime pour les arts, avait encore dans sa retraite finale quelques portraits de Philippe de Champagne. Il n'y avait pas un seul tableau dans le cabinet de M. Royer-Collard, si ce n'est son portrait par Giani, daté de 1825. Il avait un si profond dédain des choses artistiques, qu'il ne mettait jamais le pied dans un musée. Les

[1] *Discours de réception de M. de Rémusat à l'Académie française.*

nudités plastiques l'offusquaient. Quand il allait au Luxembourg avec ses filles, il choisissait de préférence les endroits où il n'y avait pas de statues déshabillées. Non qu'il fût plus prude qu'un autre et que ses sentiments religieux fussent d'un puritain. Il était d'un temps, d'une famille où la religion consistait moins dans l'abus des sacrements et des pratiques dévotes que dans l'accomplissement des devoirs moraux, et il lui arrivait parfois, nous dit M. Philippe, de parler des choses saintes avec une liberté de langage qui mettait madame Royer-Collard au supplice ; mais il pensait de l'art en général ce que Jean-Jacques pensait de la musique en particulier. Il allait à la messe tous les dimanches, faisait maigre le vendredi, seulement il ne fallait pas lui en demander davantage. Ce n'est qu'après la mort de sa seconde fille, quand il était déjà vieux et tout près d'entreprendre le grand voyage, qu'il éprouva le besoin de se mettre en règle avec les commandements les plus essentiels de l'Église. Je ne sais s'il se souvint alors des paroles de Thomas Reid[1], que j'ai rapportées plus haut, ce qu'il y a de sûr c'est qu'il sortit de ce monde avec le calme du parfait chrétien. Comme ces fauves blessés qui se cachent pour mourir, dès qu'il sentit les atteintes du mal qui devait l'emporter, il partit pour sa terre de Châteauvieux, accompagné seulement de madame Royer-Collard. Pascal était mort au milieu des

[1] « Chez les vieillards, il n'y a pas plus de mérite à quitter ce monde avec un calme parfait qu'à se lever d'un banquet quand on est rassasié. »

pauvres. — il voulut mourir, lui aussi, loin des bruits du monde, au milieu des paysans, comme il était né. Son premier mot, en arrivant, fut pour eux, sa dernière pensée aussi[1]. Quand il expira, tout le village le pleura comme un père.

Cependant M. Andral était accouru à Châteauvieux à la première nouvelle de sa maladie. Dès qu'il fut entré dans sa chambre, M. Royer-Collard lui demanda s'il était en danger de mort. « Je veux être administré et recevoir le saint viatique, pendant que Dieu me laisse encore la liberté de ma pensée et la complète disposition de moi-même. Les traditions de ma famille m'ont appris que l'esprit de la Religion est de ne pas attendre la dernière heure, mais de s'y préparer, aussitôt que le danger se montre. Je vous prie donc de me dire la vérité. »

Et comme M. Andral hésitait à répondre.

— Monsieur, c'est une réponse sérieuse que je vous demande : je suis préparé à tout. Que la volonté de Dieu s'accomplisse. »

— Monsieur, lui dit alors M. Andral, je crois que c'est une affaire qui regarde monsieur le curé et vous[2]. Cependant, si aucun accident ne survient, nous pouvons espérer que Dieu vous réserve des jours dont lui seul connaît le nombre.

— C'est bien, reprit M. Royer-Collard.

[1] Avant de mourir, il recommanda à plusieurs reprises les charités qu'il voulait leur faire.

[2] J'emprunte ces détails au récit que MM. Philippe et de Barante nous ont fait des derniers moments de M. Royer-Collard

Et il fit appeler le curé de la paroisse, qui depuis le commencement de sa maladie faisait deux ou trois fois par jour la navette entre le presbytère et le château.

Le surlendemain, à six heures du matin (on était au mois d'août) il reçut les sacrements, en présence de son petit-fils M. Paul Andral[1]. Il n'avait pas voulu que sa femme et sa fille assistassent à cette triste cérémonie. Il accomplit ce dernier devoir, dit M. de Barante, avec un grand sentiment de piété, répondant lui-même à toutes les prières, ainsi que son petit-fils, à qui il donna sa bénédiction. « — Soyez chrétien, lui-dit il ; ce n'est pas assez, soyez catholique. Il n'y a de solide en ce monde que les idées religieuses ; ne les abandonnez jamais, ou, si vous en sortez, rentrez-y. »

Le lendemain se trouvant plus mal, il pria le curé de lui réciter les prières des agonisants. Comme il s'était placé à une certaine distance, il lui fit signe de venir plus près et le pria de parler un peu plus haut. De temps en temps il l'interrompait pour dire : Que c'est beau ! que c'est consolant ! Au moment où le curé prononça ces paroles : *Proficiscere anima christiana*[2], il inclina la tête et il expira aussi doucement que s'il se fût endormi. Quelques instants auparavant, le curé lui

[1] M. Paul Andral est mort au mois de décembre 1889.

[2] Lancelot raconte en ces *Mémoires* que ce fut en entendant prononcer ces paroles par M. de Saint-Cyran, au lit de mort de madame d'Andilly, que M. Le Maître se sentit définitivement touché de la grâce.

avait posé sur les lèvres un crucifix qui avait appartenu à sa mère et qui avait reçu le dernier soupir de sa fille.

Ainsi mourut ce grand serviteur de Dieu. Il fut enterré, selon son désir, dans le cimetière de campagne qui renfermait les restes de sa fille, et on lui éleva un tombeau d'une grande simplicité. Il se compose d'une dalle en marbre blanc surmontée d'une croix de même matière et de même couleur[1]. Au-devant du socle on lit cette courte inscription :

PIERRE-PAUL ROYER-COLLARD

DÉCÉDÉ LE 4 SEPTEMBRE 1845,

Priez pour lui!

[1] C'est exactement le tombeau qu'il avait élevé à sa fille. La ville de Vitry qu'il avait si longtemps et si noblement représentée lui érigea une statue en 1846.

CHAPITRE V

Lanjuinais d'après sa correspondance inédite. — Etait-il janséniste ? — Sa haine des Jésuites. — Le Jansénisme et le Gallicanisme définis par M. Dupin. — Les frères Tabourin. — Lanjuinais et la Constitution civile du clergé. — Il collabore à la *Chronique religieuse*. — Les Petites Écoles de Port-Royal, d'après Sainte-Beuve. — Fontaine et le jeune de Tillemont. — Profession de foi de Lanjuinais. — Ses lettres à ses fils. — Son opinion sur les jeux et sur la danse en particulier. — Il n'admet pas qu'on s'ennuie au collège. — Conseils à son fils aîné à l'occasion de sa première communion. — Mme de Lanjuinais donne son mari en exemple à ses fils. — Le déisme de Jean-Jacques et celui de M. Renan.

En m'envoyant les lettres inédites de son grand-père, M. le comte Lanjuinais m'écrivait que « ce serait une grave erreur de le classer parmi les Jansénistes *avérés*. »

Il est certain que Lanjuinais se défendit toujours d'être janséniste ; mais on aurait tort d'en conclure qu'il désavouait la « secte » ou qu'il cachait ses vrais

sentiments à son égard. D'abord il avait trop de courage pour sacrifier au respect humain la plus petite parcelle de sa croyance, ensuite il était persuadé, comme tant d'autres, que le jansénisme n'était qu'une invention des Jésuites. J'en trouve la preuve dans les extraits suivants de ses études biographiques sur Arnauld et Nicole : « Ils (les Jésuites) parvinrent à donner, aux yeux des ignorants et des faibles, une sorte d'apparence au fantôme du jansénisme, qu'ils ont eux-mêmes si bien caractérisé en l'appelant une hérésie *imperceptible*, conséquemment une tache arbitraire qu'on imprime à qui l'on veut, à la vérité, à la vertu même[1]. — « D'ailleurs cette hérésie était la plus imaginaire ; elle consistait à réclamer la liberté d'opinion sur le fait de Jansénius, fait étranger au dépôt de la foi, et de la nature de ceux que le simple bon sens, la tradition, l'usage, avaient permis d'examiner et toujours expressément dispensé de croire. Par exemple, dans une *question superflue*, la sincérité, la liberté catholique et canonique étaient flétries du nom de secte réprouvée et du nom de schisme, quoiqu'on eût des deux parts la même profession de foi et les mêmes pasteurs, en un mot, quoiqu'il fût très avéré que, dans les victimes de cette persécution, l'unique tort était de penser autrement que les Jésuites. Ce tort et cette punition sont des phénomènes auxquels il ne faudrait pas vouloir nous ramener[2]. »

Ainsi donc, Lanjuinais ne croyait pas à l'existence du jansénisme; en d'autres termes, jansénisme et gal-

[1] *Etudes biographiques et littéraires*, 1823 pp. 8 et 9.
[2] *Id.* p. 24.

licanisme étaient à ses yeux une seule et même chose. Il y a pourtant entre ces deux états d'esprit une différence assez sensible et qui me paraît avoir été très bien saisie par M. Dupin :

« Le jansénisme, disait-il, est à la fois plus étroit que le gallicanisme et plus large ; plus étroit en ce qu'il fait secte et n'a pas comme l'autre un caractère national ; plus large — et surtout plus profond, — en ce qu'il a son principe dans un dogme, tandis que l'autre n'est qu'une affaire de jurisprudence et de coutume. »

Au premier abord, en prenant cette distinction au pied de la lettre, on pourrait dire que Lanjuinais fut plutôt gallican que janséniste, et le fait est qu'en sa qualité de jurisconsulte, il se montra surtout strict observateur des coutumes et des canons. Il se garda, par exemple, de prendre part aux grandes querelles théologiques qui désolèrent la fin du XVIIIe siècle, et l'on chercherait en vain dans ses œuvres son opinion sur la grâce efficace. Mais il ne se borna pas à plaider la cause des libertés gallicanes ; il fut un des plus chauds partisans de la Constitution civile, et je ne saurais oublier que, de 1818 à 1821, il collabora à la *Chronique religieuse* avec Agier, Grégoire et Tabaraud. Or, si la Constitution civile est entachée de jansénisme, et si l'on a fait un crime à l'abbé Grégoire d'y avoir prêté serment, je ne vois pas pourquoi Lanjuinais serait de ce chef exempt de reproche.

On m'objectera peut-être qu'il ne sortit jamais du giron de l'Eglise, mais l'objection n'a pas grande valeur, en ce sens que les Jansénistes les plus compromis

protestèrent, jusqu'à la fin, de leur invincible attachement au centre de l'unité, et j'ai comme idée, d'ailleurs, que si on lui avait demandé en mourant de désavouer la Constitution civile, tout gallican qu'il croyait être, il aurait répondu par un *non possumus* catégorique, au risque de se voir refuser les derniers sacrements. Ce qui me le fait supposer, c'est que dix ans avant sa mort, alors que le Concordat avait ramené la paix dans l'Eglise, il partait encore en guerre contre la bulle *Unigenitus* dans sa brochure sur les *Libertés gallicanes*.

Eh bien, c'est à cette impénitence finale que se reconnaissent les Jansénistes *avérés*. Les Gallicans sanglotent sur l'oreiller de la mort, comme le P. Gratry, mais ils se rétractent. Les Jansénistes font comme Montlosier et l'abbé Grégoire : ils meurent dans le schisme, je veux dire qu'ils refusent de se soumettre, pour rendre un dernier témoignage à la vérité.

Mais je n'ai pas besoin de recourir à cette hypothèse pour établir que le gallicanisme de Lanjuinais sentait quelque peu le fagot. Je n'ai qu'à feuilleter sa correspondance intime, ses lettres de père de famille, pour le prouver d'une façon péremptoire. On sait que les hommes de Port-Royal étaient avant tout des éducateurs, des maîtres d'école hors de pair. Leurs méthodes sont restées justement célèbres, mais c'est principalement leur esprit d'éducation, d'application, de discipline, qui était admirable. D'abord leurs écoles étaient peu nombreuses, et puis les conditions, nécessaires selon moi, y étaient réunies : « 1° Le voisinage d'une maison religieuse. L'école y est adossée; incessamment

elle ressent l'esprit qui en émane, l'exemple silencieux, l'ombre austère. 2° Une image non effacée, ou plutôt épurée, de la maison paternelle ; les mœurs les plus sûres encore et non moins polies ; la surveillance continuelle, la douceur et la gravité des maîtres, douceur sans caresse, gravité sans châtiment ; un certain respect des condisciples entre eux ; une certaine chaleur pieuse du foyer domestique subsistant au sein de l'école, et un sentiment de patrie. 3° Les belles-lettres enfin, autant et mieux que dans les collèges, et en moins de temps ; une culture appropriée à chaque esprit ; la raison toujours présente dans l'enseignement, plutôt que la coutume[1]. »

Tel est le tableau que Sainte-Beuve nous a tracé des écoles de Port-Royal. Si elles avaient encore existé au commencement de ce siècle, nul doute que Lanjuinais y eût envoyé ses fils ; faute de mieux, il les plaça, dès qu'ils eurent l'âge de raison, à portée de sa main, chez des instituteurs[2] qui pourraient bien avoir été du parti, car ils habitaient les rues Saint-Jacques, Saint-Dominique-d'Enfer et d'Assas, qui étaient alors le centre de la petite communauté janséniste, et les écoles étaient rares, sous le Consulat et même au commencement de

[1] Port-Royal, par Sainte-Beuve, t. III, pp. 493 et 494.

[2] Ces instituteurs étaient : Muraine, rue Saint-Jacques ; Pilot, rue Saint-Dominique-d'Enfer ; Bernard et Auger, rue d'Assas. J'ai tout lieu de croire qu'ils appartenaient à la Société des Frères Tabourin ou Frères des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, société qui comptait en 1791 une soixantaine de membres tenant 32 écoles gratuites, dont 26 à Paris et 6 à Auxerre. Détruites en 1794, ces écoles furent reconstituées vers 1807, mais quelques-uns de ces Frères n'en continuèrent pas moins à exercer pendant la Révolution. — Voir à l'*Appendice*.

l'Empire, où l'on donnait une éducation chrétienne. Or, pour les hommes comme Lanjuinais, c'était le point essentiel. Car il avait été élevé très chrétiennement, et la tempête révolutionnaire, loin d'étouffer en lui les sentiments religieux, n'avait fait que les rendre plus vifs encore.

Il écrivait, le 10 mai 1822, à M. Bouis, avocat à Marseille :

« Je suis chrétien et catholique. Je l'ai été toute ma vie, grâce à la divine miséricorde ; je le suis par habitude, par sentiment, par conviction la plus profonde, après des études immenses du pour et du contre faites avec le plus sincère désir de connaître la vérité, en priant et en agissant dans la retraite au milieu du monde, mais selon les règles générales de l'Évangile et de l'enseignement de l'Église... J'avoue que la religion a ses côtés obscurs, et cela doit être ; mais elle m'offre des torrents de lumière dont je suis comme ébloui. Il est vrai que ma vie fut toujours réglée ; je n'ai jamais senti d'intérêt à souhaiter que Dieu et sa Révélation fussent des chimères. J'ai vécu, avec sa grâce, selon les principes de ma foi ; je ne m'en suis jamais caché, même en 1793, et c'est en partie comme chrétien que j'ai été dix-huit mois tuable à vue. C'est comme chrétien que j'ai été, avec le secours de Dieu, courageux et constant dans ma carrière politique ; je n'ai point cherché les choses du monde, et Dieu me les a données par surcroît[1]. »

Ce portrait de Lanjuinais, dessiné par lui-même, est aussi fidèle que possible ; mais l'illustre conventionnel

[1] Lettre inédite. — Voir à l'*Appendice*.

ne s'est jamais si bien dépeint que dans ses lettres à son fils aîné. Jean-Louis Lanjuinais n'avait que huit ans quand son père commença de lui écrire à Rennes, où il l'avait laissé. Vous croyez peut-être que ses premières lettres se ressentiront de la distance qui les sépare, et que, pour se délasser de la politique, cet homme écrira à cet enfant sous la dictée de son cœur ! Pas du tout. Lanjuinais ne témoigna jamais de tendresse à ses fils[1], à moins qu'on ne considère comme telle ces mots qui reviennent à la fin de chacune de ses lettres : « Je vous embrasse tendrement. » Pensait-il, avec Pascal, qu'on ne doit pas caresser les enfants, et faisait-il violence à l'effusion de son amour paternel ? Je crois plutôt que la gravité était chez lui chose naturelle et que les événements, en projetant leur ombre tragique sur son masque sévère, avaient fini par refouler au fond de son cœur toutes les blandices de la parole. Et que pouvait-il bien dire à cet enfant de huit ans ? Il lui parlait de l'écriture, de l'orthographe, de ses efforts, de la nécessité d'apprendre plusieurs langues, de ses devoirs envers les hommes, surtout de ses devoirs envers Dieu.

« L'écriture, lui disait-il, est le commencement de toute science : continuez donc à vous y appliquer. Faites des exemples de majuscules, cela est essentiel, et espacez, alignez régulièrement votre écriture[2]. Cela s'apprend comme

[1] Lanjuinais eut 3 fils : Jean-Louis, l'aîné, qui mourut à 18 ans, en 1810 ; Paul-Eugène qui fut pair de France, et Victor-Ambroise qui mourut député de la Loire-Inférieure et dont Prévost-Paradol brigua inutilement la succession.

[2] Ne pas oublier que Port-Royal attachait beaucoup d'importance à l'écriture et qu'on lui doit l'usage des plumes de métal.

tout le reste, par l'habitude, par les actes répétés. La vertu même ne s'apprend pas autrement ; le vice de même. Agissez donc toujours avec attention... J'irai bientôt vous rejoindre et juger de vos progrès. Soyez docile, aimez Dieu et vos parents ; priez pour les méchants... surtout aimez Dieu, auteur de tout bien, source de toute perfection, et prouvez votre amour pour les autres en observant ses commandements[1]. »

Aimer Dieu ! ces mots-là reviennent à chaque moment sous sa plume. Quand ce n'est pas en français, c'est en latin. Car il avait un goût très prononcé pour les sentences latines, et dès que son fils apprit le latin, il en mit en tête de toutes ses lettres en manière d'épigraphes :

Paris, 29 floréal, an X.

Initium sapientiæ timor Domini.

« Vous me réciterez et m'expliquerez les quatre mots de mon épigraphe. La fin de la perfection, de la sagesse est d'aimer Dieu de tout notre cœur et d'accomplir ses commandements, sans nous laisser affaiblir et corrompre par la contagion des exemples du monde, par le vice du respect humain. *Hoc fac et vives.*

« La bonne orthographe est celle de nos meilleurs auteurs, depuis que la langue française a produit des chefs-d'œuvre. Cette orthographe est recueillie par ordre alphabétique dans le Dictionnaire de l'Académie et dans les autres ouvrages qui ont suivi de près ce modèle. Tels sont

[1] Lettres du 26 prairial an VIII.

les dictionnaires de Restaut, 1 vol. in-8° ; de l'abbé Féraud, 2 vol. in-4° ; de Benoit, de Boiste, tous deux in-8° ; de Wailly, encore in-8° ; de Catineau petit in-12. C'est celui-là que je vous envoie pour votre usage, comme étant pour vous d'un format plus commode. L'Institut, qui a succédé à l'Académie française, compose actuellement un dictionnaire de notre langue qui devra naturellement être le meilleur.

« Voilà, mon fils, ce que vous devez savoir et ce qu'il faut bien retenir.

« Je prie Dieu qu'il vous conserve dans la santé du corps et dans l'innocence des mœurs qui est la santé de l'âme. »

Paris, 12 prairial, an X.

Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.

(I. Cor. 10, 31.)

« Mon cher fils, vous avez bien raison de vouloir apprendre plus d'une langue ; on ne peut en bien savoir une seule, sans en connaître plusieurs. Il n'y a point de profession littéraire ou savante où l'on n'ait besoin de savoir au moins la langue mère immédiate de sa langue natale, pour bien posséder celle-ci. Il y a sur le globe terrestre plus de 300 langues différentes, en y comprenant les langues mortes aujourd'hui, comme le celtique, le grec et le latin d'où vient immédiatement le français, qui a commencé à se former des débris et des altérations de ces trois langues il y a dix siècles, qui a varié, pour ainsi dire, à chaque siècle, qui ne s'est fixé que vers 1640 et qui enfin change encore sensiblement tous les jours.

« Continuez, mon fils, à vous lever matin; c'est travailler à conserver votre santé, à la consolider, à vous préserver de la mollesse, source de tous les vices. »

Paris, 2 messidor, an X.

Qui spernit modica (peccata), paulatim decidit.

Qui néglige les petites fautes, peu à peu tombera (dans les plus grandes).

« C'est ici, mon cher fils, l'un des plus importants avis de la morale, autrement, de cette science, la première de toutes, qui apprend à l'homme ses devoirs, c'est-à-dire ses vrais moyens d'être éternellement heureux dans le ciel et le moins malheureux qu'on puisse être sur la terre. Ne négligez donc pas, ne méprisez pas les petits devoirs, les petits moyens, les petites fautes, les petites précautions : il ne faut rien négliger. Qui n'avance pas en science, en application, en vertu, recule et se perdra peu à peu sous tous les rapports. Cependant ne vous troublez pas de vos fautes, mais qu'elles détruisent chez vous l'orgueil, source de tout mal, et qu'elles vous servent à ranimer votre ardeur pour tout genre de bien.

« Aimons Dieu, aimons-nous en Dieu les uns les autres. Je vous aime ainsi.

Quelques années après il écrivait à son fils Victor-Ambroise :

Ferrols, 27 juin 1811.

Mon cher fils, quand vous voulez nous écrire ou, en général, écrire ou dire quelque chose dont vous savez le sujet, pensez-y la veille, en vous couchant, le jour, en vous levant ; c'est ainsi que vous saurez, non-seulement ce qu'il

faut dire ou écrire, mais aussi comment il faut le dire et quelles lettres il faut à chaque mot pour le bien écrire. L'homme n'est ni Dieu ni ange ; ses facultés sont très bornées; il n'a que deux moyens pour faire passablement ce qu'il fait, ce sont l'attention ou la méditation et l'habitude. Tout est là. Être attentif, c'est avoir l'esprit appliqué à un objet certain, comme s'il existait seul. Être habitué, c'est avoir acquis de la *facilité* à force de faire, du talent par des actes répétés Plus vous répéterez ce qui est bon à faire, mieux vous le ferez ; plus vous serez dissipé, occupé de jeux, plus vous serez *inepte*, *non apti ad officia*, *ad optima negotia.*

« Je vous embrasse tendrement. »

Plus vous serez dissipé ! Lanjuinais estimait que le temps passé au jeu, à la natation, à la danse, était du temps perdu. Il se souvenait évidemment de la façon toute sérieuse dont se récréaient les élèves des Petites Écoles et des termes dans lesquels M. Fontaine faisait l'éloge du jeune Tillemont : « Je l'ai connu lorsqu'il était enfant : il avait dans ses tendres années l'innocence qu'on peut se figurer que lui avait conservée la maison d'un père chrétien ; mais à cette innocence il joignait une gravité et une sagesse qui surprenaient. Lorsqu'il croissait en âge sous nos yeux et notre conduite, il apprenait les langues, qui lui donnaient alors l'éloignement des jeux innocens. Pendant que les autres enfants qui étaient avec lui donnaient quelque relâche à leur esprit, aux jours destinés à cela, et se livraient tout entiers à leurs petits divertissements, il s'enfermait seul dans sa chambre. Voyant l'histoire et

la géographie, il réduisait par alphabets tous les noms marqués dans une carte, et jetait ainsi, dès l'âge de neuf à dix ans, les fondements de cette science historique où il a fait voir son extrême pénétration et son incroyable exactitude. »

Nous voilà loin, n'est-il pas vrai? de l'éducation physique si fort à la mode aujourd'hui. Mais autre temps, autre mœurs. Lanjuinais écrivait donc à son fils aîné :

Saint Patu, près Dammartin, 10 juin 1804

Sapientis non est dicere : non cogitabam.

Je ne pensais pas : ce discours ne convient pas au sage. (Il faut penser, il faut prévoir en toutes choses la fin et les moyens, les avantages et les inconvénients. Qui ne pense point se prépare des repentirs, des regrets bien amers).

« Puisque vous avez donné votre nom pour vous exercer à la natation, prenez cet exercice, j'y consens ; je ne veux pas vous démentir cette fois. Néanmoins, considérez que vous allez y donner trois heures qui étaient destinées au latin où vous êtes faible, à la géographie et à l'histoire, deux des sciences les plus importantes pour tous les âges de la vie. Ainsi, de retour du bain, vous y étant bien récréé, employez vos récréations du jour à réparer le temps perdu. Consultez là-dessus votre professeur, recevez ses avis avec docilité et reconnaissance, et mettez-les en pratique.

« J'aime bien les bons rapports sur votre compte, mais j'aimerais encore mieux vos succès constatés par une bonne version, un bon thème, une bonne analyse, un examen sur

la grammaire, l'histoire, la géographie, auquel vous viendrez vous offrir quand je vous verrai Souvenez-vous de ces mots de l'Evangile : *ex operibus cognoscatis eos.* A l'œuvre on connaît l'artisan, dit le bon la Fontaine. Courage, mon cher enfant, c'est ici le temps de semer pour l'âge mûr. Des semailles dépend la récolte. Je vous embrasse bien tendrement. »

Mais en fait de jeux, c'était surtout la danse qui le mettait hors de lui. Lisez la lettre suivante :

Paris, 9 messidor an X.

Nemo ferè saltat sobrius, nisi insanus.

(Cic. Disc. p. Murena).

On ne voit guère danser quelqu'un,
S'il n'est ivrogne ou insensé.

« Voilà, mon cher fils, ce que pensait de la danse le premier des magistrats, des orateurs et des philosophes de Rome, qui fut la maîtresse du monde : en un mot, le plus illustre et le plus éclairé des païens. Que peut en penser un chrétien, sinon que c'est un amusement dangereux et souvent coupable ? Murena était blâmé, inculpé par le sage Caton pour avoir dansé : voilà ce que répondit Cicéron plaidant pour Murena. Il ajoutait : *Voulez-vous rendre ce reproche croyable, prouvez donc en Murena quelque vice qui prépare à la danse et fasse supposer qu'il est coupable d'un tel dérèglement.* Ne m'objectez pas la coutume, car la coutume est d'être imprudent, vicieux, déréglé. Si vous vous embarrassez des coutumes, au lieu de consulter la

vérité, le devoir, du moins ne consultez que les bonnes coutumes, celles qui sont conformes à la raison et à l'Évangile... »

Il ne faudrait pas conclure de ces lignes que Lanjuinais eût l'esprit morose et réfractaire à toute gaieté. L'histoire témoigne, au contraire, qu'il se tira de plus d'un mauvais pas par ses ripostes spirituelles. Mais en matière d'éducation, il n'admettait pas que celui qui a charge d'âme se départît d'une juste sévérité, et il n'aurait pas fait bon que ses fils vinssent, en pleurnichant, se plaindre du manque d'égards de leurs professeurs ou lui raconter qu'ils s'ennuyaient au collège. J'ai là précisément sous les yeux trois lettres de lui très édifiantes à ce sujet. Dans la première il envoie à son fils aîné des vers de Voltaire :

« Ils s'appliquent, lui dit-il, aux petits pleurards de collège qui se font ainsi, presque en naissant, une mauvaise réputation qui leur reste ; ils s'appliquent à tous les vices, à tous les ridicules d'écolier.

Le premier pas, mon fils, que l'on fait dans le monde
Est celui dont dépend le reste de nos jours.
Ridicule une fois, on vous le croit toujours :
L'impression demeure. En vain croissant en âge,
On change de conduite, on prend un air plus sage,
On souffre encor longtemps de ce vieux préjugé ;
Et j'ai vu quelquefois payer dans la vieillesse
Le tribut des défauts qu'on eut dans la jeunesse.

« Pleurer de dépit et d'amour-propre, c'est un vice et un ridicule. Un *vice* est une habitude contraire à nos devoirs. Un *ridicule* est une habitude contraire à l'*usage*, à la poli-

tesse, aux convenances de la société. Nos devoirs, c'est ce que Dieu commande : 1° par raison, 2° par la révélation, 3° par les justes lois des hommes. Il faut savoir être ridicule quand l'usage est vicieux[1]. »

Dans la seconde, il répond à son fils aîné qui s'ennuie au collège :

« ... *Je m'ennuie beaucoup au collège*, dites-vous. C'est bien d'en convenir, la vérité avant tout : mais s'ennuyer là, c'est n'y faire pas son devoir. La bonté de Dieu a voulu qu'à tout exercice raisonnable sinon forcé de notre esprit et de notre corps, le plaisir fût attaché. Vous vous ennuyez ! vous ne travaillez donc pas, vous n'étudiez pas, vous n'écoutez pas, vous ne composez pas avec soin, avec attention, avec zèle, vous ne repassez point ce que vous avez appris, vous ne réfléchissez pas, vous négligez d'acquérir les connaissances nécessaires et les *habitudes* précieuses qui doivent vous rendre bon fils, bon ami, citoyen utile, homme laborieux, instruit, se suffisant à soi-même et venant au secours des autres. Ecriture, dessin, grammaire, latin, histoire, géographie, n'y a-t-il rien dans tout cela qui puisse vous distraire et vous occuper ? Voulez-vous fouler aux pieds tous les secours de l'éducation ? La jeunesse est le temps, le seul temps de semer pour la vie. Si vous semez dans l'ennui et la paresse, dans la folle dissipation et l'insouciance, vous moissonnerez dans les larmes, dans le vice et dans tous les maux qu'il entraîne, pour le temps et pour l'éternité. Quand vous vous surprendrez à vous ennuyer, dites en vous-même : Je suis donc tenté, je suis

[1] Lettre du 18 juin 1803.

donc en péril, je fuis donc mon devoir, je désobéis à Dieu, je l'offense, je m'attire le juste mépris des hommes. Au lieu des habitudes laborieuses que je dois contracter, j'en prends de funestes, je me prépare à m'*ennuyer*, à me déplaire, à me faire mépriser et haïr toute ma vie ; je n'ai de salut que dans l'application à tous mes devoirs ; je n'ai de remède que le travail du corps, la culture de l'esprit et l'amour de Dieu et des personnes que je dois aimer dans l'ordre de Dieu. Tous les plaisirs de la terre, toutes les richesses, tous les biens d'ici-bas, si on pouvait se les procurer, ne sauveraient pas de l'ennui. Ceux qui en ont joui davantage sont ceux qui se sont le plus ennuyés. L'homme en vain regimbe contre l'ordre que la sagesse de Dieu a établi ; il faut occuper convenablement son corps, son esprit et son cœur, ou mourir d'ennui et de chagrin, ou vivre dans la stupide apathie de la bête. Vous savez que jamais je ne m'ennuie et que je trouve toujours le temps trop court ; il ne tient qu'à vous d'être de même. Quand vous vous ennuierez, relisez ma lettre, c'est celle de votre meilleur ami. »

Et pour lui donner la preuve de cette *amitié* toute paternelle, il ajoute, en terminant :

« Si vous n'êtes point nommé en quelque partie à la fin de l'année, vous ne viendrez point en vacances, non précisément par punition qui serait juste, mais par remède, pour que vous vous mettiez en état d'avoir des succès l'année prochaine. Ce que vous apprenez ou pouvez apprendre maintenant est nécessaire à tout. »

Que voilà bien la tradition de Port-Royal en matière de correction pédagogique ! Je lisais dernièrement

dans l'*Education chrétienne de l'enfant*, par M. Varet, un ami de nos Messieurs : « J'estime que la rigueur que l'Écriture Sainte ordonne de tenir à l'égard des enfants s'exerce bien plus parfaitement et même selon l'esprit de Dieu, par le refus d'un baiser ou des caresses ordinaires, que par les verges ou les autres mauvais traitements du corps, et que l'adresse la plus grande des pères et des mères consiste à rendre leurs enfants si jaloux des marques de bonté qu'ils leurs donnent, qu'ils soient affligés au moindre refroidissement qui paraît sur leur visage ; qu'ils ne craignent rien davantage que d'être privés de leur présence... » Je ne sais si Lanjuinais avait lu ce livre, mais il est clair qu'il partageait la manière de voir de M. Varet[1]. C'est ce que je tenais à constater au passage.

La troisième lettre à laquelle je faisais allusion tout à l'heure est adressée à son fils Paul-Eugène. C'est une des plus belles qui soient tombées de sa plume, et je ne saurais trop engager les pères de famille à la méditer.

Ferrols, 10 juillet 1810.

« On nous a écrit, mon cher enfant, que vous avez un maître d'études qui se plaît ou semble se plaire à punir, et à punir par caprice et sans discernement du coupable, sans égard aux circonstances que doit peser tout bon supérieur. On ajoute que vous souffrez cela bien impatiemment et que vous voudriez de suite sortir en quelque sorte de la pension pour cette cause seule.

[1] Il écrivait une autre fois à son fils : « On corrige un enfant quand il vous intéresse. Ménager ses défauts, mon fils, c'est le haïr. »

« Je ne reconnais point là l'esprit d'ordre et de raison qu'il m'est si agréable d'apercevoir en votre conduite. Je suppose d'abord que votre vie n'est point en danger et voici comme je raisonne : je vous ai mis dans une bonne école pour deux motifs : 1° recevoir les premiers éléments de l'*instruction* qui met en état d'étudier, qui apprend la voie du salut ; 2° *connaître* des hommes qui ne sont ni vos parents ni vos domestiques, des hommes vos égaux non-seulement par nature, mais par l'ordre civil et à quelques-uns desquels vous devez l'obéissance, comme à vos supérieurs, en tout ce qui n'est pas défendu par les lois de Dieu ou par celles du pays. Je m'arrête à ce dernier point, connaître les hommes et apprendre à vivre avec eux, conséquemment à souffrir leur humeur, leurs caprices, leurs injustices, leurs faiblesses, avec prudence, avec charité, de manière à profiter du spectacle de leurs fautes pour mieux veiller sur vous-même, sur les vôtres et contracter des habitudes de tolérance, de patience, de prudence, de vigilance sur vous-même, en un mot pour recevoir l'*éducation dont la principale partie est la science de vivre avec les hommes*, celle de supporter leurs défauts sans devenir plus vicieux, au contraire en devenant meilleur, plus sage, plus patient, plus prudent, plus juste, plus *saint*, je tranche le mot, car j'ai le bonheur d'être chrétien et de parler à un fils qui l'est et qui veut de plus en plus le devenir par ses principes, ses habitudes, son instruction, sa conduite.

« Si vous ne savez point souffrir les autres, qui pourra vous souffrir vous-même ? Si le plus juste ici-bas a besoin de la miséricorde de Dieu et de l'indulgence des hommes, comment voudrions-nous ne trouver dans nos relations nécessaires avec ceux-ci que de la justice ? Doués que nous

sommes d'intelligence et de raison, comment ne pourrons-nous pas nous résigner à des maux qui ont leur principe dans la faiblesse et la corruption de notre nature et qui sont, en conséquence, inévitables ? En vain nous nous tourmenterons ; il faut souffrir sur cette terre, comme il faut mourir. C'est une science, il faut l'apprendre comme une autre. La souffrance peut éminemment servir à notre protection morale, à notre salut et à notre bonheur même dans la société.

« C'est en ce point surtout qu'il faut faire de nécessité vertu. Partout les hommes sont les mêmes ; vous verrez partout à peu près, parmi des vertus rares et délicieuses, des vices communs et plus ou moins graves, plus ou moins désolants. Changeant de pension, vous ferez comme les peuples qui changent de gouvernement ; vous changerez d'hommes et les vices resteront les mêmes ou seront pires. Il y a une *prudence*, une *vigilance* qui nous soustrait d'ordinaire aux injustices : il y a une sagesse, une charité qui nous rend plus légères les injustices inévitables, qui, nous les faisant offrir à Dieu, en sacrifice, en fait des sources de grâces et des gages de salut. Si vous connaissiez mieux le monde et les *mœurs des nations*, vous remercieriez Dieu tous les jours d'avoir rendu notre fardeau si léger. Méditez sans cesse ces mots de l'Évangile : « Heureux ceux qui souffrent, ils seront consolés ; heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, ils possèderont les cieux. Portez les fardeaux les uns des autres. » Supportez au moins ma longue lettre et faites-en votre profit.

« Je vous embrasse tendrement vous et votre frère. »

Quelques années auparavant, il écrivait à son fils aîné :

Ferrols, près Brie, 7 août 1807.

« Mon cher fils, mille événements peuvent déranger les projets humains, et puis ne croyez point aux bontés habituelles des hommes. Tout est accidentel chez eux; il n'y a de bonté perpétuelle que celle de Dieu, les soins des père mère et d'un ami qu'on rencontre une ou deux fois dans sa vie. Comptez donc toujours sur l'instabilité des hommes, jamais sur leur constance. Vous ne serez jamais trompé en suivant mon conseil qui est la leçon de l'expérience; autrement vous le serez tous les jours. Songez, pour vous-même, à éviter les défauts de l'humanité. Vous ne les éviterez qu'en aimant, en pratiquant les vertus chrétiennes, savoir : l'humilité, l'abnégation au milieu même des jouissances, la charité qui renferme tout. Si je savais quelque chose de mieux à vous dire, je vous le dirais. Quand on aime Dieu, on peut se consoler de tout.

« Je vous embrasse tendrement. »

Je pourrais arrêter là ces citations, mais je me ferais scrupule de vous priver d'une dernière lettre. Non qu'elle soit plus édifiante et plus belle que les autres, seulement elle a trait à un événement qui, autrefois, marquait une date dans la vie des familles chrétiennes. Il s'agit de la première communion de Jean-Louis Lanjuinais :

Paris, 20 mai 1805.

« Mon cher fils, j'ai consenti à votre première communion pour jeudi prochain, d'autant plus volontiers qu'il doit y avoir une retraite de trois jours. O mon fils, une grâce inappréciable se prépare pour vous dans la participation à la Sainte-Eucharistie; rendez-vous de plus en plus digne

d'un si grand honneur par l'amour sincère de Dieu et du prochain, par la haine du péché, par la fidélité à vos devoirs de religion, d'école, d'homme, de famille et de cité. Admis à la Sainte Table et fidèle aux grâces que vous devez ici recevoir, vous êtes pour moi, pour votre bonne mère, doublement digne de tendresse et d'égards. Vous n'êtes plus un enfant; vous acquérez les plus grands droits à ma confiance. Je vois en vous le modèle de vos frères et sœur et le protecteur de leur jeunesse. Faites pour eux ce que j'ai fait, ce que je continuerai à faire pour vous. Qu'ils soient pour vous des amis de choix, comme ils le sont par la nature des choses, par l'ordre admirable que Dieu a établi. Mon bonheur sera dans vos vertus à tous et dans votre union réciproque, gage assuré de l'espèce de félicité qu'on peut espérer dans ce lieu d'épreuve et d'expiation. Votre mère ira vous voir mercredi, veille du grand jour; j'espère qu'elle vous trouvera bien disposé[1].

[1] Madame Lanjuinais (née Julie-Pauline-Sainte des Champs de la Porte) partageait en toutes choses l'opinion de son mari, bien qu'il y eût entre eux 16 ans de différence. J'ai là devant moi quelques-uns des billets (inédits) qu'elle adressait à ses enfants, quand ils étaient en pension. J'y trouve la même sévérité, la même élévation de sentiments que dans les lettres de Lanjuinais. Ainsi, elle écrit à son fils Eugène, le 29 avril 1812 : « De la première communion dépend le reste de votre vie et probablement votre bonheur dans le ciel. Vous devez être un nouvel homme et vous le serez désormais, avec la grâce de Dieu; je l'en prie tous les jours. A l'époque de sa première communion commença la vie exemplaire qui a fait tant d'honneur à votre père et dont il recueillera les fruits dans le ciel. Imitez-le, vous ne sauriez choisir un meilleur modèle. » Une autre fois, le 13 mars 1812, elle lui écrit : « Le temps est très mauvais et les ouvriers sont bien malheureux; le pain est extrêmement cher et ils en souffrent beaucoup; ne le gaspillez donc pas dans votre pension et remerciez Dieu de ne pas en manquer. » Enfin, voici une dernière lettre

« Adieu, mon enfant, aimez Dieu comme auteur de tout bien ; ne vous laissez affaiblir par aucun scandale. Je le prie de vous bénir pour que vous soyez ici-bas fidèle à vos devoirs et ensuite heureux de l'ineffable bonheur du ciel. »

— « Très bien ! me disait un sceptique, après avoir lu cette admirable correspondance, ce sont là de forts beaux sentiments, mais vous savez que l'homme est double !

— Douteriez-vous, par hasard, de la sincérité de Lanjuinais ?

— Non, mais je me demande avec une certaine inquiétude si cette pédagogie littéraire et religieuse ne vous fait pas illusion, en un mot, si le citoyen, l'homme public avait toujours dans sa poche la férule du maître d'école, du père de famille que vous venez de me montrer.

— Que vous connaissez mal les Jansénistes, m'écriai-je ! Si vous aviez étudié tant soit peu Port-Royal, vous

qu'elle adressait à son fils Jean-Louis, le 10 janvier 1806 : « Tu n'es plus un enfant, tu es l'aîné de ta maison, et, à ce titre, tu dois l'exemple à tes frères auxquels tu dois en outre soutien et protection. Profite donc des facilités que tu as pour avancer dans le goût des sciences et la pratique des vertus chrétiennes sans lesquelles tu ne peux réussir. Eugène, Victor et Juliette t'ont chacun gardé une dragée pendant deux jours, mais, ne sachant comment te les envoyer, ils ont fini par les manger. » Voilà la leçon et voilà le sourire ! Madame Lanjuinais mourut à Paris le 2 juin 1841, à l'âge de 74 ans. Son mari l'avait précédée de 14 ans dans la tombe. Faut-il rappeler ici que lorsque Lanjuinais, proscrit et hors la loi, fut réduit à se cacher pendant dix mois dans le grenier de sa maison à Rennes, sa femme se fit sa gardienne de jour et de nuit, et que, pour n'être point soupçonnée de son dévouement, elle demanda le divorce.

sauriez que ces hommes-là étaient tout d'une pièce et qu'ils ne se dédoublaient pas. Tels ils étaient dans la vie privée, tels ils étaient dans la vie publique : des stoïciens et des chrétiens. J'ai parlé en commençant d'une lettre de Lanjuinais à M. Bouis de Marseille, j'en ai même cité un fragment qui ressemble à une profession de foi. Que ne puis-je la donner ici tout entière ! on verrait que le christianisme de ce conventionnel était moins une affaire de sentiment et d'habitude que de conviction, et que cette conviction profonde était, comme il le dit, le fruit de longues et solides études.

Il était tellement convaincu de la vérité de sa croyance, qu'il s'affligeait, dans une de ses lettres, de n'avoir pu ramener Volney[1], à des sentiments chrétiens, et qu'il ne comprenait pas qu'on pût devenir sceptique.

« Si l'on devait m'enfermer dans une prison toute ma vie, écrivait-il, je trouverais, je l'espère, dans la pensée de Dieu et de sa loi, dans la pensée du Sauveur, dans la lecture de la Bible et du Nouveau Testament, d'ineffables consolations. »

Il avait pris pour règles de foi les symboles, pour explication raisonnée le catéchisme de Montpellier et celui de Naples. Il faisait ses délices du *Traité de la Prière publique* par Du Guet, des *Psaumes et des Prophéties expliquées* par Agier, et se consolait des mauvais prônes qu'il entendait avec le traité de Nicole sur les mauvais sermons. C'est assez dire que ses lectures étaient toutes jansénistes.

[1] M. de Barante raconte en ses *Souvenirs* que le premier Consul dit un jour à Volney : « Qui a jamais imaginé de ne pas faire baptiser son enfant ! » (t. I, p. 99).

« Je vous abandonne, écrivait-il encore à M. Bouis, le prétendu christianisme de Châteaubriand, sa religion de Paris, comme sa religion de Londres, si bien appréciée par M. de Pradt. Quant à Lamennais, il n'a guère que son style imité de Jean-Jacques et son blasphème que « depuis trente ans la lecture de l'Ecriture Sainte a fait commettre des millions de forfaits[1]. »

A plus forte raison combattait-il le déisme du Vicaire savoyard et l'admiration de son correspondant pour les grands hommes qui l'ont professé ! Qu'aurait-il dit, grand Dieu ! si au lieu du déisme positif, bien qu'un peu vague, de Jean-Jacques, il s'était trouvé en face du déisme hypothétique de M. Renan !

Car nous en sommes là, à quatre-vingts ans de distance. Le doute, père de l'athéisme, s'est glissé, à la faveur des dernières querelles religieuses, dans les âmes les mieux trempées, et le vent du siècle a ébranlé les plus fortes croyances. Où sont les jeunes gens d'aujourd'hui qui lisent la Bible et les Psaumes expliqués par Agier[2] ? Où sont les femmes qui ont lu les traités de Du Guet et de Nicole ? Savent-elles seulement le nom de Du Guet ?

C'était pourtant le plus humain des Jansénistes et le directeur à la mode des grandes dames de son

[1] Voir à l'*Appendice*.

[2] Agier *(1748-1823)* était fils d'un procureur au Parlement de Paris. Après avoir pris parti pour le Parlement dans sa querelle avec le chancelier Maupeou, il fut élu député suppléant du tiers-état de Paris aux Etats généraux, présida le tribunal révolutionnaire qui exécuta Fouquier-Tinville et la « queue de Robespierre, » et remplaça M. Treilhard à la présidence du tribunal d'appel, en 1802.

temps !... Mais les gens de sa lignée étaient trop sévères. Les catholiques pratiquants de nos jours ont trouvé plus commode de s'en tenir aux dévotionnettes, suivant le mot de Lanjuinais, et les autres ont jeté, comme un lest inutile, la religion par-dessus bord. Ce serait à désespérer de l'avenir de la France, si nous n'étions pas habitués aux éclipses périodiques de l'idée religieuse.

Déjà, dans son *Oraison funèbre* de la Palatine, Bossuet parlait de « ces âmes insensées qui cherchent le repos dans le naufrage de la foi », et le grand évêque semblait prévoir l'indifférence finale, quand il disait que les « libertins et les esprits forts tiendraient tout dans l'indifférence, excepté les plaisirs et les affaires[1]. » Qui sait si nous ne reverrons pas, à la suite de quelque grande secousse, le renouveau de l'esprit et de la conscience qui nous donna de si belles fleurs au lendemain de la Révolution française.

---

[1] *Sermon sur la Divinité de la Religion.*

CHAPITRE VI

Un roman janséniste. — Claude Brugière de Barante et sa femme, d'après leur correspondance inédite. — Les deux sortes d'esprit, selon Pascal. — Opinion de Madame de Barante sur la Constitution civile du clergé. — Les *Lettres de Mirabeau à Sophie.* — Détails nouveaux sur la mort de Sophie. — Les éléments de géographie et de grammaire composés par M. et Madame de Barante pour leurs enfants. — Un drame sous la Terreur. — Comment madame de Barante sauva la vie à son mari. — Son ambition pour lui. — Ce qu'il pensait du gouvernement du Directoire. — Ses idées sur l'éducation. — Ses lettres à son fils Prosper. — Il est nommé préfet de l'Aude. — Son désespoir après la mort de sa femme. — Prosper devient son confident et son ami. — Nommé préfet de Genève, il est révoqué par l'Empereur, après avoir été fait baron de l'Empire. — Résumé de sa vie.

J'ai montré par la correspondance de Lanjuinais et de Madame de Rémusat quels éducateurs étaient les Jansénistes de la Révolution et du Premier Empire. Aujourd'hui, pour permettre au lecteur d'entrer plus avant dans leur intimité, je lui apporte un tableau de l'amour

conjugal, daté de la même époque. Ce tableau, pris sur le vif, aurait pu figurer dans les *Souvenirs* récents de M. de Barante, puisqu'il s'agit de son père et de sa mère ; mais, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier ici, l'historien des Ducs de Bourgogne a jugé à propos d'en laisser les éléments épars dans le monceau de ses papiers de famille. En sorte que c'est moi qui, grâce à l'obligeante communication de son petit-fils, ai le redoutable honneur de le peindre. Puisse le lecteur ne pas trop perdre au change !

I.

Claude Brugière de Barante (1745-1814) descendait d'une vieille famille janséniste. Son grand-père était le conseil du parti en Auvergne, et l'on avait surnommé sa femme « la mère de l'Oratoire », à cause de son zèle pour la cause. Une de ses filles, religieuse, avait été pendant la persécution de la bulle *Unigenitus*, dénoncée comme janséniste par son abbesse, assez méchante femme. Enlevée par lettre de cachet et conduite dans un couvent à Châlons, on l'y maltraita tellement qu'elle perdit la raison. Lui-même (je parle toujours du grand-père) pendant toute sa jeunesse, passée à Paris, vécut beaucoup dans le milieu érudit et littéraire de Port-Royal où les anciennes relations d'amitié qui unissaient sa famille avec celle des Arnauld, le mariage d'une de ses tantes avec Mathieu Pascal, oncle de Blaise, lui

donnaient une certaine situation. J'ajouterai qu'il fut un jurisconsulte des plus réputés et que le barreau et le présidial de Riom lui durent en bonne partie le lustre qui les a distingués pendant le commencement du siècle[1].

Claude Brugière de Barante avait donc été élevé dans un milieu tout particulièrement sévère. Au sortir du collège de Juilly, où il avait achevé ses études, il vint à Paris pour y faire son droit, et sa famille le recommanda à des Oratoriens et des Génovéfains, bons jansénistes, qui lui ouvrirent toutes les portes du monde parlementaire. Après avoir vécu pendant quelque temps dans le commerce de M. de Saint-Vincent, magistrat des plus austères, et dans la société de robe et de finance où régnait M. Séguier, il fut nommé lieutenant au bailliage criminel de Riom. C'est là qu'en 1780, il épousa mademoiselle Tassin de Villepion, fille du procureur du roi au présidial d'Orléans[2]. Il avait alors trente-cinq ans, et elle dix-neuf.

« Il y a deux sortes d'esprit, a dit Pascal, l'un géo-

[1] Il était lié avec Le Sage, Regnard et Furetière, il fit plusieurs comédies pour le théâtre italien, imprimées sans nom d'auteur dans le recueil de Gherardi. Il collabora avec Nicole au *Dilectus Epigrammatium* dont la seconde partie est de lui, et réunit également les meilleures épigrammes des poètes français depuis Marot, en y joignant en français le discours de Nicole sur la *vraie et la fausse beauté dans les ouvrages de l'esprit.* Auteur d'une traduction souvent réimprimée de la fable de Psyché dans l'*Ane d'or* d'Apulée, les dissertations qu'il publia sur les *Fragments de Pétrone* trouvés à Belgrade, sujet alors de nombreuses et vives polémiques, sont pleines de goût et l'opinion qu'il y soutient est généralement adoptée.

[2] Il était en même temps intendant des finances de la famille d'Orléans.

métrique et l'autre que l'on peut appeler de finesse. Le premier a des vues lentes, dures et inflexibles, mais le dernier a une souplesse de pensée qu'il applique en même temps aux diverses parties aimables de ce qu'il aime. Des yeux il va jusques au cœur, et par le mouvement du dehors il connaît ce qui se passe au dedans. Quand on a l'un et l'autre esprit tout ensemble, que l'amour donne de plaisir ! car on possède à la fois la force et la flexibilité de l'esprit qui est très nécessaire pour l'éloquence de deux personnes[1]. »
Cette éloquence, M. et madame de Barante l'eurent au plus haut degré, et c'est tout leur portrait que vient de buriner Pascal.

Esprit méthodique et géométrique, ayant un goût très prononcé pour les arts et métiers, mais en même temps nourri de la moëlle des langues anciennes, M. de Barante avait le sens droit, l'âme forte de la noblesse de robe à laquelle il appartenait. Il avait une mémoire prodigieuse, nous dit son fils dans une notice inédite que je consulterai souvent au cours de ce travail, il avait de l'activité d'esprit, beaucoup de réflexion, le dégoût du vulgaire et de l'ignorance, un fond de sentiments et d'opinions qui ne supportaient pas une légèreté dans le langage. Cela lui donnait même parfois quelque chose de gauche et de lourd. Libéral d'instinct et d'éducation, il avait applaudi des premiers au renouveau de 89, mais il n'avait pas tardé à désavouer publiquement les hommes de désordre qui compromettaient par leurs excès l'œuvre de la Révolution. Car il ne concevait le progrès que dans l'ordre

[1] *Discours sur les Passions de l'amour.*

social et dans des évolutions successives. Peut-être ne voyait-il pas les choses de très loin, mais il voyait juste, et dans les temps troublés qu'il traversa il sut toujours discerner son devoir et le faire. Jamais il n'aurait consenti à transiger avec sa conscience pour le vain honneur de remplir une charge publique. Ses fonctions de magistrat ne lui plaisaient qu'à moitié, mais, comme il ne savait pas se faire valoir, il se serait reproché de ne pas savoir s'en contenter. C'était avant tout un homme d'étude et d'intérieur, et son mariage, loin de contrarier les dispositions de son esprit, contribua plutôt à les favoriser, à les accroître. Il est vrai que dans sa terre patrimoniale, l'amour lui avait fait un si doux nid !

Madame de Barante avait l'esprit plus souple, plus dégagé, plus alerte. Elle était presque de notre temps.

Née à Orléans le 21 mars 1761, de Prosper-Guillaume Tassin de Villepion et de Suzanne-Andrée Le Clerc de Doüy, jansénistes de marque, elle était l'aînée de neuf enfants et fut élevée jusqu'à l'âge de dix ans par sa grand-mère maternelle, femme de peu de savoir, mais qui joignait à beaucoup de bonté une certaine originalité d'esprit et du courage dans le caractère.

Placée ensuite au couvent de la Ville-l'Evêque à Paris, elle y passa cinq années et y reçut une instruction peu étendue, mais très solide. Si l'on s'en rapporte à une petite miniature d'Isabey que l'on conserve religieusement à Barante, elle n'était pas grande, mais fort jolie, blanche et rose de teint, avec des yeux noirs très éveillés et des cheveux de la même couleur. Son caractère était vif, sa volonté prompte et forte ; elle était raisonnable et surtout voulait l'être, aussi sa raison

avait-elle souvent l'apparence de la vivacité. Mais elle avait des sentiments élevés et purs qui tenaient du premier mouvement et de l'instinct moral plus que de la règle et de la religion. Douée d'une activité intellectuelle qui la rendait avide d'occupation et de savoir, elle s'était pénétrée des idées nouvelles en lisant, dans la société de son père, les œuvres de Voltaire et Rousseau, mais elle ne chercha jamais l'occasion d'acquérir des connaissances vaines et dangereuses. L'étude de l'histoire et de la géographie lui suffisait avec le dessin comme art d'agrément. Elle écrivait fort joliment et causait de même, mais elle se gardait bien de jouer à la femme précieuse ou seulement au bas-bleu. Elle sentait qu'elle y aurait perdu sa grâce. J'ai trouvé dans sa correspondance une lettre adressée à une de ses amies qui, étant jeune, jolie, épouse et mère, ne se contentait pas de ces avantages et cherchait dans des travaux littéraires la satisfaction de son amour-propre. Il faut voir de quel ton elle la raille et comme elle la ramène à ses devoirs maternels !

« Quoi ! vous voulez chausser le cothurne de Melpomène, après avoir abandonné Erato. Attendez-vous à être traitée comme ceux dont vous voulez marcher l'égale. Vous aurez beau réclamer l'indulgence du public, je vous avertis qu'on s'obstinera à voir de la barbe sur votre jolie figure, et qu'on dira de vous : il est impossible qu'elle travaille seule... Oui, Emilie, aimer est tout notre bien ; c'est de l'amour que nous pouvons tirer toute notre gloire, c'est lui qui nous fait partager la gloire qu'acquièrent nos époux. Jouissons de leur considération, du fruit de leurs travaux : ils ont l'avantage, en travaillant, de ne pas le faire pour

eux seuls, ils sont animés par la certitude d'être utiles à leur famille. Qui vous soutiendra dans la nouvelle carrière que vous voulez parcourir ? L'amour-propre ? mais *il gonfle et ne nourrit pas*. Croyez-moi, une gloire plus grande et plus flatteuse vous est réservée. Vous avez un fils. Déjà vous lui avez consacré vos plus beaux jours. Occupée de lui seul, il était votre univers, et vous ne pensiez pas à fixer sur vous les yeux de l'Europe. Vous trouviez alors vos journées trop courtes, et souvent une partie de la nuit était donnée à votre enfant. Vous n'existiez que pour lui, l'amour personnel, l'amour-propre avait cédé la place à l'amour maternel. Eh ! quelle gloire peut payer les plaisirs qu'il procure ? Revenez-y donc, comme à la source du vrai bonheur ? »

Nous verrons plus loin qu'elle savait mettre en pratique les conseils qu'elle donnait aux autres.

C'est avec ces qualités de cœur et d'esprit — je laisse de côté les charmes de son visage, — qu'elle prit dès le premier jour un si grand empire sur son mari, qu'elle le domina, tout en ayant l'air de ne faire jamais que ses volontés. Car elle était fine comme une mouche et elle avait deviné tout de suite le côté faible de son caractère. Elle avoue quelque part qu'elle était atteinte de la passion de la gloire et qu'elle souffrait de son obscurité. Elle finit par donner à son mari un grain d'ambition. De modeste et de silencieux qu'il était, elle le rendit moins timide et plus entreprenant, elle lui donna la conscience de sa valeur en devenant sa collaboratrice dans ses travaux d'éducation. Bref, cette liane des bords de la Loire enlaça ce chêne d'Auvergne d'une manière si forte et si douce, qu'il vécut de son amour, et que, morte, il ne put se consoler de sa perte.

II

Les premières lettres de M. de Barante à sa femme sont datées du mois de janvier 1783. Il était en ce moment à Paris, en quête d'une situation meilleure que celle de lieutenant au bailliage criminel de Riom, et fréquentait beaucoup chez madame de Villarceaux, dont le mari était fermier-général, et chez M. de Saint-Vincent qui l'avait marié.

Mais les distractions de la capitale n'étaient pas assez fortes pour lui faire oublier, ne fût-ce qu'un jour, la bien-aimée qu'il avait laissée à Barante avec son jeune fils. Il lui écrivait régulièrement à chaque courrier, et même pour lui en dire davantage — on est si bavard quand on aime ! — il s'y reprenait à deux fois. Le soir, avant de se coucher, il lui racontait par le menu ses faits et gestes de la journée ; le lendemain matin il attendait pour fermer sa lettre que la sienne lui fût parvenue. Et je vous réponds que son papier était bien rempli : il y en avait toujours quatre grandes pages pleines. Par malheur, les diligences n'allaient pas si vite que le chemin de fer, et madame de Barante laissait quelquefois partir le courrier sans rien lui remettre. Alors c'étaient à Paris des inquiétudes, une mauvaise humeur qui duraient jusqu'au courrier suivant. Mais le nuage était bientôt dissipé. Comme toutes les femmes qui se sentent adorées, elle savait qu'il suffisait de quatre

lignes de son écriture fine pour le rendre heureux, quand il était loin d'elle, et dans sa coquetterie elle prenait une sorte de plaisir à les lui faire attendre.

« Vous êtes fort aimable de m'écrire aussi joliment, mais, je vous en prie, soyez plus assidue. Chacune de vos lettres me fait une vraie sensation de joie. Je palpite avant de les lire, et je les relis toutes chaque soir avec attendrissement. » — « C'est pour l'amour de moi que vous avez consenti à être seule sans société intime, enfin telle que je vous ai laissée, et c'est pour l'amour de vous que je suis à Paris, que j'agis, que je me tourmente. Les âmes vulgaires croient qu'on ne s'aime que de près. Nous autres nous savons nous séparer pour des intérêts communs à tous deux et souffrir les rigueurs de l'absence par l'espoir du bien qu'elle produira. Oui, mon amie, je ne suis animé que par l'idée d'un succès qui vous flatte. Je ne supporterais pas sans cela l'éloignement affreux qui est entre nous. Je ne croyais pas mon cœur capable d'aimer aussi vivement qu'il vous aime. Je ne pense qu'à vous, et quand je rentre dans ma chambre, c'est pour relire cent fois toutes vos lettres, les baiser et pleurer en les baisant. »

Voilà le prélude. A l'encontre de bien des correspondances amoureuses qui se refroidissent à la longue, les lettres de M. de Barante à sa femme deviendront chaque jour plus tendres.

Le 28 juin 1783, il lui écrivait de Montbrison, en rentrant à Riom :

« Mon cher cœur, que je suis loin de toi ! à Paris j'avais de tes nouvelles trois fois par semaine, et il se passera près de quinze jours sans que j'en puisse recevoir. Adieu,

la plus aimable et la plus aimée. Je te baise mille fois, mais comme c'est de bien loin, mes caresses ne te flétriront pas les joues. Baise pour moi notre petit Prosper qui est si gentil parce qu'il est nôtre. »

Et quelques jours après :

« ... Ce sera donc dimanche que je vous embrasserai, s'il plait à Dieu, car je n'ose pas ouvrir mon cœur à l'espérance d'arriver le troisième jour. Si j'étais seul, non, ma bonne amie, je ne douterais pas de vous voir samedi. Je marcherais sans m'arrêter et je ne voudrais pas perdre dans des auberges un temps que je pourrais passer avec vous, mais nous sommes deux et mon compagnon de voyage ne se porte pas très bien. Nous irons à coup sûr plus lentement que je ne voudrais. Les poètes en ont bien menti. Non, mon cœur, l'amour n'a point d'ailes. S'il en avait, je serais depuis longtemps auprès de toi. Il m'aurait reporté vers ma bonne amie, en dépit des mauvais chemins.

« Adieu, femme adorée, que tu as eu tort quand tu disais que j'aurais aimé toute autre personne comme je t'aime. Adieu jusqu'au revoir. Qu'il est doux de pouvoir te dire adieu comme cela ! Mais qu'il sera cent fois plus doux de te retrouver après une absence que je supporte si impatiemment ! »

Bientôt ce fut à son tour de garder la maison. Madame de Barante allait de loin en loin passer quelque temps chez son père, et pendant qu'elle était dans sa famille, les courriers ne cessaient de rouler sur la route de Riom à Orléans.

« ... O ma chère amie, ce n'est pas que j'aie besoin d'art pour t'écrire, Je ne regrette que le doux abandon qu'on

peut avoir quand on est pressé, et cet abandon qui va si bien à l'amitié, qui va même mieux au sentiment cent fois plus doux que je t'ai voué, ajouterait peut-être au plaisir que te procurera ma lettre. Ah ! n'ôte jamais ce charme aux tiennes, que la dernière soit le modèle d'après lequel tu m'écriras toutes les autres. *Va le chercher dans le cœur de la plus tendre des femmes.* »

Suit une anecdote charmante dédiée à *mon Prosper* :

« J'avais été avant-hier dîner à Lavort. J'en repartis sur les cinq heures. J'étais à pied, et il faisait encore bien chaud. Lorsque je fus à peu près à la moitié du chemin, je me sentis fatigué. Je m'étendis sur l'herbe, dans un endroit bien ombragé et sur le bord d'une vigne. Comme j'avais un livre dans ma poche, je pris mon parti d'attendre en lisant que la chaleur ne fût plus incommode. Il y avait un peu plus d'un quart d'heure que j'étais là. Une femme passa. J'étais assez attentif à ma lecture, et je ne détournai pas la vue. Mais elle s'arrêta devant moi. « Bonjour, mon brave Monsieur ? Alors je la regardai. Sa physionomie était assez gaie, mais sa pâleur et le mauvais état de ses habillements annonçaient qu'elle était pauvre. Elle avait avec elle une jolie chèvre bien caressante qui s'arrêta en même temps qu'elle et qui lui baisait les mains. La bonne femme me dit ensuite : Et comment êtes-vous donc là tout seul ? Quand vous vous promenez, vous menez toujours avec vous votre dame et votre petit garçon. Vous les aimez tant tous les deux. — Eh oui, ma bonne, je les aime bien, mais je ne peux pas les mener avec moi, ils sont bien loin, bien loin d'ici, mais ils se portent bien et ils reviendront avant les vendanges. Je lui demandai ensuite com-

ment elle s'appelait et où elle demeurait. Son nom est *Marie*. Elle habite dans le bourg à Dorat. Elle gagne sa vie en filant, et son mari travaille à présent chez M. Desroys. Mon bon Prosper, il faudra que nous l'allions voir ensemble cette *Marie* qui sait si bien que j'aime ma bonne dame et mon enfant, et qui est fâchée quand elle ne me voit pas avec ce que j'aime. »

Combien je regrette de ne pouvoir publier ici les réponses que Madame de Barante faisait à son mari ! sa correspondance a été malheureusement perdue, sauf quelques billets que nous trouverons plus loin. Il ne reste guère d'elle, en dehors de ses ouvrages, que quelques-unes de ses lettres à son fils Prosper. Mais c'en est assez pour nous donner la mesure et le tour de son esprit[1], et depuis que je les ai lues je crois la voir sourire malicieusement en marge de celles de M. de Barante.

[1] Voici trois ou quatre pensées que j'ai cueillies çà et là dans sa correspondance : « Les femmes tiennent à leurs agréments, encore plus qu'à leurs passions ».

« Le remède le plus sûr pour effacer de son cœur un sentiment vif et qui peut être dangereux, ce n'est pas de le combattre, car alors on s'en pénètre davantage et on le grave plus profondément dans son imagination, mais de le négliger, de ne pas chercher à en connaître la nature, de ne pas l'examiner trop curieusement, car souvent le mal s'augmente par l'attention qu'on y donne. Au contraire, le peu de soin qu'on prend de lui sert à le dissiper. »

« On se plaint que la vie est trop courte. Hé, pourquoi ? puisqu'il semble que l'on ne sache jouer un rôle que jusqu'à la moitié de sa carrière. On passe le reste de la vie à en regretter le commencement. Quelle est donc cette contradiction de l'homme ? S'il désire de vivre, qu'il sache donc jouir du présent ! »

« Je voudrais que toutes les lois concourussent à concentrer les affections et les soins des femmes dans l'intérieur de leur maison. »

« ... Comment refuserais-je de hâter le moment où je dois te voir, lui écrivait-il au mois d'août 1788. Tu as voulu, petite friponne, me donner un attrait de plus en me mandant que tu es plus jolie dans l Orléanais et que tu me gardes tous tes charmes... Oui, ma petite amie, j'irai te chercher, si je le peux. Je suis impatient de te voir, même quand tu ne serais pas devenue plus jolie. Adieu, mon cœur, je te baise mille fois. Je félicite Prosper de ses succès. L'abbé Delille l'appelle Émile, mais où l'enfant gâté des belles, des courtisans, le poète des grands seigneurs et des riches, a t il donc appris, à connaître, à aimer l'enfant de la nature! L'abbé est galant, la maman est jolie (surtout dans l'Orléanais) et je soupçonne que le compliment ne s'adressait pas à notre élève. Adieu, bonne petite amie, aime-moi toujours et embrasse nos enfants. »

J'ai dit plus haut que madame de Barante avait lu Rousseau et Voltaire et que les idées nouvelles, loin de l'effrayer, avaient réjoui et comme illuminé son âme. Voici une lettre, très significative à cet égard, qu'elle écrivait à une de ses amies, sous la date du 18 janvier 1791.

« Je viens de recevoir, ma chère amie, de vos nouvelles. Il y avait un peu longtemps que vous ne m'aviez écrit, ce qui me faisait présumer que vous aviez abandonné la campagne. Je vous voyais donc à la ville, obligée de recevoir et de rendre des visites, jouissant avec empressement du seul plaisir qu'Orléans peut vous offrir, du spectacle. Je craignais même que votre bonne aristocratie ne prît cette acreté produite par l'intérêt personnel qui domine à Orléans, comme vous savez, et votre amie avait quelque répugnance à aller

causer bonnement avec vous. Mais me voilà à mon aise, vous êtes encore à Thierville, pensant avec Vauvenargues, philosophant avec vos amis. Oh ! avec la douce philosophie que vous professez, dégagée de tout intérêt personnel comme vous l'êtes, je suis sûre que vous ne regrettez pas cette noblesse si chimérique par elle-même, si abusive par les prérogatives qu'elle s'était attribuées, et que les droits féodaux vous sont bien indifférents. Non, ma bonne amie, vous n'êtes point aristocrate, votre âme répugnerait à ce sentiment jaloux, vous vous calomniez vous-même. Vous ne tenez au parti que par votre société et par vos journaux; moi je ne lis que ceux qui rendent compte des faits, les débats et décrets, les discours envoyés avec le procès-verbal. Je fais les réflexions moi-même, mais ce qui me fortifie dans mon amour pour la Constitution, ce sont les lectures que je fais, les recherches sur les Etats-Unis où je vois tout un peuple heureux et florissant avec les mêmes lois que nous adoptons en grande partie. Je lis M. Turgot, et je vois cet ami des hommes souhaiter à la France une nouvelle Constitution. Je sais bien que vous me répondez : mais il voulait que le peuple fût instruit, réformer et non tout détruire. Il disait cela, mais il voulait que le peuple fût rassemblé, et il n'aurait guère tardé à connaître ses droits, à sentir sa force et à les reprendre. Vous souvenez-vous, ma chère amie, que vous avez envié la liberté dont jouit la Suisse. Il est vrai que je vous ai vue aussi admirer Mirabeau, et cependant qu'a-t-il fait pour que vous ne parliez de lui qu'avec horreur ? A-t-il moins de talent ? s'est-il conduit d'une manière déshonorante depuis qu'il est à l'Assemblée? A moins que vous ne le croyez encore l'auteur, le promoteur de la journée du 5 octobre, malgré l'absolution de l'abbé Maury.

« Vous êtes bien en colère contre les jureurs. Oh ! par exemple, je ne m'attendais pas à cette sainte indignation de votre part. Il est vrai que vous pouvez bien avoir cette opinion puisque j'ai l'opinion contraire, et que nous ne sommes pas plus théologiennes l'une que l'autre. Vous croyez donc que ce serment qui assure la Constitution civile du clergé est contraire à la religion romaine et qu'on ne peut le prêter en conscience. Moi je n'ai pas examiné cela. J'aime la paix, et de plus je suis persuadée que les évêques n'ont pas consulté leur conscience, mais leur intérêt, et voilà donc une centaine de personnes qui veulent nous persuader que nous serons schismatiques et qui le font croire à des personnes à conscience un peu timorée ! Une personne d'esprit et instruite me disait l'autre jour : la Constitution civile du clergé est belle, elle était nécessaire, je l'admire, mais je ne prêterai pas le serment. — Comment ! lui dis-je, un seul homme est donc le maître de notre foi ? — Oui, me dit-il, en matière de discipline, il n'est au pouvoir de personne de me rendre hérétique, mais il faut bien que je suive mon évêque pour n'être pas schismatique. — Enfin voilà qui est fait, il n'y a plus à y revenir..... »

Que vous semble de cette discussion théologique si lestement close en forme de dialogue ? Pour ma part j'y vois autre chose qu'une jolie passe d'armes entre deux femmes d'esprit. J'estime que madame de Barante vient de montrer le bout de l'oreille janséniste et qu'à ce point de vue ce document a bien son importance. Mais si elle était plus ou moins orthodoxe en matière de religion, elle l'était tout-à-fait en matière d'amour,

et nous allons voir, par la lettre suivante de son mari, qu'elle ne plaisantait pas à cet égard.

La Roche, 29 juin 1792.

« Ma bonne amie, tu m'as parlé des lettres de Mirabeau avec un sens et une justesse admirables. Tu as fort bien démêlé (femme que tu es) au milieu de ses expressions brûlantes qu'il n'aimait point Sophie : c'est-à-dire que l'espoir d'être à elle ou avec elle n'était ni l'unique ni le premier sentiment de son cœur, que ce cœur était ouvert à toutes les ambitions et je dis presque à toutes les vanités, à tous les plaisirs. Je veux ajouter ici une observation que j'ai faite aussi et dont tu jugeras la vérité. Mirabeau écrit plus pour le *bon ange* et pour M. *Lenoir* que pour sa Sophie. Il songe sans cesse que ses lettres seront vues, et il profite de cette occasion pour se rendre intéressant, pour parler de lui avec avantage. Il peint sans cesse son âme comme il lui est bon qu'on la voie, sa conduite comme il faut qu'elle soit pour être excusable, ses talents, ses écrits, la conscience qu'il a de ce qu'il peut faire, comme il faut qu'on en juge pour en vouloir au père qui a ravi à la société un des hommes les plus utiles. S'il parle avec énergie de sa passion pour Sophie et plus souvent encore de Sophie pour lui, c'est qu'il sait bien que c'est par là qu'il attachera fortement à son sort le *sensible* Lenoir. Ma chère, songe que ma remarque est la conséquence forcée de la tienne. Si Mirabeau a pensé avant tout à sortir de Vincennes, et à jouer un rôle dans le monde, il n'est pas possible qu'un homme comme lui n'ait pas arrangé toutes les expressions

de ses lettres vers ce but, sachant que ses lettres seraient vues de M. Lenoir. Au reste, console-toi pour Sophie. Elle n'aimait pas Mirabeau. Je vais te dire tout ce que je sais sur elle d'un M. Gastellier, médecin de Montargis. Il y a quatre ans qu'il fut appelé à Gien pour donner ses soins à un jeune homme malade et presque déjà à l'extrémité. Auprès de son lit était une femme de trente ans passés, grande, noire, plutôt laide que jolie, mais ayant dans la physionomie un caractère de fermeté et de force. Elle semblait n'exister que pour ce malade auquel elle rendait tous les soins sans s'occuper de rien de ce qui était autour d'elle. Cette femme, c'était Sophie et Sophie passionnée pour un autre que Mirabeau. Au bout de trois jours et alors qu'on annonçait qu'il n'y avait plus d'espérance, Sophie appelle à part M. Gastellier, lui parle pour la première fois, descend avec lui dans le jardin : et là, elle lui demande, sans verser une larme, s'il est certain que le malade ne peut plus être sauvé[1]. Le médecin veut d'abord éluder la question ; elle le presse et en tire l'aveu bien précis qu'il n'y a plus d'espérance. Elle se retire, et le lendemain est trouvée morte dans son cabinet de toilette, renversée sur un panier à chemises dans lequel était un réchaud dont elle avait respiré la vapeur. M. Gastellier passa encore un jour à Gien et s'informa soigneusement de cette femme singulière. Il apprit d'une de ses amies que depuis deux ans elle aimait avec fureur le jeune homme qui venait de mourir ; que la mort de M. Monnier lui laissant la liberté de disposer d'elle-même, elle allait l'épouser quand il tomba malade ; qu'elle s'était

[1] Ce malade était M. de Poterat, gentilhomme de la famille des de Raucourt, auquel Sophie était fiancé.

souvent plainte à elle de la tyrannie de Mirabeau qui l'avait liée à lui par tous les serments et surtout par celui de ne pas lui survivre, s'il ne lui en donnait expressément la permission, qu'il lui avait fermé toute issue, tout espoir de retour, en sorte qu'elle ne pût cesser de dépendre de lui et de ses volontés que quand il lui plairait.

« Je ne crois pas qu'avec ces sentiments Gabriel et Sophie s'adorassent de bonne foi et avec vérité ; et en effet Mirabeau libre et n'ayant plus besoin de Sophie ni de ses serments et ne pouvant être qu'embarrassé d'elle, lui rend toutes ses promesses et sa foi jurée etc., etc. et Sophie en profite pour former d'autres liens dès qu'elle le peut.

« Jeunes cœurs de dix-huit ans, qui croyez qu'on peut être amoureux toute la vie, apprenez que l'union de Gabriel et de Sophie n'était que l'ivresse commune de leurs sens et n'a pas duré davantage ; que cette ivresse finit en changeant d'objet lorsqu'elle ne cède pas à de simples convenances sociales, à des projets de fortune ou d'ambition. O ma bonne amie, qu'il y a peu de passions, d'arrangements, etc., et de tout ce qu'on appelle *amours* qui mérite ce nom ! que je connais peu de personnes qui aient jamais éprouvé ni inspiré l'*amour* comme il est dans les livres et comme l'imagination qui embellit tout nous le figure quelquefois. Ma bonne, mon aimable amie, en ménage il est aisé de s'aimer toujours. L'ambition de l'époux est partagée par sa femme ; ses succès sont communs avec elle ; leur fortune est la même ; ils n'ont qu'une famille ; enfin dans l'ordre de la société comme dans l'ordre de la nature tout les rapproche et les tient unis. Si donc ils se conviennent mutuellement, s'ils s'aiment, s'ils ne font qu'un, il n'y a pas de raison pour que cela cesse de subsister toujours Je crois

donc s'il y a quelque part d'éternelles amours que c'est lorsqu'elles sont consacrées par l'hymen. Toutes les épigrammes du monde ne me feraient pas changer sur ce point que l'observation me confirme. Ce n'est qu'en mariage que j'ai cru voir un attachement réciproque, que je me peins le véritable amour. Si nous nous étions mieux convenus, si nous nous étions mieux aimés, si... si.., ma chère petite, ce serait pour toujours. Tâchons donc de nous convenir en égalisant de part et d'autre les petites aspérités qui se repoussent mutuellement... aimons-nous, et le sentiment sera plus durable que ces ivresses passagères qui, n'étant fondées que sur les sens ou sur l'imagination, s'éteignent avec la jeunesse, avec l'occasion et de mille autres manières. Adieu, bonne petite amie, mes gazettes de Paris valaient encore mieux que ce galimatias moral, n'est-ce pas? Que veux-tu, quand je me mets à causer avec toi, je vais toujours tant qu'il me reste du temps et du papier. Je te baise de tout mon cœur. Veux-tu permettre que ce soit sur ta bouche, mais au moins que je la sente répondre à mes lèvres. Autrement j'aimerais autant baiser ta joue ou ta main. Adieu. Embrasse mes petits. »

Un galimatias moral! c'est-à-dire que cette lettre est un petit chef-d'œuvre d'esprit, de tendresse et de sentiment, et qu'on la croirait écrite d'hier par une plume légèrement imprégnée de l'encre de Jean-Jacques, tant elle est exempte de l'emphase du temps. Mais M. de Barante a laissé échappé à la fin quelques mots qui ont dû frapper votre attention. — « Si nous nous étions mieux convenus, si nous nous étions

mieux aimés ! tâchons de nous convenir... aimons-nous. » Qu'est-ce que cela signifie ? Il faut que je vous le dise pour l'intelligence des lettres qui vont suivre.

Il paraît que M. de Barante n'avait pas tout d'abord beaucoup plu à sa femme, et qu'elle lui en avait fait l'aveu dès les premiers jours. Trouvait-elle qu'il y avait entre elle et lui une trop grande différence d'âge ? avait-elle rêvé d'une autre union plus conforme à ses goûts ? N'avait-il pas su la prendre ?... Je crois aussi que leur mariage n'était pas assez riche pour le monde où ils vivaient et qu'elle souffrait dans son amour-propre d'être obligée de se restreindre à Barante, après avoir vécu luxueusement chez son père, à Paris et à Orléans. M. de Villepion avait une grande fortune, mais comme il était chargé d'enfants, il n'avait pu donner que quatre-vingt mille francs à sa fille. M. de Barante avait environ dix mille livres de rente. Certes, il y avait encore de quoi mener en province un petit train de maison, car en ce temps-là la vie était beaucoup moins chère qu'aujourd'hui et les mœurs beaucoup plus simples. Mais ils avaient eu six enfants dans l'espace de quelques années, et la santé de madame de Barante s'en était cruellement ressentie. De là sans doute ses accès de mauvaise humeur, et les inégalités de son caractère. Quoi qu'il en soit, son mari conçut un vif chagrin de ne pas lui avoir plu assez. Elle eut beau dans la suite s'attacher à lui avec tendresse et lui donner sous la Terreur les preuves du plus admirable dévouement, cette première impression ne s'effaça jamais de son souvenir. Il trouva toujours qu'il manquait à cette union, heureuse d'ailleurs, une certaine fleur de sympathie et

d'amour. « Peut-être avait-il tort, nous dit son fils, mais son caractère avait, en fait de sentiment quelque chose de souffrant et de méfiant. » Il en avait d'ailleurs parfaitement conscience, car à force de se replier sur lui-même, il avait fini par se connaître. « Il n'y a personne, écrivait-il un jour qui ait plus que moi besoin d'être aimé, qui soit plus sensible à l'amour des autres, qui leur en sache mieux tenir compte. On n'est pas comme cela sans être délicat, susceptible, clairvoyant des petites choses. On recherche et on démêle de petites nuances que ne verraient pas les autres. On importune ainsi ceux qu'on regarde de trop près, et l'on est moins aimable pour trop vouloir être aimé. »

Au fond c'était un passionné, et sa femme avait plus d'âme que de sens. Un autre s'en serait félicité au lieu de s'en plaindre. Mais les maris jaloux, ou fortement épris, sont d'une nature très susceptible. Un rien les fâche ; il est vrai qu'un rien les contente. Madame de Barante qui connaissait son mari avait pris l'habitude de ne jamais s'émouvoir de ses doléances ; seulement quand elles devenaient trop vives, elle faisait comme les félins que l'on dérange dans leur douce paresse, elle lui allongeait un petit coup de patte, moitié griffe et moitié velours, qui voulait dire : Allons, monsieur, finissez, vous savez bien que vous avez mon cœur !... Un jour, qu'il lui reprochait ainsi de le laisser sans nouvelles, à Paris, elle lui répondit par le billet suivant :

« Je ne sais dans quel livre j'ai lu qu'un homme après un long voyage, se disait à lui-même : Je vais trouver sûrement ma maison brûlée, mes enfants morts, mes esclaves

en fuite, ma femme infidèle. Il ne lui arriva que ce dernier malheur, et il rendit grâces aux dieux. Eh bien, il ne vous arrivera rien de tout cela, vous en serez quitte pour une douzaine d'arbres... Adieu, mon bon ami, aimez-moi bien et ne vous fâchez jamais contre votre amie. Je vous embrasse de tout mon cœur, et ne le ferai plus qu'en chair et en os. »

Comment pourrait-on se brouiller avec une femme qui le prend sur ce ton moqueur ? Il lui riposta par ce mot charmant : « Quand je me fâche, je ne suis pas fâché ! »

Une autre fois qu'il lui annonçait son retour prochain à Barante :

« ... Dépêchez-vous lui dit-elle, je ne vous donne plus que trois semaines à demeurer là-bas. Vous prétendez que je vous aime mieux lorsque vous êtes loin. Méchant ! ce n'est pas que je ne vous aime autant lorsque nous sommes ensemble, mais ce que je sens mieux lorsque je ne vous ai pas, c'est le plaisir que j'ai lorsque nous sommes ensemble. Je me trouve bien seule depuis votre départ.. »

Marivaux n'eût pas mieux dit. Aussi M. de Barante fût-il désarmé par ce gracieux marivaudage.

« Votre dernière lettre m'a fait un plaisir dont je vous remercie bien. Oh ! comme je l'ai lue avec tendresse et presque avec reconnaissance ! Car ceux qui m'aiment et me le témoignent me font tant de bien, que mon premier

mouvement est de les en remercier. Oui, mon amie, ma plus douce et peut-être ma seule vraie jouissance est de voir que je suis *aimé*... c'est de voir la tendresse, sans démêler à côté d'elle la raison, l'habitude, le devoir ou tout ce qui supplée au sentiment qui n'est pas.

« Vous me croyez toujours susceptible, et qu'est-ce qui vous annonce donc que j'ai été fâché ? Quoi ! ma chère amie, parce que ma lettre n'a pas le ton familier que vous bannissez si sévèrement des vôtres, a-t-elle quelque chose de froid ? Moi, choqué ! Ah ! je vous jure que je ne l'étais pas alors ; que, si j'ai conservé quelque souvenir de ma lettre, elle ne diffère de toutes celles que j'ai écrites que par la suppression de la formule *tu* que j'ai cru que vous n'aimiez pas. Mais ne parlons pas de cela, on se familiarise en se rapprochant, et quand je serai à côté de toi, tu ne craindras plus de me tutoyer et tu ne me reprocheras plus d'être susceptible...En attendant, cultivez, augmentez tous vos talents, je ne dis pas seulement pour embellir et abréger les longues journées de la solitude, mais pour devenir la maîtresse de vos enfants dans un genre très agréable. Hélas ! l'éducation publique sera bientôt nulle, et le moment approche où les enfants ne pourront apprendre que ce qui pourra leur être enseigné par leurs parents. »

III

N'est-ce pas que tout cela est exquis et qu'on prendrait goût à cet assaut de galanterie conjugale? Mais la note finale nous ramène à un sujet beaucoup plus sérieux, l'éducation des enfants. Du jour où leur fils Prosper fut en âge de comprendre, M. et madame de Barante n'eurent plus qu'une seule et même pensée : en faire un homme! Ils composèrent à son usage des livres élémentaires que Port-Royal n'eût pas dédaignés pour ses Petites Écoles et que je voudrais voir encore dans toutes nos écoles primaires. Ce fut d'abord une *Introduction à l'étude des langues ou leçons de grammaire générale*[1]. Du Marsais, Duclos, Condillac et quelques autres avaient bien apporté dans cette science les lumières de la philosophie, mais ils n'avaient pas écrit pour les commençants, et leurs ouvrages ne pouvaient être d'aucune utilité pour le premier âge. Persuadé que, dans toute espèce d'étude, il est essentiel de commencer par apprendre les meilleurs principes et par lire les meilleurs auteurs, M. de Barante essaya de mettre à la portée de son fils tout ce qu'il trouva de bon dans les grammairiens-philosophes, et sa grammaire raisonnée peut soutenir la comparaison avec tout

[1] Ce petit livre a été imprimé en 1791, à Riom, chez Landriot, rue des Taules.

ce que nous avons de mieux dans ce genre. Je suis même persuadé que M. Silvestre de Sacy la connaissait, quand il rédigea ses *Principes de grammaire générale mise à la portée des enfants.* Comme M. de Barante, c'est le soir, au sein du foyer domestique, et pour son fils aîné qu'il écrivit ce petit livre, de même que c'est au cercle assemblé de la famille qu'il emprunta ses exemples. D'ailleurs, tous ces port-royalistes ont un air de famille. Ils sont tous, en matière d'éducation, les disciples de Lancelot, de Nicole et d'Arnauld.

Un peu plus tard M. et madame de Barante firent aussi des *Éléments de géographie précédés d'une introduction en forme de conversation*[1] qui eurent quatre éditions successives. Ils avaient lu dans les instructions de Daguesseau à son fils : « Notre mémoire, ne conserve rien avec plus de fidélité que ce qui lui a causé du plaisir en l'apprenant. Elle se venge, au contraire, par un prompt oubli, de la peine qu'elle a eue à apprendre des choses arides et désagréables. Tel est le détail ingrat et stérile de la géographie, lorsqu'on la détache de toute autre chose... Pour la faire passer dans la mémoire, sous une forme plus gracieuse, il faut y joindre la lecture des voyages, qui, par une description exacte des pays et de leurs curiosités naturelles..., par l'histoire abrégée des différents peuples qui les ont habités, par le détail des mœurs et du gouvernement, donne du corps à la géographie et y ajoute des images qui la fixent dans notre esprit. » Ils composèrent leurs *Éléments de géographie* d'après ces

[1] Ces *Éléments* se vendaient encore en 1831 à Riom et à Clermont, chez Landriot et chez Thébaud, imprimeurs du roi.

préceptes. Madame de Barante fit les dialogues, son mari y ajouta des notions générales sur les différents pays, quelques extraits de leur histoire et des récits tirés des voyageurs les plus estimés. Elle ne s'en tint pas là ; pour compléter l'enseignement primaire de son fils, elle se mit à faire des contes, à copier des fables et des morceaux d'histoire, qu'elle apprenait ensuite par cœur. De la sorte il devint très avancé dans ses études d'enfance, mais comme ses parents, malgré toute leur tendresse, étaient convaincus de l'indispensable nécessité de l'instruction publique, il fut placé à l'âge de neuf ans au collège d'Effiat. Il n'y resta pas longtemps. Bientôt le collège fut fermé par suite de la suppression des ordres religieux, et le jeune Prosper revint dans sa famille pour y être témoin de l'arrestation de son père, de sa captivité et de sa délivrance.

Un jour, en effet, à neuf heures du soir (c'était le 2 mars 1794), M. de Barante fut arrêté chez lui comme suspect et conduit en prison. Aussitôt, n'écoutant que son courage — et il lui en fallait, car elle avait éprouvé le jour même les douleurs de l'enfantement — sa femme court à pied à la ville qui était éloignée d'une lieue, dans l'espoir de le délivrer. Mais elle n'obtint qu'à grand'peine la permission de l'embrasser à la porte de la prison, et, de retour à Barante, elle mit au monde une petite fille. Quelques jours après, tous leurs biens étaient mis sous séquestre. L'usage du jardin lui fut ôté. On ne lui laissa même pas une vache pour lui donner le lait nécessaire à la nourriture de son enfant. Elle souffrit tout sans murmurer. Puis, quand elle fut rétablie, elle prit le chemin de Paris avec la petite fille

qu'elle allaitait, confiant ses autres enfants à la garde de voisins charitables.

A son arrivée à Paris, elle ne tarda pas à s'apercevoir que tout le monde n'y avait d'autre sentiment que la crainte. Celui-là étouffait tous les autres, et l'on ne pouvait espérer de personne ni pitié ni justice. Un homme à qui elle s'adressa lui dit : Si vous m'en croyez, retournez bien vite chez vous ; gardez-vous de parler ici de votre mari, vous feriez qu'on penserait à lui, et cela lui coûterait la tête ! Un autre lui dit la même chose. Elle vit Couthon qui la fit trembler en lui promettant d'aller bientôt en Auvergne. Enfin, après avoir battu inutilement la ville, elle trouva un député de la Dordogne[1] qui s'intéressa à elle et lui donna quelque espérance. Sur ces entrefaites arriva la victoire de Fleurus. Cet homme pensa que la meilleure manière de célébrer cette grande journée était de faire des heureux. Profitant de l'ivresse générale, il arracha au Comité de salut public l'ordre de mise en liberté de M. de Barante et remit cet ordre à sa femme qui retourna, le cœur joyeux, dans son pays.

Il y a dans la bibliothèque du château de Barante, un petit livre relié en maroquin bleu, qui a pour titre : *Histoire véritable que je raconterai dans cinq ans à ma fille actuellement âgée de onze mois*. C'est le récit détaillé de ce dramatique épisode. En voici les dernières lignes :

« O ma Sophie ! lorsque je te raconterai cette histoire, tes larmes couleront et tu diras : Maman, voilà un vilain

[1] Elie Lacoste.

conte, mais heureusement cela n'est pas vrai. Sans doute alors l'espace de quelques années aura presque guéri les maux de ta patrie. Sans doute les hommes qui firent le mal, par peur ou par faiblesse, auront effacé à force de bonnes actions le souvenir de leurs torts ; et ceux qui le firent par inclination et avec délices auront tous expié leurs forfaits. On ne pourra plus croire qu'il ait existé tant d'hommes occupés uniquement du malheur des autres. On n'apercevra plus les traces de la désolation générale de toute la France. Et toi, ma Sophie, tu ne voudras pas croire qu'un même jour marqua ta naissance et le désespoir de tous tes parents ; que c'est toi qui partageas ce pénible et douloureux voyage que ta mère fit dans la grande ville ; et que suspendue à mon sein, tu n'as cessé d'être mouillée de mes larmes pendant les trois premiers mois de ta vie. »

Ainsi finit cette relation touchante. Mais ce que madame de Barante ne dit pas, c'est que pendant qu'il était en prison, son mari ne cessa de s'occuper de l'éducation de ses enfants, qu'il leur écrivait des lettres admirables et qu'il corrigeait leurs devoirs comme s'il avait été à la maison.

IV

Après le 13 vendémiaire, Prosper de Barante fut placé à Paris dans une pension tenue par M. Lemoyne et qui était située rue de Berry, par-delà les Champs-Elysées. Cette pension existait avant la Révo-

lution sous le nom de « Institution de la jeune noblesse ». — « Elle était recommandée, nous dit-il, par sa bonne réputation et par la composition des élèves, qui presque tous appartenaient à d'honorables familles, mais tout s'y ressentait de l'influence de l'esprit et des habitudes du moment. Si mes parents avaient souhaité que j'y fisse une épreuve d'indépendance, elle ne pouvait être plus complète ; mais ils m'avaient donné de si bons principes, ou pour mieux dire de si bonnes impressions morales, elles étaient tellement incorporées avec mon caractère, que, dans le libre choix du bien et du mal, je me trouvai avoir plus de goût pour l'un que pour l'autre, et qu'à travers les fluctuactions de mon esprit et de ma conduite, je restai honnête homme avec des sentiments élevés et dignes de mes parents. »

Il faut dire aussi qu'ils entretenaient avec lui une correspondance des plus régulières et que, de temps en temps, ils faisaient le voyage de Paris pour s'assurer *de visu* qu'il se conformait à leurs instructions. C'était surtout son père qui tenait la plume ; sa mère ne lui écrivait guère que de petits billets qu'elle mettait dans les lettres de son mari. Elle aurait bien voulu lui écrire plus souvent et lui en dire davantage, mais M. de Barante avait l'habitude de couler à fond, comme elle disait, tous les chapitres qui lui plaisaient, et il trouvait que, même dans le doux commerce de l'amitié, il faut un peu de méthode et de régularité, jamais de surabondance. Une lettre de son fils par décade lui suffisait, seulement il entendait qu'elle fût la réponse à toutes celles qu'il avait reçues, et qu'elle fût toujours datée, ce qu'il oubliais souvent lui-même. J'ai là, sur ma

table, toutes les lettres adressées par M. de Barante à son fils, pendant qu'il était en pension ; les trois quarts ne portent aucune date, et il m'a fallu suivre le cours des événements politiques dont quelques-unes parlent incidemment, pour pouvoir les mettre en ordre. Je ne donne ici, bien entendu, que les plus importantes.

« Tu sais, mon bon ami, comme j'aime à t'écrire de longues lettres, comme je cause avec toi de ce qui t'intéresse. Mais tu as ta maman près de toi ; un mot, une caresse valent mieux que mes longues pages. Tu ne les regretteras donc pas à présent et je ferai bien de te les réserver pour un autre temps. Jouis, mon enfant, jouis bien de la tendresse de ta mère. Vois s'il y en aurait une autre capable de venir de si loin et avec tant de fatigues t'embrasser, t'encourager, te soigner, te payer par des caresses de tous tes travaux et de ta bonne conduite. Elle ne pouvait ainsi que moi recevoir de ta part une plus douce satisfaction. Tu as presque surpassé notre attente. Tu as égalé tous mes vœux, mais juge toi-même si le prix qu'on te donne ne vaut pas encore plus que ce que tu as fait et si les baisers d'une maman venue de cent lieues pour te voir, si le plaisir de la voir contentée et d'en recevoir un gage comme celui que sa présence t'assure, ne paye pas ce qui t'était dû. J'aurais bien aimé à augmenter ton plaisir en partageant celui que goûte ta mère. Ce sera pour une autre année, s'il n'y a pas d'obstacle. Ménage ta santé. Repose-toi un peu. Ton émulation, ton désir d'apprendre paraissent un peu passionnés. Je te pardonne puisque tu avais du temps perdu à réparer et des rivaux à rattraper, Maintenant modère ton ardeur, évite tout excès de travail et surtout toutes veilles, mais soutiens-toi ferme où tu t'es placé. Les éloges qu'on te donne

aujourd'hui ne t'offriraient qu'un souvenir honteux et de justes remords, si tu cessais de les mériter dans le reste de ta carrière.... »

—

« Voilà mon bon ami, ce que j'appelle une bonne lettre c'est comme cela que je souhaite que tu m'écrives toujours. Si notre ami Voltaire n'avait pas un peu frappé cette expression de ridicule, je te dirais que ta lettre m'a satisfait l'*esprit* et le *cœur*. Cela est exactement vrai. Mais combien de choses qui le sont de même et dont on ne peut se servir, depuis qu'elles ont été gâtées. Tu as bien raison de regretter Barante où l'on te regrette tant ; si tu y reviens en esprit quelquefois, je peux t'assurer aussi que tu y es bien souvent dans la pensée et dans les conversations de tes amis. Notre douce paresse, notre oubli du monde et des événements, notre tendresse pour toi ont donc fait le charme de tes vacances ; je suis bien aise que tu aies joui aussi du plaisir que tu nous as donné, mais tout cela, mon pauvre enfant, peut bien être le terme des travaux d'une année, mais non l'occupation de l'année entière. A ton âge on a besoin d'instruction et d'activité. Le régime polytechnique te donne convenablement, à ce que je vois, l'une et l'autre. Dans dix mois d'ici, tu apporteras dans notre retraite, si nous pouvons y être ensemble comme cette année, une foule de connaissances qui te rendront plus intéressant. Tu y apporteras peut-être aussi des projets sur l'avenir. Tu seras alors au terme où pour bien des gens, la vie de l'*homme* commence, et où l'on prend sa place dans la société. Si la tienne n'est pas encore marquée, si tu n'as

pas fait choix de la carrière que tu veux suivre, ou si tu n'y es pas encore entré, que de matière à causer ! Après le mois de vacances écoulé, tu nous quitteras encore, peut-être alors seras-tu comme l'aiglon et prendras-tu ton vol hors du nid pour *l'emparer des vastes champs de l'air*. Tes parents suivront ton vol d'aussi près que la chose sera possible. Ils se rapprocheront de toi pour t'observer avec une inquiète tendresse, mais ils se garderont de te retenir dans le nid pour y traîner une éternelle enfance, et quand les circonstances nous sépareront, tu m'écriras des lettres bien longues, bien pleines, bien tendres comme la dernière. Tes vœux appelleront le repos qui est toujours le terme désiré des travaux de tout genre ; ils te ramèneront aussi dans la maison paternelle qui doit être la fin de toutes les courses. Je te répondrai en mêlant nos vœux aux tiens et notre correspondance bien assidue entretiendra ces sentiments mutuels de tendresse qu'il ne faut jamais que l'absence dessèche ou diminue. Conserve aussi, mon bon ami, tous ceux dont tu m'as donné des témoignages. Je ne crains pas pour toi les dissipations ni les occasions, tant que tu ne seras jamais abandonné par l'idée de ta maman et par la mienne. Nous serons ton *préservatif*, comme on a dit que madame de Grignan l'était de sa mère. Occupe ton cœur à penser à nous et il n'ira point s'occuper mal, à tout autre endroit.

« Hélas ! mon ami, si tu savais comme je ménage mes pauvres yeux, combien je lis peu depuis quinze ou vingt jours que je me suis aperçu du tort que je faisais à ma vue chaque fois que je m'applique longtemps, tu aurais pitié de moi et tu en sentirais mieux la nécessité de faire toutes tes provisions dans la jeunesse, lorsqu'on jouit éminemment

de toutes ses facultés. Il vient un âge, et souvent il vient trop tôt où le corps et l'esprit s'affaiblissent, et où l'on ne peut posséder que ce qu'on a acquis, sans oser songer à des acquisitions nouvelles. *Ce n'est qu'en morale qu'il est vrai qu'on sait apprendre quelque chose tous les jours.* On peut s'instruire par l'expérience de tous les instants. Jusqu'au dernier jour de la vieillesse on devient meilleur quand on le veut et quand on sait se surveiller ; mais on ne devient pas plus instruit...

« C'était hier ou avant-hier mes *natalices* ; par hasard, j'en fis commémoration hier au soir, et ce matin toutes les fleurs du jardin sont venues parer ma cheminée. Elle est jonchée de violettes ; les carafes sont pleines de réséda, d'œillets, de giroflée. On a dit : Ah ! si Prosper était ici !... On le dit bien souvent sans cela. Adieu, mon ami, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. »

« ... Que dis-tu du calcul intégral et différentiel ? Est-il bien possible que tu espères les avoir vus avant l'époque de ton examen, c'est-à-dire dans deux mois d'ici ? Je ne conçois point une marche si rapide : et quelle que soit la bonne volonté et l'excellence de la méthode de ceux qui t'enseignent, mon esprit a de la peine à placer dans un espace de sept à huit mois ce que je regardais comme le travail de deux années. Je ne suis pas étonné de ce que la géométrie t'a retenu peu de temps. Des souvenirs non encore effacés et l'exercice donné à ton esprit dans plusieurs autres parties qui t'accoutumaient à la justesse et à la forme même des démonstrations ont dû te rendre très faciles tous les éléments, mais la trigonométrie sphérique, mais les sections coniques, mais surtout l'algèbre me semblaient devoir remplir et bien au-delà toute cette année-ci. Tu sais, mon ami, que ce n'est rien d'apprendre aisément. On n'use bien

que de ce que l'on a parfaitement retenu. On ne possède véritablement que cela. Une chose apprise et demi-oubliée ne sert qu'à donner des prétentions sottes. Oui, mon ami, je t'ai trop souvent répété tout cela pour n'être pas bien sûr que tu attaches peu de prix à la vaine gloire de faire ton cours de mathématiques en moins de temps qu'un autre; et que tu étudies, non pour la satisfaction passagère de l'amour-propre, mais pour l'utilité durable et réelle que tu trouveras à savoir et à retenir. Il ne faut pas être envieux du temps, surtout quand on est à ton âge : il faut consentir à lui devoir beaucoup et attendre beaucoup de lui seul. C'est lui qui dispose, qui mûrit, qui fortifie et perfectionne nos connaissances. C'est lui aussi qui arrange les événements et amène les occasions. Vouloir tout faire ou tout apprendre en un jour est une folie. Tes propres réflexions te l'ont appris bien vite. Ta demande de l'École polytechnique était un acompte pris sur l'avenir, une anticipation tout-à-fait inconsidérée sur les projets qui peuvent convenir soit à l'achèvement de ton éducation, soit à l'état que tu pourras embrasser. Tu l'as senti toi-même avant que je te le dise ; et j'aime bien mieux que tu doives ce changement à toi-même qu'à tout ce que je me proposais de répondre à ta première lettre. Je compte que tu ne concourras pour l'École polytechnique que dans dix-huit mois ou peut-être dans deux ans et demi ; que pendant ce temps, tu continueras de profiter comme tu le fais à présent de toutes les ressources que t'offre la maison de M. Lemoyne, que tes deux frères t'y succéderont et y entreront même un peu avant que tu en sortes, afin que ton exemple et ton amitié leur rendent plus utile et moins fâcheux le passage de la maison paternelle dans une maison étrangère..... »

Mais il faut croire que ce beau feu ne dura guère, et que la passion des mathématiques fit bientôt place à une autre plus dangereuse et moins avouable.

« Vous témoignez à votre mère la crainte que je ne sois fâché contre vous. Oui, mon bon ami, je suis très fâché ; mais j'ai moins de colère que de chagrin et d'inquiétude. Vous connaissez ma tendresse et mon indulgence pour vous. J'oublierai le passé, si votre conduite ne m'en rappelle pas le souvenir, si vous recherchez avec bonne foi les causes de votre faute, si vous avez le courage de renoncer avec plaisir, pour l'amour de moi et pour votre propre bien aux occasions qui vous ont été funestes, et si vous vous persuadez fortement que les mêmes causes doivent produire toujours des effets semblables. Vous me parlez d'une brise de paresse, comme on parlerait d'un rhume ou d'un accès de fièvre. On croirait que c'est une maladie qui vous est survenue tout à coup et comme par hasard. Pourquoi ne pas avouer que ce dégoût universel qui a rendu votre cœur mort à la tendresse et à la reconnaissance, comme votre esprit l'était pour toute occupation sérieuse et honnête, n'est qu'une conséquence nécessaire de vos dissipations et de vos sorties continuelles hors de votre pension ? Et dans quel moment pouviez-vous être mieux disposé au travail, si de mauvaises habitudes ne vous en tenaient éloigné, que lorsque de premiers succès vous en promettaient d'autres, pourvu que vous les achetassiez au même prix ; lorsque vous vous regardiez comme engagé, sous peine de honte, à mériter les éloges qu'on vous donnait comme par avance. Quand deviez-vous être moins sujet à oublier votre mère, qu'à l'instant où vous veniez d'en recevoir les marques de la plus tendre affection. Mon ami,

reconnaissez toute votre faiblesse. C'est dans le temps où votre esprit et votre cœur ont dû être le mieux prémunis que vous êtes devenu complètement coupable. Apprenez donc qu'il est une force à laquelle vous ne savez pas résister, qui triomphe de vos résolutions comme de vos sentiments, qui énerve et détruit toutes les dispositions honnêtes et bonnes. C'est l'amour de la dissipation et de l'oisiveté, c'est la séduction de l'amour-propre. Votre mère vous le mandait l'autre jour : la paresse d'un sauvage est un repos, une espèce de sommeil et rien de plus. La paresse à votre âge et chez une nation civilisée et dépravée est nécessairement la mère de tous les vices. On ne se détourne des occupations utiles et des devoirs de la nature, que pour rechercher des jouissances d'un autre genre. Que l'expérience que vous venez de faire ne soit pas perdue pour vous. Rien ne vous a paru plus innocent que le désir de sortir deux fois par décade chez votre oncle. Ce que vous aviez souhaité d'abord comme un délassement et une distraction est devenu l'objet principal de vos vœux parce que vous avez trouvé des plaisirs faciles ; parce que la mollesse et la curiosité étaient flattées et satisfaites à peu de frais. Vous avez bientôt appris à être mécontent dans votre pension. Poursuivi par les comparaisons et par les souvenirs, vous avez été dégoûté de la société de vos camarades, des bontés et de l'amitié de vos maîtres. A table, vous avez regretté un dîner meilleur, et vous avez soupiré pour l'instant où vous sortiriez de nouveau. Chaque visite à votre oncle est devenue alors un séjour de deux ou trois jours. La rentrée dans votre pension est devenue une peine. Vous avez ensuite écarté toute idée bonne et salutaire de peur qu'elle ne fît

naître le remords ; et mécontent de tout et de vous-même, vous avez chaque jour par une fausse honte et par la force croissante de l'habitude, aggravé vos torts et votre mal. Voilà mon bon ami, comment on peut arriver par degrés, en un espace de deux mois, au point de se dénaturer entièrement, de n'être plus ce qu'on était ; car vous n'étiez plus alors le fils que votre mère avait laissé le 10 vendémiaire ; ce fils si tendre pour tout ce qu'il devait aimer, si reconnaissant pour ses maîtres, si plein de bons desseins et d'affections honnêtes, si appliqué. Vous n'étiez plus ce fils appelant par vos vœux votre papa à Paris, pour y jouir des bons témoignages qu'on rendrait de vous. Vous écartiez mon image comme importune. Vous vous efforciez de m'oublier et ne m'écrivant pas, et ne répondant pas à mes lettres multipliées. Vous étiez sûrement arrivé au point de craindre ma présence. Ah ! mon bon ami, puisque les conséquences de la dissipation sont si terribles pour vous, puisqu'elles vous ont été si funestes, tremblez qu'elles ne le soient encore davantage. Éloignez-vous des occasions à présent que vous savez où elles vous ont entraîné. Arrêtez-vous avant qu'elles vous emportent encore davantage et d'une manière irréparable. J'ose espérer, mon ami, que cette faute n'aura que d'heureuses suites. Elle vous apprendra à vous défier de vous-même et à demeurer fidèle aux leçons de votre père et de vos maîtres. Hélas ! mon enfant, si une habitude plus longue venaient à effacer de ton cœur les sentiments qui doivent te préserver du mal, si la dépravation succédait une fois au dégoût du bien (et il n'y a qu'un pas de l'une à l'autre), je chercherais en vain à te ramener. Redeviens donc vite ce que tu étais. Songe et songe toujours que je t'ai expressément défendu d'aller au spectacle. Souviens-toi

que l'année dernière tu refusas d'y aller avec madame Colin par cette seule raison ; que tes sorties soient rares et surtout ne découche jamais de ta pension. Je suis reconnaissant envers ton oncle de l'amitié qu'il te témoigne, mais il n'est pas ton père, il n'est pas père... A-t-il jamais réfléchi sur les avantages ou les inconvénients d'une démarche qui te regarde ? A-t-il pesé comme moi ce qui convient à ton caractère et à ton âge ? Sait-il pourquoi une foule de choses qui te seraient bonnes dans trois ans te perdraient sans retour à présent. S'il avait auprès de lui sa respectable femme qui m'estime tant et qui m'est si sincèrement attachée, je craindrais moins tes sorties... »

V

Cependant Prosper de Barante était entré à l'École polytechnique, et comme à cette époque les élèves n'étaient pas casernés, il allait beaucoup dans le monde et commençait à s'occuper de politique. Pour ne pas le laisser sans guide et sans surveillance, ses parents avaient pris le parti de venir passer quelque temps à Paris, mais au bout d'un an, ils retournèrent à Barante où ils attendirent les événements. Madame de Barante voulait à toute force que son mari sollicitât des fonctions publiques, et dès l'année 1794, à peine sorti des prisons de la Terreur, il avait accepté, pour lui être agréable et aussi dans l'espoir de calmer les esprits inquiets, le poste de procureur syndic du district de

Thiers. Mais cela ne suffisait pas à l'ambition de madame de Barante. Elle avait des vues plus hautes, elle rêvait pour son mari je ne sais quelle place où il eût été bien en évidence, et, comme elle connaissait sa modestie, elle le pressait de prendre la première venue en attendant mieux. Lui se faisait tirer l'oreille, car le gouvernement d'alors ne lui inspirait aucune confiance.

« Eh quoi! lui écrivait-il de Paris, ce n'est pas assez que l'envie et la méchanceté m'arrachent des occasions que je peux regretter! il faut que mon amie ajoute à leur triomphe et qu'elle mette à leur disposition les biens que je croyais indépendants. Il faut que ses douces jouissances, son bonheur domestique, tout ce qui est vraiment à elle et à moi soit empoisonné par le souffle de ces gens qui à coup sûr ne croient pas faire autant de mal, qui ne m'envient peut-être les avantages attachés à l'*existence publique* que pour ne pas ajouter ceux-là à ceux que je possède au-dessus d'eux. De grâce, ma chère amie, reprends ta serpette, fais arracher les mauvaises herbes, embellis notre élysée, et sois heureuse du bonheur qui nous convient. Si je disais ou de la législature ou de la place de commissaire au tribunal que les places sont peu désirables, peu regrettables, les malins me compareraient très vite au renard gascon. Il ne convient pas de médire de ce qu'on n'a pu obtenir. J'épargnerai à toi comme aux autres cette application et quand je penserais que la vie privée dans ce moment-ci vaut mieux que les fonctions publiques, surtout quand elle peut être entourée de quelques agréments comme elle l'est pour nous, je me garderais de tenir ce langage. Mais cet espoir nous a échappé d'être législateur ou d'occuper une première place.

La comparaison ne s'établit donc plus entre les emplois brillants et notre obscurité paisible. Tu n'as plus qu'un désir vague et indéfini qui ne sait plus où se prendre, c'est là ce que tu oses mettre au-dessus de notre situation actuelle. Semblable à l'homme sans famille et sans biens, tu veux que, comme le pauvre diable de Voltaire, j'aille ramper dans toutes les antichambres, et également propre à tous les emplois par le besoin d'en avoir un quel qu'il soit, que je m'offre à toutes les portes sans savoir celle qui me sera ouverte. C'est à ton mari, c'est au père de tes enfants, c'est à un homme de quarante ans qui a feu et lieu que tu fais cette proposition ! Pour combler la mesure, c'est par les bons offices de nos députés que tu veux que je sollicite cette fortune ! Mais, hors des affaires du département, que sont-ils que de simples particuliers ? Que peuvent-ils ? Ils auraient de la peine à obtenir une place de commis-expéditionnaire dans le plus petit bureau. Et avec ton incroyable sophisme que rien ne *déshonore dans une république*, tu veux que dans ma position j'aille m'honorer d'un poste bas et subalterne. Tu me parles ensuite de la diplomatie. Ah ! si je connaissais intimement le ministre des relations extérieures, ou si j'étais fort protégé par plusieurs membres du Directoire, sans doute j'aimerais à la veille des négociations, d'une pacification générale, y prendre part ou du moins à en suivre de près les opérations. Mais je peux t'assurer par l'expérience d'autrui que ce projet est impossible. Tu sais aussi bien que moi, ce que c'est que le Directoire exécutif. Un travail sur les consulats et vice-consulats sera fait d'ici à quelques mois. Ces places ne sont bonnes que d'argent. Elles sont excessivement convoitées, beaucoup de militaires ayant servi la République avec distinction, espèrent et demandent des récompenses. Je n'ob-

tiendrais certainement rien. Mais je ne voudrais pas pour une rente de 12 à 15 mille livres de numéraire échanger contre un exil lointain, contre l'oubli de mes enfants et de tous les miens, la petite portion de bonheur dont je peux jouir sur un sol qui m'appartient. Je te parle là des emplois principaux, mais songe qu'un vice-consulat ne vaut pas moitié de la somme que je te dis : qu'un chancelier de consulat n'a pas mille écus, etc. Non, ma chère amie, je ne suis pas assez abandonné de Dieu et des hommes, je ne suis pas assez dénué de bon sens pour poursuivre des chimères. Si la fortune dans son courroux venait à m'exaucer, je serais trop attrapé. Soit que je fusse *honoré* par quelque bureau à Paris, ou banni à plusieurs centaines de lieues de mon pays, je souffrirais le dépérissement de mes affaires domestiques, j'aurais tôt ou tard le remords d'avoir sans objet et sans nécessité abandonné ma mère et mes enfants. Et vous-même qui voulez absolument me chasser *hors du nid*, vous y demeureriez attachée par vos devoirs de mère, par l'ennui de ma position qui ne vous plairait plus alors, etc., et vous vivriez séparée de moi.

« Pour résumer tout ce que j'ai dit (et en supprimant une foule d'autres sentiments qui m'oppressent et que je veux pas laisser échapper ici), je vous proteste que je n'accepterai, ni n'exercerai aucune fonction publique. Malgré votre sophisme, je ne me trouve honoré d'aucune de celles qui s'exercent dans notre département, parce qu'il n'y en a aucune dont ceux qui me connaissent ne me croient autant ou plus capable qu'un autre. L'opinion est suffisamment fixée à cet égard, et je m'en regarde comme aussi honoré que des fonctions elles-mêmes. Je ne solliciterai rien à Paris ni au dehors, parce que les circonstances sont telles

que je ne peux ni espérer, ni demander rien qui soit digne de moi. L'émulation, l'ambition des places produisent un désir inquiet qui ne sert qu'à nous tourmenter. C'est à la fierté à nous guérir de l'amour-propre et des vœux ridicules qu'il nous faut faire. Il faut apprendre à se mesurer et à se comparer à ce qu'on souhaite. Je me sens la force d'être heureux, si tu veux que je le sois avec toi... Oh ! mon amie, pour mon bonheur et pour le tien et au nom de nos pauvres enfants, quitte ce sentiment qui te dégoûte de ce que tu as, et qui blesse tout à la fois l'amour et l'amour-propre de ton ami. Laisse aux cœurs vides qui n'aiment rien ce besoin de se remplir de vent et de chimères. Mais toi, si tu aimes (et qui est-ce qui ferait le crime d'en douter ?), si tu aimes ton mari, ne peut-il donc te plaire qu'avec une charge ou un ruban enfantin ? N'aimes-tu donc en lui que le moyen ou l'espérance de jouer un rôle ? Sa tendre affection depuis plus de quinze ans, et surtout ces liens si multipliés qui l'attachent invinciblement à la mère des enfants les plus aimés, valent-ils donc moins que l'avantage de se communiquer la petite considération attachée à un titre même supérieur ? Si un hasard plus favorable à tes vœux nous avait conduit sur la scène du monde, peut-être après avoir éprouvé des peines et des dégoûts, serais-tu tout étonnée de retrouver le bonheur en rentrant chez toi. Tu te souviens du conte persan. Ne fatiguons pas notre vie entière à poursuivre et à rechercher *Bathmeadi* dans d'autres pays que le nôtre. Au retour de nos vaines courses, nous verrions ce bon vieillard assis au coin de notre feu, qui nous dirait : Vous n'auriez pas fait tant de pas inutiles si, avant de sortir de votre maison vous aviez regardé si j'y étais. Je n'en suis pas sorti un seul instant, et c'est là que je vous attendais. Regardons aussi nous-mêmes si le

bonheur n'est pas chez nous. J'ai plus d'une fois cru l'y trouver. Oui, ma pauvre amie, c'est près de toi que je le goûterai, d'une manière très indépendante des élections, des indications, des protections, etc. Je te jure que jamais je n'ai moins regretté qu'en ce moment de ne pas appartenir à la chose publique. Si j'en avais du chagrin, tu l'aurais aigri par tes plaintes, mais puisque je n'en ai pas, pourquoi, toi qui n'en devrais avoir que par contre-coup et à mon occasion, veux-tu sentir ce que je ne sens pas ? Adieu, pardonne-moi le sérieux de cette lettre, comme moi je te pardonne la déraison de la tienne. Aimons-nous, aimons nos petits, et soyons bien vite réunis ensemble. »

C'était parler d'or, mais madame de Barante le laissait dire, bien résolue qu'elle était à lui mettre le pied à l'étrier. Et le fait est qu'elle y arriva quelques années après.

C'était au lendemain du 18 Brumaire. Prosper qui s'était fait le complice de sa mère et qui s'était pris d'une sérieuse admiration pour Bonaparte, entretenait souvent son père des événements politiques, se faisant l'écho de ce qu'il entendait.

« Tu dis donc, lui écrivait celui-ci, que la Constitution n'a pas à sa naissance un très grand succès dans le beau monde de Paris. On n'est frondeur dans tous les pays que par mécontentement, et je parie bien cher que tous les conservateurs, sénateurs, législateurs, tribuns etc., trouvent cette révolution et cette constitution admirables. Mais nous autres, pauvres diables, qui les payons et les nourrissons pour leur être soumis à jamais, il nous est permis par forme d'indemnité de nous fâcher, d'improuver toutes

les choses faites et à faire et de rire de tous les hommes placés et à placer. Je ne trouve donc pas mauvais que MM. Bouchard, Lantier, etc., et tous les autres mortels qui ne sont pas au moins de *notables nationaux* exhalent des épigrammes ou quelquefois encore un peu d'indignation. Quant à moi, je dis aujourd'hui, comme je disais il y a six semaines : on n'est pas héros pour avoir fait sauter par les fenêtres un troupeau de représentants et pour avoir avec des bayonnettes usurpé le pouvoir sur des hommes qui n'avaient aucune force militaire et que l'opinion ne protégeait pas. Sejan, Merlin, ou Réveillère en ont pu faire autant ou même davantage, mais lorsqu'on a, comme Cromwell, chassé les orateurs et les démagogues, il faut savoir ou pouvoir régner comme lui. Cromwel prenait les rênes d'un gouvernement que personne n'inquiétait ni ne pouvait inquiéter au dehors. Il n'y avait pas même un germe possible de guerre étrangère, il avait beaucoup de connaissance et d'habitude des factions intérieures. L'armée entière était à lui et l'armée depuis quatre ans avait joué le principal rôle de la révolution. Ici pas une circonstance n'est la même ; et si la paix n'est pas faite avant un mois, la fanfare de Saint-Cloud, le titre de Premier Consul et toutes les adulations n'empêcheront pas que le héros ne tombe et ne tombe chargé de ridicule tout au moins. On se venge des espérances trompées par la haine, le mépris, le dénigrement. Cela est arrivé sans cesse depuis six ans. Tous les faiseurs de révolutions ont été encensés tant qu'on a cru que le changement opéré tournerait à profit à tout le monde. Que de louanges données à ce vil Talien tout dégoûtant des meurtres de Septembre, tant qu'on a cru que son 9 Ther-

midor assurerait l'ordre, la paix, la justice, et comme on s'en est dédommagé ensuite ! Merlin lui-même, après le 18 Fructidor, n'a-t-il pas eu ses partisans de très bonne foi ? Dans notre révolution, il a toujours suffi de chasser ceux qui étaient en place pour bien mériter de tout le monde, au moins pendant quinze jours. La grande affaire est de se conserver, de dénouer le drame avec gloire et profit pour soi et à la satisfaction de tous. Le problème est encore à résoudre et je souhaite que B .. entouré de métaphysiciens politiques, et de savants de l'Institut nous en donne la solution tant désirée et si longtemps attendue. Je ne l'ai jamais autant espéré que d'autres que je sais, soit parce que j'ai mesuré les difficultés, soit parce que je n'estimais pas l'*homme* tout à fait à si haut prix que ses enthousiastes admirateurs ; j'espère aujourd'hui moins que jamais. L'article absurde et surtout atroce laissé dans la Constitution relativement aux émigrés décèle la défiance et par conséquent la faiblesse. Le gouvernement n'a plus le droit de dire : on est juste quand on est fort. On lui répondra : Vous n'êtes donc plus fort à présent, puisque vous n'osez être juste envers ceux qui ont fui les poignards en 1792, envers ceux qui ont commencé et dirigé la Révolution et qui ne s'en sont séparés que quand elle a été souillée de crimes ; puisque vous n'osez être juste envers Sicard et ses confrères prêtres, et proscrits comme lui ; puisque vous ratifiez l'horrible et illégale sentence de Fructidor et que vous redoutez l'apparition de tous les hommes qui ont plus de talents et plus de vertus que les hommes que vous avez appelés. Vous faites tout comme on a fait depuis six ans. Vous pardonnez au crime, vous vous fiez à la Providence et au seul cours des événements pour la punition des scélérats ; mais vous ne

pardonnez point à la vérité, aux vertus, à l'éloquence. Nous avons, comme en 1795, une amnistie et point de justice. On conserve autour de soi tous les éléments de révolution et on éloigne de leur patrie les hommes paisibles et éclairés. Voilà, mon pauvre ami, une furieuse tirade. Je t'en demande pardon. Pourquoi aussi, as-tu songé à nous parler de Constitution ? Pourquoi as-tu réveillé mon courroux contre tout le titre de cette charte appelée *Dispositions générales*, amas indigeste et incohérent de maximes niaises ou féroces, bien mal rédigées et dont il n'y a pas une, qui, même vraie, ne soit sottement présentée et tout à fait hors de place. Je ne vois malheureusement encore dans tout ce qui s'est fait qu'un changement d'acteurs et non un progrès d'action. Mais Dieu merci, ce ne sont plus des lézards qui chassent les oiseaux. On n'a mis hors de la volière que des bêtes bien venimeuses, et les *illustres compagnons* qui vont régner à leur place sont d'une espèce plus noble et d'une nature meilleure. Nous avons toujours gagné cela. Parmi ces hommes nouveaux se trouve La Place, ministre et sénateur désigné. Son ami Duprat veut te présenter à lui, te faire dîner avec ce puissant du jour. Il t'a cherché pour cela rue Helvétius et de là rue Villedot ; et en m'écrivant, il me marque et sa bonne volonté pour toi et son regret d'ignorer ton adresse. J'espère et je suppose qu'il t'aura enfin rencontré et qu'il t'aura procuré une connaissance qui te sera bonne et agréable, même indépendamment du crédit et des places. Say, ou du moins son journal, paraît bien réservé dans son jugement sur les événements du 18 Brumaire et sur ce qu'on en doit attendre. Il est permis de soupçonner qu'il approuve peu ce qui s'est passé et n'espère pas beaucoup de l'avenir. Cela m'a bien étonné.

Tout me paraissait fait comme pour ses amis. La perte de son frère l'aurait-elle refroidi sur le héros qui a sacrifié en Syrie tant d'hommes de mérite et qui en a abandonné un plus grand nombre encore aux caprices de la fortune et de la guerre dans les sables de l'Egypte ? »

. . . . . .

Ces lettres si dignes et d'une éloquence si fière sont un nouveau témoignage que le pays était las de l'état d'anarchie où il vivait depuis dix ans et que, après avoir été secoué par tant de commotions politiques, il soupirait après l'homme providentiel qui lui apporterait la paix. Ce fut au Premier Consul qu'échut cet honneur. Aussi M. de Barante s'empressa t-il de lui offrir ses services. Il s'était lié, sous le Directoire, avec M. Creuzé, secrétaire de Lebrun. Quand le Premier Consul institua les préfets, Lebrun le porta, sur sa liste et il fut nommé, non sans peine, à la préfecture de l'Aude. Les vœux de madame de Barante étaient enfin exaucés. Elle n'en conçut pourtant qu'une joie médiocre, si je m'en rapporte à la lettre suivante qu'elle écrivait à son fils :

« Mon petit coquin, vous êtes bien aise de ce que votre père s'en va à deux cents lieues, de ce que votre pauvre maman au lieu d'aller vous embrasser, vous gâter, se promener, causer, enfin passer de tout doux instants avec vous, va devenir je ne sais quoi, aller je ne sais où. En vérité, j'ai presque envie de vous quereller ; mais vous, rien ; vous ne voulez pas que je me fâche, et votre père l'est peut-être de la lettre toute philosophique que je lui ai écrite il y a peu de jours. Je ne voyais pas la plus petite apparence à le

voir préfet et après en avoir été fâchée un petit moment, j'avais regardé cette place d'un mauvais œil, et je m'étais mise à la mépriser. A présent il faudra bien prendre la lunette couleur de rose, à cause de mon cher enfant qui peut tirer un assez grand avantage de cette nouvelle carrière. Voilà donc qui est fait, je suis contente, mais pas très aise. Que vais-je faire de mes deux petits garçons ? Je les mettrai en pension, bon ; mais de ma paresse ? avec toute autre place je pouvais vivre avec elle ; la place aurait été toute à Monsieur. Rien pour Madame. Comment ! je serai obligé de représenter ? de faire des honneurs, et puis..... mais, mon Dieu, ne voilà-t-il pas que je vais encore me donner des airs d'être mécontente tandis que tant de personnes envient peut-être ma position... ! »

De son côté, M. de Barante lui répondait :

« Ta lettre m'a affligé. Que parles-tu des dons de la jeunesse, de ses agréments qui s'enfuient ? ne sais-tu pas, méchante, que ce qui te reste n'est encore que trop bon pour moi. Que veux-tu dire aussi avec les moyens de plaire par l'esprit. Ah ! ma pauvre bonne, ce n'est ni la figure, ni la jeunesse, ni l'esprit seul qui assureront notre bonheur et qui conserveront ou réchaufferont l'amour mutuel, dans cette terre étrangère où nous aurons tant besoin de nous aimer puisque nous serons tout l'un pour l'autre. Il n'y a que l'intérêt vrai et illimité que nous prendrons réciproquement l'un à l'autre, il n'y a que l'identité. Je ne serai malheureux que quand je verrai que cet intérêt auquel j'ai droit n'est pas sans réserve ; que quand je sentirai dans ce que tu désires, dans ce que tu projettes, dans ce que tu

juges, dans ce que tu dis, que nous sommes *deux*. Ah ! ne soyons plus qu'un si tu veux que j'existe avec quelque espérance d'un bon avenir. »

Hélas ! la pauvre femme était déjà atteinte du mal qui devait l'emporter, et peut-être avait-elle le pressentiment que la préfecture de Carcassonne serait son tombeau !.....

« Si j'étais un peu moins maussade, écrivait-elle encore à son fils, la veille de son départ pour l'Aude, je vous parlerais de Barante. Rien n'est plus joli ; la plus belle verdure ; toutes les fleurs s'empressent d'éclore. Déjà nous avons des roses, mais je ne veux pas regarder tout cela. Je serais tenté de les regretter, et vous savez que ce sont seulement les personnes qui me touchent, et non les choses. Adieu, mon bien bon ami, je vous écrirai sûrement avant de partir, vous aurez mon dernier adieu. »

Il eut aussi sa dernière lettre[1]. Lettre de doux reproches et qui dut lui être très sensible, car madame de Barante n'était pas grondeuse de sa nature ; elle était plutôt disposée aux caresses qu'à la réprimande. Mais cette fois le cas était trop grave, Prosper avait commis une trop grosse faute pour n'être pas grondé par maman. Ne s'était-il pas permis de quitter l'École polytechnique sans prendre conseil de personne, et de le cacher à ses parents ?

Cette fois M. de Barante se fâcha pour de bon, et voici la semonce que son fils reçut :

[1] Lire à l'*Appendice* les conseils qu'elle lui laissa sous forme de lettre.

« Je vous remercie de votre exactitude à me répondre. Votre lettre m'a procuré une très cruelle certitude, mais elle m'a tiré d'un doute très pénible et d'une situation très ridicule. Je saurai qu'il ne faut jamais parler de vous ni souffrir qu'on m'en parle, sous peine de dire ou d'entendre dire des choses qui me dévouent à la risée et qui ne tarderaient pas à vous donner une mauvaise réputation.

« Je voudrais avoir à vous remercier de votre franchise, parce que cette qualité couvre bien des fautes. Il aurait fallu pour cela que votre lettre fût venue il y a trois mois. Elle était si naturellement la réponse à celles dans lesquelles je vous exprimais des craintes ! Deux fois je vous ai écrit dans le sens et avec tous les détails qui invitent à la confiance .. Vous avez mieux aimé mentir. Je ne veux pas vous faire rougir en vous disant tout ce que je devrais vous dire sur la bassesse de cette conduite. Mais remarquez du moins qu'on ne trompe jamais longtemps ceux même qui sont à 200 lieues, ceux que leur cœur dispose le mieux à être dupes. La vérité se découvre toujours un peu plus tôt ou un peu plus tard. Il est même presque impossible que cela soit autrement. Il faut donc manquer d'esprit et de réflexion encore plus que de délicatesse et d'honneur, pour entreprendre de tromper les autres. Vous n'avez pas encore dix-neuf ans, renoncez à ce métier et tâchez de bien sentir qu'il est inutile et souvent nuisible, autant qu'il est vil.

« Votre mère est malade. J'ai craint d'aigrir son mal en lui communiquant votre lettre qui l'affligera encore plus que moi Elle ignorera tout jusqu'à ce que sa santé lui permette de voyager. Alors elle ira à Paris ; et elle prendra toutes les mesures convenables pour vous préserver, s'il est possible

et s'il est encore temps, de l'indépendance et de l'oisiveté qui ont eu tant d'attraits pour vous et auxquelles vous avez sacrifié votre avenir, le mien, l'estime des gens honnêtes et le cœur de vos parents !

« En attendant, suivez le cours de l'École comme si vous étiez encore élève. Qu'une occupation forte et continue vous éloigne des occasions et vous fasse réparer beaucoup de temps perdu. Vous n'êtes point exclu des examens. Disposez-vous à vous y distinguer. Je ne juge que par les résultats. Je sais ce que vaut cette phrase ; *je ferai* ou *j'ai fait* un excellent examen. Soyez reçu dans le génie militaire ou dans tout autre corps que vous voudrez choisir de préférence ; mais, au nom de Dieu, soyez reçu quelque part, ayez un état, et que je ne perde pas le fruit de votre éducation. Que je ne sois pas embarrassé de vous à l'âge où tous ceux qui ont commencé comme vous, mais avec bien moins d'avantages, sont placés honorablement pour eux et utilement pour la société. Si les circonstances permettent que vous soyez appelé à une école ou à des fonctions diplomatiques, on prendra avec plus de plaisir un officier du génie qu'un homme sorti sans emploi de l'École polytechnique. Une place obtenue dans ces honorables concours témoigne bien mieux du mérite d'un candidat que ce certificat qui vous *a coûté si cher*.

« Je vous parle ici comme à quelqu'un qui est capable d'entendre la voix de la raison. Je vous offre le seul moyen qui vous reste de regagner l'estime et la tendresse de votre père. Non, mon ami, votre destinée n'est pas de *donner* des espérances et de les *trahir*, on fait soi-même sa destinée, avec un caractère honnête et une volonté ferme de faire tout ce qui convient on ne trompe point, on ne trahit point

ceux à qui on a fait concevoir de soi une opinion avantageuse. Vous vous êtes un peu trop occupé jusqu'à présent de *donner* des espérances, trop peu de les justifier. Je vous l'ai reproché il y a plus de six ans. Vous êtes sous tous les rapports un grand *prometteur*. J'ai cédé trop facilement aux illusions de l'amour-propre paternel. J'ai espéré beaucoup plus que je ne devais et je commence à rabattre tristement des rêves qui ont quelquefois embelli mon avenir ; mais je ne peux pas croire que vous *trahirez* ce reste d'espérances que je veux conserver. Il ne tient qu'à vous d'y être fidèle. Toutes les fleurs de votre enfance ne deviendront pas des fruits. Hélas ! j'en suis maintenant trop sûr. Mais au moins, je vous en prie, ne soyez pas un arbre stérile ou malfaisant. Cette idée me ferait trop de mal, je ne veux pas m'y arrêter. Ne dites plus que votre *destinée* est de trahir mes espérances. Ne m'ôtez jamais la petite portion que vous m'avez laissée. Dépêchez-vous, au reçu de cette lettre, de reprendre avec assiduité tous les exercices de l'École. Songez que votre mère sera auprès de vous dans un mois. Je lui donnerai de telles instructions, qu'elle ne sera pas trompée sur ce que je veux savoir. Qu'elle n'ait aucun chagrin en vous revoyant et qu'elle voie, à l'empressement que vous mettrez à réparer votre faute combien vous attachez de prix à son amitié.

« J'exige que vous m'accusiez tout de suite réception de cette lettre et que vous me disiez nettement et sans détour si vous êtes rentré à l'École pour en suivre tous les exercices autant qu'il est possible et permis à quelqu'un qui a renoncé au *titre* d'élève. Je suis persuadé que si vous n'avez donné aucun mécontentement, on mettra peu de restrictions à la demande que vous ferez à cet égard, et que votre

exclusion volontaire de l'École peut bien n'avoir d'autre effet que de vous faire perdre le traitement et le grade qui vous étaient accordés. . . »

Le fils, piqué au vif, répondit tout de suite à son père, mais il faut croire que sa lettre était tout juste polie, car elle lui attira la réplique suivante :

« Mon très respectueux fils,

« Votre dernière lettre n'est ni *respectueuse*, ni tendre, ni raisonnable. J'ai bien connu quelques enfants qui, lorsqu'ils étaient grondés par leur papa, se rejetaient dans le sein de leur mère et semblaient, en l'accablant de caresses, vouloir indiquer mieux que c'était elle *exclusivement* qui avait leur affection. Ce moyen d'annoncer à son père qu'on est fâché contre lui parce qu'il est juste, n'est pas du tout hors de la nature des enfants gâtés. Mais aller caresser son petit frère qu'on négligeait depuis six mois ! et croire que par là on fait pièce à son papa, en vérité cette charge ne vaut rien ; elle est au-dessous des marmots de six ans. Cependant si votre colère n'avait eu d'autre effet que de valoir à ce pauvre Amable une lettre qu'il attendait depuis si longtemps, je n'en aurais pas dit le mot. Mais que voulez-vous que je dise en vous voyant le prier de vous donner des nouvelles de votre mère, *parce que je n'en ai pas le temps?* A votre avis, ai-je jamais manqué de temps pour vous écrire beaucoup de lettres et de très longues lettres ? Vous ai-je jamais laissé dans l'inquiétude sur tout ce qui vous intéresse ? Aurez-vous quelque chose à gagner dans le choix de votre nouveau correspondant ? C'est surtout, à ce qu'il me semble, un excellent moyen d'avoir des nouvelles

promptes et sûres de votre maman ! en vérité, vous mériteriez qu'on vous servît suivant vos demandes et qu'on ne vous fît rien savoir que par ce pauvre Amable, qui fait un brouillon de lettre en quinze jours et qui en attend cinq ou six ensuite avant de songer à le soumettre à mes corrections. Le dépit des petits enfants est une chose bien extravagante et qui empêche bien tout raisonnement, puis qu'avec autant de tendresse que vous en avez montrée à votre maman, vous ne voulez pas être informé d'elle que par un enfant qui sait à peine écrire et qui passe presque toute la vie à la pension.

« Mais laissons là et votre épître *ab irato* et tout ce sot enfantillage d'un fils de dix-neuf ans qui a eu quelques obligations à son père. Je ne demande qu'à oublier ce nouveau tort et à recevoir de votre part des témoignages meilleurs de la justesse de votre esprit et de votre cœur. »

De son côté, Mme de Barante écrivit au jeune polytechnicien :

Carcassonne, ce 3 floréal.

« Je suis en vérité fort heureuse de n'avoir su que très tard l'aveu forcé que vous avez fait de vos fautes et que votre père m'ait empêchée de vous écrire dans le premier moment où j'étais si cruellement affectée de votre conduite : je vous aurais dit que vous aviez perdu toute ma confiance, que je me reprochais celle que j'avais eue en vous jusqu'à ce jour, et surtout la sottise que j'avais eue de croire qu'il était possible de trouver des amis dans ses enfants ; que vous vous riiez de notre bonhomie qui, en vous croyant des principes de sagesse, de vertu, vous laissait la bride sur le cou, et

qu'il n'y avait pas de raison pour ne pas être inquiété sur toute votre conduite. Je vous aurais mandé tout cela avec un ton courroucé qui vous aurait sans doute encore plus piqué que la lettre de votre papa, qui aux reproches sévères d'un père, joignait les conseils et les observations d'un ami. Et à cette lettre vous en avez répondu une de quatre lignes. Celle que vous m'écrivez par le même courrier est bien tendre, j'en conviens, mais ne savez-vous pas que tout est commun entre votre père et moi, et que notre tendresse pour vous est égale. Vous avez écrit presque au même instant où vous avez reçu sa lettre. Votre amour-propre a été un peu blessé et c'est lui seul qui a dicté la réponse. Vous n'avez consulté ni votre cœur, ni votre raison, et sûrement vous avez eu ensuite du repentir ; surtout lorsque vous aurez reçu la dernière lettre de votre père, je présume bien que vous vous serez hâté de réparer cette sottise. Mais soyez tranquille il vous a pardonné, il n'a vu dans cela qu'un enfantillage. C'est *Peper* qui a battu sa maman nourrice : il en est fâché, il s'avance tout doucement par derrière pour l'embrasser, mais si elle s'en aperçoit, il retourne bien vite bouder dans son coin. Mon bon ami, vous avez bientôt dix-neuf ans, nous sommes à deux cents lieues les uns des autres, vous devez commencer une carrière qui doit peut-être décider de votre avenir. Vous êtes chargé de veiller sur vos frères et de leur tracer une route. Tout cela n'est pas jeu d'enfant. »

VI

Cette lettre est la dernière qu'ait écrite Mme de Barante. Quelques jours après elle tomba gravement malade et Prosper fut appelé en toute hâte auprès d'elle.

« Elle avait vu sa fin sans illusion et avec courage, a-t-il écrit dans ses notes intimes. C'était dans toute la force de sa raison qu'elle avait senti la mort s'approcher. Son âme s'était montrée à découvert ; soutenue par les souvenirs de la vie la plus noble et la plus pure, elle avait parlé à tous un langage à la fois si élevé et si naturel, qu'elle était devenue pour eux une autre personne. Elle avait toujours conservé le respect plus que l'habitude des pratiques de la religion. Le confesseur qui fut appelé, homme pieux et sensé, sut comprendre cette disposition, il ne songea pas à la troubler et partagea l'impression commune. Il fut frappé d'entendre ma mère lui dire au premier mot et du ton le plus simple qu'il n'y avait là personne de trop et qu'elle n'avait à avouer ni une action ni une pensée qui lui donnât le moindre remords..... Je la soignais le jour et la nuit, elle ne voulait rien prendre que de ma main. Une nuit, j'étais couché sur un matelas près de son lit, je m'étais assoupi un instant. Je devais lui faire prendre d'heure en heure une potion très efficace. Elle s'aperçut de mon sommeil et lorsque je lui portai la potion, elle me dit d'une voix douce : « Prosper, tu as laissé passer l'heure. » Je regardai de

nouveau la pendule, j'avais été exact; je n'ai jamais oublié l'impression affreuse qui me traversa l'esprit pendant ce clin d'œil. Ce sont les dernières paroles qu'elle m'ait adressées. Ce fut avec peu de connaissance et une raison affaiblie qu'elle se sépara de nous ; quand on m'éloigna de la chambre, elle ne pouvait plus s'en apercevoir. »

Le désespoir de M. de Barante fut affreux. En perdant sa femme, il perdait non seulement le bonheur de sa vie, mais jusqu'à sa raison d'être. Pendant longtemps il ne put s'habituer à l'idée qu'elle était morte ; il lui écrivait, comme si elle avait été en voyage, des lettres qu'il cachetait ensuite et dans lesquelles il lui parlait de sa douleur, de son isolement, de ses enfants. Il avait pris ses fonctions en dégoût et la ville de Carcassonne en horreur, s'imaginant qu'elle y avait gagné la maladie qui l'avait emportée. Mais il lui restait des enfants à élever et à instruire. Il se reprit peu à peu dans leur doux commerce. D'autant qu'à dater de la mort de sa mère, son fils aîné changea complètement de conduite. Il apprit à valoir mieux qu'auparavant, sa conscience devint plus éclairée, son esprit beaucoup plus religieux. Il était entré comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur, à son retour à Paris. Jamais il ne donna à son père le moindre sujet de plainte. Au contraire, il devint son correspondant de tous les jours, son confident, son soutien, son meilleur ami.

Il faut lire les derniers épanchements de M. de Barante dans le sein de son fils pour avoir une idée du vide immense que la disparition de sa femme laissa dans sa vie :

« Mon cher ami, tant que je n'ai pas été *seul* et que je trouvais sans cesse auprès de moi quelqu'un à qui je confiais mes pensées, quelqu'un qui me parlait de tout ce qui m'intéresse et dont les sentiments et les intérêts se confondaient avec les miens, je pouvais me passer de correspondance écrite. J'aimais tes lettres, je les désirais, mais je pouvais m'en passer pendant plusieurs semaines. Ton silence ne me fâchait que parce qu'il me laissait plusieurs jours d'inquiétudes, toutes les fois qu'il était trop prolongé. Tu le sais trop. Ma position a changé. Je suis seul. Je n'ai plus à qui parler, personne autour de moi ne m'entendrait, ne me répondrait... personne ne peut éprouver des sentiments semblables ni avoir des sentiments communs. Ce n'est donc plus pour me donner de tes nouvelles, pour m'éviter des inquiétudes, c'est pour que je tienne à la vie, c'est pour que j'aie avec les *miens* une espèce de conversation, que je te demande de m'écrire le plus souvent que tu pourras .. »

« Mon âme est dans un calme triste et plat que rien ne trouble. *Je suis sans espérance et même sans désirs, et regrettant les sensibles plaisirs dont la douceur enchanta ma jeunesse.* Cet état où l'on est habituellement triste mais jamais ému par un chagrin vif, jamais agité par un sentiment inattendu, me paraît fort convenable à la société ; et c'est dans ce sens que j'ai lu quelque part que l'ennui engraisse. J'engraisserai donc par la longue oisiveté de mes facultés *sensibles* et *voulantes* et par l'exercice modéré de mes facultés pensantes... Je fais chaque jour ma tâche comme le bœuf fait son sillon ; et quand je sortirai du champ il sera passablement labouré et aura produit une moisson ordinaire. Ma sensibilité n'a d'exercice actuel que par ma correspon-

dance avec toi. Si tu la rends exacte et bien nourrie, si elle ne m'apporte jamais rien de fâcheux ni d'inquiétant sur le compte de tes frères, j'aurai par là le seul plaisir *proprement dit* que je veuille ou puisse éprouver. Le reste m'est indifférent. Voilà, mon ami, un étrange changement. C'est presque cette métempsycose que me prédisait M. de la Védrise lorsqu'il m'écrivait qu'une position nouvelle amenait de nouvelles pensées, de nouvelles habitudes, un autre caractère et qu'on devenait presque un être nouveau. Il me disait : Vous avez beau croire que vous demeurerez tel que vous êtes, le temps vous modifiera. C'est donc cette modification qu'on appelle consolation ; et après un grand événement qui nous ébranle tout entier, il faut ou périr ou renaître sous une autre forme. Dans cette fatale renaissance j'ai perdu la meilleure moitié de mon être. Je sais à peine aimer et vouloir et mon esprit émoussé n'a plus de désir de paraître ni les moyens de briller. Pardon, mon pauvre ami, de cette triste et bête métaphysique. Elle n'est peut-être pas très claire mais je sens qu'il y a bien de la vérité dans tout cela. »

« Mon pauvre ami, j'ai bien du chagrin et je vais t'en donner aussi en apprenant la mort de ta pauvre bonne Goton. Ce n'est qu'hier qu'on me l'a mandée quoiqu'elle soit d'une date déjà bien ancienne. Quand on est heureux ou qu'on s'est livré entièrement aux dissipations de la société, on écoute avec un léger intérêt une nouvelle de ce genre. Un mouvement de compassion à peine senti est suivi d'une distraction qui en éloigne pour jamais le retour. Mais quand on a perdu tout ce qu'on avait de plus cher, quand on est habituellement disposé à s'en souvenir, il faut bien moins que cela pour réveiller tout ce qu'on

éprouvait quelques mois auparavant. Je ne peux pas te dire quelle sensation m'a apportée cette mort d'une personne qui pendant plus de quinze ans fut attachée à toutes les heures au service personnel de ta maman, qui en était aimée, qui a partagé avec nous les premières caresses de nos enfants, qui fut peut-être la seule personne de toutes celles que j'ai eues à mon service, dont la fidélité, la bonté, l'attachement n'aient jamais mérité une réponse. Je n'aurais vu, je n'aurais senti tout cela que bien imparfaitement dans un autre temps, mais aujourd'hui ! tu me plaindras en songeant à ce que je sens. C'était à elle que je voulais confier la garde de tout ce qui appartient à ta maman, de cette chambre où je voulais renfermer et arranger ses livres, ses dessins ; je voulais la placer pour toujours avec sa famille dans les lieux où tout me rappelle et d'où il semble que la Providence me repousse en détruisant d'une manière terrible tous mes projets, toutes mes espérances qui ont quelque rapport à mon retour ou à mon séjour. J'avais tort de te dire avant hier que la métempsycose était opérée en moi. Non, mon ami, ma sensibilité n'est pas détruite, n'est pas même altérée. Elle n'est éteinte que pour les plaisirs et je vis tout entier pour les peines. Je me dépêche d'écrire pour qu'on prenne soin des enfants de Goton J'assurerai particulièrement le sort de Suzette. Tu sais de qui elle était filleule? »

... « Ma santé est toujours excellente : ma vie tout aussi uniforme et de plus en plus solitaire. Je crois bien qu'il n'y a pas en France deux hommes publics qui soient aussi isolés que moi et privés en même temps de la ressource de lire et d'écrire les soirs. Que veux-tu, mon enfant ? C'est maintenant la destinée de celui qui a eu pendant vingt ans

une société intérieure au-dessus de tout ce qu'il y a de plus désirable au dehors... Sophie apprend très bien par cœur, à présent, et au total a gagné un peu du côté de l'instruction. Je dirige les lectures, j'indique ce qu'on me récitera et je me fie de l'avenir à la Providence qui ne voudra pas que les vœux d'une mère soient *entièrement* trompés. Hélas ! mon ami, ils le sont bien un peu déjà. Ce n'est pas là une *gouvernante pieuse*, comme elle la demandait dans les dernières recommandations qu'elle me fit. Son indifférence aux pratiques religieuses, son absence de toute idée et surtout de tout sentiment pieux me choquent, parce que c'est un oubli des devoirs de son ancien état ; et que nul n'est vraiment estimable que par l'accomplissement de ce qui fut originairement son devoir, de ce qui fut l'objet de ses premiers serments. Mais en voilà beaucoup trop sur cette *nonne* trop contente d'être défroquée et de pouvoir passer chaque matin une heure à son déjeûner et une heure et demie à sa toilette. »

« Ce n'est point aujourd'hui, mon bon ami, que je causerai à loisir et comme j'aime à le faire, il me faudrait plus de temps, et la certitude de n'être pas détourné. Qui sait même quand je pourrai te dire tout ce que j'ai dans l'âme et te parler de toi et de moi autrement qu'en courant et à la hâte. Je veux au moins que tu saches dès ce moment que j'ai été affligé en voyant dans plusieurs de tes lettres, et surtout dans une, la teinte de l'ennui et de la mélancolie que tu ne devrais pas connaître à ton âge. Pourquoi veux-tu flétrir ainsi les fleurs de ta jeunesse ? O mon ami, tu as mille moyens de succès, de bonheur. En attendant que tu puisses cultiver avec fruit quelques-uns de ceux que ta position te promet, garde-toi de te livrer à un sentiment vague

qui produit le malaise, l'inquiétude, le désir d'être autrement. Cet état est celui que je redoute le plus pour toi. Il userait ta santé ; il t'enlèverait la moitié et plus des vraies facultés de ton esprit. Il te ferait perdre des années irréparables. C'est à présent encore que l'instruction est pour toi facile à acquérir ; c'est à présent qu'on apprend pour ne point oublier, qu'on essaye sans être découragé, parce qu'on a les forces et le temps qui manquent dans la suite, quand on est plus avancé dans la carrière. Il n'y a pas de milieu, mon ami. Il faut à ton âge être tout entier aux plaisirs et à la dissipation de la société, être sans être avec les autres, ou avoir une grande ardeur et une constante activité pour faire et pour apprendre.

« *Væ soli!*.. ô comme je crierai cela de toutes mes forces à tous ceux qui étant seuls ne sont pas toujours et fortement occupés ! Comme je le crierai plus fort qu'à tous les autres à ceux qui n'ont que vingt ans! Ne sois exclusivement ni tout à la société ni tout au travail ; mais sois alternativement tout entier à chacun. Lorsque tu laisses errer ton esprit dans des rêveries vagues qui te présentent des regrets, des désirs, des souvenirs de toute espèce, que rapportes-tu de tout cela ? En deviens-tu meilleur et plus fort, plus propre à remplir des fonctions publiques, ou à devenir le père de ma famille quand je n'y serai pas ? Oh ! je le sais, des souvenirs pieux se mêlent alors à tes pensées. Tu t'attendris sur celle que nous avons perdue. Mais n'es-tu pas presque en même temps assiégé par d'autres images, par des distractions, je ne sais lesquelles. Quel est l'homme mortel qui peut commander à son imagination et anéantir pour elle, même pendant quelques moments, tous les objets pour ne l'occuper que d'un seul ? Ce n'est pas moi, je te le jure. Depuis six mois mon habitude de rêver et de

tourner mon esprit vers le même objet ne m'empêche pas d'être livré à des diversions extravagantes ou de tomber dans une mélancolie stupide qui n'a plus rien de doux. Je tâche chaque jour, par des habitudes nouvelles, et si je le pouvais par le travail, de sortir de cet état qui a déjà émoussé mon esprit et diminué prodigieusement mon aptitude et ma facilité aux affaires. Et toi, mon pauvre enfant, dans l'âge des espérances, dans le moment où l'esprit devient fort et fait chaque jour des acquisitions, tu te consumerais sans profit pour toi et pour les autres. Ne me parle pas de venir me joindre, cette pensée me prouverait ton dégoût pour ce que tu fais, plus encore que ta tendresse pour moi. Montre-moi cette tendresse en t'efforçant de faire ce que je désire, en reprenant l'activité qui convient à ton âge... Oserai-je te dire en reprenant même ta gaieté. Non, mon enfant, *elle* ne sera pas fâchée que son Prosper soit gai. La gaieté est le prix d'une bonne conscience et du contentement d'avoir bien fait. C'est ce qu'elle t'a toujours souhaité, c'est ce qu'elle te souhaite encore; car je ne doute pas que son âme ne soit avec nous et ne soit inséparable de ses enfants ? Mais que vais-je dire et comment ai-je été conduit à tout cela ? Je ne voulais que te dire un mot, et mon esprit trop plein de toutes ces pensées-là, parce qu'elles m'occupent trop souvent, s'est débordé hors de propos. Je te prêche contre les rêveries, contre la mélancolie, et je vais, inconséquent que je suis, t'y fournir une ample matière. Songe du moins combien nos positions, combien notre avenir doivent mettre entre nous de différence. Je te le répète, mon pauvre enfant, travaille beaucoup, avec suite, sur un plan fixe, sans complaisance pour toi-même, sans *à peu près*... Sois tout entier à tes livres, à tes papiers,

tant que tu es dans ta chambre ; et hors de là, abandonne-toi tout entier et de bonne foi à tous les plaisirs permis et qui ne laissent pas de regrets. »

« Je ne suis ni triste ni ennuyé, ou du moins je le suis rarement. O grand pouvoir de l'habitude, j'ai presque atteint ce que j'espérais : l'absence des peines, la satisfaction de bien faire chaque jour tout ce que je crois de mon devoir, un sentiment profond de résignation à l'avenir ; une santé meilleure qu'il ne m'était permis de l'attendre. Voilà, mon ami, un état qui n'est pas le bonheur, qui est à mille lieues de celui que j'ai souvent éprouvé, de celui que je te souhaite et que tu auras, s'il plaît à Dieu. Mais n'est-ce pas tout ce que je pouvais espérer ? Je remercie donc la Providence du bien qu'elle m'a fait, et quand je fait encore quelque vœu... *unum oro*, je redemande une famille. J'en serai le chef, mais c'est toi qui seras le ciment qui en doit unir toutes les parties C'est par toi que nous l'augmenterons, que nous l'embellirons, que nous lui donnerons peut-être quelque charme. Tu fais très bien de monter à cheval. Tu feras bien aussi de nager. J'aime que tu te livres à l'exercice du corps. Cela est de ton âge de plus d'une manière ; moi, tout au contraire, il me devient chaque jour plus convenable d'être sédentaire et de *garder le nid*...

« Tâche de réunir tous tes frères le dimanche qui suivra le 11 juin. Que ce soit une fête de famille. Ce sont les natalices de Prosper. C'est la fête de son patron et de celui de mon Amable. C'est la fête de la ville où nous sommes nés. Soyez assemblés en mon nom. Songez à moi, à moi absent et aussi à celle qui le sera toujours, mais qui doit tenir tant de place dans votre souvenir. Adieu, mon pauvre ami. »

« Dis donc à Amable de me traiter comme son ami, comme son camarade. Ce pauvre petit, je l'aime tant ! pourquoi ne voudrait-il pas m'aimer ? Suis-je donc toujours destiné à obtenir plus du devoir que de la tendresse ? Cela me fâcherait. Car j'ai éprouvé que ce n'est pas pour tous, ce n'est que pour les âmes privilégiées que le devoir se confond avec l'amour, sait en prendre toutes les formes, toute la délicatesse, tout le charme. Ah ! mon ami, pour les hommes, pour presque tous au moins, le devoir est une chaîne qu'on supporte quand on est bon et qu'on secoue quand on ne l'est pas. Tâchez donc, vous tous de m'aimer *naturellement* et non parce que c'est un commandement. »

« Je t'ai dit dans ma dernière lettre que j'étais très content de ta conduite. Ne me parle donc pas du témoignage des *autres*, de leur amitié ou de leur estime pour toi... Laisse là tout ce que tu dis des *erreurs* à te reprocher. Non, mon ami, tu n'as point commis d'*erreurs*, tu n'as point de torts, tu ne mérites pas de reproches. Si je t'en faisais un, ce serait d'avoir trop peu de jeunesse, d'être trop mûr, d'avoir une conduite trop calculée et de n'avoir aucun abandon dans les sentiments pas plus que dans les actions. Ce serait se plaindre de ce que tu es trop sage, et rien ne serait plus injuste. Je ne te connais pas d'*erreurs* mais peut-être seulement une erreur et je souhaite que tu en sois corrigé. Tu as mal connu le cœur de ton père dans les derniers temps que nous avons passés ensemble. Crois, mon ami, qu'il n'y a personne qui ait plus que moi besoin d'être aimé, qui soit plus sensible à l'amour des autres, qui leur en sache mieux tenir compte... On n'est pas comme cela sans être délicat, susceptible, clair-

voyant des petites choses... On recherche et on démêle de petites nuances que ne verraient pas les autres. On importune ainsi ceux qu'on regarde de trop près... et l'on est moins aimable pour trop vouloir être aimé. Si le ciel me réserve encore des jours à passer en famille, tu me connaîtras mieux... Tu voudras plus fortement me rendre heureux par la seule chose qui puisse me donner quelque apparence de bonheur, par l'amitié de mes enfants... Nous aurons plus de distractions, nous ne serons pas toujours tête à tête comme deux hommes qui voyagent en litière vis-à-vis l'un de l'autre. J'ai donc la confiance la plus entière, mon cher ami, que je trouverais encore quelque charme à vivre avec toi, à partager ta gaieté si elle est revenue, à rire avec tes frères et à écouter les saillies ou les farces d'Anselme. Je ne sais trop où et quand cette pauvre famille éparse se recomposera. Quelque jour où j'aurai le loisir de laisser errer ma plume, nous pourrons causer de mes châteaux en Espagne... »

« Je me hâte de répondre à ta dernière lettre, mon cher petit enfant. Je ne veux pas laisser subsister des impressions que j'aurais dû peut-être éviter plus soigneusement de faire naître. Je t'ai dit ce que je crains, ce que j'ai cru ; mais je ne t'en ai pas voulu accuser. Ce sont nos circonstances, c'est aussi sous quelques rapports mon propre caractère qui empêchent cet abandon, cet épanchement que je désire. Et puis au fond, tout s'est réduit à ceci : si tu as un tort, c'est celui de mal connaître ton père, de ne pas savoir assez combien il est heureux d'être aimé. Voilà ce que j'ai dit. Permets, mon ami, que je te le répète en le dégageant de tout ce qui pourrait te blesser, de tout ce qui peut avoir été injuste dans l'expression plutôt que dans l'intention.

Oui, mon ami, j'ai besoin d'être aimé, j'ai même besoin de croire que je le suis. Veux-tu que je goûte encore quelque bonheur sur la terre, souviens-toi de cela : *Da mihi amantem*, et fais ce que tu voudras. J'aimerais mille fois mieux avoir à pardonner de grandes fautes à celui qui aime beaucoup, que de recevoir des félicitations sur la conduite irréprochable de celui qui n'aime pas. Si je ne craignais de me jeter dans les obscurités de la morale métaphysique, je te dirais bien pourquoi. Mais qu'est-ce que cela te fait ? Tu n'as pas envie de me mettre à cette épreuve et de faire de grandes fautes pour en mériter le pardon par beaucoup d'amour. Il faut aimer et ne pas pécher. Voilà le comble de la perfection, et il est tout à fait digne de toi de l'atteindre. Si cependant, contre toute attente, il t'arrivait d'avoir un tort, tu dois être si certain de l'indulgence paternelle qu'il te vaudrait mieux le dire avec franchise, avec bonne foi, que d'essayer de petits mauvais moyens pour le dissimuler. Hélas ! mon ami, c'est de là, de là seulement que viennent nos défiances, nos mutuels mécontentements d'autrefois. C'est de là que sont nées ces explications qui aigrissent et laissent souvent un trait dans le cœur. Parlons aujourd'hui du passé pour n'en reparler jamais, pour le vouer à l'oubli le plus complet. J'ai éprouvé un sentiment vrai, un sentiment juste, en te voyant il y a dix-huit mois pour un tort très excusable recourir à tout plutôt qu'à la bonté de tes *parents* !... espérer que nous ignorerions ce qui ne pouvait pas être ignoré et ne pas espérer que nous pardonnerions à notre enfant, à notre enfant chéri. Je commis alors la plus funeste maladresse. Je devais en deux lignes t'exprimer mon mécontentement avec la dignité et l'autorité d'un père. Je m'expliquai... et j'eus le malheur de t'humilier et de t'aigrir. Oh ! comme tout

cela se serait effacé! comme mon imprudence et tes fautes auraient resté sans conséquence! Quel doux lien nous aurait réunis! Elle ne pensait qu'à cela au moment où elle devint tout à coup malade. La dernière lettre que sa main ait tracée, c'est à toi, mon ami, qu'elle l'a adressée. C'est pour te faire de doux et tendres reproches. C'est pour donner à ceux que je t'avais faits, au lieu de leur forme amère, ce ton de sensibilité et de raison qui ne convenait qu'à elle et qui est toujours si loin de moi. Il faut sans aucun milieu que j'aie raison comme un logicien ou que je m'attendrisse avec faiblesse. Voilà, mon pauvre ami, ce qui a fait notre malheur sur ce point comme sur tous. Nous avons manqué de cette médiatrice que la nature a donnée aux pères et aux enfants pour les rapprocher, les réchauffer, les resserrer, lorsqu'une fatale circonstance a fait qu'ils ont cessé de se bien entendre. Et voilà qu'après quelques mois, il m'a semblé que ces germes mal étouffés portaient encore leurs fruits. J'ai cru voir dans mon Prosper ce qui peut-être n'y était pas, un reste du sentiment que lui avait dicté une mauvaise lettre dont j'avais été trop profondément affligé. Lui, de son côté peut-être, a pénétré mes ressouvenirs, a retrouvé les siens, et de tout cela il a résulté que nos derniers moments ont été empoisonnés, qu'à notre juste chagrin, à ce sentiment qui aurait dû être unique ou du moins dominer tous les autres, il s'est mêlé un autre genre de peines. Est-il si surprenant, mon bon ami, qu'après nous être quittés ainsi, je te montre un peu de crainte d'être moins aimé que je voudrais. Dis-moi, prouve-moi que cette crainte est injuste, que ce Prosper si raisonnable est mon Prosper que j'ai si souvent caressé dans les bras et sur le sein de sa mère. O mon ami, ne sois pas susceptible. Tu serais malheureux et tu me

rendrais malheureux. Crois qué, quand je demande à être aimé, c'est du retour que je demande et que je n'exige même aucune proposition dans ce retour. Il y a mille raisons pour que ce soit le père qui aime davantage... mais il y en a dix mille pour qu'il soit aimé, pourqu'il le soit convenablement. La forme n'y fait rien, je préférerais peut-être celle qui aurait plus de ce que j'appelle abandon. Mais ta conduite si parfaite avec tes frères, l'aimable exactitude de ta correspondance, ta fidélité à suivre mes directions, ton empressement continu à me plaire par les meilleurs endroits, le bon choix de tes sociétés qui indique le souvenir de *nos* conseils, tout cela n'est-il pas de l'amour ? Oui, mon ami, je suis content de toi, je le suis sans restriction, ne vois donc rien qui puisse te fâcher au milieu des témoignages de satisfaction que je te donne. »

« Mon bon ami, je t'écris encore à Paris. Je suppose que tu y es encore et que d'après mes lettres précédentes et la probabilité prochaine du voyage de Belgique, tu attendras jusqu'à l'automne. Tout va si mal à Barante que je suis sûr que ta présence et peut-être la mienne y sont nécessaires. Il me prend quelquefois fantaisie de tenter cette aventure, de te donner là un rendez-vous et de m'y rendre pour le moins de temps possible et par le plus court chemin Je songe ensuite que ce chemin. le plus court ne peut être fait qu'à cheval et que je ne suis plus en état de courir ainsi les monts et les champs. Je songe encore que les peines de l'âme surpasseront les fatigues du corps. Quel spectacle douloureux ! Ce lieu devenu désert livré à des domestiques divisés... mes yeux n'y rencontreraient rien que d'affligeant... et mes souvenirs !... Ah ! mon ami, je fais quelquefois le vœu de n'y retourner que quand la

famille sera recomposée, quand je pourrai réunir autour de moi ce que je dois aimer, et jouir encore de quelques douceurs dans une société intérieure. Mais, ô mon ami, me sera-t-il donné de voir ces jours de consolation ? Quand et comment cela pourra-t-il s'arranger ? Je n'en sais rien. Je m'abandonne à la Providence. C'est par toi, mon ami, par toi seul, qu'elle peut adoucir mes blessures, Vas à Barante. Remets-y l'ordre, si cela se peut d'après mes instructions données et celles que je t'adresserai de nouveau. Dispose la maison comme nous l'avons dit. Conserve les jardins qu'*elle a plantés*, fais du bien aux pauvres familles qui l'ont bénie autrefois, afin qu'ils continuent d'aimer sa mémoire. Sème pour l'avenir ; peut-être pourrons-nous recueillir ensemble. S'il en est autrement, tu cueilleras pour toi, pour mes autres enfants et tu deviendras le père et la mère de notre famille. Tu en es digne par ton excellente conduite... »

« ... Que notre cabinet vert où était le poêle redevienne ce qu'il était. Fais-y poser un parquet à fougères, (il y en a au grenier) qu'on plâtre les murs, qu'on peigne le plancher. Quand je viendrai, j'y remettrai un papier vert et je replacerai les dessins qui y étaient, d'autres encore... O mon ami, ce ne sera pas la petite chambre de Sophie comme *elle* l'avait projetée. Ce sera le dépôt des livres qu'elle aimait et que nous avons le plus souvent lus ensemble, de son petit secrétaire de bois de noyer, de tous ceux de ses dessins que je pourrai encadrer. Si le ciel me destine encore des jours à passer à Barante, j'habiterai sa chambre, j'écrirai dans son petit cabinet... Nos enfants, se réuniront quelquefois dans l'autre. C'est là qu'ils étaient rassemblés autour d'elle dans la première enfance. Puisse-t-elle y être encore

auprès de nous. Que son âme vienne nous y visiter et qu'elle nous trouve unis dans son souvenir et nous aimant tous mutuellement à cause de Dieu. »

VII

Tout commentaire serait superflu. Je ne crois pas que l'amour conjugal, doublé de l'amour paternel, ait inspiré des pages plus pathétiques, dans le présent comme dans le passé, et le plus bel éloge que j'en puisse faire c'est de les admirer en silence. Pascal vivrait, qu'il ôterait de son livre, après les avoir lues, la pensée amère où il nous représente le mariage comme un état de déchéance. N'a-t-il pas écrit d'ailleurs que la vie la plus heureuse est celle qui commence par l'amour et finit par l'ambition ? M. de Barante ne vécut pas autrement. Et ce qu'il y a de particulier dans sa correspondance, ce qui frappe immédiatement l'attention, c'est qu'il y est à peine question de Dieu. Il faut que la mort ait ravagé son nid, pour que cette prière s'échappe de ses lèvres : « O mon Dieu, j'ai mérité votre colère et vous m'avez frappé. Vos coups se sont redoublés sur moi. Vous m'avez affligé en m'ôtant ceux qui devaient être la consolation de ma vieillesse... Daignez me conserver, mon Dieu, ce qui me reste encore. Faites que mes enfants puissent vivre avec moi ou près de moi, dans le lieu où s'est passée si doucement leur enfance et où j'ai goûté quelque bonheur ! » Son jansénisme, tout parlementaire, était plus philo-

sophique que religieux, ou plutôt il était janséniste tout naturellement, sans s'en douter, pareil en cela à ces arbres à fruits qui gardent toute leur vie le pli qu'on leur a donné, étant jeunes, et jusqu'au bourrelet de la greffe qu'ils ont reçue. Il était janséniste par la simplicité de ses goûts, son amour de l'ombre, la sévérité de ses mœurs, le cachet de son esprit, l'habitude qu'il avait prise de confier au papier toutes les réflexions de son âme, et aussi par sa passion pour la lettre imprimée et tout l'appareil typographique. Cette passion était chez lui si forte, que, lorsqu'il prit possession de la préfecture de l'Aude, la première chose qu'il vit c'est qu'il aurait une imprimerie à sa disposition. « Je vais imprimer mes *Arts et métiers* à mes moments de loisir, il faut que tu m'aides, écrivait-il à son fils. Envoie-moi, mais en extraits tout a fait succints, quelque chose sur la poterie, la porcelaine, la verrerie, la tannerie, les teintures, etc. » Il avait hérité cela de son aïeul qui avait réuni à Barante une des plus belles collections de livres jansénistes que je connaisse.

Quant à son credo politique, il était resté au lendemain de la Révolution ce qu'il était la veille. Rien n'avait pu l'entamer, ni les honneurs, ni l'aimable scepticisme de sa femme. Il s'était fait une règle de conduite que je recommande aux fonctionnaires moins préoccupés de leur avancement que de la bonne gestion des affaires publiques. C'était d'agir dans tout ce qui tenait à ses devoirs comme s'il était inamovible et indépendant des événements. « On ne s'attacherait à rien, disait-il, on n'aurait ni le goût ni la volonté de rien de bon, si on se croyait sans cesse menacé, et si, par crainte ou

même par ambition on se regardait comme un voyageur dans le pays qu'on administre. » Aussi a-t-il laissé partout le souvenir d'un honnête homme et d'un homme de bien.

Par malheur, Napoléon Ier tenait moins à de bons administrateurs qu'à des hommes souples, dévoués jusqu'à l'idolâtrie, toujours prêts à exécuter ses commandements, même lorsqu'ils étaient contraires aux intérêts de l'Empire. Déjà lorsqu'il était Consul, il avait envoyé M. de Barante de Carcassonne à Genève, sous prétexte qu'il s'arrangerait mieux avec les protestants qu'avec les révolutionnaires de l'Aude. Quelques années plus tard, il le révoqua brutalement pour le punir de ses prétendues complaisances envers madame de Staël et les exilés qui fréquentaient Coppet.

M. de Barante fut offensé d'être traité avec si peu d'égards, après avoir été fait un an auparavant baron de l'Empire, mais il se garda bien de se plaindre, de peur de nuire à la carrière de son fils. Car Prosper avait joliment marché depuis la mort de sa mère. De simple surnuméraire qu'il était au Ministère de l'Intérieur il était devenu successivement auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de Bressuire, préfet de la Vendée et puis de la Loire-Inférieure. De plus, par son mariage avec mademoiselle d'Houtetot, il s'était allié à l'une des plus anciennes familles de France. Le rêve du père s'était donc enfin réalisé en dépit des événements. Sa famille était recomposée ; désormais il pouvait mourir. Il se retira dans sa terre de Barante, au milieu de ses chers souvenirs, et y mourut le 20 mai 1814, emporté par la fièvre typhoïde. Il était âgé de soixante-neuf ans.

CHAPITRE VII

Montlosier et la lutte des libéraux contre les Jésuites. — Le jésuitisme défini par Lanjuinais. — Voltaire et les *Provinciales*. — Pascal jugé par Châteaubriand. — Les Jésuites sous la Restauration. — Leurs intrigues, leurs hommes, leurs journaux. — MM. de Bonald et Lamennais. — Le *Mémoire à consulter* de Montlosier. — Sa famille, son éducation. — Défenseur de la religion à la Constituante. — Correspondant de l'Empereur. — L'esprit du siècle et le parti-prêtre. — L'imprimerie des Jésuites à Louvain. — Une lettre de M. Fiévée à M. Dupin. — Le manuel de M. Dupin sur les libertés de l'Église gallicane. — Une anecdote inédite. — L'arrêt de la cour royale du 1er août 1826. — La *Dénonciation* de Montlosier à la Chambre des Pairs. — Trois descendants de familles jansénistes. — MM. Molé et Pasquier, d'après M. de Barante et Sainte-Beuve. — Pourquoi M. Molé garda le silence à la Chambre des Pairs dans les débats sur la *Dénonciation* de Montlosier. — Comment M. de Barante épousa Mlle d'Houdetot. — Ses amours avec madame Récamier. — Correspondance inédite de madame de Barante avec madame de la Briche. — Souvenirs de

Napoléon-Vendée et de la préfecture de Nantes. — Le château de Barante. — Le catholicisme ardent de madame de Barante. — Prière composée par son mari pour être récitée en commun. — Pensées de M. de Barante. — Ses lettres inédites à ses fils. — Sa philosophie, son jugement sur M. de Maistre, sur le gouvernement prussien. — Le journal de madame de Barante à Saint-Pétersbourg. — Ses œuvres de charité, son prosélytisme religieux. — Comment elle convertit son mari et quelle promesse elle lui fit faire. — Comme quoi M. de Barante aurait dû rester fidèle à ses anciens compagnons d'armes. — Caractère de la campagne des libéraux contre les Jésuites. — Le rapport de M. Portalis et les discours de MM. Pasquier et de Barante. — Les derniers jours de Montlosier. — Son attitude sur son lit de mort. — Il refuse de se rétracter. — Son enterrement civil à Randanne. — Un mot de Victor Cousin.

I

Reprenons le fil de notre récit historique et arrivons à la lutte mémorable soutenue, dans les dernières années de la Restauration, par les Jansénistes et les Gallicans contre les Jésuites.

« Dans un récit grave, dit Lanjuinais[1], ce que le monde exige avant tout, c'est la vérité ; du moins lorsqu'elle est connue. Il ne peut souffrir qu'on mente pour personne,

[1] *Etudes biographiques et littéraires*, pp. 1, 2 et 3.

pas même en faveur des rois, ni des papes, ni de ce corps pharisaïque, antilégal et monstrueux, sans modèle dans toute l'histoire ;

« Polyonyme et pseudonyme par escorbarderie ;

« Ecclésiastique et laïc, séculier et régulier, des deux sexes et de tout âge, de tout costume ;

« Pauvre par vœu solennel et accumulant tous les biens d'ici-bas, commerçant universel, banqueroutier de sommes énormes, et par les dons, les testaments, heureux héritier dans toutes les familles ;

« Armé des plus faux systèmes et des plus audacieux privilèges ultramontains ;

« Constitué partout instrument passif de deux monarques étrangers, bas flatteur du pape, mais esclave du général ;

« Abjurant, pour soi, le précepte divin de la prière commune, imposant aux deux sexes de fréquentes réunions privées qu'il régit, et qu'il amuse avec des parades et des prières surérogatoires, longues et répétées ;

« Dévotieux bouffon, merveilleux dramaturge pour gagner, fanatiser les ignorants, mais facile et commode pour captiver les puissants et les riches, pour en faire des dupes ou des hypocrites et toujours des agents, des serviteurs ;

« Agresseur perpétuel, corrupteur incorrigible de la foi, des mœurs et de la discipline catholiques ;

« Fauteur en Asie des rites idolâtres et en Europe des *cent dévotions aisées*, et des nombreux abus de nos charnels cordicolismes ;

« Voué très activement à l'intrigue, aux factions, à l'espionnage, aux délations, aux persécutions ;

« Promoteur de l'inquisition et des croisades ;

« S'interdisant les évèchés, convoitant, poursuivant, exploitant les directions de consciences royales, et les cardinalats et les souverainetés séculières ;

« Ennemi acharné des libertés légitimes, ardent fauteur de tous les despotismes ;

« Protecteur des rois, car il est institué pour protéger les gouvernements ;

« Convaincu néanmoins d'avoir troublé partout l'ordre et la paix, d'avoir enseigné, prêché, conspiré en Europe et même en Asie, l'assassinat des rois et les changements de succession aux trônes ;

« De ce corps enfin, qui, pour le misérable intérêt de son opulence, de sa domination et de sa vaine gloire, a constamment, par tous les moyens, sous prétexte de religion, de morale et de politique, maîtrisé, opprimé au nom des papes et des rois, les papes mêmes, les rois, les peuples et les plus savants, les plus vertueux personnages. »

Tel est le réquisitoire que Lanjuinais dressait contre les Jésuites, en 1823, c'est-à-dire trois ans avant l'apparition du *Mémoire à consulter* de Montlosier. Si je le cite intégralement, c'est qu'il résume en quelques lignes toutes les accusations dont la célèbre Compagnie a été l'objet dans le cours des siècles, et qu'il montre aussi de quelle haine étaient encore animés contre elle les Jansénistes qui avaient survécu à la Révolution. Aussi bien, c'est une remarque à faire que les adversaires les plus acharnés des Jésuites ont été de tout temps des hommes de foi. Les philosophes comme d'Alembert, les libres-penseurs comme Michelet et

Quinet, n'ont fait que se servir des armes que Pascal leur a fournies dans ses *Provinciales*. Seulement Pascal avait combattu les Jésuites au nom de la religion, tandis que les autres visaient la religion quand ils combattaient l'influence politique des Jésuites. Encore les philosophes se mirent-ils un moment de leur côté, dans leur lutte contre le Parlement, pour faire échec aux Jansénistes. Ainsi, Voltaire n'était pas éloigné de croire que Pascal leur avait cherché une mauvaise querelle. Pour un peu — et Sainte-Beuve affirme qu'il avait accepté cette gageure — nous aurions eu des *Contre-Provinciales* par Voltaire, mais l'auteur de *Candide* avait trop d'esprit pour ne pas s'apercevoir qu'il se serait couvert de ridicule, et il abandonna la partie. Peut-être se souvint-il aussi de la réponse que le héros de sa *Henriade* fit au Parlement de Paris dans une circonstance solennelle : « Je suis catholique, roi catholique, catholique romain, *non catholique jésuite*. Je connais les catholiques jésuites ; je ne suis pas de l'humeur de ces gens-là ni de leurs semblables. »

Quoi qu'il en soit, Voltaire trouvait que les *Provinciales* portaient un fondement faux. « On attribuait adroitement, dit-il, à toute la Société les opinions extravagantes de plusieurs Jésuites espagnols et flamands[1].... On tâchait dans ces lettres de prouver

[1] M. Joseph Bertrand a fait tout récemment le même reproche à Pascal dans le livre fort intéressant d'ailleurs qu'il lui a consacré. Je lui aurais répondu à cette place, si M. Ferdinand Brunetière ne l'avait fait avec sa justesse d'esprit ordinaire dans la *Revue Bleue* du 25 octobre 1890.

qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes : dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public[1]. » C'était aussi l'avis de Châteaubriand qui disait de Pascal que « ce calomniateur de génie » nous avait laissé « un mensonge immortel. » Il est vrai que plus tard, quand il n'eut plus rien à attendre des Jésuites, Châteaubriand écrivait à Montlosier : « Je hais comme vous la Congrégation et ces associations d'hypocrites qui transforment nos domestiques en espions et qui ne cherchent à l'autel que le pouvoir. »

Rien de plus fréquent que ces changements d'opinion à l'égard des Jésuites. Je connais des hommes très au fait des questions religieuses qui ne croient « au péril clérical » que par intermittence. Chasse-t-on les Jésuites, ils les défendent ; à peine sont-ils rentrés, qu'ils les voudraient partis. Quant à moi, quels que soient l'estime et le respect que m'inspirent certains Jésuites pris *individuellement* — et je reconnais qu'il y a de très honnêtes gens parmi eux — mon opinion est faite depuis longtemps sur l'Ordre. Je pense avec Dupin qu'ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient. « Les meilleurs, disait-il, peuvent à l'instant devenir mauvais et funestes par leur loi d'obéissance : c'est toujours *le bâton dans la main du vieillard.* En France, on a senti cela d'instinct ; tout ce qu'il y a eu de gé-

[1] *Le Siècle de Louis XIV.*

néreux, de sain et d'intègre s'est du premier jour révolté contre eux ; et comme Ordre, je ne sais qu'un éloge qu'on pourrait leur donner avec vérité : il faut les louer de toutes les vertus qu'ils ont suscitées et fomentées contre eux par leur présence. »

Le feu duc de Broglie, qui avait tant de sagesse et de religion, leur reprochait d'être un *gouvernement* et d'en avoir tous les inconvénients[1]. C'est, en effet, parce qu'ils sont un gouvernement que la société civile passe son temps à les expulser et à les rappeler. L'abbé de Pradt calculait, en 1825, qu'ils avaient été chassés trente-neuf fois dans le monde entier. C'est donc qu'ils étaient revenus presque aussi souvent. Depuis lors, ils ont été chassés de France et d'ailleurs sept ou huit fois de plus ; mais voici que l'Allemagne, pour clore définitivement le Kulturkampf, se prépare à les rappeler de nouveau. Qu'en conclure ? Que la société oscille, d'une génération à l'autre, entre le despotisme et la liberté, et qu'elle fait payer aux Jésuites les pots cassés de ses volte-face, en vertu de ce vieil adage : « Qui sème le vent récolte la tempête ! »

[1] *Port-Royal*, t. III p. 144.

II

Quand ils rentrèrent en France à la fin de l'Empire, les Jésuites auraient dû comprendre que la faveur du cardinal Fesch ne pouvait leur tenir lieu de reconnaissance légale, et qu'étant à la merci du gouvernement la prudence leur commandait de se faire oublier. Cela leur était d'autant plus facile, que le pays, fatigué de la lutte, n'aspirait qu'au repos. Ils auraient pu, selon leur habitude, fonder des collèges sur toute l'étendue du territoire, que personne n'y eût trouvé à redire. Le Gallicanisme qui renaissait de ses cendres ne leur demandait pour sauver les apparences que d'enseigner dans leurs établissements la déclaration de 1682. Car, ainsi que le remarque M. Jean Wallon, « l'ultramontanisme était, comme le gallicanisme, une doctrine libre et même nécessaire, puisque c'est en se portant tour à tour du côté du pape contre le roi ou du côté du roi contre le pape, que l'Église de France, dans le cours de sa longue et glorieuse existence est parvenue, seule en Europe, à maintenir cet heureux équilibre qui lui a permis de combattre à la fois le fanatisme et l'hérésie, de repousser aussi bien l'inquisition d'Espagne que le schisme d'Angleterre et de rester toujours orthodoxe et toujours patriote[1] ». Mais

[1] *La Cour de Rome et la France*, p. 31

cet état de dépendance et de soumission ne pouvait convenir à leur tempérament dominateur. Comme les émigrés, ils n'avaient rien oublié ni rien appris. Ils revenaient avec leurs idées de l'ancien régime, leurs passions, leur intolérance et la volonté bien arrêtée d'en finir avec les principes de la Révolution.

Seulement, ils avaient eu soin de changer de nom pour mieux cacher leur jeu. Ce n'étaient plus des Jésuites, c'étaient des Paccanaristes et des Pères de la foi. Ils espéraient que cette étiquette mensongère ferait passer leur sac enfariné ; par malheur il ne valait pas mieux que celui de la fable. Ce fut la politique qui les perdit, comme toujours. Non contents d'ouvrir sept collèges, d'avoir une maison professe rue des Postes et un noviciat à Montrouge, ils mirent la main sur l'enseignement des séminaires ; ils acceptèrent dans leur sein les membres de la société secrète des *Chevaliers de l'anneau* ; ils se répandirent dans toutes les administrations, dans tous les ministères, et pour diriger l'opinion ils fondèrent des journaux. L'année même où parut le *Pape* de Joseph de Maistre, Châteaubriand publia le *Conservateur*, bientôt suivi du *Défenseur* et du *Mémorial catholique*, où MM. de Bonald et Lamennais soutenaient à tour de rôle les théories les plus extravagantes. « Pas de concessions à l'esprit du siècle qui n'est que passions honteuses, impiété, bassesse, » disait M. de Bonald. « La société se partage aujourd'hui en deux peuples, ajoutait Lamennais ; l'un croit tout ce que l'autre nie, aime tout ce que l'autre hait. » Et le

lendemain de l'assassinat du duc de Berry, Châteaubriand avait l'audace d'écrire les lignes suivantes à l'adresse de M. Decazes : « C'est du gouvernement même que descend la corruption. Ferons-nous quelque chose pour nous sauver ? Tout est possible sans un ministre ; tout est impossible avec lui ? » Bref, en moins de dix ans les Jésuites étaient arrivés à changer la face de la France.

C'est alors que Montlosier lança son *Mémoire à consulter*. Ce mémoire ne valait guère mieux que le pamphlet[1] de M. de Pradt, son cousin ; il était aussi lourd et aussi diffus, mais il arrivait à son heure, au lendemain des grands procès intentés au *Constitutionnel* et au *Courrier français*[2], et puis il était signé d'un nom qui commandait le respect. On savait que Montlosier était très lié avec Châteaubriand, qu'il avait vécu pendant l'émigration à Coblentz et à Londres, qu'après avoir, comme tant d'autres royalistes, prêté son concours au Premier Consul, il était devenu un des correspondants de l'Empereur[3], et chacun se rappelait la belle

[1] *Du Jésuitisme ancien et moderne* (1825).

[2] Ces deux journaux étaient défendus : le *Constitutionnel* par M. Dupin, le *Courrier français* par M. Merilhou.

[3] On lit à ce sujet dans les *Souvenirs* du baron de Barante : « M. de Montlosier fut plus tard un des correspondants par qui l'Empereur voulait être informé de l'opinion publique et plus spécialement de ce que pensaient sur ses actes, sur la situation et les circonstances les hommes de valeur qu'il tenait dans le silence. M. Fiévée, madame de Genlis, d'autres encore étaient chargés de cet office. M. de Montlosier attachait une importanc

tirade qu'il avait faite sur la croix des évêques au cours de la discussion de la Constitution civile[1]. Tout cela donnait à son *Mémoire* une importance considérable. Aussi fit-il scandale dans le monde ultra-royaliste. M. de Bonald avait déclaré la guerre à l'*esprit du siècle* ; Montlosier ripostait par une déclaration de guerre au *parti-prêtre*. Et cela, disait-il, au nom de la religion que les Jésuites conduisaient à sa perte. Naturellement on le traita de révolutionnaire et d'athée. Du moment que l'on touche à la compagnie de Jésus, on cesse à ses yeux d'être catholique. Mais il avait bec et ongles pour se défendre, et il eut bientôt fait justice de ces sottes accusations. Ce n'est pas à soixante-dix ans qu'on se ment à soi-même. La vie entière de Montlosier, sa jeunesse surtout, protestait de son absolue sincérité. Déjà, pendant les grands débats soulevés dans la chambre introuvable par le projet de loi sur le sacrilège, il écrivait à M. de Barante, son compatriote et son ami :

5 janvier 1816. — « Les prêtres se regardent comme Dieu .. Est-il convenable que des prétentions sembla-

extrême à ce qu'on ignorât sa mission, car le public interprétait avec malveillance ce genre de relation et y supposait à tort plus de police que de politique. Un jour, lisant en calèche une lettre que ramassa un de ses pages, neveu de M. de Fontanes, il la montra à son oncle qui en reconnaissait l'écriture. Le secret divulgué, M. de Montlosier cessa d'écrire. »

[1] « Je ne crois pas, avait-il dit, quoi qu'on puisse faire, qu'on parvienne à forcer les évêques à quitter leur siège. Si on les chasse de leur palais, ils se retireront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri ; si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

bles s'élèvent en ce temps-ci ? Ils périront et feront périr la nation et le roi avec eux. Je désire que ce peuple-ci revienne à Dieu ! mais il se donnera plutôt au diable que de se donner aux prêtres... Le peuple français peut subir toute espèce de servitude, il ne subira pas celle-là : celui-là rendra odieuse la famille régnante et entraînera sur elle la malédiction des Stuarts... »

3 janvier 1818. — « Je tiens d'un marguillier de la cathédrale de Clermont qu'on y répare jusqu'aux fonts baptismaux à l'effet de renouveler tous les baptêmes faits par les prêtres jureurs et constitutionnels. Les mariages sont placés dans la même catégorie. Les divisions de ce qu'on appelle la société s'ajouteront à ces mouvements. Les divisions n'ont jamais été plus animées. »

2 juin 1818. — « Nos missionnaires ont mis le feu partout. Qu'on nous envoie la peste de Marseille si l'on veut, mais qu'on ne nous envoie plus de missionnaires !... Nous commencions à être tranquilles; aujourd'hui, nous sommes plus divisés et plus aigris que jamais. »

Je pourrais multiplier les citations pour vous édifier sur la conscience religieuse de Montlosier ; je préfère vous donner quelques renseignements sur sa famille et sur sa vie. Il était du pays de Pascal et d'Arnauld[1] ; il avait fait ses études classiques chez les moines Au-

[1] Il était né à Clermont le 16 avril 1755.

gustins qui avaient pris la suite des Jésuites au collège de Clermont, et sa théologie chez les Sulpiciens. A cette époque la théologie tenait une place considérable dans les études sérieuses. Un des oncles de Montlosier était sorti de la Sorbonne ; un autre appartenait à la compagnie de Jésus. Quand ils se rencontraient chez son père, c'étaient, à la veillée, des discussions à n'en plus finir sur la grâce, sur le concile de Trente et l'infaillibilité du pape. Et le jeune Montlosier, malgré ses dix-huit ans, était appelé à jouer entre eux le rôle d'arbitre. Cette éducation solide avait donné à son intelligence, naturellement très vive, une maturité précoce. Il l'avait complétée par la lecture de Voltaire, de Rousseau, de tous les encyclopédistes et par des leçons de danse et d'escrime. Si bien que, lorsqu'éclata la Révolution il était armé de pied en cape. Je ne vous raconterai pas son rôle à la Constituante ni son séjour à l'étranger, cela m'obligerait à sortir de mon cadre. Je vous renvoie pour tous ces détails au beau livre de M. Bardoux[1]. Je vous dirai seulement que tout en menant une vie orageuse et quelque peu dissipée, il n'abandonna jamais la religion. Ce fut l'ancre de miséricorde à laquelle il se rattacha toujours. Etant jeune, son livre de prédilection était les *Sermons* de Bourdaloue ; il en lisait chaque soir une page à sa mère, avant de se coucher. Plus tard, dans sa propriété de Randanne, il rassem-

[1] *Le Comte de Montlosier et le Gallicanisme.*

blait ses valets de ferme à la fin de la journée pour leur lire un chapitre de l'*Imitation*. Et il n'aurait pas oublié de communier à Pâques. Ce n'est qu'après l'apparition de son *Mémoire à consulter* que le curé de sa paroisse lui refusa les sacrements.

Car l'Église de France avait fait cause commune avec les Jésuites, en dépit des déclarations gallicanes de Mgr de Frayssinous, et il ne s'était trouvé que quatorze archevêques ou évêques pour adhérer, dans leur adresse au roi, aux propositions de l'Assemblée de 1682 ; encore leur adhésion s'arrêtait-elle à l'article premier qui consacrait l'indépendance du pouvoir temporel. Il faut bien reconnaître aussi que le cri de guerre de Montlosier au « parti-prêtre » n'était pas pour ménager les susceptibilités du clergé. « Je dénonce, disait-il en tête de son *Mémoire*, quatre grands fléaux attentatoires à la religion, au roi et à la société ; ce sont : les congrégations répandues par toute la France, l'affiliation odieuse des jésuites, la profession patente d'ultramontanisme et les envahissements des prêtres. » Ainsi formulée, sa dénonciation manquait de mesure : elle confondait ce qu'il fallait séparer à tout prix. Aussi tout le clergé se leva-t-il comme un seul homme pour se défendre contre « l'impie » qui osait s'en prendre ainsi à ses doctrines. Jamais depuis les grandes disputes sur la question du Formulaire, pareille agitation ne s'était vue en France. Pendant deux ans on ne s'occupa dans la presse, dans le barreau et dans les Chambres que du *Mémoire à consulter*.

Les Jésuites avaient établi à Louvain un comité de propagande qui imprimait pour les envoyer à Paris des ballots de brochures, telles que la *Fin des Jésuites et de bien d'autres*, les *Trois procès dans un seul*, le *Conseiller des Jésuites*, le *Collège de mon fils*, etc. Ces brochures rédigées en grande partie par un nommé Bellemare, se vendaient à des milliers d'exemplaires et ne faisaient qu'exciter le zèle de Montlosier et de ses partisans. On se comptait des deux côtés. Les Jésuites ou le *parti-prêtre* avaient pour eux le roi, la cour, les ministres, la majorité de la Chambre des députés et la presse religieuse. Montlosier avait pour lui l'opinion publique, la majorité de la Chambre des pairs, le barreau et toute la presse libérale. C'était M. Dupin qui s'était chargé de réunir les avocats, et personne n'avait été surpris de lui voir prendre cette initiative. Il n'avait pas attendu en effet, le *Mémoire à consulter* pour donner son avis sur la question pendante. Il avait publié, en 1824, un petit volume sur les *Libertés de l'Église gallicane* qui lui avait valu les félicitations des écrivains d'opinions les plus opposées. C'est ainsi que M. Fiévée, ami et collaborateur de Lamennais, lui écrivait à la date du 10 février 1825 : « ... Il faut que nous soyons gallicans, ou que nous redevenions encore une fois athées ou indifférents à la manière du XVIIIe siècle ; car, pour retomber dans l'imbécillité, le siècle ne le peut pas. Pour l'hypocrisie, ce n'est jamais qu'un passage ; et c'est à quelque chose de fixe, par conséquent de raisonnable, qu'il faut tendre. Vous

y contribuerez comme vous avez fait jusqu'ici sur d'autres objets. Votre mission n'est pas plus étendue que celle des apôtres ; ils mettaient la vérité dans les esprits et laissaient faire au temps. « A dater de son petit manuel, M. Dupin se constitua le champion des libertés de l'Église gallicane. Il les défendit à la barre du tribunal, au banc des ministres, et jusque sur le fauteuil de la Présidence de la Chambre[1].

M. Dupin avait donc réuni dans son cabinet les principaux avocats du barreau de Paris. Après une délibération solennelle, une consultation fut rédigée où l'on insistait principalement sur la nécessité de faire exécuter les lois du royaume en ce qui concernait les congrégations non autorisées et particulièrement les Jésuites. Cette consultation, arrêtée le 1er août 1826, portait trente-neuf signatures, dont celles de Dupin aîné, *rédacteur*, Delacroix-Frainville, Berryer père, Persil, Coffinières, Pasquier, Dequevauvilliers, Mérilhou, Quénault, Lavaux, Barthe, Dupin jeune, Target, Delangle, Lanjuinais, Crousse, Boudet, Portalis, Plougoulm, Aylies, etc., Berville et Renouard donnèrent une adhésion motivée.

[1] Je trouve dans les papiers inédits de M. Prosper de Barante une anecdote bien amusante à son sujet. La voici :

» En 1849, lors de la discussion qui eut lieu dans l'Assemblée sur l'expédition de Rome et après le beau discours de M. de Montalembert, M. Dupin quitta son fauteuil de président pour se précipiter dans ses bras et le féliciter dans les termes les plus passionnés. Remonté sur son siège, il donna la parole à M. Emmanuel Arago, un des orateurs les plus fougueux du parti opposé à cette expédition et lui fit passer un petit billet où étaient écrits ces mots : *Emmanuel, échine-moi ce calotin.* »

Des copies expédiées aux barreaux de province revinrent couvertes d'adhésions ; Devaux, du Cher, envoya une consultation séparée, etc. Isambert voulut aussi en rédiger une à part ; bref on peut dire que le barreau français presque tout entier se tourna contre les Jésuites. Mais la cour royale, présidée par M. Séguier, ne pouvait retenir comme constituant un crime ou un délit qualifiés par la loi, les faits contenus dans la *Dénonciation* de Montlosier ; aussi se déclara-t-elle incompétente, tout en accusant ses tendances gallicanes dans les considérants de son arrêt[1].

Que fit alors Montlosier ? En homme qui voulait à tout

[1] Cet arrêt fut rendu le 18 août 1826. En voici les considérants :

« Considérant qu'il résulte de l'ensemble et des disposition des arrêts du Parlement de Paris des 6 août 1762, 1er décembre 1764 et 9 mai 1767, des arrêts conformes des autres Parlements du royaume, de l'édit de Louis XV de novembre 1764, de l'édit de Louis XVI du mois de mai 1777, de la loi du 18 août 1792, du décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804), que l'état actuel de la législation s'oppose formellement au rétablissement de la société dite de Jésus, sous quelque dénomination qu'elle se présente : — Que les arrêts et édits étaient principalement fondés sur l'incompatibilité reconnue entre les principes professés par cette société et l'indépendance de tous les gouvernements ; principes bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle qui fait aujourd'hui le droit public des Français ;

« Mais considérant que, suivant cette législation, il n'appartient qu'à la haute police du royaume de dissoudre tous établissements, toutes agrégations ou associations qui sont ou seraient formés au mépris des arrêts, édits, loi et décret sus-énoncés ;

« Considérant sur le surplus des faits exposés audit écrit que, quelle que puisse être leur gravité, ces faits tels qu'ils sont présentés ne constituent néanmoins ni crime, ni délit qualifiés par les lois, dont la poursuite appartient à la Cour ;

— Par ces motifs : la Cour se déclare incompétente. »

prix gagner son procès, il se pourvut devant l'autorité administrative. Seulement, comme la Chambre des députés, à l'exception d'une poignée de libéraux et de quelques jansénistes, était inféodée à ce qu'il appelait « le parti-prêtre », il porta sa *Dénonciation* devant la Chambre des pairs où il ne comptait guère que des partisans et des amis. Au nombre de ces derniers figuraient MM. Pasquier, Molé et Prosper de Barante, tous les trois descendant de vieilles familles jansénistes. On connaît l'histoire des Barante. Je ne dirai que quelques mots de la carrière politique de MM. Molé et Pasquier. Le premier comptait parmi ses ancêtres le savant et courageux Mathieu Molé qui défendit Saint-Cyran contre Richelieu. Le second se flattait de remonter jusqu'à Etienne Pasquier qui disait des Jésuites qu'ils eurent toujours contre eux en France tout ce qu'il y eut de *braves esprits*. Ils étaient séparés l'un de l'autre par quinze ans d'âge, mais la communauté du malheur jointe à celle des idées en eut bientôt fait des amis. Ils se rencontrèrent pour la première fois dans le salon de madame de Beaumont qui, comme eux, avait perdu son père dans les massacres de la Terreur. Depuis lors ils ne se quittèrent plus. Nous les voyons entrer ensemble au Conseil d'Etat, M. Molé comme auditeur, M. Pasquier comme maître des requêtes ; en 1825, ils font partie du ministère Richelieu, celui-ci comme garde des sceaux, celui-là comme ministre de la marine Ils se retrouvent à la Chambre des pairs ; — et sous la monarchie de juillet, pendant que M. Pasquier présidait cette

assemblée, M. Molé présidait le Conseil des ministres.

M. Pasquier avait siégé au Parlement pendant la Révolution. « Doué d'une extrême facilité, dit M. de Barante dans ses *Souvenirs*, la conversation l'avait formé plutôt que le travail ». Il avouait lui-même qu'il était entré au Conseil d'Etat ne sachant pas prononcer un discours de cent mots, et qu'il en était sorti, parlant d'abondance sur toutes sortes de matières[1].

« Il parlait aisément et hardiment, avec clarté, se mettant à la portée de ceux qui l'écoutaient. La causerie devant la cheminée, dans un salon, avait été pour lui l'apprentissage du Conseil d'Etat et de la tribune. Il était sensé, pratique, d'un commerce bienveillant et sûr, habile à se ménager, mais toujours honorablement fidèle et dévoué à ses amis, de sorte qu'il ne tarda pas à se faire une bonne position dans l'administration. Encouragé et soulevé par le succès, ses facultés se développèrent et s'élevèrent; il acquit plus de réflexion, plus de connaissances positives, et suppléa à ce qui avait pu lui manquer dans la première partie de sa vie. Il devint ainsi capable de suivre la grande carrière politique qui a illustré son nom[2], » — quoi qu'en dise une satire de l'époque, que je trouve dans le *Défenseur :*

... Quoi ! toujours ce Pasquier !
Quoi ! ce caméléon souple comme un osier,

[1] *Etienne-Denis Pasquier chancelier de France* par Louis Favre, p. 9.

[2] *Souvenirs* du baron de Barante t. I. p, 147.

Prêt à tout, propre à rien! un second maître Jacque
Dans ses discours diffus tout vide et tout opaque,
Flattant tous les partis et glissant dans la main ;
Tortueux par système, insaisissable enfin ;
Mordu du chien hargneux de l'*antijésuitisme* ;
Qui, de son parlement n'a que le jansénisme ;
Ministre inamovible et ministre à tout vent ;
Ah ! détournez de moi l'aspect de ce serpent !

M. Molé était plus hautain, plus réservé, plus susceptible, avec des formes douces, un langage conciliant et une gravité qui paraissait voulue et qui n'était que naturelle. « Il avait en lui, dit Sainte-Beuve, du conseiller d'Etat dans le sens élevé où le cardinal de Richelieu entend ce mot dans son testament politique. » Quand il était préfet de la Côte-d'Or, madame la comtesse de Guitaut écrivait à Joubert : « On dit beaucoup de bien de lui ; mais son abord a quelque chose de sec et de froid qui ne met point à l'aise, à ce que l'on assure ; il parle peu et toujours avec une gravité magistrale... Je sens que sa froideur me glacera et que je n'aurai pas le temps de juger de toutes les qualités qui me rapprocheraient de lui avec le temps[1]. »

Mais quand il fut mêlé plus activement à la politique, c'est-à-dire du jour où il entra dans la Chambre des pairs, M. Molé « prit le parti d'être aimable pour chacun et de plaire, ce à quoi il réussit infiniment. Il s'y adonna tout à fait sous le régime de Juillet, et le

[1] *Les Correspondants de Joubert*, p. 362.

plus bourgeois des députés était soigné par lui dans l'embrasure d'une croisée et traité d'un air de prédilection, de familiarité aisée et avec une grâce à laquelle on résistait peu[1]. »

Est-ce à ce besoin de plaire à tout le monde qu'il faut attribuer son attitude silencieuse dans les débats provoqués à la Chambre des pairs par la *Dénonciation* de Montlosier? Je crois plutôt que, tout en partageant les idées de ses amis Pasquier et de Barante, certaines considérations de famille lui faisaient un devoir de se tenir sur la réserve. Sa mère, après la mort tragique de son mari, avait offert à Dieu le sacrifice de sa liberté. Dès que les églises furent rouvertes au culte, elle se rendit à Vannes et y fonda bientôt, pour remplacer d'anciennes congrégations anéanties par la Révolution, un institut qui devait travailler avec ardeur à la sanctification des âmes et à l'instruction des enfants abandonnés. Naturellement, M. Molé allait de temps en temps voir sa mère dans son humble monastère de Vannes. Quand elle mourut, en 1825, il abandonna généreusement au profit des établissements qu'elle avait créés ce qui lui revenait de sa succession. Dès lors, je vous le demande, pouvait-il décemment, étant encore en deuil, porter la parole contre les Jésuites? Il laissa ce soin à MM. Pasquier et de Barante qui s'en acquittèrent sans passion comme sans faiblesse, en hommes d'État et en légistes.

[1] Sainte-Beuve : *Châteaubriand et son Groupe littéraire.*

III

Quand M. Prosper de Barante fit la connaissance de Mlle Césarine d'Houdetot, il était âgé de vingt-huit ans, et ceux qui avaient connu sa mère disaient qu'il avait hérité de son esprit et de sa grâce[1]. Il avait les traits distingués, des manières très séduisantes et, quoique jeune, la réputation d'un homme très appliqué et très sérieux. Il ne l'avait pas toujours méritée. Quelque temps après la mort de sa mère, son père qui était alors préfet de Genève avait essayé de le marier pour lui faire une situation et aussi pour se refaire une famille, mais il s'était défendu en alléguant je ne sais quel prétexte. La vérité, c'est qu'il n'était déjà plus maître de son cœur. M. Anatole France a parlé récemment des lettres d'amour que Madame Récamier aurait écrites à M. de Barante, à l'époque où il fréquentait Coppet. Les papiers qui nous ont été communiqués ne font pas la moindre allusion à cette correspondance. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. de Barante eut beaucoup

[1] Les pages suivantes sont pour montrer le travail qui peut se fire dans une âme chrétienne aux prises avec les souvenirs jansénistes de son éducation première et le molinisme d'une femme aimée.

de succès dans sa jeunesse et qu'il figura parmi les adorateurs — au moins platoniques — de la future abbesse laïque de l'Abbaye-aux-Bois et de Madame de Staël. L'amitié de Corinne pour lui aurait-elle pu s'appeler d'un nom plus doux encore? Quelques mauvaises langues l'ont dit tout bas, mais aucun de nos renseignements ne le confirme. Quoi qu'il en soit, ce fut à cause de Madame de Staël — et nous avons vu que l'Empereur avait révoqué son père pour le punir de ses relations avec Coppet — que M. de Barante fut envoyé en disgrâce à Bressuire, en qualité de sous-préfet, et l'air de la Vendée suffit pour lui rafraîchir la tête. A peine était-il installé dans cette petite ville, qu'il entra en rapports avec madame de La Rochejaquelein, la veuve de l'héroïque Lescure. Elle s'occupait de rassembler les matériaux de ses *Mémoires* ; il lui offrit de les mettre en œuvre, elle accepta avec empressement, et à son premier voyage à Paris il en lut des fragments chez madame d'Houdetot. L'ancienne amie de Jean-Jacques n'était plus qu'une bonne vieille en cheveux blancs, mais sa maison de Sannois était toujours le rendez-vous des hommes en renom de la politique et des lettres, et Châteaubriand raconte qu'elle s'écriait encore :

Et l'amour me console !
Rien ne pourra me consoler de lui !

Pendant qu'il lisait les *Mémoires* de madame de la Rochejaquelein, M. de Barante remarqua une belle jeune fille qui le suivait des yeux et semblait prendre un vif

intérêt à son récit des guerres de Vendée. C'était précisément la petite-fille de madame d'Houdetot. Comme il était très lié avec son frère, il eut bientôt fait de la demander en mariage. Mais elle n'avait que seize ans. On le pria d'avoir un peu de patience. Deux ans après elle était sa femme.

Mlle Césarine d'Houdetot[1] avait été élevée par sa tante madame de la Briche, qui l'avait gâtée et initiée prématurément à la vie mondaine, mais sa nature expansive n'y avait rien perdu de son ingénuité, de sa tendresse. Comme la plupart des jeunes filles de ce temps, elle n'avait reçu qu'une instruction sommaire ; son orthographe, par exemple, laissait un peu à désirer ; en retour elle avait un goût très prononcé pour le dessin, et ce goût ne fit que se développer avec l'âge. Ainsi, M. de Barante dit quelque part que pendant qu'il était ambassadeur à Saint-Pétersbourg, elle fit de l'ambassadrice d'Angleterre un portrait qui ravit tout le monde. Les lettres suivantes qu'elle adressait à ses « deux mères » après son mariage dénotent qu'elle maniait la plume aussi bien que le crayon.

« Nous sommes enfin arrivés à Napoléon[2], ma chère maman, après cinq jours de la route la plus affreuse et la plus cahotante. Nous sommes restés plusieurs fois em-

[1] Elle était fille de Mlle de Ceré et de M. le comte d'Houdetot, lieutenant général, sœur du comte d'Houdetot, pair de France et du général comte d'Houdetot.

[2] M. de Barante venait d'être nommé préfet de Napoléon-Vendée.

bourbés dans des ornières dont les chevaux ne pouvaient nous tirer ; nous étions obligés d'avoir recours aux habitants des villages près desquels ces accidents nous arrivaient; alors quinze gros paysans venaient avec de grandes pelles ; les uns poussaient la voiture, les autres aplatissaient l'ornière. tout le monde jurait, criait ; moi, dans le fond de la voiture, je riais de tout mon cœur. Enfin, grâce aux gros jurons, nous ne restions que deux grandes heures dans les trous où nous tombions. Pour vous donner une juste idée de la vitesse dont nous allions, je vous dirai que nous étions partis de Nantes à 7 heures du matin, comptant arriver à Napoléon pour dîner, car nous n'avions que 16 lieues à faire, au lieu de cela la nuit nous surprit comme nous étions dans un trou à 4 lieues de Nantes ; les chevaux ne pouvaient avancer, Prosper me porta dans ses bras dans une cabane qui n'était qu'à cent pas de la voiture, car il y avait de la neige jusqu'aux genoux ; de là nous fûmes obligés de passer la nuit. Nous envoyâmes tous les chevaux du village pour débarrasser notre pauvre voiture, et le lendemain nous arrivâmes à Napoléon à 5 heures du soir après avoir eu environ mille embarras. Je suis logée magnifiquement, ma chambre est tendue en jaune et or ;les meubles sont superbes ; je ne puis vous dire, chère maman, comme Prosper est aimable pour votre enfant, comme il l'a soignée pendan toute la route, aussi je l'aime plus que jamais.... »

Vingt-trois ans plus tard, (en 1835) elle écrivait à madame de la Briche :

« Mon mari me quitte dans deux jours pour retourner à Paris. Chaque année je souffre davantage de son absence. Je suis triste de ces trois semaines de séparation, plus que ne pourraient l'être toutes nos jeunes mariées de l'année

de miel. Je leur souhaite d'aimer leurs maris comme j'aime le mien au bout de vingt-trois ans de mariage, mais il n'y en a pas un autre comme lui ; il est parfait et il est si charmant pour moi, que je vous remercie de me l'avoir donné. Que de raisons j'ai de vous aimer ! »

Autant dire tout de suite qu'il n'y eut jamais entre eux le moindre nuage.

A peine étaient-ils installés à Napoléon-Vendée, qu'elle se mit à la tête de toutes les œuvres de bienfaisance. C'était sa manière de gagner les cœurs et de concilier à son mari l'estime de toutes les classes de la société.

Partout où ils passèrent, à Nantes, à Turin, à Saint-Pétersbourg, elle fut la providence des pauvres, la consolatrice de tous les affligés.

« Je préside le bureau de bienfaisance, écrivait-elle à sa tante à la date du 2 avril 1812, j'irai choisir les dames qui viennent faire avec moi des visites chez tous les pauvres, pour soulager leur misère ; ceux qui sont malades, nous les renvoyons à l'hôpital, ceux qui n'ont pas de vêtements, nous leur en donnons ; nous habillons les petits enfants, nous envoyons à l'hôpital les femmes qui vont accoucher, il y a des distributions de soupe pour tous les pauvres. Nous ne donnons tous ces secours qu'après leur avoir parlé de la religion. Nous venons de décider que des religieuses apprendraient à toutes les pauvres filles leur religion, à lire et à écrire. Je m'occupe en ce moment de trouver un homme pieux qui rende les mêmes services à tous les pauvres petits garçons. Tout cela me prend beaucoup de

temps, car je me suis chargée spécialement de faire la visite aux pauvres, de donner aux femmes de l'ouvrage, de faire faire les layettes et les distributions. »

On retrouve cet épanchement naïf et tendre dans toutes les lettres de madame de Barante, surtout dans celles qui sont datées des premiers temps de son mariage. Elle était venue faire ses couches à Paris chez madame de la Briche. Après la naissance de sa petite fille, elle s'empressa de rejoindre son mari qui dans l'intervalle avait passé de la préfecture de la Vendée à celle de la Loire-Inférieure, et voici en quels termes émus elle annonça son retour.

« Nantes, le 1er juillet 1813. — Comment le cœur peut-il être si triste et peu après si heureux !... j'ai éprouvé en revoyant Prosper, en lui présentant son enfant une joie si parfaite qu'elle n'était pas faite, je croyais, pour notre pauvre nature humaine, mais pour ceux qui habitent dans le ciel. Après avoir été quatre jours en route, brûlée par le soleil, étouffée par la poussière, j'aperçus enfin Nantes... Oh ! ma mère, que mon cœur battit fort en entrant dans cette maison où demeurait Prosper, où j'allais le voir après six mois d'absence ! la voiture s'arrête, je monte les escaliers en courant, j'entre dans une chambre, puis dans une autre, il n'y était pas ; je cherche des yeux, je l'appelle, on va le chercher dans ses bureaux où il travaillait, je m'étais établie dans sa chambre, sa fille sur son lit et moi à côté d'elle, la joie m'avait ôté mes forces... j'étais déjà heureuse d'être dans le même lieu que lui, enfin il arrive : ma mère, le bonheur que j'ai éprouvé ne

se peut définir. Une heure après être arrivée nous partîmes pour notre terre... Ma mère il n'y a rien de plus délicieux. »

Cependant les Cent jours étaient venus et derrière eux les Alliés. M. de Barante qui, lors de l'abdication de Fontainebleau, avait eu beaucoup de peine à maintenir l'ordre à Nantes, donna sa démission après Waterloo, et sa femme tomba, au cours de ces tragiques événements, dans une mélancolie qui bientôt tourna au mysticisme et du mysticisme à une véritable exaltation religieuse :

« ... Depuis ces derniers temps, écrivait-elle au mois de juin 1815, j'ai tout souffert physiquement et moralement que mon caractère en est très changé. Le monde m'est insupportable, ce qu'on appelle plaisir m'ennuie. Je vais très rarement au spectacle, la campagne est ma plus vive jouissance. Être près de mon mari, regarder mon enfant, penser à mes tendres mères, voilà mon bonheur; dessiner et lire voilà mes plaisirs. La lecture me fait du bien et du plaisir, elle me monte la tête et me donne le désir de tout savoir, de tout apprendre, mais malheureusemens les moindres difficultés me révoltent et me rebutent. Il est bien étonnant qu'avec cette vivacité de sensation qui me fait tant jouir du beau et du bon, j'aie malgré cela une espèce d'insouciance et de paresse dans le caractère qui fait que j'ai de la peine à me mettre en train de choses mêmes qui me plaisent le plus, voilà ce qui me fait perdre beaucoup de temps. Je saisis vivement toutes les impressions qui se trouvent sur mon chemin, mais je ne les cherche pas. Le dessin que j'aime extrêmement, je

suis quelquefois des semaines entières sans m'en occuper, mais aussi la moindre chose va me faire dessiner toute la journée. Il suffit qu'une rose soit bien penchée sur sa tige, que je voie quelqu'un dans une jolie position, qu'un arbre soit bien jeté sur le gazon pour me ravir ; alors il me faut vite un crayon et me voilà à l'ouvrage pour bien longtemps. Prosper aime cette manière d'être ; pourtant quelquefois il me reproche d'être un peu trop africaine. Il ne doit pas se plaindre puisque toute cette vivacité n'est employée qu'à l'âme. »

Il s'en plaignit d'autant moins que lui-même traversa une crise de larmes, à la suite de la mort de son père. Mais bientôt la politique les ressaisit tous deux et les lança dans le tourbillon de la vie parisienne où ils furent recherchés de tous les salons, lui pour ses brillantes qualités et son renom littéraire, elle pour son naturel aimable et son éclatante beauté. Seulement elle n'était pas de ces femmes coquettes qui se grisent de leur succès. Elle aimait trop son mari pour se laisser détourner de ses devoirs, et puis elle ne songeait déjà qu'aux moyens d'arriver à la perfection morale. Quand elle allait dans le monde, elle était simplement vêtue d'une robe de mousseline blanche, avec une rose dans les cheveux, et elle était si belle ainsi, qu'au dire des chroniqueurs de l'époque, les femmes à la mode renoncèrent pour un temps à tous leurs colifichets de plumes et de dentelles. — Quand elle était à Barante, elle ne s'occupait que des enfants, des pauvres et des malades. Elle avait été frappée de l'igno-

rance qui régnait dans ces campagnes d'Auvergne, et pour la combattre efficacement, elle avait ouvert dans l'une des salles de Barante une école de petits garçons et de petites filles à qui elle faisait elle-même un cours élémentaire.

De loin en loin aussi, à cause de la distance, elle recevait la visite de sa mère ou de sa tante. Alors c'étaient des baisers à n'en plus finir, suivis de scènes de tendresse se terminant toujours par un déluge de larmes. Ecoutez cet appel qu'elle adressait un jour à madame de la Briche :

« Que je serais heureuse de vous voir ici ! vous vous y plairiez, j'en suis sûre. Cette vue si belle et si riante vous ferait du bien. Vous auriez la plus belle et la plus grande chambre de la maison. Le matin en ouvrant vos fenêtres, vous respireriez un air vif et pur ; de vos fenêtres vous voyez cette belle vue dont je vous ai parlé, vous vous habillez avec délectation, car vous avez autour de vous tout ce qui vous est commode. Votre chambre a un grand cabinet et quatre ou cinq armoires bien propres. Votre femme de chambre est tout près de vous. La cloche vous avertit du déjeûner, vous descendez quelques marches et vous voilà dans le salon où vous trouvez trois enfants qui vous sautent au cou et beaucoup de petits enfants qui vous tirent par la robe, car ils veulent aussi vous embrasser ; vous voulez savoir quels sont les six enfants que vous avez autour de vous ? Prosper et moi, bien entendu, Céline, Hyacinthe et vos deux fils. Vous trouvez le déjeûner composé de tout ce que vous aimez. En sortant de table, nous allons tous nous promener dans un bosquet bien ombragé qui touche à la maison,

nous nous amusons à voir jouer les petits enfants, puis chacun se retire chez soi. Vous allez prendre dans la bibliothèque un roman et il y a de quoi choisir, car je crois qu'ils y sont tous. Vous retournez dans votre chambre vous étendre sur votre canapé derrière vos jalousies ; après avoir lu longtemps, un doux petit sommeil s'empare insensiblement de vous. Vous voulez un peu y résister, puis vous vous y livrez avec complaisance. Vous rêvez de choses étonnantes, puis le bruit d'une porte qui s'ouvre *doucement* vous réveille. C'est moi qui viens vous voir et vous embrasser. Nous causons, nous rions, Céline arrive un moment après se mettre de la partie. Tout à coup la cloche nous avertit qu'il faut s'habiller, nous trouvons un très bon dîner, au goût de notre bonne mère. Après le dîner, on nous prévient que le cheval est mis; nous montons en char-à-bancs et nous allons courir le pays. Tantôt c'est au bord d'une rivière qui serpente dans une prairie, ombragée d'arbres; tantôt, dans un bois épais, tantôt sur le haut des montagnes, d'où l'on découvre plus de cent lieues de pays. En rentrant on s'établit autour de la table, ces messieurs lisent haut. Nous travaillons; notre bonne mère fait une bourse que tout le monde s'arrachera quand elle sera faite. La lecture nous fait rire ou pleurer, et peut-être les deux ensemble. A dix heures on va se coucher après avoir bu de l'eau de groseille. Ma bonne mère trouve un bon lit, des draps bien fins, et la voilà endormie d'un sommeil profond... Maintenant qu'avez-vous à dire? Avez-vous une seule objection? Non certainement. Ainsi donc, ma bonne mère, j'aurai le bonheur de vous voir à Barante. Cette idée me fait sauter de joie. A propos, peut-être que vous allez imaginer que cette bonne petite vie pourrait me ruiner? Rassurez-vous, je suis très riche ici, car je n'achète rien

que la viande de boucherie. Dindons, poulets, canards, pigeons, lapins se trouvent dans la basse-cour, le blé dans les greniers ; le vin se fait dans nos vignes ; les vaches nous donnent abondamment du lait et du beurre, le potager les légumes, le verger, les fruits... Des fourrages nourrissent le cheval et l'âne qui sert d'amusement aux enfants. On est entouré de visages contents, car il n'y a pas de misère ici, On fait tant de bien à si bon marché. Vous voyez donc, ma bonne mère, que l'on est très bien à Barante, et quand je retournerai à Paris, je me trouverai pauvre, je serai obligée de regarder à tout, et de me priver de tout. Mais aussi je serai près de ma bonne mère. Cela me dédommagera *de tout*. Adieu, vous que j'aime tant ! »

Quelle plus jolie peinture de la vie de château ! Entre temps, madame de Barante prenait part à toutes les grandes discussions qui s'ouvraient devant elle, et les entretiens qu'elle avait sur la vie future avec les amis de son mari la ramenait comme par enchantement à son thème de prédilection :

« C'est une noble idée assurément que de vouloir contribuer à la perfection générale, mais pourquoi ne pas commencer par la perfection de soi-même ? Trouve-t-on plus aisé de changer tout un ordre social que de s'améliorer intérieurement ? Ne serait-ce pas un but plus grand que celui de perfectionner son âme qui doit être éternelle ? Oui, je pense que notre âme trouvera dans le ciel ce que nous aurons cherché sur la terre, et de même que les esprits supérieurs comprennent et sentent dans le monde mille choses inconnues aux autres, de même ces âmes qui

auront recherché la perfection morale et religieuse se trouveront dans le ciel, plus près et plus en état de comprendre Dieu... Je veux donc, comme je vous l'ai dit souvent, tâcher de m'améliorer sur tous les points. Je ne me propose rien de brillant. Je désire seulement être une bonne femme, une bonne mère et une personne selon les hommes et surtout selon Dieu. Je veux travailler sans relâche à ce perfectionnement général de moi-même. Je suis exactement le système de Franklin, que j'avais inventé comme lui, car, comme le dit Prosper, je me donne beaucoup de mal pour trouver des choses qui le sont depuis longtemps. Je me dis pour me consoler que j'aurais été très remarquable, si j'étais née dans les premiers temps du monde. Pour commencer donc le grand perfectionnement, j'attaque comme je vous l'ai déjà dit, un défaut, je choisis toujours celui qui gêne le plus le prochain, et quand je remporte une victoire, je suis fière comme si j'avais conquis un pays, je ne travaille pas qu'à améliorer mon âme, je veux tâcher aussi d'agrandir mon esprit par des études et des lectures, plus l'esprit est développé, plus il comprend de choses élevées, et plus alors il me semble qu'il doit se rapprocher de la religion, car après avoir approfondi toutes choses on doit en reconnaître le néant. »

Ne me demandez pas d'où lui étaient venus ces beaux sentiments, je vous répondrai qu'il en est des sentiments religieux comme des sources qui disparaissent tout à coup dans le sable, pour reparaître plus loin quand on les croyait perdues. Assurément, ce n'était pas dans le salon de la bonne maman d'Houdetot que madame de Barante s'était fait cet état d'âme. Mais elle

avait pour mère une femme très vertueuse qui ne l'avait confiée à madame de la Briche que parce qu'elle était sûre de sa piété[1], et Césarine avait été placée dans un couvent à l'époque de sa première communion. N'oublions pas non plus que depuis le Consulat, je devrais dire depuis la publication du *Génie du Christianisme*, il y avait dans tout le pays, surtout dans la haute classe, une réaction marquée en faveur des idées religieuses. Madame de Barante avait donc été préparée à son état mystique par son éducation sentimentale et par les événements dont elle avait été témoin.

Ses lectures après son mariage en firent une catholique ardente : « Je viens de lire les pages de Fénelon, écrivait-elle un jour à sa tante, je n'ai plus besoin de faire la morale aux gens. Je leur dirai : Lisez Fénelon, il parle de la religion comme je la sens. Il me va bien plus au cœur que Bossuet. L'un persuade la raison et l'autre le cœur. Bossuet est une meilleure lecture pour les forts, Fénelon pour les faibles...

Le catholicisme de madame de Barante qui rappelle le quiétisme de madame Guyon, n'était pas pour déplaire à son mari, car, s'il n'observait pas encore les pratiques de la religion, il avait gardé, comme elle, le pli particulier de l'éducation rigide qu'il avait reçue. La nature, sui-

[1] Elle était si pieuse que, le jour où madame de Barante partit pour Saint-Pétersbourg, après avoir entendu la messe avec elle dans la chapelle de Champlâtreux (propriété de M. Molé), elle lui sauta au cou en lui disant : « Césarine, promettez-moi de prier Dieu toujours à l'élévation pour que vous me retrouviez. »

vant le mot de Bourdaloue, l'avait fait à demi-chrétien. Il écrivait un jour à son fils aîné, à propos de sa première communion : « j'espère que tu auras accompli ce devoir dans une disposition réfléchie et pieuse. J'espère que tu n'y apporteras ni légèreté ni sécheresse. L'impression qu'on éprouve en ce moment ne conserve pas toute sa vivacité ; les circonstances de la jeunesse dissipent ordinairement la ferveur dont on a été un instant rempli, mais il reste au fond du cœur un respect sincère pour la religion, un amour du bien, une délicatesse de conscience qui sont les fruits d'une bonne communion. » Ce respect sincère il l'avait toujours eu ; cette ferveur lui revint sur le tard, à force de vivre avec sa femme, car il subit insensiblement son influence, comme son père avait subi l'influence de la sienne. Il commença par aller à la messe au jour anniversaire de son mariage, et puis à Pâques ; il finit par communier toutes les semaines, après avoir prétexté pendant longtemps de son indignité pour ne pas approcher des sacrements. Dans l'intervalle il avait composé une prière[1] qu'on récitait tous les soirs en commun et qu'on

[1] Voici cette prière, datée de 1832 : Mon Dieu, regardez avec bonté une famille réunie pour vous prier. Accordez-nous assez de réflexion pour connaître votre loi que vous avez écrite dans la conscience de chaque homme, assez de volonté pour la suivre, assez de constance pour y persister. Ne nous punissez pas de nos fautes par le découragement et la négligence. Que nos prières soient sincères, que nos pratiques soient conformes à la foi chrétienne. Inspirez-nous l'amour de notre prochain, la douceur et l'affection pour nos semblables. Faites que nous nous aimions les uns les autres, et que nous vivions unis dans des sentiments

récite encore parmi les siens, à Barante. La religion pour lui, comme pour Maine de Biran, était un sentiment de l'âme plutôt qu'une croyance de l'esprit. Dès l'année 1808, en arrivant à Bressuire, il avait pris l'habitude de consigner sur un carnet toutes les pensées et réflexions morales que lui suggéraient ses lectures. J'en ai relevé de fort belles et de très originales dans le nombre ; celles-ci, par exemple :

Les sens extérieurs nous donnent connaissance des qualités ou apparences des objets, mais l'idée d'être ou de substance provient de l'âme raisonnable. Les adjectifs appartiennent aux sens, les substantifs à la raison.

La conviction est aussi ingénieuse dans ses raisons que le scepticisme dans ses doutes.

Il n'y a pas de plus grand obstacle à se commander soi-même que d'avoir autorité sur les autres.

La vivacité des impressions est contraire à l'esprit d'observation.

La bienveillance est le commencement de la charité.

honnêtes et chrétiens. Donnez-nous assez de résolution et de persistance pour que notre temps ne s'écoule point dans la distraction et l'oisiveté, mais que la tâche et les devoirs de chaque journée soient accomplis régulièrement. Epargnez-nous, si telle est votre providence, les maux de cette vie. Conservez ceux qui nous sont chers, et dirigez-les dans la voie du bien. Préservez notre pays de troubles et de malheurs. Accordez vos lumières à ceux que vous avez préposés à nous gouverner. Si, dans des vues ignorées de nous, vous n'écoutez pas nos prières, si vous nous envoyez des afflictions, que votre volonté soit faite. Donnez-nous, en consolation une humble soumission et une pieuse confiance. »

Il y a deux sortes d'impartialité, l'une bienveillante qui explique et qui excuse ; l'autre impitoyable qui dissèque et examine pour trouver des motifs à la malveillance.

Il ne faut rien faire dans la précipitation ; le désir même, lorsqu'il est dans le meilleur sens et vers le plus louable but doit faire en quelque sorte sa quarantaine et son carême. Il doit user son attrait avant de s'accomplir, si l'on veut qu'il produise tout son prix.

Le raisonnement logique est mécanique ; tel que la locomotive, il entraîne le voyageur : tant pis pour lui s'il a mal choisi le point de départ.

Il me semble que j'ai manqué d'imagination ; mon esprit était plutôt tourné vers l'observation.

Cette dernière pensée prouve que M. de Barante ne se faisait pas d'illusion sur son compte. Il ne fut guère en effet qu'un observateur, mais un observateur érudit et perspicace. Aussi a-t-il réussi beaucoup mieux dans la politique spéculative que dans l'autre. Son petit-fils publiera quelque jour sa correspondance diplomatique de Turin et de Saint-Pétersbourg. En attendant je suis heureux de pouvoir vous mettre sous les yeux quelques-unes des lettres qu'il écrivait à ses fils, du temps qu'il était ambassadeur. Quand vous les aurez lues vous direz comme moi qu'il y avait en M. de Barante, à côté de l'observateur, un éducateur de premier ordre. Son père voulait que ses enfants le traitassent comme leur meilleur ami. Il eut bien de la peine à obtenir cela des siens, tant il se montrait sévère pour leurs moindres

peccadilles ! Quand ils étaient au collège, il ne leur écrivait que pour les gourmander sur leur paresse et les rappeler au sentiment du devoir ; quand ils étaient étudiants, il leur prêchait l'ordre, le travail, l'économie, il les mettait en garde contre les mauvaises fréquentations, les mauvaises lectures, la tentation de s'affilier à des sociétés secrètes, et cela dans une langue sobre et saine et qui a comme un arrière-goût du jansénisme paternel :

« Turin, 9 octobre 1833. — Vous vous choquez de n'être qu'un garçon de quinze ans, contraint à faire quelquefois la volonté de vos parents et à écouter leur avis.

« Et quand, avec cela, on n'a pas encore l'habitude du monde, qu'on n'a pas acquis le tact et la convenance nécessaires, on a trop souvent de mauvaises façons. Votre convenance, votre ton sont ainsi qu'il est naturel encore d'un écolier, et vous ne savez pas qu'à votre âge la bonne grâce est d'être timide et réservé. Il vous paraît que vos idées sont assez arrêtées pour être des opinions et que vous pouvez les défendre avec obstination. Je me serais très affligé de vos petites prétentions à l'irréligion, si je ne les avais pas trouvées ridicules. Vous si ignorant, si dénué de méditation, si nouveau à la vie, vous croire un jugement sur de telles questions ! ah ! mon cher enfant, quelle étourderie ! si vous demeuriez dans une telle disposition, je commencerais à m'inquiéter de votre avenir ; douter de la religion conduit bien vite à douter de la conscience, à ne pas écouter sa voix, à se faire une morale complaisante et souple, à se déterminer en toutes choses avec insouciance du bien et du mal. Vous m'avez dit que votre

propre volonté et vos réflexions vous semblaient une garantie suffisante pour votre conduite et vos sentiments. Je ne me suis pourtant pas aperçu que vous fussiez parvenu déjà à cette invariable perfection, et dès le lendemain de cette présomptueuse convention, vous vous montriez assurément tel qu'il ne faut pas être. Pensez-y et provisoirement soyez soumis et respectueux pour des devoirs qu'on ne peut rejeter sans ébranler tous les autres devoirs. Je termine ici ma longue morale. Je n'ai pas voulu en troubler vos vacances. Au collège vous aurez plus de temps et de calme pour y réfléchir ; et moi, une fois quitte de ce devoir, j'espère que vous ne me donnerez pas occasion d'y revenir. Je ne veux avoir avec vous que des rapports de tendresse et de confiance. Soyez de mes amis et faites que, malgré tant d'années qui nous séparent, il puisse y avoir entre nous intelligence et intimité. Je veux que vous ayez de la raison, de l'esprit et des sentiments élevés. N'est-ce pas exiger beaucoup ? et me pardonnerez-vous vous d'avoir de si grandes prétentions pour mon fils ? »

« Turin, samedi 8 novembre 1834. — .. Il paraît que vous avez dépensé beaucoup sans discrétion et sans calcul. Voilà encore une réforme essentielle à laquelle il faut songer. Je m'en vais vous y aider en défendant aux ouvriers de vous rien fournir sur un ordre qui ne viendrait que de vous. Si, encore au collège, vous avez ce défaut, que serait-ce donc plus tard ? Nous ne sommes point riches, tant s'en faut. Vous n'aurez jamais assez de revenu pour faire le dandy ; il ne sera pas question pour vous de chevaux, de cabriolet ; vous n'aurez pas à prétendre aux gloires de l'élégance. Il vous faut, si voulez qu'on prenne un peu garde à vous être instruit, sensé, spirituel, vivre avec les gens sérieux. Vous êtes

condamné — sous peine d'être un très pauvre sujet, embarrassé de dettes, brouillé avec vos parents et sans aucune considération — à mener une vie d'étude et d'occupation. C'est comme cela, c'est à ces conditions que j'ai passé ma jeunesse et je n'en ai pas été plus malheureux. Votre cousin Louis a une tout autre position, il peut tout à son aise, pourvu qu'il ne se ruine pas, avoir le plaisir et la vanité de la dépense. Jusqu'ici je ne me suis pas aperçu que cela le rendît fort heureux. Il a, comme vous dites, des sentiments élevés, et un fond de bon jugement, mais il est si ignorant, si oisif, si incapable, qu'il succombe à l'ennui, qu'il est vide à faire pitié. A Turin, nous l'aimions, ainsi faisaient nos amis, mais c'était à titre de grand enfant. Personne n'imaginait de le prendre au sérieux. Si cette façon de débuter dans le monde pouvait vous convenir, j'en serais surpris et affligé. »

« Turin, 16 décembre 1835. — ... Tu t'étonnes que la philosophie ne te donne, ni te promette la dernière solution. Elle ne se trouve pour aucune science, pas plus pour les sciences physiques que pour les sciences morales. Les mathématiques seules sont complètes parce qu'elles sont bien du réel. Les diversités des systèmes philosophiques sont moins des contradictions que des différences de point de vue. Ils ont tous raison, selon l'aspect qu'ils ont choisi ; leur tort est de donner pour l'ensemble et le tout ce qui n'est qu'une observation partielle et de vouloir expliquer l'homme par un des procédés particuliers de telle ou telle de ses actions. Prends la philosophie comme une science d'observation, qui sert à se rendre compte des phénomènes moraux. Elle ne te donnera pas plus le système de la création morale, que l'astronomie ou la physique ne te donne-

ront le système de la création physique. Mais tu sauras ce que les hommes peuvent savoir : la loi du phénomène sans sa cause première. Quant à la puissance divine, elle n'est pas sans analogie avec ce qui se passe dans la nature humaine. Suppose que tu aies parfaite connaissance d'un individu, de son caractère, de ses passions, tu feras sur sa conduite, sur sa décision une conjecture. Il agira dans toute sa liberté, et cependant tu auras prévu ce qu'il fera. Ce qui est pour toi une conjecture est pour l'intelligence suprême une certitude. Mais, dis-tu, comment Dieu prévoyant le mal, le permet-il ? parce qu'il a fait une créature libre et qu'elle ne le serait point si le bien était pour elle une nécessité. Elle l'accomplirait comme une pierre qui roule ou la planète qui tourne. Les solutions définitives et complètes sont donc du domaine de la foi et hors de la portée de l'observation et de l'induction. La raison reconnait son impuissance, elle s'humilie, s'abdique elle-même douloureusement pour les âmes orgueilleuses et sèches ; avec consolation et soulagement pour les âmes aimantes qui savent faire de Dieu non pas seulement un principe, mais un être avec qui elles se mettent en rapport, en commerce, en confiance. Tu vois, mon cher enfant, que je ne demande pas mieux que de faire la conversation avec toi, et que je m'intéresserai à tout ce qui occupera ta pensée. »

« Saint-Pétersbourg, 16 février 1836. — Je ne m'étonne point que les *Soirées de Saint-Pétersbourg* vous aient vivement intéressé. Ce style cavalier, ces airs de gentilhomme poussés jusqu'à l'impertinence sont amusants et composent une controverse nouvelle, ingénieuse, dramatique. M. de Maistre était, dit-on, un fort aimable homme, doux et

même tolérant dans la conversation avec les gens d'esprit et de bon ton. Il souriait lui-même de ses exagérations. Une fois il disait à une personne de ma connaissance : « Je crois que voilà une semaine que je n'ai imaginé aucun paradoxe. » Il a fait d'autres ouvrages qui tous vous plairont. »

« Saint-Pétersbourg, 3 octobre 1836. — Te voilà, mon cher enfant, dans une nouvelle époque de la vie, jouissant d'une liberté que tu as sûrement désirée beaucoup. Je ne t'en ai nullement blâmé. Le goût de l'indépendance appartient aux jeunes gens sérieux, comme aux plus frivoles, seulement ils en font un autre usage, lorsqu'ils l'ont obtenue. Ta véritable éducation, celle que tu te donneras toi-même va commencer, et c'est la bonne. C'est celle qui fait l'homme. Quand il vaut quelque chose, elle se prolonge toute la vie, car il a toujours à corriger son caractère et à agrandir son intelligence. Tu vas bien travailler, non plus en écolier, ni à la tâche, mais t'occuper sérieusement et à fond de ce qui te plaira, de ce qui aura pour toi de l'intérêt. Je ne crains point pour toi la distraction. Bonn[1] n'a point de danger, je crains encore moins que tu te mettes en relation avec les mauvais étudiants ; leurs façons grossières, leurs plaisirs de cabaret te dégoûteront assez. Je m'inquiéterais plutôt de l'influence des esprits faux, des parleurs, des enthousiastes. Ne t'engoue d'aucun de ces gens-là, ne leur laisse jamais prendre autorité sur toi, ne sois le suivant de personne. Il est bien entendu que tu ne seras jamais assez déraisonnable pour entrer dans aucune société se-

[1] Il l'avait envoyé à Bonn pour compléter ses études de l'allemand.

crète. Tu n'as rien à faire avec les opinions allemandes, et s'agirait-il d'opinions françaises, sache bien que c'est une aliénation de sa liberté, un joug qu'on impose à sa raison et à ses sentiments, une menace qu'on fait quelquefois peser sur sa vie entière. J'ai vécu dans des temps de révolution, jamais je n'ai voulu faire partie d'aucune association. Quand des hommes, avec qui je me trouvais pour le moment très conforme, me pressaient, je répondais que la morale et la société m'imposaient déjà assez de devoirs sans en accepter de nouveaux. Fuis, je t'en prie, les discussions politiques. Elles passionnent et retrécissent l'esprit. D'ailleurs tu ne serais pas là sur ton terrain. Communique tes idées, tes impressions à ceux qui te plaisent, qui t'inspirent confiance. N'engage point de discussion avec les autres. Tu as du penchant au dédain, prends-y garde et ne te laisse aller à aucune vanité. Toute cette morale, mon cher enfant, est j'espère fort inutile. Je me fie à toi. Tu te souviendras de moi ; tu penseras à ton père. Auprès de toi est mon vieil ami, un autre moi-même et qui vaut mieux. Tu l'aimes déjà et chaque jour tu l'aimeras davantage. Sa présence me rassure. Je suis convaincu que tu ne trouveras personne à qui tu accordes plus de confiance, avec qui tu te plaises plus à converser. »

« Pétersbourg, 11 mars 1837. — ... Tu regrettes de ne pouvoir former sur le pays que tu vois (Bonn) un jugement définitif. En cela comme dans le reste, tu as le défaut de ton âge. Tu veux te faire tout de suite une idée totale, trouver un principe essentiel et central d'où puissent dériver tous les jugements sur les points particuliers. C'est trop prétendre. Quelquefois, après beaucoup d'examen ou de méditation, un grand esprit résume en peu de mots

l'histoire ou le caractère d'un peuple. Encore ce jugement-là n'appartient-il d'ordinaire qu'au point de vue où s'est placé l'observateur. Songe que tu n'as vu la France qu'à Paris et encore étais-tu écolier. Ce qu'est l'esprit français dans une ville de province, tu ne le sais pas, et Bonn devrait trouver là son point de comparaison ; pour procéder comme les sciences d'observation, tu devrais constater et apprécier ce que tu vois, ce qui t'entoure, sans en tirer encore de conséquences. Il faudrait décrire plus que juger et se livrer à l'imagination qui représente les objets, qui les colore de nuances vivantes, plus qu'à l'analyse qui veut les classer systématiquement. Un récit de la vie domestique allemande, du caractère des relations privées, des idées morales qui s'y font remarquer, l'aspect d'une université placée loin du mouvement d'une capitale : la peinture des objets extérieurs, du pays, du caractère de l'architecture : tout cela charmerait ton esprit, au lieu de le tourmenter à vide, comme fait l'ambition d'une sentence complète, d'une appréciation qui embrasse toute l'existence allemande. Je te trouve sévère contre la quiétude politique des Prussiens. Ne penses-tu pas que la liberté, au lieu d'être un but n'est qu'un moyen ? Le but, c'est la civilisation, c'est-à-dire le développement intellectuel et le bien être corporel. Il y a tel pays ou telle époque pour lesquels la liberté populaire n'est pas le meilleur moyen pour avancer dans cette route. Le meilleur gouvernement possible dans un moment et dans un lieu donnés, c'est celui qui conduit le mieux vers ce progrès. Le gouvernement prussien mérite peu de reproches à cet égard. Prospérité commerciale, paix au dehors, calme au dedans, liberté civile, aucune aristocratie oppressive ni insolente, un gouvernement doux et modeste, un roi qui a partagé

les mauvais jours de son peuple et qui a eu le bonheur d'en assurer de plus heureux : tout cela est un ensemble que nous n'avons pas le droit de dédaigner, nous surtout qui avons beaucoup à craindre et à rougir de notre anarchie morale, nous qui ne sommes pas au bout de nos périlleuses expériences de la liberté. »

Ne dirait-on pas le présage des malheurs inouïs qui devaient fondre sur nous trente-trois ans après ?

Pendant que M. de Barante s'occupait de la sorte de l'éducation de ses fils, sa femme, sans négliger pour cela ses devoirs, s'abandonnait à tout l'emportement de son prosélytisme religieux. Elle avait lu, à l'ambassade de Turin, les mémoires de madame de Nerwell, missionnaire américaine qui avait entrepris de catéchiser les Indes, et cette lecture l'avait plongée dans des méditations dignes d'une sœur de charité. Ainsi, dans le journal qu'elle tenait de ses impressions quotidiennes, je relève les lignes suivantes :

« Je me sens bien coupable, j'ai négligé mes pauvres de Barante. J'ai cru qu'on leur distribuait chaque année la somme que j'avais dite, et on ne l'a pas fait, et je ne m'en suis pas informé. A peine ai-je lu les lettres du curé qui m'en parlait. Je n'y ai pas répondu d'abord puis je les ai oubliées. Qu'aurez-vous dit, mon Dieu ! lorsque vous aurez vu souffrir ces malheureux par ma faute ! Grâce, mon Dieu, pardonnez-moi ! Je sens bien vivement mes torts. La négligence dans la charité est la plus grande faute qu'on puisse faire On a l'air d'être bon et on ne l'est pas. Que puis-je faire, ô mon Dieu, pour expier ce mal ! votre justice

veut que tout soit expié. Je donnerai la somme arriérée, les hommes me croiront acquittée, mais devant vous, mon Dieu, je sens que je ne le serai pas. Une faute de cœur ne peut s'expier que par le cœur. Je vais m'occuper davantage des pauvres. Je ne négligerai rien de ce qui a rapport à eux. J'entrerai dans tout le détail de leurs souffrances. Je les soulagerai autant que je le pourrai. Mais que sont les résolutions des hommes si vous ne les soutenez ! »

Elle partit pour la Russie, en emportant son crucifix dans sa malle, et tout le temps qu'elle demeura à Saint-Pétersbourg, elle n'eut qu'une seule et même pensée : travailler à son salut en faisant le bien :

J'ouvre son journal et j'y lis :

« J'habite un palais superbe, les meubles sont d'or et de soie. J'ai vingt domestiques à mes ordres, beaucoup d'argent à dépenser, je vais être accueillie avec empresement et bienveillance par la famille royale et la société. Je suis enfin dans ce qu'on appelle une des plus belles positions de ce monde, mon état est sans doute envié.

« C'est vous, mon Dieu, qui m'avez donné tout cela, et je suis ingrate, je néglige mes devoirs de piété. Je me laisse préoccuper par ce nouvel établissement à former. Je ne trouve pas le temps pour la seule chose importante, pour mon salut ; cet éclat qui m'environne n'est que néant : « Oh ! mon Dieu, retirez-moi tout, si cela doit m'éloigner de vous. Donnez-moi votre amour, c'est la seule chose nécessaire ! au milieu de mon aveuglement j'aperçois encore une lueur qui conduit au ciel ; faites que je la suive et que je dédaigne ces grandeurs passagères qui ne peuvent

pas donner le bonheur... Que de temps perdu ! Voici huit jours que je suis ici, j'ai négligé mes devoirs envers Dieu, et les choses ne sont pas beaucoup plus avancées.

« Le luxe est toujours un peu corrupteur. Je me trouve plus de disposition à m'impatienter moins d'indulgence pour mes domestiques. Pauvre nature humaine ! que je me sens de dédain pour moi ! aujourd'hui j'ai déballé mon cher crucifix. Je l'ai placé dans ma chambre. Puisse-t-il me rappeler mes devoirs religieux ! Si je ne les néglige pas, je ne manquerai à aucun de mes autres devoirs. »

Pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, madame de Barante s'imposa pendant un mois un règlement de vie qui consistait à examiner l'emploi de ses journées, heure par heure, à la fin de chaque semaine.

Voici le résumé de la première semaine :

« Sur 168 heures, il y en a 39 employées en causeries de famille ou à ne rien faire.

« 27 avril. — Une bonne action ! empêché le cocher de recevoir 200 coups de fouet par la police. »

A la fin du mois elle écrivait dans son journal :

« Ce livre m'a été fort utile et m'a corrigé d'un défaut qui m'est très nuisible : c'est le manque de suite et d'ordre dans mes journées. Il m'apprend le prix du temps et à ne pas le perdre. »

Suit cette prière :

« Voici un mois d'écoulé, ô mon Dieu ! Il me semble que j'ai fait un pas dans le bon chemin. Faites que j'exécute

les bonnes pensées que vous m'avez envoyées, que je consacre le reste de ma vie à vous aimer, à vous servir, à me corriger, à rendre heureux ceux qui m'entourent, à faire le bien, à m'occuper des pauvres, à mettre la paix sur la terre, à calmer les orages, à être pour mes enfants la mère de l'évangile, pour les pauvres, le bon Samaritain. »

Cela ne l'empêchait pas de faire, quand il le fallait, les honneurs de l'ambassade :

« Juillet 1837. — Il y a eu un grand dîner et le soir un grand bal à la Cour. Le peuple avait le droit d'entrer. J'ai dansé une polonaise avec l'Empereur. Le temps a fait remettre les illuminations au lendemain, et nous avons été forcés de rester un jour de plus. Le vendredi matin il y a eu une parade du régiment de l'Impératrice. L'Empereur galamment prenait ses ordres comme son aide-de-camp. C'était charmant à voir. Il s'est approché de moi; m'a pris la main et m'a dit : « Vous me pardonnerez de ne pas m'occuper de vous, je suis de service. » Après la parade, nous avons eu un grand déjeûner diplomatique. L'Empereur m'a engagée à une promenade dans le parc. Une grande quantité de voitures découvertes était disposée. L'Impératrice a pris dans sa voiture mon mari et moi et nous a promenés pendant une heure et demie, nous faisant remarquer toutes les beautés du parc. L'Empereur et l'Impératrice n'habitent pas le palais, mais une petite maison de bois, au milieu des fleurs et des bois au bord de la mer, seuls avec leurs enfants. Toute la cour demeure au palais, et eux n'y vont que pour les représentations. Dans leur petite maison, ils vivent en particuliers. Ils l'aiment et sont heureux. C'est là où ils doivent être enviés! »

Mais sa principale occupation à Saint-Pétersbourg, c'était de soulager les misères de toutes sortes qu'on lui signalait. Elle avait fondé, avec la collaboration de M. Chabot[1], une maison de refuge pour réunir les pauvres qui jusque-là étaient dispersés dans tous les coins.

« Ils sont deux par chambre et se choisissent eux-mêmes, écrivait-elle à madame de la Briche. Ils sont chauffés et on leur donne dix sous par jour à chacun pour leur nourriture. Ils ont une cuisine commune pour huit et s'arrangent entre eux. On leur procure le travail qu'ils peuvent faire, et le prix du travail est pour eux. On habille ceux qui ne peuvent travailler. Il y a un médecin français qui par charité soigne les malades. Les médicaments sont gratuits. »

J'ai à peine besoin de dire que tout en remplissant le rôle de sœur de charité, madame de Barante ne cessait de travailler à la conversion de son mari.

« C'est par les femmes, écrivait-elle, que le trésor de la religion se transmet dans les familles. Comme leur cœur est plus aimant, elles sont plus près de Dieu qui n'est qu'amour ; elles sont chargées par la Providence de lui attirer leurs maris, leurs enfants. C'est par une femme que le monde a été sauvé. Chaque femme doit sauver sa famille. »

[1] Ce M. Chabot mourut quinze ans après, en laissant à M. de Barante une partie importante de sa fortune, à la charge d'établir une œuvre charitable où il le jugerait convenable. M. de Barante en fit bénéficier la ville de Thiers dont la population ouvrière est considérable et dota cette commune d'une société de secours mutuels.

Seulement, comme M. de Barante ne semblait pas disposé à la suivre aussi vite qu'elle aurait voulu, elle y mit toute la discrétion nécessaire.

« Quand je te parle de mes sentiments religieux, ne va pas croire que c'est pour te les imposer. Je t'en parle parce que je t'aime et que j'éprouve le besoin de tout dire. Je ne suis pas inquiet de toi. Dieu est plus près de toi que tu ne le penses, et il t'attirera tout à fait à lui sans que je m'en mêle. Tu es trop parfait pour ne pas être à lui entièrement ; il s'emparera de ton cœur quand tu le désireras. »

Je crois cependant que le premier pas ne vint pas de M. de Barante.

Après la Révolution de 48 qui mit fin à sa carrière politique, il était rentré dans sa terre d'Auvergne, en attendant les événements. Les événements lui ayant été contraires, il accepta philosophiquement la défaite de son parti et s'enferma dans une retraite studieuse. C'est là que Dieu vint le visiter sous les traits de Mgr Dupanloup. Le grand évêque avait la spécialité de ramener au bercail les brebis politiques qui s'étaient égarées. C'est lui, on s'en souvient, qui réconcilia M. de Talleyrand avec l'Église romaine. La conversion de M. de Barante lui donna beaucoup moins de mal, car l'ancien ambassadeur ne s'était, à vrai dire, jamais brouillé avec le bon Dieu. C'était pour lui comme une vieille connaissance qu'on a perdue de vue pendant des années et qu'on est heureux de retrouver un jour. Mgr Dupanloup enfonça donc une porte à moitié

ouverte. Son distingué pénitent s'était contenté jusque-là d'aller à la messe, de réciter matin et soir la prière qu'il avait composée lui-même et de distribuer aux pauvres la dixième partie de son revenu. Il lui rendit la foi dans le dogme catholique et le décida à s'approcher des sacrements. Les vœux de madame de Barante étaient enfin exaucés, ou tout près de l'être, car elle obtint plus tard de son mari quelque chose qu'il n'aurait jamais dû lui accorder.

« C'était un doux, a dit M. le duc de Broglie sur sa tombe, là était la pente de son cœur et l'essence même de son caractère. Il était doux envers les offenses personnelles qui ne touchaient que son amour propre ou son intérêt ; il était doux envers les contrariétés de la vie, qui ne lui ont jamais arraché un murmure ; il a été doux envers la souffrance et envers la mort. »

Oui, mais la douceur confine à la faiblesse, et le jour où M. de Barante promit à sa femme et fit promettre à ses enfants de ne rien publier touchant la campagne mémorable qu'il mena, sous la Restauration, contre les Jésuites, en compagnie de MM. Montlosier, Molé, Pasquier et tous les doctrinaires, ce jour-là il commit une action que pour ma part je désapprouve[1]. J'admets les rétractations quand elles sont consenties dans la pleine liberté d'un esprit valide ; je n'admets pas qu'on renie son passé quand il ne contient rien que d'honorable.

[1] Il commença à tenir sa promesse dans les éloges de MM. Molé et Pasquier qu'il publia vers 1860 On peut les lire, on n'y trouvera pas une ligne sur cette campagne.

Or, que M. de Barante en ait eu conscience ou non, la page qu'il aurait voulu arracher de sa vie publique est une de celles qui lui font le plus d'honneur. Je sais bien que les libéraux de nos jours ne pensent plus en matière religieuse comme les libéraux de la Restauration et qu'ils tranchent volontiers la question des rapports de l'Église et de l'État par la liberté. C'est une thèse comme une autre. Reste à savoir si la liberté ainsi comprise, n'équivaudrait pas à une capitulation de l'État devant l'Église romaine. En tout cas, il y a lieu de s'étonner que M. de Barante ait agi de la sorte envers ses anciens compagnons d'armes. Les traditions jansénistes de sa famille lui faisaient un devoir de leur rester fidèle jusqu'au tombeau.

IV

Il le devait pour plusieurs raisons : d'abord parce que Montlosier était un vieil ami de son père et le sien aussi, ensuite parce qu'il avait été le confident de toutes ses pensées, son éclaireur et son guide dans cette campagne retentissante. Je ne sais même pas s'il n'y joua pas sous main un rôle plus actif encore. M. Bardoux a publié une partie de la correspondance de Montlosier avec M. de Barante ; si jamais on publie celle de M. de Barante avec Montlosier, on verra que je

M. de Barante est mort en 1866 et sa femme en 1877.

n'exagère rien. Non, certes, que M. de Barante approuvât son ami en toutes choses. Il était trop modéré par tempérament pour n'avoir pas eu le sentiment de la mesure. Ainsi, lorsqu'après les ordonnances du 16 juin 1827 qui soumettaient au régime universitaire les écoles secondaires ecclésiastiques et réorganisaient les petits séminaires, Montlosier voulut adresser une nouvelle pétition aux Chambres, M. de Barante l'en dissuada. Raison de plus, dira-t-on, pour limiter sa responsabilité, si elle lui pesait. Sans doute, et je ne conçois pas qu'un homme d'Etat essaie de donner le change à l'histoire en retranchant de sa vie publique les faits qui le gênent.

Ah! si M. de Barante s'était attaqué dans la circonstance à la religion proprement dite, s'il avait combattu les Jésuites au nom de la morale outragée, comme l'avait fait Pascal, il aurait pu sur le tard en éprouver quelque remord. Tant d'autres sont convaincus que sans eux le catholicisme n'aurait plus raison d'être, et que leur morale est la seule qui convienne au monde! Mais il ne s'agissait, en 1826, que des tendances politiques de la Compagnie; on laissait de côté ses idées religieuses. Ce n'est pas au molinisme qu'on en voulait, mais bien à l'intervention du clergé en général et des Jésuites en particulier dans les affaires civiles. En un mot, les doctrinaires et les libéraux défendaient purement et simplement les libertés de l'Église gallicane. La preuve en est dans le rapport de M. Portalis, dans le discours de M. Pasquier et dans celui de M. de Barante.

Que disait M. Portalis ? Après avoir exposé d'une façon lumineuse l'état de la législation, il établissait les deux propositions suivantes :

1° La déclaration de 1682 n'a jamais cessé d'être tenue et considérée comme *loi de l'Etat*, devant être enseignée dans les écoles. Le roi, le clergé, le conseil du roi et les parlements de 1682 à 1784 et jusqu'à la révolution de 1789 ont unanimement reconnu cette vérité. La loi de germinal an X et les lois subséquentes ont également maintenu l'autorité de cette déclaration et l'obligation d'enseigner les propositions qu'elle renferme. Il n'y a rien à ajouter ni à dire de plus sur ce point.

2° Les congrégations anciennes ont toutes été abolies et supprimées, (notamment celle des Jésuites pour des motifs particulier). Elles ne pourraient être rétablies qu'en vertu d'une disposition expresse de la loi ...), Une loi de ce genre a bien été rendue le 24 mai 1825 pour les congrégations de *femmes*, mais aucune loi n'a dérogé aux lois abolitives des congrégations d'*hommes*. En particulier la défense aux membres de l'*Institut des Jésuites* de s'immiscer dans l'*enseignement* subsiste dans son entier. — Cependant, en fait, l'existence des Jésuites en France et leur immixtion dans la direction de quelques séminaires avec l'approbation des évêques, a été avouée à la tribune par un ministre du roi (Mgr de Fayssinous).

« Ainsi, disait le rapporteur, il est avéré qu'il existe malgré nos lois et sans autorisation légale, une congrégation religieuse d'hommes.

« Si elle est reconnue utile, elle doit être autorisée. Mais ce qui ne doit pas être possible, c'est qu'un établissement,

même utile, *existe de fait, lorsqu'il ne peut avoir aucune existence de droit, et que loin d'être protégé par la puissance des lois, il le soit par leur impuissance.*

« Ce n'est pas la sévérité des lois que votre commission invoque, c'est le *maintien de l'ordre légal*[1]. »

Vous avez entendu : la commission n'invoquait contre les Jésuites que le maintien de l'ordre légal. Eh bien, MM. Pasquier et de Barante ne demandaient pas autre chose.

« .... C'est la puissance même qu'a exercé l'institut des Jésuites, disait M. Pasquier, qui rend plus nécessaire à son égard l'application des lois existantes : n'y a-t-il donc, en effet, aucun danger de permettre à cette puissance de se rétablir autrement que par l'autorité du roi (et de la loi) ? On a cherché à faire entendre que les Jésuites, dont l'existence est aujourd'hui avouée, ne sont plus de véritables Jésuites, parce qu'ils n'ont pas les prérogatives dont ils jouissaient autrefois. *La Société est toujours la même ; son institut n'a pas changé* ; les inquiétudes qu'elle inspire aux plus fidèles amis du roi *subsistent toujours. ...* »

A ceux qui voyaient dans son rétablissement un bienfait plutôt qu'un danger, M. Pasquier répondait :

« Proposez une loi, et l'on examinera alors la question dans toute son étendue. Mais jusque-là je ne verrai, dans ce rétablissement, qu'une infraction aux lois, et ne cesserai de m'y opposer de tout mon pouvoir. On a cherché à

[1] Séance du 18 janvier 1827.

élever quelque équivoque sur l'application possible des lois existantes, je n'entrerai pas dans cette discussion, il y a ici *plus qu'une loi; c'est un principe éternel et indépendant des lois positives, que celui qui ne permet pas qu'une société quelconque se forme dans un Etat sans l'approbation des grands pouvoirs de la nation....* A la vérité, ce n'est pas une existence légale et régulière que l'on sollicite pour eux ; mais la tolérance dont ils sont l'objet n'est-elle pas bien plus dangereuse et plus sujette à l'abus qu'une reconnaissance patente et dont la loi fixerait les conditions ? C'est pourtant cette tolérance que la Chambre établirait pour toujours si elle ne renvoyait pas la pétition au ministre[1]. »

Et M. de Barante, pour amener le ministre des affaires ecclésiastiques à la tribune, lui avait posé la question suivante :

« Les Jésuites ont-ils pu être autorisés par le seul consentement de l'administration. Mais cette administration permet certaines réunions et en interdit d'autres. Elle ne permet pas aux piétistes de l'Alsace de se réunir ; elle interdit à une secte protestante de s'établir à Saint-Etienne ; ailleurs elle ne permet pas même à la communion calviniste d'assembler ses fidèles. C'est le règne de l'arbitraire. Puisqu'il n'existe pas de droit commun, la législation spéciale a dû conserver toute sa force. Comme communauté, il a fallu à la Société de Jésus une autorisation ; comme corps enseignant, elle jouit d'un privilège. En supposant que l'administration ait pu se croire un pouvoir assez grand pour autoriser ce privilège, il faut qu'elle rende compte de l'usage qu'elle a fait de son pouvoir.

[1] Séance du 19 janvier.

Ce n'est ni dans l'intérêt de l'instruction publique, ni dans l'intérêt de la morale. Est-ce dans l'intérêt de la politique ? Quand le pouvoir les appelle en auxiliaires, ils font bientôt de lui un instrument. »

Ainsi donc, M. de Barante se plaçait, tout comme M. Pasquier, sur le terrain politique et légal. Dès lors je ne vois pas quel motif il pouvait avoir de se repentir sur le soir de sa vie. Je sais bien que son attitude et celle de ses amis fut la raison déterminante de l'expulsion des Jésuites, mais quand on a fait son devoir, on n'a pas à s'inquiéter des conséquences qui peuvent s'en suivre. D'autre part, M. de Barante s'était-il bien rendu compte qu'en imposant silence à ses héritiers sur sa campagne de 1826, il allait *ipso facto* donner raison à l'Église d'avoir refusé la sépulture à Montlosier ?...

Car le vieux lutteur paya dans la mort son courage à la Montalte et tous les frais de son procès contre le *parti-prêtre*. Il était tombé malade au mois d'octobre 1838, dans sa propriété de Randanne. Il revint à Clermont pour mourir au milieu de ses amis et demanda à se confesser « comme un simple chrétien, sans aucune controverse ? » L'évêque lui répondit qu'il ne pouvait déférer à son désir qu'autant qu'il rétracterait au préalable « tout ce qu'il pouvait y avoir dans ses écrits de contraire à l'Église catholique apostolique et romaine. » — C'est bien, répliqua tranquillement le malade ; on ne veut pas de ma confession, mais Dieu

est juste et je peux me passer de prières ainsi refusées. On m'emportera dans la petite maison mortuaire qui est toute prête à Randanne. On y plantera une croix pour prouver que j'ai voulu mourir en catholique. Les pauvres femmes se signeront en passant ; leur prière me suffira. »

Toutefois, un vicaire de sa paroisse consentit, en l'absence du curé, à le confesser le lendemaiu, pendant qu'on négociait avec l'évêché. Montlosier offrait de déclarer devant témoins et de vive voix qu'il n'avait jamais entendu écrire contre la religion catholique, mais il se refusait à mettre sa signature au bas de toute rétractation qui lui serait imposée.

Les choses en étaient là, quand il s'éteignit tout à coup après avoir baisé la croix de son chapelet et murmuré le mot « pardon. »

On ouvrit alors son testament, et l'on vit qu'il y exprimait la volonté formelle d'être présenté à l'église après sa mort. La famille se rendit donc auprès de l'évêque de Clermont pour savoir quelles étaient ses intentions. Il répondit que l'église des Minimes demeurerait fermée. C'est ainsi, l'on s'en souvient, que l'archevêché de Paris traita la dépouille mortelle de l'abbé Grégoire. Si Montlosier était décédé dans la capitale, nul doute que le peuple eût enfoncé de nouveau les portes de son église paroissiale, car l'attitude de l'évêque de Clermont causa une émotion profonde non seulement dans la rue mais à la Chambre des pairs et dans toute la presse. Le curé des Minimes évita cette

peine aux amis de Montlosier en ouvrant à deux battants les portes de son église, mais, de peur d'une profanation possible, il avait eu soin de dépouiller les autels de tous leurs ornements. En sorte que le convoi funèbre alla directement de la maison mortuaire au bois de Randanne où était le caveau du défunt. Les prières ne lui manquèrent pas pour cela, car les paysans des montagnes accoururent de tous les villages voisins pour s'agenouiller devant sa bière.

Il n'en est pas moins vrai qu'il s'était trouvé, comme le dit Victor Cousin à la Chambre des pairs, une autorité religieuse pour oser refuser la sépulture ecclésiastique au chrétien intrépide qui défendait la religion quand elle était menacée et proscrite.

CHAPITRE VIII

M. Ustazade Silvestre de Sacy. — Une soirée chez M. Garcin de Tassy. — Le P. Gratry et Du Guet. — L'Oratoire d'après Bossuet. — Un dîner pendant le Concile chez M. Martin de Noirlieu. — M. Silvestre de Sacy et sa *Bibliothèque spirituelle.* — Son portrait par M. Maxime Du Camp. — Parallèle entre Rollin et Daunou. — Daunou pendant la Révolution. — Son amour de la liberté. — Ce que M. de Sacy pensait du « verbiage parlementaire. » — Comment il devint l'hôte des Tuileries.

Je n'ai vu qu'une seule fois M. Silvestre de Sacy, mais je vivrais cent ans, que je me le rappellerais toujours. C'était un soir d'hiver, chez M. Garcin de Tassy, le savant orientaliste, mort il y a quelques années, au milieu de ses livres, dans une vieille maison de la rue Saint-André-des-Arts. M. Garcin de Tassy était un janséniste convaincu et qui ne cachait point ses sentiments. Il était lié avec tous les gens distingués du parti, mais il n'était point exclusif et fermé comme eux. Ses études lui avaient élargi les idées; il suffisait

qu'on fût libéral en religion pour être admis dans son petit cénacle.

M. Jean Wallon lui avait parlé de moi avec bienveillance ; il m'invita un jour à passer la soirée chez lui, et c'est ainsi que je me rencontrai dans sa bibliothèque avec M. Ustazade Silvestre de Sacy. Avant cette rencontre, je ne connaissais le spirituel académicien que de réputation ; après, il me sembla que je l'avais pratiqué toute ma vie. Je n'ai jamais vu personne pour se livrer aussi complètement dans la conversation. Quel causeur charmant ! quelle vivacité ! quelle bonhomie ! M. Maxime Du Camp a écrit dans ses *Souvenirs littéraires* : « On ne le faisait sortir de son calme habituel qu'en parlant irrévérencieusement de madame de Sévigné, dont il était amoureux. Aussi avait-il quelque commisération pour Victor Cousin qui s'était déclaré le champion de madame de Longueville. Sacy levait les épaules et disait : « Ce pauvre Cousin ! il ne sait même pas que Tallemant des Réaux raconte que sa dulcinée, qui fut une coureuse — avait les mains sales[1] !... » — On ne parla pas ce soir-là de madame de Sévigné, et cependant je vous assure que M. de Sacy n'était pas endormi. Je me le représente encore au fond de son fauteuil, souriant, gesticulant, s'animant de proche en proche, et, de temps à autre, rajustant d'une main rapide son bonnet de velours noir.

C'était sur le P. Gratry qu'était tombée, je ne sais

[1] *Souvenirs littéraires*, t. II, p. 384.

comment, la conversation, et je m'étais permis de dire que je lui trouvais un peu de ressemblance avec Du Guet. Il n'en fallut pas davantage pour que M. Silvestre de Sacy s'étendît à plaisir sur Du Guet et ceux de son école.

— Vous avez raison, Monsieur, de tous les moralistes chrétiens de notre temps, je n'en sais pas un seul qui se rapproche autant de Du Guet que le P. Gratry. D'abord il sortait comme lui de l'Oratoire, et tous les Oratoriens ont plus ou moins le cachet de la maison. Rappelez-vous ce qu'en dit Bossuet : « Compagnie où l'on obéit sans dépendre, où l'on gouverne sans commander, où toute l'autorité est dans la douceur et où le respect s'entretient sans le secours de la crainte ; où pour former de vrais prêtres, on les mène à la source même de la vérité ; où ils ont toujours en mains les livres saints pour en rechercher sans relâche la lettre par l'esprit, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'estime par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine et qui est l'unique trésor du Christ. » Voilà ce que fut l'ancien Oratoire. Eh bien, dans ce tableau décrit par la plume de Bossuet, il est facile de reconnaître les traits distinctifs du caractère et du talent de Du Guet et du P. Gratry. Ils ont tous deux la même onction, le même tour d'esprit, la même abondance de cœur. Celui qui a fait les *Sources* est aussi poète que celui qui nous a donné l'*Explication de l'ouvrage des six jours*. Le P. Gratry était un mystique comme Du Guet. Quand il était à bout d'arguments, il

appelait les astres à son secours. Je ne sais pas à quelle époque il faisait remonter la création du monde, mais Du Guet affirmait que ce fut le 23 octobre, à 6 heures précises du soir !...

En disant cela, M. de Sacy se mit à rire aux éclats. Je suis sûr que je l'aurais beaucoup amusé avec l'anecdote suivante, si je l'avais connue à cette époque. Un jour, c'était pendant le Concile, l'abbé Martin de Noirlieu avait invité à dîner le P. Gratry, le P. Hyacinthe et l'abbé Michaud. Tout à coup, au beau milieu des discussions sur le dogme de l'infaillibilité, le P. Gratry se leva et dit : « La science vient d'établir une loi d'après laquelle les planètes comme la nôtre ne peuvent être habitables moins d'un milliard d'années. Nous ne sommes donc que dans la première enfance de l'humanité. » Il se consolait du dogme avec cette découverte.

M. de Sacy ne tarissait pas sur Du Guet. Il avait, suivant lui, toutes les qualités et tous les dons. Comme directeur des consciences, ses conseils à madame d'Aguesseau[1] le mettaient hors de pair; comme écrivain, il le plaçait entre Nicole et Fénelon. C'était du reste l'avis de Sainte-Beuve qui lui a consacré tout un chapitre de *Port-Royal*. J'ai su plus tard la cause première de son admiration, après la lecture de la préface qu'il écrivit en 1858, pour le choix des *Traités de morale chrétienne*[2] de Du Guet.

[1] *Conduite d'une dame pour vivre chrétiennement dans le monde.*

[2] 2 volumes chez Techener.

« En relisant ces vieux livres, combien de fois, dit-il, n'ai-je pas cru les lire encore auprès de ma mère, et recevoir les tendres instructions de sa bouche! avec quel bonheur je me sentais ramené au temps de ma jeunesse, à ce temps où je n'avais encore rien entendu, rien vu qui troublât la sérénité de mon esprit, la joie pure de mon cœur ! Pascal ! Du Guet ! Nicole ! ce sont presque pour moi des hôtes de la maison paternelle. J'ai été élevé par eux ; leurs leçons sont les premières que j'ai reçues ! Jamais ni les distractions du monde, ni les agitations de la politique n'ont pu arracher du fond de mon âme leurs antiques et vénérables figures. J'ai quelquefois essayé de les en chasser moi-même. Je ne l'ai pas pu. Et maintenant, c'est moi qui reviens à eux avec reconnaissance, trop heureux de retrouver un peu de calme et de consolation dans leurs livres ! Je les revois comme de vieux maîtres que l'on écoute encore avec attendrissement, même lorsque l'âge et l'expérience ont ôté le premier charme à leurs leçons. Tout est si vrai dans leurs écrits ! la pensée, la parole, l'action, tout s'accordait si bien en eux ! Progrès ou décadence, quand il serait vrai que l'esprit du siècle où nous sommes ne nous permettrait plus de les imiter dans la sévérité de leur conviction et de leur vie, encore faudrait-il les étudier et les lire comme des modèles de droiture et d'honnêteté. »

C'est pour cela même qu'il leur avait fait une place si large dans sa *Bibliothèque spirituelle*[1]. Car il était demeuré chrétien, mais chrétien de l'ancienne foi. « Le vieux sang janséniste qui coulait dans ses veines

[1] Publiée chez Techener.

n'avait point perdu toute chaleur, dit M. Maxime du Camp. La promulgation du dogme de l'Immaculée Conception l'exaspéra. Lorsque M. Ernest Renan publia sa *Vie de Jésus*, il lui dit : « A quoi bon ce cinquième évangile ? Les quatre autres suffisaient[1]. » Il me semble qu'on pourrait appliquer ce mot spirituel avec bien plus de vérité au livre du P. Didon sur Jésus-Christ, puisque ce n'est que la paraphrase, éloquente d'ailleurs, des quatre évangélistes.

M. Garcin de Tassy me contait un jour que chaque fois qu'il passait devant l'ancien séminaire de Saint-Magloire, aujourd'hui l'école des Sourds-Muets, M. de Sacy se découvrait religieusement. C'était sans doute en mémoire des écrivains et des docteurs que le Jansénisme y recruta au dix-septième et au dix-huitième siècles. Avec quelle joie, quand il dirigeait le *Journal des Débats*, ne saisissait-il pas l'occasion de leur rendre hommage à tous ! J'ai devant moi les deux volumes de ses *Variétés littéraires*. Les meilleures pages sont incontestablement celles qui regardent Bossuet et Port-Royal, Rollin et Daunou, et l'on peut dire que les jugements qu'il a portés sur chacun d'eux sont définitifs. « Rollin et Daunou ! écrivait-il, je sais quel abîme sépare les deux noms que je rapproche. Entre eux, il y a tout un siècle de philosophie et une immense révolution ! Rollin, c'est la foi naïve, c'est la croyance aimable aux fables mêmes de l'antiquité, quand ces

[1] *Souvenirs littéraires*, t. II, p. 382.

fables ont un sens moral et qu'elles sont parées d'éloquence et de poésie. M. Daunou, c'est la raison austère jusqu'à l'excès, peut-être ; c'est un scepticisme savant et méthodique. Rollin c'est l'expression pure des écrivains de l'antiquité ; Rollin est républicain avec Tite-Live, sans songer à mal. Il admire ses modèles, il les traduit avec une fidélité pleine de bonhomie ; il ne s'arrête pour les gronder doucement que lors qu'ils ne sont pas assez chrétiens, j'allais dire assez jansénistes ; il amène tout au début de son histoire des Perses et des Egyptiens, un beau mandement de Monseigneur l'archevêque de Paris, et il le cite en entier. L'admiration de M. Daunou pour les anciens a quelque chose de plus ardent, et, si l'expression n'est pas trop forte, de révolutionnaire. Il les aime comme les éternels maîtres de la raison et de la liberté, comme les vengeurs des droits de l'homme ! Son enthousiasme n'est pas un enthousiasme d'école, mais une passion politique. On dirait que le bon Rollin a écrit pour un siècle d'innocence ; son livre plaira toujours, précisément parce qu'il a cru le faire pour des enfants. M. Daunou a parlé, écrit pour des hommes, pour des hommes mûris par l'expérience des révolutions. Il arrache le voile de l'histoire ; il la veut sévère pour elle-même et sévère pour les autres, ne s'amusant jamais à conter des fables, ne se laissant éblouir ni par la gloire ni par la grandeur. Le vrai que cherche M. Daunou est le vrai absolu, le vrai mathématique. Le vrai de Rollin est celui qui émeut, qui touche le

cœur, et auquel on ne songe guère à demander d'où il vient. La différence est non moins grande entre les styles. On connait la grâce de Rollin, sa manière douce et simple, cette narration qui semble couler comme un beau fleuve. Le style de M. Daunou est d'une correction savante et d'une pureté admirable. On n'y trouverait pas un néologisme, pas une forme hasardée, mais aussi on y trouve trop peu de ces expressions qui peignent, et la simple propriété des termes ne suffit pas pour donner au style cet éclat qui fait reluire la pensée. Les histoires de Rollin resteront comme un monument de notre littérature, dans l'ouvrage de M. Daunou, les hommes de notre temps auront à étudier moins encore l'histoire que la manière de l'apprendre et de s'en servir. »

Tout cela est absolument juste, et je ne m'étonne pas qu'après en avoir fait un tel éloge, M. Silvestre de Sacy ait ajouté que, malgré tous ses dons, M. Daunou ne lui parût pas propre à gouverner les hommes. Il avait trop de critique pour être un homme d'action et ce n'est pas avec le scepticisme, fût-il le fruit de longues et savantes études, qu'on peut espérer de diriger les masses. Or, il faut bien le dire, M. Daunou était revenu sur le tard de toutes les choses auxquelles il avait cru. En matière religieuse, il mettait poliment le christianisme hors de la critique et de l'examen ; en matière de philosophie, il réduisait l'homme à la raison pure et à la science. Aussi ne l'ai-je pas classé parmi les Jansénistes qui m'ont occupé dans le cours de cet

ouvrage. Et pourtant il avait été un moment du parti ; il en était, en 1791, quand il soutenait au sein de l'Oratoire la parfaite orthodoxie de la Constitution civile ; il en était quand il acceptait les fonctions de vicaire métropolitain dans l'Église constitutionnelle et celles de directeur de Saint-Magloire. Mais en le dépouillant de sa robe, la Révolution l'avait aussi dépouillé du vieil homme. Une fois qu'il fut sorti de l'Église, il ne se sentit plus la force d'y rentrer. Lui qui disait, avant 89, qu'il n'avait que deux passions : la liberté et la théologie, il n'en eut bientôt plus qu'une, celle de la liberté. Il appréciait d'autant plus la liberté qu'il avait été emprisonné sous la Terreur, à Port-Royal devenu Port-Libre par une amère dérison. Du reste, il faut lui rendre ce témoignage qu'il n'hésita jamais à désavouer toutes les violences. Lors du procès de Louis XVI, il dénia à la Convention le droit de le juger ; quand on parla de proscrire les Girondins, il se leva pour les défendre ; de même, après la chute de Robespierre, il blâma les Thermidoriens de l'abus qu'ils faisaient de leur victoire. En un mot il était resté fidèle aux vieilles traditions parlementaires, et j'ai comme idée que c'est par ce côté-là qu'il avait commencé de plaire à M. de Sacy. Celui-ci n'a-t-il pas écrit quelque part : « Je ne sais ce que Dieu réserve à la France, mais il se passera bien du temps encore avant que le *verbiage parlementaire*, comme on dit maintenant, ne soit assez oublié pour qu'un vrai despotisme, une vraie tyrannie, le despotisme d'un seul ou la tyrannie de la multitude, ait

quelque chance de s'établir et de durer chez nous !... Je suis libéral comme je l'étais il y a trente ans. Je crois au droit et à la justice, comme j'y croyais dans ma plus naïve jeunesse. »

On aurait probablement scandalisé M. de Sacy, si on lui avait dit, à l'époque où il traçait ces lignes (mai 1858) qu'il deviendrait un des familiers des Tuileries et du château de Compiègne. Mais les charmes de l'impératrice Eugénie, en accomplissant ce miracle, n'eurent jamais complètement raison de sa foi libérale, et je suis convaincu qu'il regretta d'y avoir cédé, quand il vit à quels désastres avait abouti le Second Empire.

APPENDICE

APPENDICE

I

LETTRES INÉDITES DE LANJUINAIS

A M. BOUIS FILS, AVOCAT, A MARSEILLE.

Paris, 10 mai 1822.

« Monsieur, je n'ai point l'avantage de vous connaître, si ce n'est par la lettre que j'ai reçue signée de votre nom et datée de Marseille du 28 avril dernier Cependant vous me demandez, mais avec beaucoup d'égards et de témoignages d'estime dont je vous remercie quels sont au vrai mes sentiments religieux et quels en sont les motifs.

« La seconde question est infinie ; j'y reviendrai, mais je le traiterai un peu à l'avance.

« Sur la première, je suis chrétien et catholique. Je l'ai été toute ma vie, grâce à la divine miséricorde, je le suis par habitude, par sentiment par conviction la plus pro-

fonde, après des études immenses du pour et du contre, faites avec le plus sincère désir de connaître la vérité, en priant et en agissant dans la retraite au milieu du monde, mais selon les règles générales de l'Évangile et de l'enseignement de l'Église.

« J'ai eu des liaisons soutenues avec Dupuis, avec Volney, son prosélyte, deux hommes dont l'autorité vous paraît si imposante. Ils m'ont constamment honoré de leur estime et de leur amitié, connaissent bien mes principes et ma conduite. J'ai lu, relu, analysé leurs ouvrages et je m'afflige encore de n'avoir pas aperçu la possibilité de les ramener à des sentiments chrétiens. J'ose en accuser l'orgueil de l'esprit et l'abus de l'érudition la plus fausse, la plus chimérique. Et tous deux nient l'existence de J.-C., parce que le jour de Noël est célébré le 1er jour du solstice d'hyver par la condescendance d'un pape aux habitudes des payens qui célébraient, ce même jour, leur fête du soleil invincible. Et cependant Jésus-Christ, suivant la tradition des Églises d'Asie, n'était point né le 25 décembre, ni même dans ce mois. Pour ce chétif rapprochement, inexact à tout prendre, vouloir nier la prédication et la vie humaine de J.-C, n'est-ce pas rendre inexplicable l'existence de l'Ancien et du Nouveau Testament et de toute la bibliothèque des livres chrétiens et juifs depuis 1800 ans ? Volney renchérissait sur son maître, en confondant le *Christ*, c'est-à-dire l'*Oint sacré*, le *Messiah*, avec un héros-Dieu de l'Inde *Chrisnah*, c'est-à-dire *noir* en sanscrit et dans les 40 langues indoues dérivées du sanscrit. Que de graves erreurs pour détruire des faits et des monuments qui couvrent la terre, qui relèvent et consolent l'humanité ! Je vous abandonne le prétendu christianisme de Châteaubriand, sa religion de Paris comme sa religion de Londres si bien appréciés par

l'abbé de Pradt. Quant à La Mennais, il n'a guère que son style imité de Jean-Jacques et son blasphème que depuis 30 ans, *la lecture de l'Écriture Sainte a fait commettre des millions de forfaits* ! Il faut remonter plus haut ; il faut lire et méditer cette Écriture Sainte et les Pères de l'Église et Bossuet, Bossuet ! et même Fénelon bien moins habile et bien plus subtil, si justement condamné et pourtant si admirable dans ses chefs-d'œuvre. Il faut leur joindre Pascal, Arnaud et Nicole, Bourdaloue, Massillon, Duguet ect., et lire les psaumes et les prophéties expliqués par notre vénérable Agier qui vit encore.

« Maintenant que vous connaissez la nature de mes sentiments religieux, vous m'en demandez les motifs.

« Ce sont tous ceux qui, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, ont déterminé les Patriarches, l'Église judaïque et l'Église chrétienne et catholique dans toutes leurs doctrines ; ce sont les solides réponses qu'on a faites dans tous les temps aux athées, aux adversaires de la révélation et à toutes les communions séparées de l'église catholique. Les études sur ces motifs sont vastes et inépuisables ; je m'en occupe encore tous les jours avec plus ou moins de succès ; mais je conçois que l'enseignement de l'Église et la connaissance des faits et des vérités fondamentales de la religion sur la foi et la morale suffisent aux simples fidèles. L'ignorance des plus simples chrétiens qui croient et qui pratiquent, qui ont la foi et la charité est souvent préférable à des études immenses que tous ne peuvent pas faire et que beaucoup font si imparfaitement et si vicieusement. Pour avoir une légère, mais plus que suffisante idée de ces grandes études dont je vous parle, souffrez que je vous renvoie au Dictionnaire de théologie

dans l'Encyclopédie méthodique. Il y a là de quoi vous occuper longtemps. Ce qui m'a touché le plus, ce sont les Saintes Écritures ; c'est la voie majestueuse des prophéties qui ont eu leur accomplissement ; c'est la sainteté des évangiles ; c'est le fait miraculeux de l'établissement du christianisme par des pêcheurs et des ouvriers ; c'est le spectacle que m'offrent les Juifs qui éprouvent le sort prédit et qui me portent sur leurs épaules les saints livres de l'Ancien Testament ; c'est celui que me donnent les athées, les déistes et les docteurs des communions séparées de la catholicité. J'avoue que la religion à ses côtés obscurs et cela doit être ; mais elle m'offre des torrents de lumière dont je suis comme ébloui Il est vrai que ma vie fut toujours réglée ; je n'ai jamais senti d'intérêt à souhaiter que Dieu et sa révélation fussent des chimères. J'ai vécu, avec sa grâce, selon les principes de ma foi ; je ne m'en suis pas caché, même en 1793, et c'est en partie comme chrétien, que j'ai été 18 mois tuable à vue. C'est, comme chrétien, que j'ai été, avec le secours de Dieu, courageux et constant dans ma carrière politique ; je n'ai point cherché les choses du monde et Dieu me les a données par surcroît. Excusez cette digression ; elle m'est inspirée par la situation où vous me placez et par mon vif désir de répondre à votre attente afin d'être envers vous qui me faites l'honneur de m'interroger, un des instruments des bontés de la Providence. Demandez avec sincérité, avec humilité et au nom du divin Sauveur et il vous sera donné ; cherchez et vous trouverez ; frappez et il vous sera ouvert.

« Vous parlez du Déisme et de votre admiration pour les grands hommes qui l'ont professé. Méditez l'article *Déisme* dans le dictionnaire que je vous ai indiqué ; et quant au sort des individus, fiez-vous dans la sagesse, la justice et la

bonté de Dieu. Vous n'avez point d'acte de foi à faire précisément sur le sort éternel de tel ou tel, mais bien sur ceci que Platon même enseignait « *Omnes homines in capite suo peccaverunt* ; *unum nomen datum est hominibus per quod salvi fieri possunt.* » Etonnez-vous d'apprendre ou de vous ressouvenir que, suivant Platon, Socrate attestait le besoin où sont les hommes de l'instruction donnée par Dieu même et que, dans le livre du *juste milieu*, près de 600 ans avant J.-C., Confucius attendait et conseillait d'attendre le *Saint qui devait venir* (par rapport à la Chine) *de l'Occident*. Lisez les psaumes de David, Isaïe et tous les autres prophètes et méditez, comparez nos évangiles où je ne vois aucun *mysticisme* capable de vous repousser. Le mauvais mysticisme a été condamné dans Fénelon ; c'est celui qui défendait de s'occuper distinctement de notre foi et de notre espérance et voulait permettre d'offrir à Dieu comme un mérite, la résignation à l'Enfer. Sans doute vous n'appelez pas mysticisme, les dévotionettes dont nous occupent si fortement les Jésuites et les hommes de leur école.

« Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués, »

« LANJUINAIS, P. de Fr. »

Paris, le 10 juin 1822.

MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 21 mai. Dieu veuille me donner des pensées et des paroles qui vous soient salutaires ! Oui, le premier intérêt, l'intérêt auquel

doivent céder tous les autres est *celui de l'éternité* « *Quid prodest homini si totum mundum lucretur, animæ autem suæ dispendium patiatur?* » Ce premier aperçu de votre esprit est déjà une grâce précieuse. Priez pour qu'elle ne soit pas stérile dans votre cœur; souffrez que je vous dise avec l'évangile de saint Jean (chap. 17) *hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum.* » Faites, ô Dieu, qu'il ait une vive ardeur pour cette connaissance et qu'il vous connaisse pour vous aimer! Qu'il dise comme saint Pierre, dans saint Jean, chap. 6, à qui irions-nous, Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle!

« Vous êtes, par le baptême, du corps extérieur de l'Église: vous avez connu la sainteté de la doctrine chrétienne; restez-y donc provisoirement humble et soumis. Il y a une foi simple et sans science qui soutient et qui fortifie la foi. Tout ce qui tient à Dieu, par cela même, offre toujours à l'esprit humain un côté ténébreux. « *Deus absconditus, Deus salvator* ». Un humble aveu de l'imperfection de notre foi peut nous suffire. Jésus exauça le Père qui l'invoquait avec larmes et qui disait « *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam* (Saint Luc, chap. 9). Il manque de peu celui qui a le trésor de l'humilité. « *Beati mites et humiles corde.* » Trop heureux celui qui a une foi simple et qui vit selon elle! malheureux le prétendu savant qui commence par quitter Jésus-Christ pour étudier les blasphèmes de l'orgueil et de la malice des hommes! Commencez vos études par le Nouveau Testament; étudiez ensuite les prophéties éparses de M Agier et les psaumes et les autres livres des prophètes du même auteur et, pour les objections, consultez le Dictionnaire de théologie dans l'encyclopédie méthodique par Bergier. Dans ce dictionnaire, à l'article *Abra-*

ham, vous trouverez la réponse à ce que vous m'objectez par votre lettre sur Ismaël. Lisez les méditations de Bossuet sur les évangiles et ses élévations sur les mystères.

« Les hommes antédiluviens vivaient des sept et huit cents ans, lorsqu'*il n'y avait point de pluie*, dit la Genèse, ce qui indique la sphère droite et l'égalité des saisons. Avec ce souvenir, vous ne trouverez plus rien de choquant dans la phrase de Bossuet sur Caïn, dans l'*Histoire universelle.*

« Si je vous ai dit Fénelon *plus subtil*, ce n'était pas pour le louer, mais pour caractériser ses livres de fausse spiritualité que j'ai bien lus et pour expliquer comment il tomba dans l'erreur ; mais Dieu permit qu'il se relevât glorieusement, et sa douceur, sa philanthropie politique autant que ses talents illustres rendent sa mémoire singulièrement respectable.

« Un particulier vainqueur de cinq rois c'est-à-dire de cinq roitelets, chez des peuples nomades, n'a rien qui exige une foi robuste. Il y a toujours eu des rois de 10 et de 50 hommes, comme il y en a de plusieurs millions.

« Vous parlez des douze frères si cruels ; exceptez-en Joseph et Benjamin. Quant aux autres et à leurs enfants, c'étaient des hommes, des fils d'Adam. Plus l'histoire m'en dit de mal et plus j'en crois l'histoire. Sur la vocation des Patriarches, comme sur celle des chrétiens, je dois dire avec saint Paul : ô profondeur de la sagesse et de la science de Dieu, que ses voies sont incompréhensibles, etc. Qui pourra expliquer la prévision de Dieu, sa justice et sa miséricorde, la grâce et la liberté ? Les mystères de cette espèce doivent-ils nous étonner quand nous sommes forcés d'admettre tant de mystères de la nature ? Pour règles de foi, vous avez les symboles ; pour explication raisonnée,

le catéchisme du concile de Trente ou celui de Montpellier par Colbert ou celui de Naples, 3 vol. in-12.

« L'infaillibilité du Pape n'est qu'une erreur trop évidente d'une école particulière où figurent surtout les Jésuites. Il n'y a rien à dire après la déclaration du clergé de France de 1682 et l'ouvrage de Bossuet sur cette déclaration si bien abrégé, il y a vingt ans, par l'abbé Coulon.

« Les catéchismes particuliers des diocèses peuvent être plus ou moins inexacts ; ils peuvent tendre même à la sédition ; ils peuvent changer des usages locaux ou variables en discipline générale de l'Église universelle qui seule est infaillible, conservatrice et interprète du dépôt de la foi. « *Evangelio non crederem nisi Ecclesiæ crederem* », (Saint Augustin). L'enseignement [appartient à l'Église : *Ecce mitto vos, docete omnes gentes* ; *usque ad finem vobiscum sum ; portæ inferi non prevalebunt adversus Ecclesiam.* » Cependant il y a toujours eu dans l'église des scandales et des obscurcissements partiels de la saine doctrine.

« La grand'messe vous effraie : elle est de précepte universel dans la vie habituelle et d'antiquité primitive (Voy. une lettre de Pline le Jeune etc,). Mais voulez-vous vous réconcilier avec la prière publique ? lisez l'admirable traité de la prière publique par Duguet. Si vous assistez à un mauvais prône, à un mauvais sermon, profitez d'un traité de Nicole *sur l'utilité des mauvais sermons.* L'adoration de la croix le vendredi saint est une pratique générale et de haute antiquité. Il n'y a pas de commandement sur ce point, ni sur les stations.

« Quant aux sacrements, tenez-vous en au catéchisme, en ne confondant pas le contrat ou le sacrement de mariage, qui a commencé avec le monde et qui est soumis aux lois

de l'État, avec le sacrement établi et pratiqué de tout temps pour sanctifier ce contrat existant ou cette société.

« Quant aux dévotionnettes, ce sont les exercices de corps et les pratiques surérogatoires et quelquefois abusives, comme les cérémonies du Sacré-Cœur, les *Agnus Dei*, les chapelets consacrés ou dits miraculés etc Tout cela ne doit point vous troubler ; la charité souffre tout dans les autres, tout ce qui n'est pas absolument mauvais ; elle est pour soi, vigilante et clairvoyante ; elle souffre même les superstitions *ne pijus fiat*. Je n'ai point parlé des jeûnes. Le commandement général du jeûne est dans l'Évangile et dans l'enseignement de tous les siècles. Les cas de dispense doivent être jugés par un sage directeur et provisoirement par la raison et la charité, la charité ou l'amour de Dieu et des hommes Elle n'est pas tout, mais elle est *la dernière fin* de tout ce qui est de foi et de pratique.

« Je désire que vous trouviez dans cette lettre de quoi vous édifier et je vous offre sincèrement à Dieu dans mes prières. »

« Lanjuinais. »

Paris, 7 août 1822.

« Monsieur, je suis fort touché de votre confiance et de votre attachement et vraiment peiné de l'état d'hésitation et de scepticisme où vous restez sur la religion chrétienne. Plaise à Dieu de m'inspirer les idées et les paroles qui conviennent à vos besoins spirituels et de me rendre moins

indigne d'être auprès de vous, l'organe de sa bonté miséricordieuse !

« Trois objets discutés dans votre lettre : 1° doute général tiré du 1er chapitre d'Isaïe, V, II, 12, 13, 14 et 15 et de ce que l'ancienne loi a vieilli ; 2° Autre doute général tiré de la manière dont les écrivains sacrés font parler Dieu comme un être passionné ; 3° doute semblable tiré du faux christianisme ou semi-christianisme du commun des hommes.

« 1° Vous n'avez point lu probablement le texte d'Isaïe dans les versets 16 et suivants : vous y eussiez vu que le sens total est : les Juifs (comme les chrétiens dont vous parlez) ont mis l'essentiel de leur religion dans le culte purement extérieur, les sacrifices, les jeûnes, l'encens, les néoménies, foulant aux pieds la loi morale, l'amour de Dieu et du prochain et les commandements étrangers aux cérémonies ; ils ont même ajouté des pratiques accessoires non prescrites sur le nombre, le choix, l'appareil etc, regardant tout l'extérieur comme le capital de la religion, comme la compensation des vices, des crimes, du sang innocent, etc. Ce sens unique est beau, juste, saint et divin. Vous trouverez la même morale dans le chapitre 66 d'Isaïe que je vous exhorte à lire en entier ; dans Ezechiel, chap. 20, v. 5 ; dans Michée, chap. 6, v. 6. Ezechiel parlant des lois cérémonielles, les nomme des préceptes *qui ne sont pas bons, qui ne peuvent* (en eux-mêmes, sans doute, et sans charité, sans morale) *donner la vie*. Saint Paul a parlé de même, etc, car il y a, dans toute la Bible, le plus admirable accord.

« Cet extérieur qui, en lui, n'est pas bon, qui ne vaut (même celui du christianisme) que par la foi en Dieu, en Jésus-Christ et par l'amour pour Dieu et le prochain, cet extérieur de l'ancienne loi, il est dit, dans cette loi même, qu'il

cessera, qu'il y aura *un autre législateur*, le plus clairement désigné ensuite dans les psaumes et les autres prophéties, pour être Jésus que les Juifs auront *percé*, qui fut promis à Adam et Eve. Ainsi ce qui a *vieilli* devait *vieillir*, n'était qu'une *préparation* accommodée à l'état sauvage du genre humain. Tout a été indiqué le premier jour ; tout a été sans cesse annoncé avant Jésus-Christ ; toute la religion n'est qu'un seul plan développé aux moments que Dieu a choisis et accompli ensuite sous Auguste et Tibère. Vous avez sous les yeux, les Juifs retranchés pour un temps et qui portent nos livres et les Chrétiens. Tout ce que je viens de dire, les Protestants que vous invoquez légèrement l'enseignent avec l'Église catholique conservatrice de l'unité et de toute la vérité.

« 2° Le texte de l'Exode n'est pas plus embarrassant que celui d'Isaïe et il me donne l'occasion de dire un mot du langage passionné attribué à Dieu dans les Prophètes. Les textes de l'écrivain sont écrits pour les hommes et conséquemment pour être accommodés à leur nature, à leurs besoins. A la place de cet *anthropomorphisme* qui n'est qu'une manière de parler pour obtenir la fin, le rapport de Dieu à l'homme, substituez l'idéalisme ou l'idéologisme de Kant ou tel autre que vous voudrez et le plus philosophique, vous ne serez pas entendu.

« Notre raison serait en défaut si elle prétendait critiquer ce qui est fait pour la plus grande utilité du genre humain pour qu'il soit touché et sauvé, pour qu'il comprenne ; mais, dans l'Exode, (chap 1. v. 1.) je ne vois rien d'étrange qu'il soit dit, au nom de Dieu, l'*esprit de Dieu*, comme il est dit ailleurs *mon esprit*. En vérité cela ne saurait m'arrêter un moment. Si j'y voyais du mystère, j'y chercherais non

pas la preuve de Jéhovah, Dieu *local*, mais celle d'une distinction des personnes divines. Cela n'est point nécessaire : tout roi dit et peut dire, sans qu'on le relève, le droit du roi, l'intention du roi. Cette forme est un peu élevée, empathique, mais ne fournit, dans aucun cas, aucun argument contre le fond des choses. Ce serait se décider, si vous me permettez de le dire, par des minuties les plus indifférentes.

« Si, dans l'Écriture, ce qu'il y a de plus simple vous inquiète, vous scandalise, c'est, je le crains, que l'habitude du scepticisme vous rend trop difficultueux. La foi en Jésus-Christ, en son Évangile est nécessaire ; mais la foi implicite peut suffire sur des textes sacrés qui vous donnent de l'embarras. La lecture de l'Écriture sainte est recommandée par Jésus-Christ. Il a dit, avec grande vérité : *In principio libri scriptum est de me* et ailleurs *scrutamini Scripturas*. Mais si malheureusement l'Écriture qui est la parole de Dieu vous scandalise, contentez-vous des livres de l'Imitation de Jésus-Christ et d'autres moins parfaits ; il suffit de croire en Dieu et en Jésus-Christ et à l'Eglise, afin d'admettre le symbole et d'aimer et de pratiquer surtout ce qui se rapporte aux deux grands commandements qui sont la substance et la fin de toute la loi chrétienne. Voilà l'*incrédulité* qu'on doit vous passer et que Dieu *aidera* de sa grâce, si vous *aimez*, si vous *priez*, si vous êtes *humble*, si vous vous abstenez de répandre vos doutes sur ce qui est de foi divine, comme la vérité, l'inspiration des Écritures et de ce qui est enseigné dans l'Église catholique, *ubique et semper ab omnibus*. Avec ces dispositions, le sacerdoce ne vous convient nullement ; il faut être bien ferme dans la foi pour espérer réussir à y confirmer les autres ; mais

prêchez d'exemple, veillez et priez. Si l'on devait m'enfermer dans une prison toute ma vie, je trouverais, je l'espère, dans la pensée de Dieu et de sa loi, dans la pensée du Sauveur, dans la lecture de la Bible et surtout du Nouveau Testament, d'ineffables consolations. Lisez le psaume 118.

« 3° Vous prévoyez bien que je ne peux être nullement touché de l'excuse que vous cherchez dans le relâchement et le faux christianisme du monde, des fanatiques et des hypocrites. Jésus-Christ a condamné, comme hors de la bonne voie, le monde et ce qui est dans le monde. C'est une vérité effrayante, mais dont on ne peut douter seulement à observer le gros des hommes : *multi vocati, pauci electi.* Entrez par la porte étroite, c'est elle que nous a conseillée le Dieu-Homme venu en son temps, promis dès le commencement de l'existence du genre humain et qui reviendra nous juger d'après sa miséricorde et pourtant d'après ses commandements, d'après notre amour, d'après sa parole qui ne passera point. Prions pour notre clergé ; s'il n'entre pas et s'il empêche d'entrer, il n'a pas exclusivement la clef de la science du salut, et le sort de la religion ne tient ni à une ville, ni à un royaume, ni à plusieurs. Nous serons jugés, non par les œuvres d'autrui, mais par les nôtres et par nos sentiments. N'imitons dans autrui que ce qui est conforme au divin modèle. »

« Lanjuinais. »

II

LES FRÈRES TABOURIN

OU FRÈRES DES ÉCOLES CHÉTIENNES

Une lettre de la Supérieure générale des Sœurs de Sainte-Marthe (15 juin 1880).

La fondation de la société des Frères Tabourin date de la même époque que celle des Sœurs de Sainte-Marthe[1] dont nous avons parlé au tome premier de cet ouvrage.

« En 1711, dit M. Ambroise Rendu, (*Essai sur l'Instruction publique*, 109. t. I, chap. 29-33) un pieux ecclésiastique de Paris fit don à l'Hôtel-Dieu de cette ville de trois maisons situées dans le faubourg Saint-Antoine à la charge de payer

[1] A ce propos, je suis heureux de mettre sous les yeux du lecteur la lettre si digne que la Supérieure générale de cette communauté adressa au Directeur de l'Assistance publique, en quittant l'hôpital de la Pitié. Ce document aurait dû trouver place au tome précédent, dans le chapitre que j'ai consacré aux Sœurs de Sainte-Marthe, mais je ne l'avais pas alors en ma possession, voilà pourquoi je le donne ici.

« Monsieur le Directeur général,

« La communauté de Sainte-Marthe, dont les liens avec l'administration d l'Assistance publique remontent si loin dans le

tous les ans une somme de quatre cent vingt francs pour entretenir un maître d'école qui instruirait les enfants des pauvres du quartier.

« Dès 1712, le curé de Sainte-Marguerite ajouta d'autres écoles à cette première.

« En 1738, grâce au zèle infatigable de l'abbé Tabourin, que l'aspect de l'ignorance où le peuple était plongé, pénétrait, comme M. de la Salle, d'une profonde douleur, la communauté comptait 17 écoles. Le nombre s'en était accru, d'année en année, à mesure que leurs services avaient été mieux appréciés, et un célèbre lieutenant de police en exprimait sa satisfaction, en disant que depuis l'établissement de ces écoles, la police du faubourg Saint-Antoine lui coûtait 30,000 fr. de moins qu'à ses prédécesseurs.

« Ces écoles, ainsi que la fondation originaire de 1711

passé et qui a toujours apporté dans l'accomplissement de ses devoirs l'esprit de tolérance compatible avec les principes de son institution, n'a jamais pu accepter les *nouveaux dogmes que l'Église moderne impose à la foi catholique.* Le clergé ne lui a pas pardonné sa résistance.

« *Trop faibles pour lutter contre une puissance qui a pu mettre en échec plus d'un gouvernement*, nous avons vu s'éloigner de nous bien des sujets sur lesquels nous croyions pouvoir compter, et réduites dans nos ressources qui s'affaiblissaient de jour en jour, nous avons dû abandonner successivement plusieurs des établissements dont les services nous avaient été confiés.

« Depuis six ans nous sommes concentrées à la Pitié et à Saint-Antoine; mais je constate avec douleur que le service de ces deux hôpitaux dépasse les limites de nos forces actuelles, et, pour ne pas nous exposer à des reproches que la prolongation de l'état de choses pourrait justifier, je viens, Monsieur le Directeur

ont subsisté jusqu'en 1794. A cette époque tous les instituteurs réunirent les chefs de leurs classes aux différents comités de bienfaisance, qui voulurent bien leur témoigner des regrets.

général, vous prier de vouloir bien prendre des mesures pour nous décharger de l'hôpital de la Pitié.

« En attendant que vous ayez adopté un nouveau mode d'organisation, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que les services n'aient pas à souffrir ; je vous demanderai même, Monsieur le Directeur général, de vouloir bien nous accorder jusqu'au 1er octobre prochain, pour nous permettre, de notre côté, d'aviser aux moyens de pourvoir aux arrangements que cette détermination doit rendre nécessaire.

« Le logement qui nous est affecté à l'hôpital Saint-Antoine ne nous permettant pas de recevoir toutes celles de nos sœurs que la situation nouvelle va rappeler à la Maison-Mère, je me permettrai de demander à l'administration d'accorder à quelques-unes d'entre elles leur repos à la Salpêtrière, dans des conditions qui leur rendent moins pénible la séparation à laquelle nous sommes obligées de les astreindre, en leur accordant un petit bâtiment ou une portion de bâtiment où elles puissent vivre en commun, avec toutes les atténuations au régime intérieur que pourrait permettre le règlement.

« J'ose espérer, Monsieur le Directeur général, que ces demandes ne vous paraîtront pas exagérées et que vous voudrez bien, en y donnant votre approbation, nous accorder un nouveau témoignage de la bienveillance de l'administration envers une institution qui croit l'avoir toujours secondée dans l'accomplissement de sa mission hospitalière.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mon respectueux dévouement,

« Sœur Sébastien, »
Supérieure générale

Paris, hôpital Saint-Antoine, ce 15 juin 1880

« La communauté s'est relevée, vers 1807[1]. Elle est principalement soutenue par une association volontaire de quelques vertueux citoyens qui pourvoient généreusement à tous les frais et procurent ainsi l'éducation gratuite à un très grand nombre de pauvres enfants.

« Du reste, l'abbé Tabourin n'avait point voulu que les anciens frères fissent des vœux qui les auraient liés à la communauté, et la communauté à eux. Il redoutait un engagement de cette nature qui eût fait perdre à la communauté la liberté de renvoyer un sujet peu convenable, à chaque frère la liberté de se retirer. A plus forte raison ne sont-ils pas retenus aujourd'hui par cette espèce de lien religieux. »

La société des Frères Tabourin n'existe plus. Les dernières écoles qu'ils aient dirigées étaient celles de Saint-Lambert, fondées en 1829 par M. Silvy, alors maire de cette commune. Ils ont été remplacés, en 1887, par des instituteurs laïques.

Voici, à titre de curiosité, les principaux articles de leurs statuts qui furent présentés, en 1812, à l'approbation du Grand-Maître et du Conseil de l'Université.

STATUTS GÉNÉRAUX.

Titre premier.

Article 1er. — La société des Frères des Ecoles chrétiennes, connue avant la Révolution, sous le nom de *Frères des Ecoles*

[1] Son chef-lieu était rue Saint-Jacques, 169, et elle était dirigée à cette époque par le frère Hureau, Supérieur général.

chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, se compose de sujets qui se consacrent librement et *sans vœux*, sous la direction d'un Supérieur général, à l'éducation gratuite des enfants pauvres.

Art. 2. — Il y a une maison chef-lieu, où réside le Supérieur avec les maîtres en activité, dont les écoles ne sont pas éloignées du chef-lieu, et où est placé le Noviciat.

Art. 3. — Le Supérieur envoie *un* ou *plusieurs maîtres* dans les paroisses de la ville et de la campagne, selon les demandes qui lui sont faites, et le besoin des lieux.

Art. 4, — Réunis ou dispersés, les Frères suivent la même règle, et restent soumis au même Supérieur général.

Art. 5. — Le Supérieur est assisté d'un conseil composé du maître des novices et des cinq Frères plus anciens de réception existant auprès du chef-lieu.

Art. 6. — Les Frères, n'étant point liés par des vœux, peuvent quitter la communauté quand ils le jugent à propos ; et réciproquement, la communauté peut les remercier quand il y a lieu, sans toutefois être obligée d'en donner publiquement les motifs.

Art. 7. — Ce renvoi est décidé par le Supérieur assisté de son conseil à la majorité des suffrages.

Titre deuxième.

Article 1er. — Le Supérieur général et le maître des novices sont élus à la majorité des suffrages. Le Supérieur doit être âgé au moins de 30 ans, et le maître des novices au moins de 25 ans.

Art. 2 — L'assemblée pour l'élection du Supérieur général se compose de tous les Frères en activité, ou qui, retirés pour cause d'âge ou d'infirmité pourront s'y rendre.

Art. 3. — Les maîtres des maisons sont nommés par le Supérieur, qui peut les changer quand le besoin et l'utilité l'exigent, et sans être tenus d'en donner les motifs.

Art 4. Pour être admis au nombre des Frères, il faut faire

un Noviciat d'un an au moins, suivant l'âge et la capacité des sujets.

Art. 5. — Les novices sont exercés dans la lecture, l'écriture, la grammaire française, les calculs et surtout à l'instruction de la religion catholiqu .

Titre troisième.

Article 1er. — Le Supérieur général est chargé spécialement de surveiller la conduite des maîtres particuliers des écoles, de leur faire rendre compte de leurs travaux, de visiter les écoles de temps en temps pour s'assurer de la manière dont ils s'en acquittent, et leur donner les avis nécessaires quand ils en ont besoin.

Art. 2. — Il est chargé en outre de les perfectionner dans toutes les parties de l'enseignement prescrit par l'art. 6 du titre 2, soit en les instruisant lui-même, soit en présidant aux différents exercices établis entre les maîtres et les novices pour les perfectionner.

Art. 3. — Les Novices et tous les Frères, indépendamment de leur travail préparatoire pour leurs écoles, sont tenus d'apprendre eux-mêmes par cœur, et tous les jours, un certain nombre de versets du Nouveau Testament et du grand catéchisme de Montpellier, et d'en rendre compte au Supérieur, quand ils demeurent avec lui dans le chef-lieu.

Art. 4. — Il se fait au moins une fois par semaine un exercice entre les maîtres, destiné à les former à l'instruction des enfants, et qui consiste à développer les vérités énoncées dans le catéchisme, soit en les appuyant des réflexions de quelques bons auteurs, soit en y appliquant des faits historiques et édifiants qui peuvent y avoir rapport. Cet exercice est soutenu par les maîtres, chacun à son tour ; il est suivi d'un catéchisme renforcé que l'un d'eux

fait aux autres maîtres sur une matière donnée quinze jours ou trois semaines d'avance.

Titre quatrième.

Costume. — Le costume des maîtres et des suppléants est habit, veste et culotte noirs faits en drap commun et de la même manière, bas de laine noire et souliers à cordons.

Comme on le voit, ces statuts et règlements de la Société des Frères Tabourin sont à peu près les mêmes que ceux des Sœurs de Sainte-Marthe.

III

CONSEILS DE Mme DE BARANTE

A SON FILS [1]

(Voir la page 294.)

Vous avez dix-huit ans, mon cher fils, vous allez entrer dans le monde, votre éducation est finie, vous avez fait de bonnes études, voilà qui est bon certainement. Mais combien il vous reste de choses à apprendre ! Vous êtes encore bien ignorant des hommes avec lesquels vous allez vivre, et des usages auxquels vous devez vous assujettir. Dans l'état sauvage un homme de votre âge doit n'avoir plus rien à apprendre, il doit savoir pourvoir à sa subsistance, il est libre, nul n'a plus d'autorité sur lui, mais dans les nations civilisées il en est tout autrement. Les lois font dépendre les enfants de leurs parents, à cause de la fortune, et les préjugés les rendent solidaires les uns des autres. Vous jouirez du mérite, des talents de vos parents, ils seront fiers de votre bonne conduite, trouvez donc bon, mon enfant, qu'une tendre mère veuille vous donner quelques conseils et dirige vos premières démarches. Elle ne vous a pas encore perdu de vue, depuis le moment de votre

[1] Ces pages sont datées de l'année 1800.

naissance. Elle a toujours travaillé à développer les qualités de votre esprit et les sentiments de votre cœur. Jeune, elle vous donnait dans des contes des préceptes de vertu ; à présent, elle veut encore raisonner avec vous. J'ai toujours pensé que le ton d'autorité ne convenait plus vis-à-vis un jeune homme et j'ai toujours désiré élever mes enfants pour en faire mes amis. J'espère que je ne serai pas trompée. mais entendons nous, lorsque vous voudrez avoir un ami, il vous suffira de trouver un homme d'un bon caractère, dont les goûts sympathisent avec les vôtres, un esprit juste, un cœur sensible et généreux ; mais que, du reste, sa conduite soit plus ou moins régulière, qu'il dérange sa fortune ou qu'il ait tout autre défaut, j'entends de peu d'importance et qui ne vous fasse pas rougir de votre ami, peu, vous importera. Mon enfant, comme je vous l'ai dit plus haut, nos intérêts sont trop unis, pour que je ne vous demande pas davantage. Voilà ce qui effraie tous les enfants. On n'a pas autant de confiance parce qu'il n'y a pas la même réciprocité, mais ne trouve-t-on pas à la place une tendre indulgence, qui n'a rien d'humiliant ? Ce n'est pas que je veuille que vous n'ayez point d'amis de votre âge, je désire au contraire que vous en trouviez, ils sont si nécessaires au bonheur de la vie ! mais il faut éviter de ne faire votre société que de jeunes gens ; ils seraient alors votre public, et rien ne serait plus fâcheux. Faites-vous aimer, mon fils, de vos contemporains, mais encore estimer, car pour la première chose il suffit d'un bon caractère, c'est-à-dire ordinairement un caractère faible, tandis que pour la seconde il faut de la vertu. Pourquoi avoir du dégoût pour la société des personnes plus âgées ? elles ont un peu plus d'expérience et peuvent avoir l'esprit et le caractère aussi aimables que des jeunes gens.

J'ai remarqué assez généralement que les enfants aiment à jouer avec de plus grands qu'eux. Leurs forces se développent davantage par l'ambition qu'ils ont d'égaler leurs émules. Pourquoi abandonner cette méthode lorsqu'on a encore tant besoin d'apprendre et de trouver des modèles? Une bonne leçon que l'on peut trouver dans la société des personnes mûres, c'est le vent des aventures de leur jeunesse. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ait été sans reproche. Vous pourrez en rencontrer qui d'abord livrés à des passions violentes n'en sont pas moins devenus vertueux et dignes de considération, et vous apprendrez quelle route ils ont suivie pour ce changement, et vous observerez que presque toujours au milieu de leurs désordres, ils ont montré quelques étincelles de cette vertu qui a fini par prédominer.

Une autre chose, mon bon ami, que je ne saurais trop vous recommander, c'est l'amour de l'occupation. Il semblerait que, sortant du collège, vous devez en avoir contracté l'habitude. Mais au collège vous étiez assujetti à une règle, tandis qu'à présent il faut vous imposer des lois à vous-même, sans quoi le temps ne s'écoulerait pour vous qu'accompagné de l'ennui. Vous aimeriez la dissipation et vous n'y trouveriez pas le plaisir. Cependant vous ne pourriez vous en passer. Votre intérieur vous semblerait dégoûtant parce que vous ne trouveriez pas dans vos parents cette condescendance que vous désireriez, et que votre humeur qui sans doute serait fâcheuse n'y disposerait pas. Oui, mon bon ami, croyez bien que votre bonheur dans le cours d'une vie, dont les évènements n'ont rien d'extraordinaire, est en votre pouvoir. Les hommes seront à votre égard tels que vous le voudrez, si vous apportez dans votre commerce avec eux de la bonté, de l'égalité

d'humeur, de l'envie d'obliger. Surtout évitez la raillerie : elle laisse dans l'âme de celui qui en est l'objet un trait ineffaçable. On pardonne à la haine, et jamais au mépris. Encore un petit défaut que je serais bien aise de vous voir éviter, ce serait d'être susceptible non seulement avec vos amis, ce qui est un vrai crime en amitié, mais aussi avec les personnes indifférentes. Rien n'est plus contraire à la sociabilité, et il semble que ce défaut soit encore plus choquant dans un jeune homme, car il n'est pas en droit d'exiger des égards de la part des personnes au-dessus de son âge, et il serait ridicule de contraindre leur caractère quand vous ne gênez pas le vôtre. Il faut donc être prévenant pour le seul plaisir de se faire aimer et il serait bien étonnant que vous ne trouviez pas des cœurs disposés à vous accorder leur bienveillance. Ne trouverez-vous pas étonnant, mon bon ami, et bien futile, que je veuille aussi vous donner des conseils sur votre extérieur ? Mais pourquoi négliger de soigner sa personne ? Ce soin ajoute beaucoup à nos agréments naturels et il contribue à la santé, annonce un arrangement qui est de bon augure pour les choses plus importantes. L'extérieur est, dit-on, le miroir de l'âme. Le désordre de la toilette peut être excusé dans un homme extrêmement occupé, lorsque ses talents sont assez saillants pour le faire remarquer. Alors on pense peu à son extérieur. Mais dans toute autre personne, cette négligence pourrait avoir un air de mépris pour la société où il se trouve. Ne croyez pas, je vous prie, que par toilette j'entende parler d'une parure recherchée. Non certes, je serais encore plus opposée à ce ridicule qu'ont quelques hommes de donner la mode et de servir de modèle en ce genre. La simplicité et la propreté, voilà la seule parure convenable

à un être raisonnable. Il faut en général se conformer aux opinions reçues, mais comme il est difficile de déterminer jusqu'à quel point on doit les suivre, parce que l'opinion étant souvent formée par la multitude est souvent fausse, il sera nécessaire qu'après vous être déterminé d'après vos propres principes, vous consultiez ce censeur sévère. Alors vous pouvez être sûr que tôt ou tard l'opinion vous fera justice, car si rarement elle juge bien le présent, rarement aussi elle se trompe sur le passé. Cette vérité dont chaque page de l'histoire nous donne la preuve vous sera d'une grande utilité pour votre conduite. Vous serez moins touché du jugement du public. Vous n'adopterez pas de confiance les réputations qu'elle fera et vous serez peu touché de l'injustice que vous pourrez en éprouver, mais vous pouvez cependant être certain que l'opinion publique vous sera favorable, si c'est la seule récompense que vous exigiez de vos vertus et de votre bonne conduite. Mais si votre ambition, au lieu de se borner à mériter l'estime des gens de bien, veut ou des places ou de la célébrité, et je sais combien c'est fait pour flatter la jeunesse, attendez-vous, mon ami, à trouver dans cette carrière un grand nombre de rivaux, et vous savez avec quelles armes on combat dans cette lice. La jalousie, la haine, emploieront tout, la calomnie et mille autres moyens pour vous écarter. Pourrez-vous vous servir des mêmes armes? Pourrez-vous avoir dans vos actions cette mobilité qui vous rend propre à toutes les circonstances, et, fidèle seulement au rôle de l'ambitieux, serez-vous prêt à vous servir de tous les masques? Non, mon bon ami, vous saurez qu'il n'est permis de vouloir des places qu'aux intrigants ou à ceux qui

ayant la conscience d'un talent très supérieur savent que c'est pour eux le chemin d'une grande gloire. Dans les deux cas on peut tout faire pour réussir. Les hommes de la première espèce sont payés de ce qu'ils ont fait par cela seul qu'ils sont placés, les autres font tout oublier quand une fois ils sont arrivés, mais peu d'hommes peuvent prétendre à ces hautes destinées. Vous ne voudrez pas être un vil intrigant et vous distinguerez la gloire de la célébrité qui tient presque toujours à des circonstances et, lorsque ces circonstances sont changées, disparaît aussi promptement qu'elle était venue. Il arrive même souvent que le public, fâché de s'être trompé, brise son idole. Combien de grands hommes ont vécu dans l'oubli et même ont été persécutés ! Mais, mon fils, j'espère que, plus modeste, vous n'aurez pas ce triste avantage. Vous, vous vivrez heureux, et il n'est pas possible que ce ne soit en faisant du bien à un petit nombre. Ne devons-nous pas remercier la Providence d'avoir resserré le cercle où nous pouvons agir, si nous pouvons être aimés de tout ce qui se meut autour de nous ?

IV

MADAME ANISSON-DUPÉRON

On a lu, à la page 272 de ce volume, les lignes touchantes que Mme de Barante adressait à sa fille Sophie, quelque temps après la mise en liberté de son mari.

Sophie de Barante, dernier enfant de la famille, fut mariée en 1817 à M. Hippolyte Anisson, pair de France, qui avait été le collègue de Prosper de Barante au Conseil d'Etat Elle est morte, en 1889, dans sa quatre-vingt-quinzième année, emportant avec elle les regrets des libéraux et des hommes d'élite qui fréquentaient son salon.

M. le duc de Broglie lui a consacré de fort belles pages dans le *Correspondant* du 10 septembre 1889. J'aurais été heureux, moi aussi, de lui ouvrir un chapitre spécial, à la suite de ceux que j'ai publiés sur ses parents et sur son frère, car elle conserva toute sa vie les sentiments jansénistes dans lesquels elle avait été élevée. Mais M. Anisson n'ayant pu me communiquer à temps les papiers laissés par sa mère, force m'a été de renvoyer à cet appendice les courts fragments

que j'ai tirés de l'article de M. le duc de Broglie, me réservant de donner à Mme Anisson dans la prochaine édition de mon livre la place d'honneur qui lui revient de droit.

On avance bien longtemps dans la vie, croyant se connaître, désirant se corriger de ses défauts, espérant arriver à vivre en harmonie avec les autres et enfin parvenir à accomplir tous ses devoirs.

Cependant d'année en année on est étonné d'avoir fait si peu de progrès ; il semble au contraire que les difficultés augmentent et que les épines deviennent plus sensibles : c'est que la jeunesse marche d'un pas plus léger dans les sentiers qu'elle parcourt ; elle voit un but prochain et charmant qu'elle pense atteindre à chaque tournant de la route, et ne s'aperçoit pas de quelques cailloux qui l'ont un peu heurtée. Cependant ce but s'éloigne toujours et enfin l'âme se lasse, se décourage, et vient à s'en prendre de cette difficulté à obtenir le bonheur, à tout ce qui l'entoure et non pas à elle-même. On croit à la clarté de son esprit, à la force de sa volonté, à la bonté de sa cause : ainsi quand l'harmonie manque dans l'arrangement de la vie, les autres ont tort et on se pose en victime à ses propres yeux.

Voilà l'ennui de ces années qui suivent la jeunesse et ne sont pas encore la vieillesse : on a perdu bien des illusions qui promettaient des joies vives et pures dans le monde ; l'horizon se trouble, on ne sait plus où s'appuyer, on craint de se montrer faible en se soumettant sans cesse, on résiste dans mille bagatelles indifférentes au fond, mais que le désappointement de n'avoir pu trouver la vie telle qu'on l'avait rêvée fait apparaître comme des injustices du sort,

ce qui ne serait que des contrariétés pour une âme plus soumise.

Après bien des combats contre soi-même, après bien des ennuis, on s'aperçoit d'où vient ce malaise profond et ce mécontentement que l'on éprouve contre soi et contre les autres : c'est notre orgueil caché au fond de notre cœur, voilé sous mille déguisements ; mais ce n'est pas tout de savoir la source de nos souffrances, demandons à Dieu qu'il écarte encore tout ce qui reste de brouillard sur notre intelligence : Nous nous plaignons des moindres maux, nous sommes vains, délicats, sensibles. O Seigneur, vous nous dites que vous êtes doux et humble de cœur : qui oserait se dispenser de l'être après vous ?

.....

Avec l'âge qui avance, tous les intérêts vont s'affaiblissant ; l'entrain de la vie est arrêté par bien des désenchantements. On juge mieux soi-même et les autres, et le prisme qui colorait tous les objets est brisé ; pourquoi se dit-on, tant d'efforts pour réussir aux choses de ce monde, où cela mène-t-il, quelle vraie joie peut-il en résulter ? Que Dieu nous garde donc de la tentation de pousser trop tard les goûts frivoles de la jeunesse : l'âge mûr devient ridicule ou à charge, en ne sachant pas se retirer à temps des plaisirs bruyants.

On pardonne mille choses aux charmes de la jeunesse, dit madame de Sévigné, que l'on ne pardonne pas quand ils sont passés.

On y regarde de plus près, on n'excuse plus rien ; enfin, il n'est plus permis d'avoir tort.

Rien n'est plus vrai, un défaut, un travers, une inconséquence trouvent leur excuse dans le manque d'expérience ;

la grâce couvre tout, mais elle disparait avec les années, cherchez donc alors à vous faire une vie plus sérieuse et mieux remplie. Cependant si l'âge mûr ne quittait les divertissements frivoles que pour se livrer à de tristes passions, telles que l'ambition, la politique, la spéculation, le jeu ! Voilà l'écueil pour la femme de cinquante ans qui a renoncé aux succès de pur agrément ; on veut avoir un rôle, car l'ennui est un cruel ennemi et un mauvais conseiller pour les âmes molles ou sans boussole. Le bel esprit est maintenant trop passé de mode pour être une grande ressource, il reste les soins de la famille et du ménage, encore ne faut-il pas s'y laisser absorber et rendre cette honorable occupation fastidieuse en la rapetissant dans de soins minutieux et absorbants.

Heureusement, il est encore d'autres sources où l'on peut puiser à tout âge ; élevez votre cœur en haut, recherchez-y l'appui du présent, l'oubli d'un passé auquel on a trop demandé et vivez en exigeant peu du monde et en vous fortifiant par les bonnes et sérieuses lectures.

.....

Chaque jour de l'automne qui avance me montre une nouvelle fleur fanée, une feuille de plus qui jaunit. Mes années s'avancent aussi à chaque heure vers la triste vieillesse, et je vois s'amortir les ardents sentiments de mes jeunes années ; le cercle qui m'entourait à mon entrée dans le monde va se rétrécissant de moments en moments. Combien de gens amis ou indifférents ont déjà disparu ! A tous ces départs je songe que peut-être aussi mon tour viendra bientôt ; il semble que Dieu nous présente, dans le spectacle de la nature, l'image de l'instabilité des choses de ce monde qu'il faut quitter peu à peu.

Ecoutez son langage : il parle dans les feuilles de nos forêts que le vent emporte, il nous montre sur toute la terre une continuelle alternative de beautés ravissantes et d'affreux déserts ; l'hiver succède à l'été comme nos tristesses succèdent à nos joies. Pourquoi nous tant arrêter à des soins inutiles ? La vie recommencerait pour nous, qu'elle ne pourrait jamais remplir l'attente de l'âme. Songeons, en voyant les glaces et les neiges arrêter la sève des plantes et les laisser desséchées, que le printemps n'est pas éloigné et qu'il rendra à la terre toute sa parure. Ainsi, après les langueurs de la vieillesse et le froid de la mort, l'âme retrouvera sa belle jeunesse pour jouir des beautés éternelles dans un ciel sans nuages, et son bonheur sera sans mélange de peines.

C'est là ce que Dieu révèle par moments à ceux qui le cherchent sincèrement.

Mon Dieu, je reconnais maintenant que le dégoût profond que j'éprouve au milieu des biens dont vous m'avez comblée est un effet de votre miséricorde ; vous voulez que j'arrive à vous détacher des plus chers objets où je mettais ma complaisance. J'ai souffert par le cœur et par l'amour-propre ; vous m'avez fait sentir toute mon impuissance, même pour faire un peu de bien ; vous voulez être le maître des âmes ; on ne peut rien si ce n'est vous qui le donnez ; vous aimez la simplicité et l'humilité, donnez-les moi, Seigneur, et appelez-moi quand les épreuves m'auront assez purifiée, car cette vie, qui me paraît déjà bien longue, n'a pu suffire encore à me corriger et à me soumettre entièrement à votre volonté.

.....

Pour se consoler de la perte de la jeunesse, il est bon de

se représenter les troubles, les déceptions, les espérances si souvent déçues, les illusions évanouies, l'orgueil rabaissé, enfin tant de rêves dont le réveil a été douloureux. Hélas ! qui de nous n'a visé à un but s'éloignant à mesure qu'on prétend l'atteindre ? La vieillesse vient simplifier tous nos désirs. Un de mes amis disait : « La vie s'assombrit beaucoup vers la fin, et ce n'est peut-être pas mal arrangé ; en nous dépouillant, elle nous décharge de beaucoup de bagages inutiles ; il est bon d'arriver au terme de la route, plus dégagé d'un poids inutile. « Ne craignons pas la mort, dit saint Justin, puisque nous voyons dans la vie que tout meurt. Rendons grâce à cette doctrine qui mène à une vie éternelle en un lieu où l'on ne connaît ni souffrances ni misères. »

Si les joies sont plus rares, les espérances sont plus fermes et la paix intérieure peut y gagner. Consolons-nous donc de ce manteau sans broderies qui vient peu à peu remplacer tant de choses inutiles ou frivoles.

MORT DE MON FRÈRE

« Vos flèches m'ont percé de toutes parts, Seigneur, et votre main s'est appesantie sur moi : ceux qui m'étaient le plus attachés, se sont éloignés de moi. » (Ps. 37).

Voilà donc brisé, ce cher et intime lien de toute ma vie, ce frère tant aimé qui m'avait servi de père et d'ami, auquel je plaisais et qui m'aimait bien plus par inclination que par devoir. Lui si respecté en même temps que si aimable, le voilà disparu, emportant avec lui tous mes souvenirs d'enfance, toutes nos traditions de famille : maintenant il faut continuer à marcher presque seule dans des chemins de-

venus bien arides, car ce dépouillement arrive après bien d'autres déjà cruels. L'*Imitation* dit avec raison : « L'amour ne vit pas sans douleur ». Il est vrai, plus on aime, plus on souffre; ou perte, ou éloignement, ou manque d'accord, ou inquiétude, tout atteint un cœur qui aime, et lorsqu'une longue vie s'est passée sans apporter de nuages dans une vive affection, quelle douleur de devoir s'en séparer et de renoncer sur la terre à cet accueil si bon, si paternel qui était toujours réservé à chacune de mes visites ? Je ne retrouverai rien de pareil dans la jeune génération qui m'entoure : elle nous voit avec les désavantages qu'apportent les années, elle n'accorde guère à l'âge mûr que des soins distraits et proportionnés à la complaisance qu'elle trouve pour ses propres goûts. La jeunesse est une sorte de royaume, il lui faut des courtisans ; elle sent sa puissance et elle a raison, car, malgré sa tyrannie, on ne saurait vivre sans elle et on subit son charme tout en gémissant de sa légèreté ; si ses grâces étaient sans ombres, nous serions subjugués et son règne serait trop absolu. Mais, Dieu a mis en elle notre instruction et notre miroir ; tout s'ébauche sur la terre pour s'accomplir dans le ciel ; aimons et souffrons, c'est ainsi qu'on aprend à supporter la vie et à ne pas craindre la mort.

En pleurant ceux qui ont embelli notre vie, souvenons-nous surtout des instants heureux que nous leur avons dus; remercions Dieu de ces éclairs de bonheur qui nous ont fait entrevoir des joies plus grandes et plus stables. Ne reprochons pas à Dieu ses bienfaits parce qu'il en a arrêté le cours ; ce sont des promesses plus que des punitions : l'âme éclairée et soumise voit poindre une brillante aurore au delà de ces moments d'épreuves.

. . . . . .

« Mon Dieu ne permettez pas que j'arrive devant votre trône, les mains vides. »

Je lisais ces paroles dans un auteur pieux, et il me semblait que je pouvais adresser à Dieu la même prière : car, hélas ! voilà la vieillesse arrivée, et que puis-je faire maintenant, pour offrir quelque chose de valable ? A quoi bon ces années qui survivent à tous mes devoirs et ne me laissent que de bons désirs avec un corps faible et infirme : depuis plusieurs années, je suis sevrée de tous les intérêts que donnent les affections du foyer, le monde ne m'intéresse plus et les bonnes œuvres actives me sont interdites par mon âge.

Que puis-je donc présenter à Dieu au jour de mon appel? Voilà ce qui me préoccupe.

Cependant je ne puis pas désespérer de la bonté de Dieu et je pense qu'il m'a donné ce temps pour que je puisse, à loisir, faire un sérieux examen de conscience. On se connaît bien mal tant que la vie active ou que la passion nous poussent. Mais rien n'est inutile dans le plan de Dieu. Ces tristes années nous sont données sans doute pour nous replier et pour que nous voyions nos fautes passées en nous éclairant du flambeau de la parole de Jésus-Christ. On avait marché dans un demi-jour, où trop d'intérêts, trop de soins matériels, avaient troublé la vue ; l'âge mûr amène, avec plus de loisirs, des réflexions plus calmes ; on voit les fautes de sa jeunesse ; on comprend les défauts qui ont fait échouer vos bonnes intentions ; on cesse d'attribuer entièrement aux autres, les désaccords et les ennuis de notre vie, et cet examen sévère et consciencieux nous modifie dans outes nos relations. On devient plus flexible et plus indulgent pour les défauts des autres et par là même on les

attire, et toutes les relations deviennent plus douces. Il faut donc se consoler au milieu des ennuis de la vieillesse ; mais il faut qu'elle nous apporte quelques fruits. Si nous ne pouvons présenter à Dieu rien d'éclatant, ni les dévouements, ni les souffrances des Saints, demandons-lui d'accepter le repentir de nos fautes passées et l'aveu que nos peines passagères nous ont été justement infligées. Méritons, par cette connaissance plus approfondie de nos misères et de celles du genre humain, que Jésus-Christ, tenant compte de notre humble confession et de notre bonne volonté, nous reçoive au nombre des bénis de son Père, non à cause de nos mérites, mais par sa grande miséricorde en laquelle nous avons placé toutes nos espérances.

« Qui sera donc celui qui vous condamnera ? Sera-ce Jésus qui est mort pour nos péchés, qui est ressuscité pour notre justification et qui, assis à la droite du Père, prie sans cesse pour nous ? » (Saint Bernard).

V

RÉPONSE A M. G...

SE DISANT EX-MISSIONNAIRE DIOCÉSAIN, FAISANT ACTUELLEMENT (1789) UNE MISSION A NOTRE-DAME-DE-VAULX SOUS LE TITRE DE CURÉ.

Voici les principaux passages de ce document inédit auquel j'ai fait allusion page 137 de ce volume.

« ... L'exorde de votre premier sermon a été que vous veniez parmi nous pour nous apprendre à connaître Jésus-Christ et à aimer le bon Dieu, etc. On aurait cru que vous étiez prêt et tout disposé à nous développer les vérités capitales de notre religion comprises dans le symbole des apôtres, et conformément au serment confessionnel universellement imposé au clergé, la *professio fidei tridentina* qui contient l'obligation de ne jamais interpréter l'Écriture sainte autrement que *d'après le consentement unanime des Pères.* Notre illusion a été de courte durée. Tout à coup, vous vous élancez à toute vitesse sur une ombre, sur un fantôme, sur une hérésie chimérique : le *Jansénisme.* Horreur ! et par

vos élans oratoires, vous ne doutez pas que vos paroissiens pris de panique et d'illusion, comme vous, vont tous s'enfuir à toutes jambes, prenant pour réalité ce monstre imaginaire. Il est cependant juste, M. le curé, de dire à votre décharge et comme cause atténuante que vos études au grand séminaire ont contribué à vous inculquer cette illusion. On vous a dit que *cette hérésie était même plus dangereuse que celle des Protestants, que c'était la toile la plus fine que le diable eût jamais ourdie.* Je parle avec connaissance de cause, car j'ai parcouru les cours du grand séminaire, ils étaient lithographiés et reliés en 5 ou 6 volumes. On est venu me les confier, je n'ai pas besoin de vous dire que je les ai rendus au propriétaire.

« Le Jansénisme est un fantôme d'hérésie, c'est un pot au noir de la fabrique des Jésuites, dont ils barbouillent ceux qui s'opposent à leurs superstitions et à leurs nouveautés profanes, le Jansénisme est un fantôme dont ils épouvantent les ignorants, les esprits étroits et abrutis et les pauvres béates dont ils dirigent la conscience.

« D'abord, je pose comme principe incontestable qu'il n'y a jamais eu, qu'il n'y aura jamais d'hérétiques sans hérésie. On sait quelles sont les erreurs des Ariens, des Pélagiens, des Protestants, des autres sectaires qui, depuis la naissance de l'Église jusqu'à nos jours, se sont efforcés de corrompre la pureté de la foi. Si donc les prétendus Jansénistes sont hérétiques, comme vous ne cessez de le prêcher, vous devez connaître et marquer leurs erreurs. Ces erreurs sont un *mystère que vous vous garderiez bien de dévoiler*, vous craindriez d'être démenti, *il est plus facile de décrier les prétendus Jansénistes que de les convaincre d'erreur.* »

.....

De l'Immaculée Conception.

« C'est un principe bien admis que le corps des pasteurs réunis en concile, même général, ne peut définir un dogme qu'en lui donnant pour base *l'Écriture sainte et la tradition*, et, faute de textes de l'Ecriture sainte, il faut que ce dogme remonte par la tradition jusqu'aux apôtres, sans quoi *l'Église ne peut en imposer la foi aux fidèles*. Saint Bernard, dans sa lettre si connue touchant la fête de la Conception de la Sainte Vierge récemment introduite chez les chanoines de Lyon, datée de l'an 1140, s'exprime ainsi : « *Dira-t-on que Marie a été sanctifiée au moment même de sa conception? mais la raison ne le souffre pas, puisque le Saint-Esprit est incompatible avec la concupiscence, à moins qu'on ne dise que Marie a été conçue par l'opération du Saint-Esprit, ce qui est inouï jusqu'ici. Ce serait ôter à J.-C. sa prérogative singulière en la donnant aussi à sa Mère, et par conséquent ce serait diminuer la gloire de la Vierge au lieu de l'augmenter. Le privilège d'être conçu sans péché a été réservé à Celui-là seul qui devait sanctifier tous les autres.*

« Cette opinion, en ce moment-là, n'était que locale et, suivant saint Bernard, l'apanage de quelques femmes ignorantes, animées d'un zèle outré pour la Sainte Vierge. Il dit qu'il a cru devoir rompre le silence quand il a appris que cette superstition se glissait jusque chez les forts d'Israël (les chanoines de Lyon). La naissance de l'opinion de l'Immaculée Conception date donc de l'an 1440 environ ; par conséquent la tradition de ce prétendu dogme ne remontant pas aux apôtres a tout le caractère de la nouveauté ; d'un autre côté, il n'a aucune base biblique pour

l'appuyer, car le grand saint Bernard qu'on ne taxera pas d'ignorance est complètement muet à ce sujet ; le fait suivant tiré de l'Histoire ecclésiastique prouvera sans réplique que, vers le milieu du XVIIe siècle, ni le Pape, ni la cour de Rome ne connaissaient aucun texte dans l'Écriture sainte pour ériger en dogme l'opinion de l'Immaculée Conception. Vers le milieu du XVIIe siècle, l'ambassadeur de Philippe IV, roi d'Espagne, pressa le Pape, de la part de son maître, de décider la question de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge qui faisait toujours beaucoup de bruit dans le royaume. Alexandre VII demanda au cardinal Bona s'il pouvait faire la décision qu'on lui demandait. Le pieux et savant cardinal répondit que *le Saint-Siège ni l'Eglise ne pouvaient faire de nouveaux articles de foi, mais seulement déclarer ce que Dieu avait révélé à son Église, en discernant les véritables traditions transmises depuis les apôtres jusqu'à nous.*

— Mais, répliqua le Pape, pourrais-je faire une décision, si le Saint-Esprit me révélait ce qu'il faut croire sur cette question ? —Très Saint Père, votre révélation particulière ne pourrait servir qu'à vous, dit le cardinal, et vous ne pourriez en conséquence imposer aucune obligation de croire votre décision ni aux fidèles ni à moi. Le cardinal Bona et le Pape ne connaissaient donc aucun texte de l'Écriture sainte propre à favoriser de près ou de loin l'opinion de l'Immaculée Conception, puisque le Pape en était réduit à supposer le cas où une révélation particulière pourrait lui être faite et de plus ils ne reconnaissaient aucune tradition y relative remontant jusqu'aux apôtres. Donc il est clairement prouvé que le prétendu dogme de l'Immaculée Conception n'a aucune base ni dans la Bible, ni dans la tradition.

Des enterrements jansénistes.

« Nous vous ferons remarquer en passant, Monsieur le curé, que les enterrements que nous faisons, s'ils ont lieu sans l'assistance du prêtre et à son refus, n'en sont pas moins faits religieusement et avec beaucoup de recueillement. Le prêtre chante et officie au moyen d'une langue inconnue à la plupart de ses paroissiens, et nous, nous récitons les prières en français, tous les assistants y prennent part ; je désirerais, Monsieur le curé, que vous en fussiez témoin, vous en seriez édifié. Vous les frappez d'une espèce d'excommunication par le refus de sépulture et vous pensez par ce moyen leur fermer la porte du ciel ; ne craignez-vous pas que l'injuste sentence de mort que vous prononcez contre des membres de Jésus-Christ ne se retourne un jour contre vous ? Vous êtes-vous illusionné jusqu'à croire que le bon Dieu vous avait remis toutes les clefs du paradis et qu'il ne s'en était point réservées pour y faire entrer ses élus ?

« Craignez, craignez qu'en imitant les prêtres de la synagogue dans leur orgueil, vous ne vous fermiez les portes du ciel après les avoir cru fermer à ses amis. Je crois devoir répondre par anticipation à une objection que vous pourriez nous faire. Je ne m'oppose pas, direz-vous, à ce que vous nous préparicz du mieux que vous pourrez, mais après cela il faut en finir, c'est-à-dire, vous confesser et communier ; car, en fin de compte, les habitants de Notre-Dame-de-Vaulx, sous prétexte d'indignité, ne communient ni rarement ni souvent, je crois qu'ils ne se confessent et

communient jamais ou presque jamais. Voulez-vous en savoir une des principales causes, Monsieur le Curé, la voici : Ce sont des prêtres animés comme vous d'un faux zèle, qui n'est ni selon la science ni selon Dieu, qui ont contribué à cet état de choses Je passerai sous silence les cas malheureusement trop fréquents où les confessions fréquentes (qui, faites à un saint prêtre âgé et d'une moralité à toute épreuve seraient une source de bénédictions) sont, au contraire, une occasion et une source de péchés d'infamie et pour la pénitente et pour le jeune prêtre ; ce sont des prêtres, dis-je, comme vous animés d'un faux zèle, qui ont contribué à cet état de choses. Ces prêtres n'ont consenti à écouter nos pères en confession qu'aux conditions suivantes : *Croire à l'infaillibilité papale, condamner Jansénius, le saint Évêque d'Ypres comme hérétique, et les 101 propositions des Réflexions du Père Quesnel*, dont la plupart n'étaient que la reproduction fidèle des écrits des Saints Pères. Ces propositions ne sont autre chose que 101 des vérités esssentielles de notre religion, les propositions opposées forment le Nouvel Évangile contre lequel le grand saint Paul a tâché de nous prémunir.

« Et, de nos jours, un de vos prédécesseurs, après avoir juré dans la chaire de vérité qu'il n'inquiéterait pas la conscience de ses paroissiens, a été appelé par un disciple de Port-Royal dangereusement malade qui désirait se confesser et recevoir le saint viatique. Ce malheureux prêtre parjure, par ses manières hypocrites, mielleuses et insinuantes, a profité de la faiblesse morale du malade pour l'engager à condamner les grands saints dont nous vénérons la mémoire et à souiller ainsi sa conscience et la pureté de sa foi.

« A partir de ce moment, il a défendu avec vivacité au prêtre l'entrée de sa maison ; il est mort dans des perplexités de conscience inouïes, après avoir demandé à Dieu pardon de s'être fié à la parole donnée de ce conducteur aveugle et parjure, et de n'avoir pas gardé vis-à-vis de son confesseur la prudence du serpent avec la simplicité de la colombe qui nous est recommandée par l'Évangile. »

Des Sépultures Ecclésiastiques.

« Je vous engage, Monsieur le curé, à parler un peu moins et à prier et à méditer un peu davantage. Pourquoi vous dirai-je encore, refusez-vous les honneurs de la sépulture ecclésiastique à tous les disciples de Port-Royal, dont le seul crime est de ne pas avoir fait appeler le prêtre pour se confesser ; car vous savez à présent qu'ils craignent comme pour le passé, que le prêtre, au lieu de leur adresser des paroles de consolation, au lieu de leur parler des miséricordes de Jésus-Christ, notre Sauveur, pour les pécheurs repentants, ne travaille, au contraire, à troubler leur conscience en les engageant et en les pressant de renoncer à leurs convictions pieuses sur les points en litige.

« Oui, M. le Curé, les prêtres ignorants refusent la sépulture ecclésiastique aux prétendus Jansénistes, tandis qu'ils ne la refusent jamais à personne, pourvu qu'il se confesse ou fasse un similaire de confession ; toucher la main d'un prêtre ou le regarder, en cas de nécessité, cela est suffisant pour lui donner le Saint des Saints et par suite la

sépulture ecclésiastique, serait-ce même un libre-penseur, un voltairien, un matérialiste, qui se serait livré à tous les désordres possibles, qui n'aurait jamais remis les pieds dans une église depuis sa première communion ; tout cela n'est pas un obstacle ; il a peut-être oublié de demander pardon à Dieu, mais il a demandé ou fait semblant de demander pardon au prêtre, cela est suffisant, il peut se présenter avec confiance et assurance devant son juge, il est muni d'un dossier bien en règle, consistant dans la confession faite au prêtre et dans l'absolution qui en est une suite nécessaire, *son salut est infailliblement assuré et le prêtre se garderait bien de faillir à son devoir en refusant de l'accompagner à sa dernière demeure* !

« Permettez-nous, M. le curé, de vous adresser les mêmes paroles que la sainte Mère Angélique Arnauld, réformatrice de Port-Royal, à son lit de mort, adressait à l'un des persécuteurs de cette sainte maison : *C'est aujourd'hui le jour de l'homme, mais le jour de Dieu viendra qui découvrira bien des choses* !

« Vous assumez sur vous une bien lourde responsabilité en persécutant la vérité et ceux qui, par la grâce de Dieu, y sont inviolablement attachés. Craignez, craignez d'être du nombre des prêtres dont parle saint Bernard : ils sont ministres de Jésus-Christ, mais ils servent l'Antechrist.

« Rappelez-vous les paroles effrayantes de saint Grégoire, pape : l'Antechrist sera précédé par une armée de prêtres.

« M. le curé, en ministre sensé, cessez vos diatribes, suspendez votre jugement sur les points de doctrine qui nous divisent, car, pour le moment, vous êtes *incapable d'en juger*.

« Toujours et surtout dans les temps d'obscurcissement,

les fidèles sont solidaires dans la foi avec les représentants de l'Église. Contre les erreurs les prêtres protestent avec autorité comme gardiens de la foi, et les fidèles protestent par les larmes, les prières et les gémissements ; mais dans le cas où le plus grand nombre des prêtres et des évêques se laissent entraîner par le courant des nouveautés profanes et des doctrines erronées, c'est le cas d'imiter les fidèles de la primitive Église et de relever les prêtres eux-mêmes : Une femme forte, religieuse à Port-Royal, disait un jour à propos de quelques défaillances ou ménagements pour l'erreur des messieurs de Port-Royal, ménagements basés sur la sagesse et la prudence humaine : « *Si les hommes ont des cœurs de femmes, les femmes doivent avoir des cœurs d'hommes.* » De même aujourd'hui, les prêtres désertant la vérité, les uns par crainte comme saint Pierre, d'autres la trahissant par intérêt et ambition, comme Judas, d'autres enfin pour approuver des assertions mensongères auxquelles ils donnent le nom de vérités, appelant sur leurs têtes les coups de la justice divine en disant comme les princes des prêtres à Pilate, qui ne trouvait en J.-C. aucun crime qui fût digne de mort : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » de même M. le curé, en présence de cette désertion de la vérité par un grand nombre de prêtres, je dirai après cette sainte religieuse : les fidèles doivent avoir des cœurs de prêtres.

« C'est pourtant, Monsieur le curé, ce que vous appelez mettre la charrue devant les bœufs. »

....

« Quelques jeunes filles de 10 à 12 ans vous ayant insulté, vous déduisez de là qu'elles feront d'excellentes tricoteuses ;

nous le déplorons de tout notre cœur, je ne connais pas ces enfants mal élevées, mais je ne crains pas de dire qu'elles ne font pas partie de cette petite portion de l'Église dont vous avez tant d'horreur, et dont la doctrine que vous leur attribuez sert de matière pour entretenir le feu de votre talent oratoire dans les communes voisines, où vous jalousez de porter une foi pure et sans mélange, après les avoir épouvantées du fantôme du Jansénisme.

« A l'exemple d'un de vos prédécesseurs et de M. le curé de la Motte qui vient de s'en aller, vous n'êtes pas loin de nous traiter de brebis galeuses, puisque vous nous traitez d'hérétiques, ce qui est synonyme, et à cette occasion, je ne puis m'empêcher de vous dire à tous les trois : *Quæ insania vos cœpit ?*

« En effet, pourquoi prêter à rire au monde, aux impies, en présence de certains scandales qui devraient arracher des larmes de sang à toute âme pieuse et leur fournir l'occasion de vous dire : Pourquoi faites-vous effort pour tirer une paille que dans votre hallucination vous croyez voir dans l'œil de votre frère, tandis que vous ne voyez pas la grosse poutre qui est dans le vôtre !

« Vous avez épousé la paroisse de Notre-Dame-de-Vaulx, ses habitants sont donc vos enfants. Comment donc, Monsieur le curé, dans votre sainte colère vous oubliez-vous, et vous êtes-vous oublié jusqu'à les diffamer dans les communes avoisinantes où vous demandez la permission de prêcher, non-seulement en les traitant d'hérétiques, mais encore en leur attribuant une doctrine propre à produire des *tricoteuses*, notamment à la Mure où vous avez cherché, s'il faut en croire la renommée, à insinuer à vos auditeurs que c'est là le fruit de la doctrine des Jansénistes. Je vous

demanderai à présent, Monsieur le curé : Sont-ce là les marques caractéristiques d'un époux fidèle et d'un père plein de tendresse qui reprend et corrige ses enfants, non en public mais dans l'intérieur de sa maison ?

« Tranquillisez-vous, M. le Curé, vous n'avez rien à craindre de vos paroissiens de Notre-Dame-de-Vaulx, et dans le cas où mes paroles ne pourraient dissiper votre panique, adressez-vous à Monseigneur votre évêque, il vous dira que dans sa tournée pastorale les Jansénistes prétendus ont été les premiers à aller à sa rencontre avec une voiture pour lui témoigner l'honneur et le respect qu'ils lui doivent comme supérieur *dans l'ordre spirituel*. De plus, je vous demanderai : Est-ce à ces marques qu'on reconnaît l'esprit de secte, l'esprit de schisme qui caractérise tous ceux qui dans leur orgueil frénétique cherchent à bâtir de nouveaux dogmes ou à se séparer de l'Église ou à séparer les autres de leur communion ?

« A l'égard des supérieurs qui, par légèreté ou mal conseillés, ont des dispositions à séparer de leur communion ceux dont la conscience ne leur permet pas d'adhérer à toutes les nouveautés plus ou moins dangereuses qui inondent l'Église, je leur rappelterai le sentiment de saint Augustin, et notamment la question de la validité du baptême des hérétiques, qui a fourni à ce saint Docteur l'occasion de s'expliquer sur le crime des supérieurs qui séparent de leur communion les catholiques dont les sentiments religieux ne sont pas en tout conformes aux leurs. Saint Augustin loue saint Cyprien de *son attachement à l'unité*, bien qu'il fût dans l'erreur sur la question du baptême des hérétiques avec les évêques qui pensaient comme lui. Au contraire, il admonesta vertement le pape saint Etienne

d'avoir séparé de sa communion saint Cyprien et les évêques qui partageaient son sentiment sur cette question.

« On vous attribue encore, M. le curé, en parlant des prétendus Jansénistes d'avoir dit : « *Il faut que je les élève ou que je les enfonce...* » Qu'avez-vous voulu dire par ces gros mots qui à l'heure actuelle me paraissent tout-à-fait vides de sens ? Penseriez-vous encore au bon vieux temps de l'inquisition ? seriez-vous le seul à ignorer que ces jours néfastes se cachent d'un voile noir pour ne plus être aperçus et s'enfuirent épouvantés devant la civilisation moderne, devant la civilisation évangélique, devant J.-C. qui a dit à saint Pierre : remettez l'épée dans le fourreau car celui qui se servira de l'épée périra par l'épée.

« Vous avez, M. le curé, la témérité d'engager les enfants à désobéir à leurs parents que vous traitez d'hérétiques ; est-ce ainsi que vous comprenez la manière de leur enseigner le commandement du décalogue : *Père et mère honoreras* ?...

« Vous nous avez annoncé à haute voix dans un de vos sermons que les Jansénistes de Notre-Dame-de-Vaulx avaient fait deux martyrs. Je connais l'auteur de cet article de la *Semaine religieuse*. Vous feriez bien, M. le curé, de colporter cette légende ailleurs qu'à Notre-Dame-de-Vaulx. J'ai connu ces deux prêtres, et le dernier me faisait *ses confidences les plus intimes*, bien que ne partageant pas mes sentiments sur les points religieux qui nous divisent. Je l'aimais beaucoup tout en déplorant son *fanatisme outré*. J'ai partagé les soins qu'on lui a donnés dans sa dernière maladie, et pour l'obliger à prendre certains remèdes, on lui disait que c'était moi qui l'y engageait et il ne refusait plus. Je prie le bon Dieu pour eux, et j'espère qu'il voudra leur faire miséricorde, mais je suis intimement persuadé

que leur opposition au Jansénisme ne leur vaudra pas le privilège d'opérer des miracles après leur mort. Joignez-vous donc à moi, M. le Curé, pour dire à l'auteur de cet article : *Mentiris impudentissime.*

. . . . . .

« Il est temps, M. le curé, de me dire avec Virgile : *Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.*

« Je n'ai pas la prétention, M. le missionnaire, de vous amener à partager nos sentiments sur les points controversés, car il n'y a que Dieu qui puisse opérer ce miracle, mais convenez du moins avec moi et avec vos prédécesseurs que la foi au symbole des Apôtres et au symbole de Nicée que nous chantons à la messe, la foi au Décalogue et aux sacrements que Dieu et son Église ont établis, que cette foi, dis-je, suffit pour caractériser un vrai catholique. Je suis intimement persuadé que la prudence chrétienne vous commande de ne pas dépasser cette limite. Nous voulons et désirons de tout notre cœur de vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique et apostolique. Nous regardons le schisme comme un piège et le produit de l'esprit de mensonge qui cherche à séparer ce que Dieu a uni : les membres de N.-S.-J.-C.

« Nous reconnaissons pour nos supérieurs dans l'ordre religieux les prêtres revêtus de l'autorité de J.-C., nous les respectons comme tels, nous leur sommes soumis et nous leur obéissons *en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu et de l'Évangile, c'est-à-dire en tout ce qui n'est pas contraire à notre conscience.*

« Mais quand ils ont le malheur de s'écarter de la vérité, c'est alors que nous nous rappelons les paroles des apôtres

Pierre et Jean : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » — Celles de saint Paul :

« *Quand un ange viendrait du ciel, quand moi-même je reviendrais pour vous annoncer un Évangile différent de celui que je vous ai annoncé, dites-lui anathème.* Et encore ces autres paroles de l'Évangile : *Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse.* Mais, soyez persuadé, M. le curé, qu'avec la grâce de Dieu, la crainte d'une excommunication injuste ne nous empêchera pas de faire notre devoir.

.....

FIN DU TOME II

INDEX ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des noms cités dans ce volume.

A

Abraham. — 123.
Adam. — 401.
Agier. — 69, 223, 243, 393.
Agnès (la mère) - 161.
Aguesseau (Mme d'). — 381.
Albignac de Castelnau. — 117
Alembert (d'). — 322
Alexandre VII. — 121, 429.
Almain (Dr). — 176.
Amelot. — 117.
Andral. — 219.
Angélique (la mère). — 181.
Angélique (la sœur). — 101.
Anges (Mme des). — 158.
Anisson (Mme). — 417.
Anisson (Hippolyte) — 417.
Apulée. — 228.
Arago (Emmanuel). — 334.
Arnauld. — 69, 180, 270, 931.
Asseline. — 117.
Aubert (Mlle). — 14, 18, 19,
Auger. — 225.
Auguste. — 401.
Augustin (St). — 1, 10, 50, 67, 398.
Aylies. — 334.

B

Bacchiochi (Mme). — 191.
Bailly. — 183
Ballan (le P.). — 193.
Barante (Claude-Brugière, de), ch. VI.
Barante (Prosper de), ch. VI et ch. VII.
Barante (Claude de). — 340.

Barante (Mmes de), ch. VI et ch VII, 411.
Barchmann. — 22, 83.
Bardoux. — 331, 370.
Barral. — 161.
Barrot (Odilon) — 206, 210.
Barthe. — 334.
Beaubrun (de). — 3.
Beaudoin. — 126.
Beaumont (de). — 22.
Beaumont (Mme de).— 336.
Beausset (de). — 194.
Beauvilliers (duc de).— 158.
Belbeuf (de). — 117.
Benoît. — 229.
Benoît XIV. — 88, 89.
Bergasse. — 46.
Bergier. — 396.
Berkeley — 203.
Bernard. — 225.
Bernard (saint) — 425, 428.
Bertrand (Joseph). — 323.
Bertrand-Hu. — 141.
Berry (duc de). — 328.
Berville. — 334.
Béthisy (de) — 117.
Boiste. — 229.
Bona. — 429.
Bonald (de). — 51, 194, 206, 327.
Bonsac (de) — 117.
Bontoux (Madeleine).— 126.
Bossuet. — 67, 68, 185, 245, 352, 393, 398.
Bossuet (neveu).— 143, 145.
Bouchard. — 289.
Boudet. — 334.
Bouhier. — 173.
Bouis. — 226, 243, 244, 391.
Bourdaloue. — 331, 393.
Broglie (le feu duc). — 369. 417, 418.
Broglie (le duc de). — 369,
Brunel. — 33.
Brunetière (Ferdinand).
Buisson. — 1.
Bovet (de). — 117.
Briche (Mme de la). — 342, 343, 345, 352.

C

Caffe (le P.). — 22, 23, 24.
Cahusac (de). — 117.
Caïn. — 397.
Catineau — 217.
Caton. — 233.
Caussonnels. — 51.
Ceré (Mlle de). — 342, 348,
Chabot. — 367.
Chaix (le P.). — 51, 53.
Champagne (Philippe de). — 216.
Champion de Cicé. — 117.
Charles I — 97.
Charles X. — 216
Charréreau. — 34.
Châteaubriand. — 192, 207, 324 392,.
Châteaugiron. — 116.
Châtel (Pierre). — 127.
Chauvigny (de). — 117.

Chavannes. — 30, 31, 32, 64, 65, 95, 113.
Chavigny (de). — 143.
Chénier (André). — 174.
Chénier (Marie-Joseph). — 192.
Chevalier. — 33.
Chigny (de). — 117.
Chilleau (de). — 117.
Cicéron. — 233.
Clémengis. — 176.
Codde. — 83.
Colbert — 398.
Collard. — 11
Collard (Angélique) — 181
Collet. — 18
Collet. — 10.
Condillac. — 199, 203, 269.
Condren (de). — 142.
Confucius — 395
Cornet. — 209
Coucy (de). — 117
Cougié (de) — 117.
Coulon. — 398.
Cousin (Victor) — 377, 379.
Creuzé. — 292.
Cromwel. — 289.
Croullebois. — 15.
Crousse. — 334.

D

Darier-Roy. — 126.
Daunou. — 162, 384, 385, 386
David. — 395.
Decazes — 328.
Delacroix-Frainville. — 324
Delangle. — 334.
Delille. — 259
Dequevauvilliers. — 324.
Déronnas — 75.
Descartes. — 203.
Desflour de Génetière. — 17, 91.
Desmoulins (Camille) — 183
Devaux. — 335.
Didon (le P.). — 383.
Digonnet. — 20.
Dillon (Arthur-Richard de). — 117.
Dollat (abbé). — 140.
Doublet — 161.
Drevet. — 20
Dubia — 123.
Du Camp (Maxime) 379, 383.
Duclos. — 269.
Dufourg. — 161.
Du Guet — 15, 18, 31, 67, 140, 243, 393, 398.
Du Marsais — 269
Dupanloup (Mgr). — 368.
Duparque. — 153
Dupin. — 222, 328, 334
Duplessis d'Argentré. — 117.
Dupuis. — 392.
Duvergier de Hauranne. — 208.

E

Elie — 20, 113, 122, 123.
Emery (l'abbé). — 194

Enghien (duc d'). — 192.
Euclide. — 201
Eyrard. — 25.
Erato. — 250.
Eugénie (l'impératrice), 387.
Eve. — 401.

F

Fare (de la). — 117.
Faure. — 43.
Fayolle. — 46.
Fayollot. — 126
Fénelon. — 144, 352, 393.
Féraud. — 229.
Ferlet. — 20.
Ferrière (de la). — 110
Fesch (cardinal). — 85, 86, 96, 102, 326.
Fialin — 20.
Fiévée. — 328, 333
Fitz-James (de) — 50.
Flamarens (de). — 117.
Fleury (abbé). — 15, 68
Fleury (cardinal). — 145
Fontanes. — 189, 193, 195, 197.
Fouquier-Tinville. — 241.
France (Anatole) — 340.
François I — 212
Frayssinous (Mgr). — 332
Fronteau (Mlle). — 85.
Furetière. — 248.

G

Gaillard de Tarraube. — 117.
Garat. — 191.
Garcin de Tassy — 378, 383.
Gastellier — 263.
Gatus — 10.
Genlis (Mme de). — 328.
Genoude (de). — 207.
Gérard (Marie-Jeanne) — 213
Germain. — 125.
Gerson. — 176.
Gherardi. — 248.
Giani. — 216.
Girard — 56.
Gonin de la Rivoire. — 75.
Gouin (Mlle). — 120.
Grand. — 101.
Gratry (le P.). — 224, 379, 380, 381.
Grégoire. — 17, 69. 70, 223. 224.
Grimaldi (de). — 117.
Grosley. — 161
Guerche (chevalier de la). — 157.
Gudvert. — 1.
Guibaud. — 51, 53.
Guitaut (Mme de).
Guizot — 209.
Guyon (Mme). — 352.

H

Hamon. — 118.
Henri IV. — 174.
Herluison, chap III, p. 161.
Heurtier. — 8.
Houdetot (Mlle d'). — 318, 340, 352.
Houdetot (Mme d') 341, 351.
Houdetot (Cte d'). — 342.
Hureau (le frère). — 407.
Hume. — 202, 203
Hyacinthe (le P.). — 381.

I

Illion de Castellane. — 117.
Isabey. — 250.
Isaïe. — 395.
Isambert. — 335.

J

Jacquemont, chap. 1er.
Jansénius — 112, 222.
Jarrin. — 120.
Javelle. — 20.
Jean (saint). — 397.
Jeoffroy. — 149.
Jordan (Camille). — 184.
Jorry — 152.
Joubert. — 190, 192.
Judas. — 434
Jules II. — 176.
Jussieu. — 194.

K

Kant. — 202, 401.

L

Lacoste (Elie) — 272.
Lafay. — 18, 20.
Lallemand (l'abbé) — 142. 190.
Lambert (le P.). — 50, 51, 69,
Lamennais. — 206, 327, 393.
Lancelot. — 219, 270.
Lanfrey. — 211.
Langlois. — 150.
Lanjuinais — 69, 221 (ch. VI), 391.
Lantier. — 239.
Lanjuinais (Mme) — 211
La Place. — 291.
LaRochejaquelein (Mme de). — 341.
Laromiguière. — 194, 195.
Lau d'Allemans (du). — 117.
Laurancie (de la). — 117.

Laval (de). — 158.
Lavaux. — 334.
Lebrun. — 292.
Le Camus. — 15, 161.
Le Clercq de Douy. — 250.
Le Duc (Philibert). — 120.
Lefranc de Pompignan. — 174.
Leibnitz. — 202.
Lejeune. — 143.
Le Maître. — 161, 219.
Lemot de Talencey — 75.
Lemoyne. — 272.
Lenoir. — 261, 262.
Léon X. — 212.
Le Sage. — 248.
Lescure (de). — 341.
Linard-Gonthier. — 174.
Locke. — 213.
Lombard. — 101.
Louis XVI.
Louis XVIII. — 142, 195

M

Maine de Biran. — 354.
Maistre (Joseph de). — 206, 326.
Malebranche. — 205
Malide (de). — 117.
Marbœuf. — 53, 96, 97, 98.
Marche (de la). — 117.
Marguerite. — 75.
Marie (sœur). — 101.
Marion (abbé). — 121.
Martial (Marguerite). — 15.
Martin. — 45.
Martin de Noirlieu. — 381.
Massillon — 66, 393.
Mathatias. — 165.
Maupeou — 244.
Maury. — 259.
Melchior de Forbins. — 35.
Merilhou. — 328, 334.
Merinville (de). — 55.
Merlin. — 289.
Mesenguy. — 15.
Messey (de). — 117
Meynard (Mlle). — 80, 81.
Michel. — 25, 26.
Michaud (abbé). — 381.
Michelet. — 322.
Milhon. — 20.
Mirabeau. — 259, 261.
Mirandon (Mlle). — 2, 80, 81.
Molé. — 214, 336, 369.
Monnier (Sophie). — 261.
Monnier. — 261.
Montalte. — 375.
Montalembert. — 334.
Montazet (de). — 4, 5, 9, 16, 21, 49, 50, 62.
Montesguieu. — 186.
Montesquiou (de). — 209, 214.
Montlosier. — 214, 224, 322, 328, 329, 330.
Montmorency (le duc de). — 206.
Montmorency-Laval. — 117.

Montpellier (M. de). — 2.
Morillot. — 82.
Morin (l'abbé). — 136.
Muraine. — 225.
Murena. — 233.

N

Napoléon Ier. — 197.
Neercassel. — 83.
Neigne. — 46.
Nerwell (Mad. de). — 363.
Newton. — 200.
Nicolaï (de). — 117, 318.
Nicole. — 15, 69, 216, 222, 248, 270, 393.

P

Pâris (le diacre). — 113.
Pascal (Blaise). — 1, 55, 193, 249, 323, 393.
Pascal (Mathieu). — 247.
Pasquier. — 214, 336, 369, 373, 375.
Paul (saint). — 397.
Pavard. — 157.
Persil. — 334.
Peurière. — 42, 43.
Philippe. — 179.
Philippe IV. — 429.
Pie VII. — 101, 102.
Pierre (saint). — 397.
Pijot. — 141.
Pins (de). — 86, 88.
Pithou. — 141, 172.
Platon. — 395.
Poissy (le P.). — 36, 37, 41, 75, 80.
Pline (le jeune). — 398.
Plougoulm. — 332.
Poncet de la Rivière. — 141, 146, 150, 153, 155.
Pont. — 91.
Pontchâteau (de). — 161.
Popin (le P.). — 36, 37, 38, 39, 42.
Portalis. — 334, 371, 372.
Pradt (de). — 207, 244, 325, 393.
Pressy. — 78.
Priestley. — 198.
Prudhomme. — 127.

Q

Quatremère de Quincy. — 215.
Quenault. — 334
Quesnel (le P.). — 15, 118, 142.
Quinet. — 322.

R

Racine. — 15, 56, 67.
Ramel. — 75.
Ravignan. — 205.

Raynal (Paul de). — 190
Reid. — 180, 198, 199, 200, 203, 204.
Rémusat. — 180, 185, 195, 205, 214.
Renan. — 176, 244.
Rendu. — 194, 404.
Renouard. — 335.
Restaut. — 229.
Rey-Giraud. — 126.
Richaud. — 126.
Richelieu (le duc de).
Richer. — 176.
Rivoire (Mme de la). — 77.
Rollet. — 27, 28, 29, 44.
Roman. — 206.
Rousse. — 113.
Rousseau (J.-J.). — 50, 51, 194, 259.
Royer-Collard. — 172, 179, 180, 182, 185, 194 (chap. IV).
Rulli. — 49, 54.

S

Sabran (de). — 167.
Sacy (de). — 69.
Sacy (Ustazade-Silvestre de). Chap. VIII.
Saint-Albin (de). — 2.
Saint-Cyran. — 219.
Saint-Cyprien. — 102, 436.
Saint-Florentin. — 150.
Saint-Joseph (MM. de). — 10.
Saint-Paul. — 131.
Saint-Vincent (de). — 248, 253.
Sainte-Beuve. — 68, 174, 201, 204, 205, 209, 225.
Salle (de la). — 405.
Sainte-Marthe (sœurs de). — 404, 410.
Sainte Pélagie (Mme). — 30.
Sébastien (sœur). — 406.
Seguier (le président). — 248, 335.
Seignelay-Colbert. — 117.
Sejean. — 289.
Semillard. — 140, 160.
Senez (M. de). — 2.
Serre (de). — 201, 214.
Sévigné (Mme de). — 419.
Sicard. — 290.
Silvy. — 44, 84, 85, 407.
Simonnot. — 148, 150, 155 156, 160.
Singlin. — 15.
Siraud. — 120.
Socrate. — 395.
Soucher. — 20.

T

Tabaraud. — 11, 223.
Tabourin (les Frères). — 225, 404.
Tabourin (l'abbé). — 405, 407.
Talien. — 289.
Tallemant des Réaux.

Talleyrand (de). — 117, 171
Target. — 334.
Tassin de Villepion (Mlle). — 250.
Taveau. — 1, 2, 7, 11, 18, 20, 27, 28, 36, 45, 57.
Tencin. — 50.
Thémines (de). — 117.
Thermoz. — 122.
Thiers — 177.
Théolière-Duchossy. — 2, 75, 77, 111.
Tibère. — 401.
Tillemont (de). — 69, 231.
Tisson. — 34, 109.
Tite-Live. — 384.
Tour-Varan (de la). — 76.
Treilhard. — 244.
Treuvé. — 15.
Turgot. — 259.

V

Vallat. — 10, 51, 53.
Vareilles (de). — 117.
Varenne. — 150.
Varet. — 237.
Villarceaux (de). — 253.
Villedieu (de). — 117.
Villepion (de). — 265.
Vintimille (de). — 117.
Volney. — 188, 198, 242, 259, 392.
Voltaire. — 194, 233, 322.

W

Wailly (de). — 129.
Wallon (Jean). — 211, 326, 379.

TABLE DES SOMMAIRES

CHAPITRE PREMIER. — Vie de M. François Jacquemont, curé de Saint-Médard en Forez. 1

I. — Sa naissance et son éducation 4

II. — Il est ordonné prêtre. — Ses premiers travaux dans le ministère. — Il revient de ses préventions favorables à la Bulle *Unigenitus* et au Formulaire d'Alexandre VII. . 6

III. — Il prend possession de la cure de Saint-Médard. — Ses travaux dans cette paroisse. — Il résiste à son archevêque qui veut le nommer grand vicaire. 13

IV. — Son attachement à l'œuvre des Convulsions. — Sa réserve sur cette matière. — Zèle avec lequel il rejette tout ce qui dans cette œuvre s'écarte de la règle de la foi et des mœurs. 16

V. — Il est visité par le Père Caffe, dominicain. — Quelques mots sur ce religieux. — Éloge qu'il fait de M. Jacquemont. 21

VI. — Plusieurs saints Prêtres avec qui M. Jacquemont fut étroitement lié. 25

VII. — Suite du même sujet. 33

VIII. — Ce que M. Jacquemont eut à souffrir durant la Révolution. — Il ne cessa d'encourager ses paroissiens qu'il ne put se résoudre à quitter. — Il prêta serment à

la Constitution civile et se rétracta ensuite dans le fort de la Terreur 43

IX. — Sa prison. — Diverses lettres à ses paroissiens. . 45

X. — M. Jacquemont persécuté depuis la mort de M. de Montazet. — Changements opérés dans ce diocèse, sous le successeur de ce grand évêque. — Publication de son *Avis aux fidèles*. — Sa lettre à M. Rulli, grand vicaire. 49

XI. — Il se présente à M. de Mérinville qui lui accorde des lettres de communion, sur une déclaration qu'il laisse à cet évêque. — Faux bruits répandus à ce sujet. — Il est remplacé. 55

DEUXIÈME PARTIE. — I. Les occupations de M. Jacquemont dans sa retraite. — Distribution de son temps. — Caractère et portrait de M. Jacquemont. 58

II. — Sa charité, son amour de la pauvreté, son humilité, sa patience, son esprit de prière et de pénitence. . . . 61

III. — Son amour pour l'Église. — Combien il était pénétré de ses maux. — Peinture qu'il en fait. 64

IV. — Son zèle pour la pureté du dogme et de la morale, son respect pour l'antiquité. — Sa vénération pour la doctrine de saint Augustin. — Étendue de ses connaissances dans la science ecclésiastique. 67

V. — Ses principes dans la direction des âmes. — Sa méthode au tribunal de la pénitence. — Comment il décidait divers cas de conscience. — Avis qu'il donnait à ses pénitents. 70

VI. — Tableau du bien produit par la direction de M. Jacquemont. — Situation faite aux fidèles réputés jansénistes dans le diocèse de Lyon. — Coup d'œil sur la vie de plusieurs d'entre eux. — Madame de la Rivoire. — M. Théolière-Duchossy. — Angélique Marion. — Marguerite Mirandon, etc. 73

VII. — Rapports de M. Jacquemont avec l'Église de Hollande. — Ses relations intimes avec M. Silvy de Paris. . . 81

VIII. — Sa visite au cardinal Fesch. — Celle qu'il rendit plus tard à Mgr d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon. 85

IX. — Petite Église de Lyon. — Travaux de M. Jacquemont pour ramener à l'Unité catholique les dissidents anticoncordataires. 91

X. — Sa mort. — Ses funérailles. 107

XI. — Son testament spirituel. 111

CHAPITRE II. — La Petite Église. — Les anticoncordataires dans l'Isère, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Mâconnais, l'Agénois et les Hautes-Alpes. — Les Illuminés du Lot. — La secte des Fareinistes. — La religion de Parménie. — M. Marion, la Sainte-Mère et Claude Dubia. — Ils sont traduits devant la cour d'assises de Grenoble. — Les derniers Jansénistes de Lyon. — Le crâne de l'ancien évêque de Senez. — La secte de Darier-Roy. — Un catéchisme anticoncordataire inédit. — Les Jansénistes de Notre-Dame-de-Vaulx. — Comment ils embrassèrent la doctrine de Port-Royal. 116

CHAPITRE III. — Le mouvement janséniste à Troyes au dix huitième siècle. — Du Guet et Nicole à Troyes. — Le collège des Oratoriens. — C'est par l'Oratoire que le Jansénisme entre dans la ville. — Un crucifix janséniste. — La collection Sémillard et les *Mémoires* de Grosley. — Le testament de François Pithou. — Sa haine des Jésuites. — L'Oratoire et le P. Quesnel. — L'épiscopat de M. Bossuet. — La rétractation du curé de Saint-Nizier. — M. Bossuet, de Troyes, s'entoure de tous les appelants de qualité — Il prend fait et cause pour M. de Senez. — L'esprit janséniste dans les couvents. — Une lettre du cardinal de Fleury à l'Intendant de Champagne. — M. Bossuet est remplacé par M. Poncet de la Rivière. — Les *Souvenirs* de l'abbé Simonnot. — La lutte de M. Poncet contre le Parlement. — Ses démêlés avec le balliage. — Histoire comique d'un canonicat. — M. Simonnot et le Chapitre de Troyes. —

Intervention de M. de Saint-Florentin. — Le Chapitre capitule. — L'incident Jorry. — Les meubles de M. de Poncet sont vendus en place publique par ordre du Bailliage et pour refus de sacrements. — M. Poncet est exilé à Méry-sur-Seine. — Voyage de M. Simonnot en Provence. — Une malle compromettante. — L'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes sur le schisme.* — Cette *Instruction* est condamnée par arrêt du Parlement à être lacérée et brûlée. — Le chevalier de la Guerche chez les Sœurs du Saint-Sacrement. — Madame Marie des Anges et les Constitutionnaires. — M. Poncet exilé à Murbach. — Sa rentrée à Troyes, sa démission. — La vie et les œuvres de M. Herluison. — La dernière fleur du Jansénisme à Troyes. — La *Théologie réconciliée avec le patriotisme.* — Lettres de M. Herluison au curé Dubourg. — Persécuté par les terroristes, il est nommé au concours bibliothécaire de la ville de Troyes. — Son cours d'études au collège. — Son *discours sur le Fanatisme.* — Sa méthode de classement à la Bibliothèque. — Ses dernières années, sa mort. — M. de Boulogne, évêque, défend à ses anciens élèves d'aller prier sur son cercueil. 138

CHAPITRE IV. — La vie et les œuvres de M. Royer-Collard. — Son village natal, sa famille. — Angélique-Perpétue Collard, sa mère. — Ses études chez les Doctrinaires. — Son inscription au barreau de Paris. — Son passage à l'Hôtel de Ville. — Son discours sur la liberté des cultes au Conseil des Cinq-Cents. — Le coup d'État du 18 fructidor. — Comment M. Royer-Collard devint philosophe. — M. de Fontanes et M. Joubert. — Leur liaison à la fin du dix-huitième siècle. — L'éloge de Washington par M. de Fontanes. — Il est nommé grand-maître de l'Université. — M. Joubert à la tête du conseil de l'instruction publique. — Opinion de M. de Fontanes sur Voltaire et Rousseau. — MM. Laromiguière et Royer-Collard, professeurs de philosophie. — Le droit divin, d'après M. Royer-Collard. — Ce qu'il appelait « le ministre de la Providence ». — M. Royer-Collard et Tho-

mas Reid. — La philosophie de Locke et de Hume. — — Parallèle entre Thomas Reid et M. Royer-Collard. — Comme quoi toutes écoles s'accordent en un seul point. — Les idéalistes et les sceptiques. — Les dépréciateurs de la nature humaine. — La théorie des idées considérées comme images intermédiaires. — Thomas Reid admirateur d'Arnauld. — Le rôle politique de M. Royer-Collard. — Royaliste quand même. — Les Jésuites sous la Restauration. — La loi sur les pensions ecclésiastiques et la loi sur le sacrilège. — La loi est-elle athée ? — Le Concordat de 1801 jugé par M. Jean Wallon. — Une erreur de M. Lanfrey. — La vie privée de M. Royer-Collard. — Un mot de M. de Fontenelle. — Les amis de M. Royer-Collard. — Ses goûts de campagnard. — Son intérieur, sa bibliothèque. — Sa religion janséniste — Sa dernière maladie. — Ses derniers moments, sa mort. 178

CHAPITRE V. — Lanjuinais d'après sa correspondance inédite. — Etait-il janséniste ? — Sa haine des Jésuites. — Le Jansénisme et le Gallicanisme définis par M. Dupin. — Les frères Tabourin. — Lanjuinais et la Constitution civile du clergé. — Il collabore à la *Chronique religieuse*. — Les Petites Écoles de Port-Royal, d'après Sainte-Beuve. — Fontaine et le jeune de Tillemont. — Profession de foi de Lanjuinais. — Ses lettres à ses fils. — Son opinion sur les jeux et sur la danse en particulier. — Il n'admet pas qu'on s'ennuie au collège. — Conseils à son fils aîné à l'occasion de sa première communion. — Mme de Lanjuinais donne son mari en exemple à ses fils. — Le déisme de Jean-Jacques et celui de M. Renan. 221

CHAPITRE VI. — Un roman janséniste. — Claude Brugière de Barante et sa femme, d'après leur correspondance inédite. — Les deux sortes d'esprit, selon Pascal. — Opinion de Madame de Barante sur la Constitution civile du clergé. — Les *Lettres de Mirabeau à Sophie*. — Détails nouveaux sur la mort de Sophie. — Les éléments de géographie et de grammaire composés par M. et

Madame de Barante pour leurs enfants. — Un drame sous la Terreur. — Comment madame de Barante sauva la vie à son mari. — Son ambition pour lui. — Ce qu'il pensait du gouvernement du Directoire. — Ses idées sur l'éducation. — Ses lettres à son fils Prosper. — Il est nommé préfet de l'Aude. — Son désespoir après la mort de sa femme. Prosper devient son confident et son ami. — Nommé préfet de Genève, il est révoqué par l'Empereur, après avoir été fait baron de l'Empire. — Résumé de sa vie. 246

CHAPITRE VII. — Montlosier et la lutte des libéraux contre les Jésuites. — Le jésuitisme défini par Lanjuinais. — Voltaire et les *Provinciales*. — Pascal jugé par Châteaubriand. — Les Jésuites sous la Restauration. — Leurs intrigues, leurs hommes, leurs journaux. — MM. de Bonald et Lamennais. — Le *Mémoire à consulter* de Montlosier. — Sa famille, son éducation. — Défenseur de la religion à la Constituante. — Correspondant de l'Empereur. — L'esprit du siècle et le parti-prêtre. — L'imprimerie des Jésuites à Louvain. — Une lettre de M. Fiévée à M. Dupin. — Le manuel de M. Dupin sur les libertés de l'Église gallicane. — Une anecdote inédite. — L'arrêt de la cour royale du 1er août 1826. — La *Dénonciation* de Montlosier à la Chambre des Pairs. — Trois descendants de familles jansénistes. — MM. Molé et Pasquier, d'après MM. de Barante et Sainte-Beuve. — Pourquoi M. Molé garda le silence à la Chambre des Pairs dans les débats sur la *Dénonciation* de Montlosier. — Comment M. de Barante épousa Mlle d'Houdetot. — Ses amours avec madame Récamier. — Correspondance inédite de madame de Barante avec madame de la Briche — Souvenirs de Napoléon-Vendée et de la préfecture de Nantes. — Le château de Barante. — Le catholicisme ardent de madame de Barante. — Prière composée par son mari pour être récitée en commun. — Pensées de M. de Barante. — Ses lettres inédites à ses fils. — Sa philosophie, son jugement sur M. de Maistre, sur le gouvernement

prussien. — Le journal de madame de Barante à Saint-Pétersbourg. — Ses œuvres de charité, son prosélytisme religieux. — Comment elle convertit son mari et quelle promesse elle lui fit faire. — Comme quoi M. de Barante aurait dû rester fidèle à ses anciens compagnons d'armes. — Caractère de la campagne des libéraux contre les Jésuites. — Le rapport de M. Portalis et les discours de MM. Pasquier et de Barante. — Les derniers jours de Montlosier. — Son attitude sur son lit de mort. — Il refuse de se rétracter. — Son enterrement civil à Randanne. — Un mot de Victor Cousin. 319

CHAPITRE VIII. — M. Ustazade Silvestre de Sacy. — Une soirée chez M. Garcin de Tassy. — Le P. Gratry et Du Guet. — L'Oratoire d'après Bossuet. — Un dîner pendant le Concile chez M. Martin de Noirlieu. — M. Silvestre de Sacy et sa *Bibliothèque spirituelle*. — Son portrait par M. Maxime Du Camp. — Parallèle entre Rollin et Daunou — Daunou pendant la Révolution. — Son amour de la liberté. — Ce que M. de Sacy pensait du « verbiage parlementaire ». — Comment il devint l'hôte des Tuileries. . 378

APPENDICE. — I. Lettres inédites de Lanjuinais à M. Bouis fils, avocat, à Marseille. 391

II. — Les frères Tabourin ou Frères des Écoles chrétiennes. — Une lettre de la Supérieure générale des Sœurs de Sainte-Marthe (15 juin 1880). 404

III. — Conseils de Mme de Barante à son fils. 411

Vannes. — Imprimerie Lafolye.

ERRATA

Page 346, § 1er, rétablir ainsi la seconde phrase : M. de Barante, qui, lors de l'abdication de Fontainebleau, avait eu beaucoup de peine à maintenir l'ordre à Nantes, donna sa démission *au retour de l'île d'Elbe*, et sa femme tomba, au cours de ces tragiques événements, *dans une mélancolie qui ne fit que développer ses tendances au mysticisme.*

Page 353 — au lieu de : il finit par communier *toutes les semaines*, lire : il finit par communier *fréquemment.*

Author Séché, Léon 330744 HEcclF
S
Title Les derniers Jansénistes. Vol.2.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED